



CONTRAT DE SITE

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CONTRAT PLURIANNUEL

2017 – 2022



Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Communauté d'Universités et Établissements Université Bourgogne Franche-Comté

CONTRAT DE SITE UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2017-2022

Entre,

Le ministère de l'éducation nationale de
l'enseignement supérieur et de la recherche

La Communauté d'Universités et d'Établissements
Université Bourgogne Franche-Comté

Après délibération de son conseil d'administration
du 14 avril 2017

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat pour les années 2017 à 2022.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 20 avril 2017

*La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche*



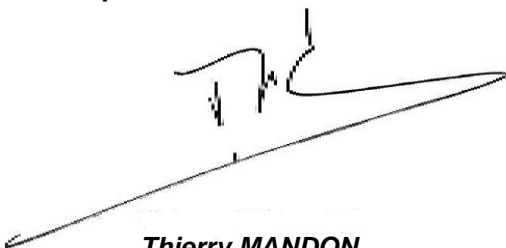
Najat VALLAUD - BELKACEM

*Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt, porte-parole du gouvernement*



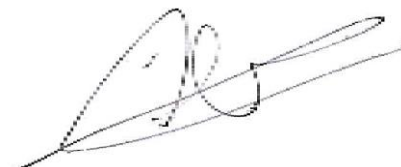
Stéphane LE FOLL

*Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement
supérieur et de la recherche*



Thierry MANDON

*Le président de la Communauté d'Universités et
Établissements
Université Bourgogne Franche-Comté*



Nicolas CHAILLET



**Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche parties prenantes
au contrat de site Université Bourgogne Franche-Comté**

Le président de l'Université de Bourgogne

Le président de l'Université de Franche-Comté

Alain BONNIN



Jacques BAHY



*Le directeur de l'Université de Technologie de
Belfort-Montbéliard*

*Le directeur de l'École Nationale Supérieure de
Mécanique et des Microtechniques*

Ghislain MONTAVON




Bernard CRETIN





**Le directeur général de l'institut national
supérieur des sciences agronomiques, de
l'alimentation et de l'environnement**



François Roche-Bruyn



**Le directeur général de l'école supérieure de
commerce de Dijon**



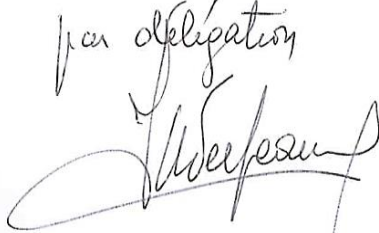
Stéphane BOURCIEU





En présence des organismes de recherche suivants :

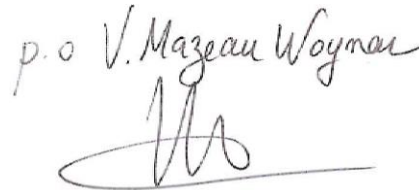
Le président du CNRS

par délégation


Alain FUCHS



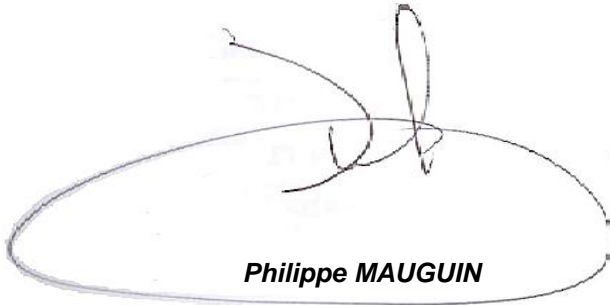
Le président de l'INSERM

p.o V. Mazeau Woymer


Yves LEVY



Le président de l'INRA



Philippe MAUGUIN



La directrice de l'IFSTTAR

Hélène Jacquot-Guimbal



Le directeur du CEA

p.o Florent Skaley



Daniel Verwaerde



CONTRAT DE SITE UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2017-2022

SOMMAIRE

VOLET COMMUN DU CONTRAT

TRAJECTOIRE CONTRACTUELLE ET JALONS	1
INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE	9
ANNEXE PROJET STRATEGIQUE DE LA COMUE	29
ANNEXE FINANCIÈRE	57
ANNEXE FORMATIONS, ECOLES DOCTORALES ET RECHERCHE	58
ANNEXE SCHEMA D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE ETUDIANTE ET DE PROMOTION SOCIALE	65

VOLETS SPECIFIQUES DES ETABLISSEMENTS

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE	149
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTE	209
UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD	281
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES	311

ANNEXE CONTRAT INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT – ANNEXE FORMATIONS ET RECHERCHE

VOLET COMMUN

SOMMAIRE

Trajectoire stratégique 2017-2022

AXE I Conforter la collaboration entre les établissements du site pour construire une université de recherche de rang international

AXE II Intensifier l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche

AXE III Développer l'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs

AXE IV Renforcer l'attractivité et le rayonnement international du site

AXE V La vie étudiante

AXE VI Pilotage et gouvernance

Indicateurs et cibles de performance

Annexe projet de site de la ComUE 2017-2022

Annexe Financière

Annexe formation et écoles doctorales

Annexe schéma d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale

TRAJECTOIRE STRATEGIQUE 2017-2022

Cette trajectoire décline, pour la durée du contrat, les axes inscrits dans le projet stratégique du site tels que partagés par l'Etat.

La trajectoire 2017-2022, conjuguée aux objectifs inscrits dans l'I-Site Bourgogne Franche-Comté, a pour finalité de faire émerger une politique de site ambitieuse et coordonnée, respectant l'autonomie de ses membres.

La sélection du projet ISITE-BFC souligne la qualité scientifique du site. Les jalons et objectifs sur lesquels les différents partenaires se sont engagés sont ambitieux et doivent être articulés avec la gouvernance fédérale d'Université Bourgogne Franche-Comté qui présente la particularité d'être le seul établissement de ce type qui porte un I-Site ; la pérennisation de l'ISITE-BFC en sera d'autant plus emblématique. La dynamique créée à la fois par la mise en place de la nouvelle Région et la réussite à l'I-Site sera un élément déterminant pour construire une identité commune.

L'enjeu essentiel du présent contrat est donc de renforcer les liens entre les établissements afin d'asseoir une politique fédérale ambitieuse. Le projet ISITE-BFC se doit d'avoir de réels effets structurants : en valorisant les dimensions internationales et transfrontalières d'UBFC aussi bien en formation qu'en recherche, en favorisant les synergies, l'interdisciplinarité, l'émergence de nouveaux domaines d'excellence (notamment par l'effet de levier des projets blancs et interdisciplinaires), en développant l'impact socio-économique et, finalement, en coordonnant l'activité d'enseignement supérieur et de recherche du site. Au-delà de la politique scientifique déjà bien intégrée, l'offre de formation devra être davantage coordonnée et les différentes politiques de pilotage seront harmonisées. Dans le domaine des innovations pédagogiques, notamment numériques, des avancées sont également attendues.

Jalon 0 : Point d'étape sur les engagements de l'ISITE-BFC (annexe relative aux jalons de l'ISITE BFC)

Le contrat se décline essentiellement autour des axes et actions suivants :

I. Conforter la collaboration entre les établissements du site pour construire une université de recherche de rang international

La convention de financement définitive de l'ISITE-BFC qui sera établie d'ici la fin de l'année 2017 constitue une étape déterminante dans le processus de structuration de la Bourgogne - Franche-Comté afin de favoriser la collaboration entre l'ensemble des partenaires. Cependant, l'ISITE-BFC, bien que constituant une dimension très importante du projet de site, ne peut résumer à lui seul la politique du site BFC. Sur de nombreux sujets et conformément aux statuts d'UBFC, la coopération doit s'exercer et permettre de faire émerger des points forts pour le futur.

Les principaux objectifs fixés sont les suivants :

- créer une organisation globale visible et lisible de l'enseignement supérieur en Bourgogne - Franche-Comté,
- mettre en œuvre une organisation académique efficiente, notamment à travers les pôles thématiques, jouant un rôle en matière de stratégie et de prospective, de modalités de recrutement (profils recherche des postes d'enseignant-chercheur déployés vers les domaines prioritaires de l'ISITE-BFC), de démarche qualité, de partenariat avec le monde économique et de développement international,
- affermir les relations avec les organismes de recherche afin de renforcer leur place sur le site (CNRS, INRA, INSERM, CEA, etc.), dans le respect des membres fondateurs, qui demeurent co-tutelles des laboratoires,
- développer la subsidiarité des partenaires et déployer une politique numérique adaptée à un territoire étendu et à l'implantation multipolaire du regroupement.

Jalon 6 : Point sur la mise en œuvre des pôles thématiques

II. Intensifier l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche

L'ISITE-BFC permet à UBFC d'**accroître sa notoriété internationale** à travers trois domaines d'excellence stratégiques, « Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents », « Territoires, Environnement, Aliments », « Soins individualisés et intégrés » qui correspondent à ses points forts actuels : physique/chimie, micro/nanotechnologies, robotique, biologie appliquée, sciences agro-alimentaires et environnementales, recherche médicale, psychologie cognitive, sciences du mouvement, avec des contributions notables des sciences humaines et sociales. Au-delà des domaines de l'ISITE-BFC, il s'agira également de conforter le développement des sciences humaines et sociales.

La ComUE garantit déjà une bonne articulation des champs scientifiques avec des thématiques précises sans être trop nombreuses. Elle œuvrera à l'indispensable complémentarité entre le développement des savoirs disciplinaires et celui de travaux pluri- et interdisciplinaires permettant de répondre, à travers des projets novateurs et ambitieux, à des challenges sociétaux. Il est également à noter que, du croisement des axes de l'ISITE-BFC, pourront également émerger des thématiques identifiantes de BFC.

Pour la durée du contrat, les principaux objectifs d'UBFC sont :

- élaborer une stratégie recherche au niveau fédéral en veillant à la bonne articulation des stratégies de spécialisation de l'ensemble des sites du regroupement,
- coordonner les activités de recherche du site,
- établir une cartographie thématique,
- identifier des synergies qui pourront conduire à des restructurations pour augmenter la cohérence et la synergie des activités de recherche du site,
- faire émerger de nouveaux points forts, disciplinaires et interdisciplinaires, identifiants pour le site, par exemple à travers des projets aux interfaces des axes de l'ISITE-BFC,
- définir des normes et des pratiques partagées à l'échelle du site pour le recrutement¹ de personnels de recherche (enseignants-chercheurs, doctorants, chercheurs contractuels) ; en particulier, le recrutement du personnel non permanent embauché à UBFC sur les projets qui y sont gérés doit être organisé en publiant les offres sur les sites internationaux des domaines concernés, en conformité avec les normes internationales,
- harmoniser les pratiques de management des laboratoires du site BFC pour correspondre aux standards nationaux,
- élaborer une grille d'indicateurs clés pour les laboratoires, qui sera renseignée chaque année et sera compatible avec celle des organismes de recherche.

La tutelle sur les équipes d'accueil sera exercée à la fois par les établissements et la ComUE afin de mieux intégrer cette part importante de la recherche à la stratégie scientifique d'UBFC. Concernant les UMR, UBFC en sera également soit co-tutelle, soit au minimum co-signataire des conventions de site, conventions dans lesquelles ses missions seront explicitement précisées.

Un suivi spécifique des laboratoires sera effectué au niveau fédéral afin de dégager les lignes de force à l'échelle du site BFC, harmoniser et partager un ensemble de bonnes pratiques et consolider les informations nécessaires. Ainsi, des normes seront élaborées sur la qualification des résultats de la recherche qui privilégieront, par exemple, la mesure d'impact plutôt que des indicateurs quantitatifs.

Concernant la valorisation, il s'agira de développer l'innovation, le transfert, les partenariats industriels et, de façon générale, les liens avec les milieux économiques. UBFC aura un rôle déterminant dans ce domaine. Le site BFC dispose d'une SATT et d'autres outils de valorisation. En matière de valorisation, la ComUE doit contribuer activement à une démarche commune visant à :

¹ Cette disposition ne s'appliquera ni aux enseignants-chercheurs du MAAF, ni aux enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, dans l'état actuel de la réglementation

- clarifier le paysage de la valorisation Bourgogne - Franche-Comté,
- améliorer l'articulation des structures et identifier les convergences possibles,
- mettre en place une politique de communication coordonnée avec le monde économique.

Jalon 7 : Amélioration de la visibilité internationale : cartographie des relations internationales et définition des zones géographiques prioritaires relativement aux axes thématiques d'UBFC

Jalon 8 : Bilan et développement des partenariats avec la Suisse et l'Allemagne

Jalon 9 : Point sur le développement d'outils partagés de caractérisation de la recherche, prenant en compte les spécificités des grands domaines de recherche

Jalon 10 : Formalisation des outils de pilotage au service d'une stratégie partagée de valorisation et d'entrepreneuriat

III. Développer l'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs

Dès 2017, UBFC délivrera le diplôme de docteur et l'HDR. A partir de 2017, UBFC est accréditée pour cinq masters principalement en langue anglaise, conformément aux engagements pris dans le cadre d'ISITE-BFC. Par ailleurs, l'offre de formation est riche et les masters bénéficient d'un bon adossement à la recherche.

L'ISITE-BFC ne représente toutefois pas l'intégralité des forces de l'enseignement supérieur et de la recherche en BFC. Ainsi, il s'agira également de maintenir la pluridisciplinarité et une présence forte des trois cycles universitaires sur le territoire, avec une offre de formation mieux coordonnée et concertée au niveau du site au moyen de leviers :

- la cartographie de la formation, outil collectif de concertation et d'aide à la décision, contributif de l'attractivité de l'offre et de l'évolution des formations,
- la démarche qualité,
- le Pôle d'Ingénierie et de Management entre les écoles d'ingénieurs et les IAE des deux universités pluridisciplinaires, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, les écoles d'ingénieurs et de management membres d'UBFC et Arts et Métiers Paris Tech campus de Cluny,
- l'organisation académique d'UBFC,
- l'attractivité des formations de masters et du doctorat afin d'augmenter le nombre de diplômés M et D sur le site,
- la cohérence entre l'offre de formation et la politique recherche,
- l'affichage d'une offre de formation continue cohérente et coordonnée entre les établissements membres, en s'appuyant sur le savoir-faire de leurs services, ainsi que sur les actions collaboratives à l'échelle du site menées dans le cadre de l'AMI « Expérimentations pilotes Formations tout au long de la vie » dont UBFC est lauréate,
- des modes d'enseignement innovants pour la transformation des pratiques, notamment à travers la mise en place de nouvelles technologies numériques.

Par ailleurs, sous réserve d'un vote favorable des instances des établissements concernés, il pourrait être envisagé la délivrance par UBFC de diplômes liés à des formations très transversales (par exemple intelligence économique ou entrepreneuriat), des formations déjà co-accréditées entre plusieurs établissements ou des formations de disciplines rares.

La politique doctorale est un enjeu sociétal majeur pour la Bourgogne - Franche-Comté. La définition et la mise en œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'habilitation à diriger des recherches sont transférées à UBFC dès 2017. Il s'agira essentiellement d'atteindre les objectifs suivants :

- d'harmoniser la formation doctorale au sein de la ComUE et mettre en place une formation doctorale exigeante, tant disciplinaire que transversale, politique déjà initiée les années passées,
- de rendre le doctorat plus attractif tant au niveau régional, national, qu'international pour augmenter le nombre de docteurs et favoriser la mobilité,
- de valoriser le doctorat dans les milieux socio-économiques, notamment au moyen de leviers comme les thèses CIFRE ou le double cursus Doctorat/MBA,
- de déterminer une politique commune concernant les contrats doctoraux.

Jalon 11 : Bilan des coopérations au niveau master entre les établissements de la ComUE et plus particulièrement dans le secteur des SHS

Jalon 12 : Bilan des actions de formation croisées au sein du Pôle d'Ingénierie et de Management

Jalon 13 : Création de formations en lien avec l'industrie (incluant notamment l'apprentissage)

Jalon 14 : Point sur l'attractivité des formations de master et du doctorat

Jalon 15 : Point sur l'affichage de modèles de formations tout ou long de la vie

IV. Renforcer l'attractivité et le rayonnement international du site

Développer la visibilité du site passera aussi par une politique affirmée et maîtrisée en matière de relations internationales.

Le site s'efforcera de développer les relations internationales, notamment avec l'Europe, pour aller au-delà des actions prévues dans le cadre de l'ISITE-BFC, avec des leviers tels que :

- l'ouverture de juniors fellowships internes qui seront tenus de se porter candidat aux bourses de l'ERC, un suivi de leur candidature, en particulier pour la préparation de l'audition, pouvant être réalisé par le CNRS,
- la définition d'une politique RH ambitieuse qui consistera à faire venir de l'extérieur des chercheurs juniors,
- le recrutement de chercheurs seniors au plus haut niveau,
- l'élaboration d'une cartographie des relations internationales afin de déterminer les partenariats stratégiques à établir au niveau de la ComUE et le déploiement de cette stratégie en concertation avec les établissements,
- la mise en œuvre d'une communication du site à destination de l'international.

V. La vie étudiante

Depuis 2015, la ComUE a mis en place une carte d'accès multiservices « Pass'UBFC » qui permet à chaque étudiant et membre du personnel d'UBFC d'accéder à une offre de service commune à l'échelle d'UBFC (restaurants, bibliothèques, Internet, etc.). Le prochain contrat aura pour objectifs dans ce domaine :

- de finaliser le schéma directeur de la vie étudiante,
- de mettre en œuvre le SDVE à l'échelle de la ComUE.

Jalon 16 : Finalisation du schéma directeur de la vie étudiante

Jalon 17 : Etat d'avancement du schéma directeur de la vie étudiante

Jalon 18 : Actions de CSTI coordonnées à l'échelle du site

VI. Pilotage et gouvernance

UBFC est conçue sur un modèle fédéral, qui prend en compte la diversité de ses membres, les distances entre leurs implantations et l'organisation territoriale multipolaire de la Bourgogne - Franche-Comté. Il convient donc d'assurer entre UBFC et ses établissements fondateurs une articulation efficiente qui

respecte ce modèle fédéral, permettant la mise en œuvre d'une politique de coordination dont l'objectif est une plus-value.

Au plan administratif, l'organisation choisie consiste à déléguer les fonctions support aux établissements à chaque fois que cela est pertinent. Ceux-ci porteront pour le compte d'UBFC et du site des missions administratives et de gestion d'UBFC, en continuité avec une administration propre à UBFC, agile et assurant, au siège, les missions qui lui incombent et la coordination d'ensemble. Un tel modèle contribue à l'identité partagée qui est souhaitée. Le choix des établissements porteurs des différentes fonctions support doit intervenir dès le début du contrat 2017 afin de garantir une mise en place rapide et efficace. C'est sur cette base qu'il a été décidé que les emplois obtenus au titre de la politique de site sont globalement partagés entre les établissements et le siège de la COMUE.

Concernant les choix politiques, des groupes thématiques (formation, recherche, culture, communication, etc.) associant les vice-présidents des établissements sont réunis par le vice-président d'UBFC en charge du domaine concerné. Ils travailleront dans le cadre d'une feuille de route validée en conseil des membres, et lui rendront compte de leurs travaux ainsi qu'aux instances concernées, préparant ainsi les décisions du Conseil d'Administration et ses délibérations.

Une mise en œuvre des fonctions supports partagée avec les établissements membres est ainsi nécessaire afin de réussir le déploiement de la politique fédérale de la ComUE, aussi bien que celle de l'ISITE-BFC et lui permettre d'assurer les compétences qui sont les siennes en matière de gestion des ressources humaines et de gestion des contrats de recherche.

Les opérations déjà initiées seront poursuivies : cartographie des formations, de la recherche, des partenariats internationaux, etc.

L'interopérabilité des systèmes d'information constituera un levier déterminant pour mener à bien la politique d'intégration entre les membres de la ComUE et le schéma directeur du numérique en est un élément fédérateur. La ComUE portera la politique numérique de site, qui sera mise en œuvre opérationnellement par le réseau des DSI des établissements membres. Pour ce faire, il s'agit de :

- finaliser rapidement le schéma directeur du numérique,
- prioriser les chantiers au regard des compétences opérées par les établissements.

Jalon 1 : Finalisation et mise en œuvre du schéma directeur du numérique

Jalon 2 : Coordination des moyens numériques (plateforme de gestion et d'inscription des doctorants et HDR, finalisation de la carte multi-service PASS'UBFC)

Jalon 3 : Point sur l'enrichissement des indicateurs de site

Jalon 4 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 5 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

Ces objectifs sont assortis de jalons et d'indicateurs de site qui feront l'objet d'un suivi pendant la durée du contrat 2017-2022.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'Université Bourgogne Franche-Comté

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ISITE- BFC						
0. Point d'étape sur les engagements de l'ISITE-BFC (cf. annexe jointe sur les jalons de l'ISITE-BFC)						
Gouvernance et pilotage						
1. Finalisation et mise en œuvre du schéma directeur du numérique						
2. Coordination des moyens numériques (plateforme de gestion et d'inscription des doctorants et HDR, finalisation de la carte multi-service PASS'UBFC)						
3. Point sur l'enrichissement des indicateurs de site						
4. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations						
5. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels						
6. Point sur la mise en œuvre des pôles thématiques						
Recherche/Valorisation						
7. Amélioration de la visibilité internationale : cartographie des relations internationales et définition des zones géographiques prioritaires relativement aux axes thématiques d'UBFC						
8. Bilan et développement des partenariats avec la Suisse et l'Allemagne						
9. Point sur le développement d'outils partagés de caractérisation de la recherche, prenant en compte les spécificités des grands domaines de recherche						
10. Formalisation des outils de pilotage au service d'une stratégie partagée de valorisation et d'entrepreneuriat						
Formation						
11. Bilan des coopérations au niveau master entre les établissements de la ComUE et plus particulièrement dans le secteur des SHS						
12. Bilan des actions de formation croisées au sein du Pôle d'Ingénierie et de Management						

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
13. Création de formations en lien avec l'industrie (incluant notamment l'apprentissage)						
14. Point sur l'attractivité des formations de master et du doctorat						
15. Point sur l'affichage de modèles de formations tout ou long de la vie						
Vie étudiante et vie de campus						
16. Finalisation du schéma directeur de la vie étudiante						
17. Etat d'avancement du schéma directeur de la vie étudiante						
18. Actions de CSTI coordonnées à l'échelle du site						

Annexe relative aux jalons de l'I-Site Bourgogne Franche-Comté

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gouvernance et pilotage						
1. Campus numérique : interopérabilité des systèmes informatiques des SI des membres de la ComUE (test du portail pour enregistrement des étudiants à UBFC et inscription vers l'établissement choisi)						
2. Mise en place des équipes de gestion et de suivi, conseil stratégique (experts internationaux), comité de pilotage						
Recherche/Valorisation						
3. Déploiement de la signature scientifique unique (80% après 4 ans pour ISITE-BFC)						
4. Ventilation des crédits récurrents de la recherche par UBFC (clés de répartition commune à établir)						
5. Gestion par UBFC ou par un organisme de recherche (option possible dans le cas d'une UMR) des contrats de recherche obtenus suite à une soumission à un appel à projet ANR ou H2020 et des contrats de travail correspondants des doctorants et des post-doctorants						
6. Propositions de postes support aux Fellowships junior et senior dans les trois axes ISITE-BFC (fourchettes du nombre de postes réservés pour les 3 axes ISITE-BFC)						
7. Attraction des chercheurs internationaux dans les trois domaines prioritaires - UBFC Junior Fellowships						
8. Projets de recherche interdisciplinaires Projets de recherche ouverts						
9. Fédéralisation au niveau de la ComUE des EA et des UMR associant UBFC et organismes nationaux de recherche. Concernant les UMR, UBFC en sera soit co-tutelle, soit au minimum co-signataire des conventions de site, conventions dans lesquelles ses missions seront explicitement précisées						
10. Projets conjoints UBFC/Industrie						
Formation						
11. Nombre de masters en anglais						
12. Appel à projet Master intelligence économique et lobbying						
13. Promotion de l'offre de formation et recherche UBFC : la cible de 2 participations à des forums étudiants avant juin 2017 a été fixée dans la convention de préfinancement						
14. Appel à projet MOOC'S						

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DU SITE UNIVERSITE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE²

Indicateurs communs de site	
ISi 1 - Présence du site dans les projets financés par le PCRI/ H2020 de l'Union Européenne	
ISi 2 – Relations internationales	
ISi 3 - Pilotage du développement numérique	
ISi 4 – Evolution des surfaces immobilières	
ISi 5 – Ressources humaines	
ISi 6 – Développement durable	

Indicateurs spécifiques de site	
ISi 7 – Réussite en doctorat	
ISi 8 – Insertion professionnelle des docteurs	
ISi 9 – Relations partenariales	

² Les données intègrent les établissements membres uB, UFC, UTBM, AgroSup Dijon, ENSMM, BSB.

Isi1	PRESENCE DU SITE DANS LES PROJETS FINANCES PAR LE PCRI /H2020 DE L'UNION EUROPEENNE	UBFC
-------------	--	-------------

Sous-Indicateur 1 : Nombre de projets « PCRI/H2020 » déposés, retenus et financés
Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de projets - Euros (€) - Nombre d'ETP
Date de la mesure / Année de référence	31/12/Année N sur la base de la réalisation 2015 (année de référence) s'agissant du nombre de projets déposés, retenus et financés
Champ de la mesure	ComUE / Association / Université d'Outre-Mer (UOM)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source	ComUE/Etablissement chef de file
Mode de calcul	Les valeurs portent sur le programme du PCRI/Horizon 2020. La(Le) ComUE/Etablissement chef de file est invité(e) à commenter les résultats. La mesure porte sur les projets déposés et retenus au titre des appels à projets lancés sur la période 2017 à 2020

	Réalisation appels 2015 (année de référence)	Prévision appels 2016	Prévision appels 2017	Cibles appels 2020
Nombre de candidatures déposées	61	53	40 au 11.12.2017	76 candidatures annuelles en moyenne sur 2017-2020
Nombre de projets retenus financés	10	12	7 retenus et 2 sur liste de réserve	17 projets annuels en moyenne sur 2017-2020
Montant total des financements obtenus par les établissements du site	2 944 687 euros	3 863 094 euros	2 232 599 euros au 11.12.2017	3 millions d'euros
% des projets retenus ayant bénéficié d'un appui au montage d'une structure partagée ou plateforme mutualisée mise en place à l'échelle du site (1)	50 % des projets	50 % des projets	75 % des projets	100 % des projets en interne ou dans une structure mutualisée à l'échelle du site

(1) En prenant pour référence la SATT Grand-Est, qui est une structure mutualisée comprenant le site (mais le dépassant)

Existence au sein du site d'une structure partagée ou d'une plateforme d'appui mutualisée au montage de projets pour l'Europe (1)		
	2017	2021
Nombre d'ETP affectés à la structure / plateforme	4	Au moins 5
Dont Personnels ComUE/Etablissement chef de file	1 poste UBFC prévu affecté à AgroSup Dijon	
Dont Personnels des établissements du site	4	
Moyens financiers		

(1) Structure partagée par au moins deux établissements membres d'UBFC

Leviers d'action : La contribution d'UBFC en tant que facilitateur de l'émergence d'une structure partagée à l'échelle du site, ayant pour objet le soutien juridique et humain du dépôt jusqu'au démarrage du projet, est une piste de réflexion.

Commentaires de la ComUE : Les établissements membres d'UBFC sont résolument tournés vers les projets de recherche européens et ont intégré depuis longtemps cette opportunité. L'avènement de la COMUE UBFC amène une représentation accrue des établissements de la Région Bourgogne - Franche-Comté à l'échelle européenne et, en augmentant sa visibilité, permettra à l'avenir une multiplicité des candidatures aux projets européens.

Toutefois, hors SATT Grand-Est, il n'existe à l'heure actuelle aucune structure mutualisée à proprement parler à l'échelle du site d'UBFC, c'est pourquoi le tableau ci-avant ne comprend que les données relatives aux structures partagées par au moins deux établissements membres de la COMUE UBFC (tel qu'un SAIC).

Pour autant, tous les projets à l'échelle du site ont bénéficié d'un soutien, qu'il soit purement interne (avec le concours des Services valorisation ou Europe), ou la SATT Grand-Est.

Sous-Indicateur 2 : Mesure des actions menées dans le cadre du PCRI/H2020

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5 <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. • Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. • Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. • Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. • Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. • Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein du site
Mode de renseignement de l'indicateur	Auto-évaluation de la ComUE / Association / UOM

Type d'actions mises en œuvre	Situation actuelle (2016)	Cibles 2020
1- Actions d'information et de sensibilisation organisées en lien avec les acteurs régionaux	3	5
2- Aide à la constitution de partenariats	2	3
3- Ateliers de formation	3	4
4- Aide au dépôt de candidatures (ateliers de relecture, coaching...)	4	5
5- Appui à la gestion de projets	3	4

Leviers d'action : centralisation des informations à UBFC, organisation d'ateliers de formation.

Commentaires de la ComUE : les établissements membres développent chacun une politique de soutien. L'existence de la SATT Grand Est se révèle être par ailleurs une valeur ajoutée partagée.

ISi2	RELATIONS INTERNATIONALES – ATTRACTIVITE ET OUVERTURE	UBFC
------	---	------

Action	Relations internationales
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des regroupements et de leurs membres

Sous-indicateur 1 : Mobilité entrante et sortante des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs ayant fait une mobilité, (vers ou depuis l'étranger, y compris l'UE) dont la durée est d'au moins 1 mois
Source	ComUE / Association / Université d'Outre-Mer (UOM)

		Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Nombre d'enseignants, E-C et chercheurs en exercice à l'étranger (dont UE) accueillis en mobilité entrante		60 dont 38 (1)	67 dont 21 (1) et 11 financés Région	68 dont 14 financés Région – au 11.12.2017	80
Nombre de mois		De 1 mois à 28 mois par enseignant/EC/C	De 3 mois à 28 mois par enseignant/EC/C	De 3 mois à 24 mois par enseignant/EC/C	De 3 mois à 36 mois [estimation par enseignant/EC/C]
Nombre d'enseignants, E-C et chercheurs en mobilité sortante		22 dont 9 (2)	39 dont 3 EC en mobilité Région de 36 mois	23	25
Nombre de mois		Un total cumulé de 127.3 mois	Un total cumulé de 208.5 mois	Un total cumulé [au 11.12.2017] de 50 mois	200

(1) Professeurs invités pour une durée minimale de 24 mois

(2) Enseignants-chercheurs en détachement à l'étranger et/ou en délégation CNRS dans un laboratoire étranger

Sous-indicateur 2 : Mobilité étudiante entrante et sortante

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante s'il possède un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat. Pour la mobilité sortante, la durée du séjour doit être égale ou supérieure à un semestre pendant leur cursus. Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en situation de mobilité entrante inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors Masters enseignement, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations.
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Mobilité entrante				
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence	De 5 à 8,5%	De 4,9 à 8%	De 4,6 à 12,5 %	8 %
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master (hors Master enseignement)	De 3,2 à 24,3%	De 1,8 à 26,2 %	De 2,2 à 21 %	15 %
Proportion d'étudiants étranger parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	De 28,3 à 69 %	De 27,5 à 72 %	De 25,3 à 70%	40 %
Mobilité sortante				
Part des diplômés (L et M) ayant effectué une mobilité sortante pendant leur cursus (%)	(1) De 3,2 à 62% (2) De 60 à 66%	(1) De 3,5 % à 51 % (2) De 24 à 53%	(1) De 3,5% à 62% (2) De 25 à 55%	Au moins 20 % L et M au niveau du site et 90 % en cycle ingénieurs

(1) L et M

(2) Cycle ingénieurs

Sous-indicateur 3 : Doubles diplômes ou diplômes conjoints de Licence ou Master

Unité de mesure	Nombre de doubles diplômes ou diplômes conjoints
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de doubles diplômes ou diplômes conjoints de L et M et nombre d'étudiants diplômés
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Nombre de doubles diplômes				
Avec Etats membres de l'UE	65	93	77	85
Nombre d'étudiants diplômés dont étudiants français	127	149	159	200
	66	72	49 [au 11.12.2017]	
Avec d'autres Etats hors de l'UE	41	77	46 [au 11.12.2017]	80
Nombre d'étudiants diplômés dont étudiants français	41	53	54 [au 11.12.2017]	120
	19	40	24 [au 11.12.2017]	
Nombre de diplômes conjoints				
Avec Etats membres de l'UE	1	1	1	3
Nombre d'étudiants diplômés dont étudiants français	13	13	13	30
	1	1	1	
Avec d'autres Etats hors de l'UE	0	0	1	3
Nombre d'étudiants diplômés dont étudiants français	0	0	30	50
	0	0	0	

Sous-indicateur 4 : Cotutelle et codirection de thèses à l'international / Participation à des jurys de thèse à l'international

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de cotutelles ou codirection de thèses à l'international et nombre de doctorants concernés / Nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Cotutelle de thèses				
Nombre de cotutelles de thèses à l'international avec un diplôme conjoint ou un double diplôme	175	191	Au moins 32 [au 11.12.2017]	200
Codirection de thèses				
Nombre de codirections de thèses à l'international	36	21	Au moins 15 [au 11.12.2017]	50
Participation à des jurys de thèse l'international (1)				
Nombre d'Enseignants-Chercheurs ou de Chercheurs du regroupement sollicités pour participer à un jury de thèse à l'international				

Cotutelle : l'inscription en thèse se fait dans 2 universités et l'obtention du diplôme est double ou conjointe.

Codirection : l'inscription se fait dans une université et donne lieu à l'obtention d'un doctorat français ou étranger.

(1) Données difficilement quantifiables à ce stade

Sous-indicateur 5 : Formations LMD transnationales prodiguées à l'étranger par les regroupements ou leurs établissements membres

Unité de mesure	Nombre
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Nombre de formations diplômantes prodiguées à l'étranger par le regroupement ou l'un de ses établissements membres et accréditées dans le cadre de son offre de formation
Source	ComUE / Association / UOM

	Situation 2015-2016	Situation 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Cible 2022
Nombre de formations diplômantes transnationales (en propre ou en coopération avec un établissement étranger)	1	1	2	5
Nombre d'étudiants (français ou étrangers) concernés	31	25	30	50

Leviers d'action : la mise en place d'un pôle fonctionnel Relations internationales à l'échelle d'UBFC, le transfert de la compétence doctorale à UBFC au 1^{er} janvier 2017 et l'ouverture de masters en anglais UBFC doit conduire à une augmentation de la visibilité du site à l'international.

Commentaires de la ComUE : Les indicateurs sont généralement difficiles à produire sous ce plan, car ils ne sont pas nécessairement pris en compte – au moins rétroactivement – dans les indicateurs usuels des établissements.

ISi3	PILOTAGE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	UBFC
------	-------------------------------------	------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 1 à 6 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 2. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 3. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 4. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 5. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 6. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de la ComUE / Association / UOM
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2016)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information <i>(Définition d'une stratégie de site formalisée sur le numérique et le SI en cohérence avec la stratégie globale de site. Mise en œuvre d'une gouvernance formalisée sur le numérique à l'échelle du site. Démarche de schéma directeur numérique. Articulation entre schéma directeur immobilier et schéma directeur handicap. Démarche de mutualisation à l'échelle du site et au-delà. Dispositif d'évaluation).</i>	3	4
2-Le système d'information et les services numériques <i>(Stratégie de mise en cohérence des SI et/ou de fusion. Stratégie d'urbanisation à l'échelle du site. Mutualisation d'infrastructures numériques...).</i>	3	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants <i>(Mutualisation des portails, stratégie d'offre de formation « commune » et de portail commun, formation professionnelle, nouveaux espaces favorisant l'innovation pédagogique avec le numérique, mutualisation des services de soutien à la pédagogie...)</i>	3	4

4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique). <i>(Production de ressources numériques, démarche qualité, indexation et référencement des ressources, mutualisation de plateformes...).</i>	3	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation <i>(Infrastructures et services numériques de soutien, HAL, Open Data, ressources documentaires de site...)</i>	3	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique <i>(Politique incitative de développement numérique, observatoire des usages du numérique, formation à la pédagogie avec le numérique)</i>	3	4

Leviers d'action : le pôle fonctionnel numérique est mis en place à l'échelle du site (gouvernance et participants). Il pilote en particulier la rédaction et la réalisation du schéma directeur du numérique. Le renforcement des liens opérationnels entre le SUN-IP, le CTU, la DSI et le CRI est en réflexion constante pour une mise en œuvre opérationnelle en cours d'année 2018. De plus la rédaction, création d'un document directeur en lien avec la DSI de la COMUE, comme la mise en place d'une carte multi-service sur le site sont également en cours.

Le rapprochement entre les services d'infrastructures et les directions de l'information fera disparaître, à terme, le fractionnement des acteurs sur ce sujet. C'est pourquoi des instances de rencontres régulières (CODIR, COSTI) ont été mise en place avec le concours d'acteurs agissant de manière pérenne et constante sur ce domaine (VP(s) et responsables du numérique).

Commentaires de la ComUE : Certains indicateurs touchent transversalement la question des moyens financiers et humains mis en œuvre au regard des moyens globaux. Toutefois, l'obtention d'indicateurs précis sur ces plans est incertaine puisque la fonction numérique est rarement identifiée en propre, mais touche, également transversalement, la plupart des composantes et services des établissements membres. Un travail d'identification et de consolidation du périmètre du budget proprement numérique doit être effectué pour faciliter ce ciblage.

Le rôle fédérateur que doit prendre la COMUE UBFC à ce titre permet la réussite dans l'amélioration des services numériques apportées aux agents, aux usagers et aux partenaires de l'ensemble des membres d'UBFC.

Le schéma directeur du numérique est en cours de finalisation. La prise en compte du nouveau paysage enseignement supérieur (sur le plan pédagogique, de formation numérique, de référentiel enseignant sur les questions numériques, de valorisation des outils de communications et des dispositifs en place à cette échelle comme de prise en compte de la transformation numérique) est primordiale pour la réussite de ce projet.

ISi4	EVOLUTION DES SURFACES IMMOBILIERES	UBFC
------	-------------------------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Données Surfaces immobilières
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Etablissements	Situation existante en 2016	Objectifs 2022		
	Total des surfaces occupées par les établissements (m ² existants)	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
ENSM	25 000	0	0	25 000
uB	319 508	5 163	2 760	317 105
UTBM	63 205	3 880	1 500	60 825
UFC	251 973	11 000	5 497	246 473
AgroSup Dijon	45 066	nc	nc	45 066
BSB	14 677	1 050	3 500	17 127
UBFC	1 732	0	nc	nc
Total site	721161	21093	13 257	711 596

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de la ComUE : L'évolution des surfaces immobilières à l'échelle du site traduit la compréhension et l'anticipation qu'ont les établissements des enjeux financiers et écologiques de leur temps. Si l'on prévoit une légère diminution de la surface existante (exprimée en m² SHON), celle-ci se place dans la création de nouvelles surfaces répondant aux exigences précitées d'économies et de gestion durable.

ISI5	RESSOURCES HUMAINES	UBFC
------	---------------------	------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	
Champ de la mesure	

Idées d'indicateurs (ces derniers peuvent aussi être des jalons) :

Politique handicap / RPS / action sociale...

Politique égalité femme / homme

Politique de recrutement en lien avec :

- La politique de site (mutualisations, mobilité...)
- Les orientations stratégiques du site et les redéploiements d'emplois y afférent
- L'attractivité du site...

Le nombre de professeurs invités, de chercheurs étrangers recrutés...

Politique de mobilité (charte de la mobilité, harmonisation des calendriers de politique d'emploi, des référentiels...)

Politique de formation à destination des personnels

Politique de mutualisation des fonctions supports / appuis / d'expertises...

Politique de gestion des contractuels de recherche

Ce(s) indicateur(s) sont à choisir en fonction des axes stratégiques du contrat de site en matière de formation, recherche, vie étudiante, innovation, internationale et attractivité. Ils seront également à déterminer au vu des atouts ou des points faibles du site (attractivité, mobilité, ressources...).

	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Cibles 2022
Risques psychosociaux et emplois			
Nombre de jours d'absences cumulées (addition des jours de maladie ordinaire contractuels / titulaires)	31278	29555	La maladie ordinaire ne peut être ciblée
Nombre de personnel concerné par une absence (en maladie ordinaire contractuels / titulaires)	1481	1462	La maladie ordinaire ne peut être ciblée
Pourcentage d'entretiens professionnels BIATSS finalisés	De 62,9 % à 93,64 %	De 73,3 % à 99,42 %	Un minimum de 80 %, avec un objectif de 100 %
Pourcentage d'emploi BIATSS sur le total d'emploi	46 % (1)	nc	nc
Répartition des titulaires sur l'ensemble des emplois BIATSS et enseignant (contractuel = CDD + CDI)	De 56 à 78 %	nc	nc

Politique égalité Homme/Femme			
Pourcentage de femmes qui occupent une fonction d'encadrement	De 35 à 68 %	De 32,5 à 69 %	Un objectif de 50 % (2)
Pourcentage de femmes qui occupent une fonction de direction	À partir de 23,3 %	À partir de 33,3 %	Un objectif de 50 % (2)
Pourcentage de femmes enseignantes (total, addition de toutes les filières)	De 25,5 à 44,6 %	Jusqu'à 43,6 %	Un objectif de 50 % (2)
Pourcentage de femmes BIATSS Cat. A	Un minimum de 26.6 % à 50 %	nc	Un objectif de 50 % (2)
Formation			
Nombre de personnes formées (BIATSS et enseignants présents aux sessions de formation)	Un minimum de 2436 personnes	nc	Augmenter le ratio inscrits/présents

(1) une seule donnée – la confrontation avec les données semblables présentées sur les bilans sociaux d'autres établissements disponibles sur internet amène usuellement à des résultats similaires

(2) objectif des politiques de parité

Commentaires de la ComUE : certains indicateurs ne peuvent être reproduits ici, puisqu'ils ne sont pas utilisés par l'ensemble des établissements dans leurs remontées d'informations sociales (bilans sociaux)

L'année 2017 n'étant pas finalisée, il n'est pas possible d'avoir des données arrêtées à ce sujet, c'est pourquoi nous ne la reproduisons pas totalement dans le tableau.

ISi6	DEVELOPPEMENT DURABLE	UBFC
------	-----------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Recenser les actions de développement durable menées par les acteurs de l'ESR

Description de l'indicateur

Nature de la base de données	Actions stratégiques envisagées et évaluées dans le cadre de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) et résultats obtenus.
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Cet indicateur évalue le niveau de maturité du site et son engagement dans la démarche «Développement Durable »

Élaboration et qualités de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Le référentiel se décline en 5 grands domaines d'activité. Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse des actions prévues.

Grands Domaines	Situation 2016-2017	Prévision 2017-2018	Cible 2022
Stratégie et Gouvernance (Consommation déclarée de produits écolabellisés, politique d'achat exemplaire, mise en place d'Agenda 21, communication)	1.5	2	3
Politique sociale et ancrage territorial (Plan de déplacement, plan des risques professionnels)	3	3	4
Gestion environnementale (Gestion des déchets, aménagement des espaces extérieurs, bilan carbone...)	3	3	4

Précision : la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD) a été adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) présidé par le Premier ministre, ainsi que le prévoit l'article D134-9 du code de l'environnement. Celle-ci se décline au niveau de chaque opérateur.

Leviers d'action : l'intégration des objectifs du plan vert (plan campus vert) dans les plans d'action des directions, l'aménagement de places de stationnement pour véhicules et vélos électriques avec bornes de recharge, la mise en place d'actions pratiques à l'échelle de chaque service pour révéler des critères environnementaux et de développement durable sur le plan de la formation des agents (recyclage des consommables, installation de potagers et de ruches) et de la mise en œuvre des marchés publics (reprographie, aménagement extérieur, ménage, etc.), le renouvellement du parc automobile avec le souci d'acquérir des véhicules moins polluants – notamment des véhicules électriques -, la définition d'un document unique qui traite de tous les types de risque qui existent dans la matière de la politique sociale et de l'ancrage territorial (dans le cadre de la prévision des risques psychosociaux) sont des leviers d'action développés à l'échelle des établissements.

Commentaires de la ComUE : une démarche générale HQE (avec notamment une réhabilitation des locaux, la commande d'un diagnostic énergétique ou d'un bilan carbone) est en cours d'exécution dans tous les établissements.

La mise en œuvre déjà réalisée d'indicateurs et de moyens juridiques (notamment dans les critères d'attribution des marchés publics), le suivi de Plan (plan Campus vert) ou de l'Agenda 21 vont dans le sens d'une gestion raisonnée et durable des achats, des bâtiments, des déchets, de la consommation d'eau et d'énergie comme de la réflexion menée autour des déplacements des personnels.

C'est également au travers de l'amélioration des CHSCT par la dynamisation du réseau des acteurs de la prévention, par le renforcement du pilotage en matière de santé et de sécurité au travail, par la réalisation d'un document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels liés à cet enjeu.

ISi7	REUSSITE EN DOCTORAT	UBFC
------	----------------------	------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire) / Objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les données sont issues d'une enquête sur les doctorants et les docteurs menée auprès des écoles doctorales. Celles-ci répartissent les effectifs de docteurs ayant soutenu l'année n selon 4 modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois)
Source :	ComUE / Association / UOM
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

	Taux de l'établissement (ComUE) en 2015	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cibles 2019 (PAP 2017)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	Ensemble	45 %	41,6 %	46 %
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	Ensemble	X	31,7 %	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	Ensemble	75 %	73,35 %	80 %
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	Ensemble	X	15,8 %	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	Ensemble	X	10,9 %	%

Leviers d'action : politique doctorale incitative à l'échelle du site.

Commentaires de la ComUE : tous les doctorants sont inscrits à la COMUE depuis le 1^{er} septembre 2017 (transfert des compétences de la formation doctorale au 1^{er} janvier 2017).

ISi8	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS	UBFC
------	--	------

Action	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
Objectif	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Enquête sur la situation des docteurs (moins de 35 ans) sortis du système éducatif, 3 ans après leur sortie de formation initiale
Champ de la mesure	Etudiants, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est retenu pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés de D l'année n-3
Source	ComUE / Association / UOM
Mode de calcul	L'année de référence n pour les valeurs de l'indicateur est celle de la réalisation de l'enquête mais ces valeurs ne sont pas disponibles, du fait des délais d'exploitation de l'enquête, avant le PAP de n+2.
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

	Insertion en 2014 des diplômés en D année 2011	Insertion en 2015 des diplômés en D année 2012	Cible insertion en 2022 des diplômés en D année 2018
Taux des docteurs en emploi	De 65 à 92,8%	92,4 %	95 %
Taux de réponses aux enquêtes	De 61 à 73%	75 %	75 %

ISi9	RELATIONS PARTENARIALES	UBFC
-------------	--------------------------------	-------------

	Réalisation 2015 (année de référence)	Réalisation 2016	Prévision 2017	Cibles 2022
Nombre de thèses en partenariat avec un partenaire du monde socioéconomique	54	40	24	60
Nombre de laboratoires communs avec un partenaire du monde socioéconomique	3	3	3	5
Montants des contrats partenariaux collaboratifs	6 683 070 euros	6 872 894 euros	6 235 123 euros	7 000 000 euros
Nombre de start-ups issues ou liée à la recherche	15	15	20	25
Nombre d'étudiants entrepreneurs (PEPITE)	4	16	50	100

ANNEXE PROJET DE SITE DE LA COMUE 2017 - 2022

TABLE DES MATIERES

Contexte	
1. Stratégie Formation-Recherche-Transfert	
1.1. Analyse stratégique	
1.2. Projet ISITE-BFC	
1.3. Formation	
1.4. Recherche	
1.5. Valorisation et partenariats économiques	
1.6. Politique internationale	
1.7. Politique numérique	
1.8. Politique culturelle	
1.9. Vie étudiante	
1.10. Eléments de mise en œuvre à 18 mois de la trajectoire	
2. Structuration académique et scientifique d'UBFC	
2.1. Gouvernance	
2.2. Articulation des fonctions support entre UBFC et ses établissements fondateurs	
2.3. Pôles thématiques	
2.4. Pôles territoriaux	
2.5. Rayonnement et partenariat	
2.6. Politique de site en matière de qualité	
3. Conclusion	

● Contexte

Créée le 1^{er} avril 2015 par un Décret du 11 mars 2015, la COMUE UBFC est le fruit d'un travail de rapprochement engagé dès 2007, d'abord des deux universités pluridisciplinaires, puis avec l'Institut national supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Alimentation et de l'Environnement (AgroSup Dijon) et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) de Besançon.

Le premier Forum du PRES, associant les deux universités et tenu en juin 2009, et le Conseil d'Orientation Stratégique tenu en juillet 2009, avaient permis, d'une part, la création du PRES sous forme de Fondation de Coopération Scientifique et, d'autre part, le lancement du projet d'Université Fédérale en confiant à l'association de préfiguration « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté » le soin de préparer la construction d'un établissement universitaire Bourgogne - Franche-Comté. Cette association a été créée en août 2010.

Les missions de l'association de préfiguration « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté » étaient clairement définies dans ses statuts :

- étudier l'ensemble des opérations nécessaires à la création d'un établissement universitaire interrégional Bourgogne - Franche-Comté ;
- proposer et conduire des actions de développement dans tous les domaines universitaires ;
- suivre et évaluer les actions de rapprochement entre les établissements partenaires.

Créée en décembre 2010, la Fondation de Coopération Scientifique du PRES - FCS Bourgogne Franche-Comté - a été fondée par les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, deux universités pluridisciplinaires avec santé, les écoles AgroSup Dijon et ENSMM, l'UTBM, les établissements publics de santé, CHU de Dijon, CHU de Besançon, Etablissement Français du Sang, Centre de Lutte contre le Cancer CGFL, et a associé des organismes de recherche (CNRS et Inserm), d'autres établissements (BSB, ENSAM Campus de Cluny), les collectivités territoriales, les pôles de compétitivité régionaux et des entreprises régionales, nationales et internationales.

La dynamique portée par le PRES a ainsi permis de spécifier les forces scientifiques qui l'identifient dans le paysage national et qui constituent ainsi un facteur d'attractivité, de développement et d'entraînement pour la recherche comme pour les formations, aux niveaux national et international.

Lors de son comité de direction du 16 juillet 2012, l'association « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté » a décidé d'associer BSB, l'ENSAM et l'UTBM à ses travaux. Les partenaires se sont donné pour objectif de mettre en place de nouveaux statuts juridiques afin de constituer un nouveau cadre de partenariat renforcé entre les établissements d'enseignement supérieur en Bourgogne - Franche-Comté.

En janvier et février 2013, les Conseils d'Administration de l'Université de Bourgogne et de l'Université de Franche-Comté ont adopté, formellement, puis réunis ensemble solennellement, une délibération engageant les deux universités à créer une Université de Bourgogne Franche-Comté permettant une gouvernance commune, qui respecte les identités de chaque territoire et de chaque établissement membre, ainsi que les intérêts des personnels et des usagers. Cette délibération prévoyait que les diplômes porteraient le sceau de l'Université de Bourgogne Franche-Comté dès sa création, et que la signature scientifique des personnels au sein du futur établissement public, quels que soient l'établissement et le laboratoire d'origine, serait celle de « Université Bourgogne Franche-Comté » (UBFC).

Dans la continuité, et dans l'objectif de la création de la Communauté d'Universités et Etablissements, suite à la promulgation de la loi ESR de juillet 2013, les établissements ont créé, en septembre 2013, une commission mixte chargée de travailler sur les statuts d'UBFC. Parallèlement à cette commission, les partenaires ont lancé un groupe de travail sur une future candidature « I-SITE Bourgogne Franche-Comté ».

En juillet 2014, les statuts d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) ont été adoptés par les six membres fondateurs, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), AgroSup Dijon, le Groupe ESC Dijon-Bourgogne³ et l'ENSMM. L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) a participé à l'ensemble des travaux mais n'a pu intégrer dès le départ la COMUE comme membre fondateur pour des questions de calendrier et de décisions de l'Etat liées au fait qu'il s'agit d'un établissement national. Son intégration a été initiée en 2016, par un vote positif à l'unanimité du conseil des membres d'UBFC en juin 2016, puis par un vote du Conseil d'Administration d'UBFC en septembre 2016, à la majorité des membres en exercice, comme le prévoient les statuts, et en l'occurrence à l'unanimité des conseiller(e)s présent(e)s. Il s'agit donc d'étudier la modification des statuts d'UBFC dans cette nouvelle configuration à sept membres.

Il est à noter qu'une des particularités du regroupement est qu'AgroSup Dijon est sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Par ailleurs, BSB passe sous statut juridique Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC).

³ qui a créé en 2016 la marque Burgundy School of Business (BSB).

En septembre 2014, l'association « Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté », au nom des partenaires fondateurs de la future COMUE UBFC, a transmis au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un pré-projet de contrat de site Bourgogne - Franche-Comté. Sur la base de ce dernier, le ministère a octroyé, en novembre 2014, 38 postes à la future COMUE UBFC sur 3 ans.

A partir de janvier 2014 et dans le cadre des réunions de l'association fédérale BFC, le projet I-SITE a été initié. Le consortium réunit 15 membres, dont les 6 membres fondateurs d'UBFC et l'ENSAM, le CNRS, l'Inra, l'Inserm, le CEA, le CHRU de Besançon, le CHU de Dijon, le Centre Georges François Leclerc et l'Etablissement Français du Sang. Ce projet, soumis en janvier 2015 à l'appel PIA2, a été lauréat en janvier 2016. Il est porté par la COMUE. L'ensemble des partenaires du projet ISITE-BFC ont des liens forts et historiques en recherche et en formation et il est ainsi totalement légitime de les associer pleinement à la stratégie de site. Ils sont par ailleurs représentés, avec la Région Bourgogne - Franche-Comté, les collectivités, le monde économique à travers plusieurs industriels et pôles de compétitivité, au conseil d'administration et au conseil académique d'UBFC et participent ainsi à sa gouvernance.

Le projet stratégique d'UBFC est celui d'une université fédérale, respectant la souveraineté de ses membres. Il est totalement cohérent avec la trajectoire de l'ISITE-BFC, projet tourné vers l'excellence et l'international et portant des effets structurants et transformants, jouant ainsi le rôle d'un véritable accélérateur du développement d'UBFC, sur les champs de la recherche, de la formation et de la valorisation.

Le site Bourgogne - Franche-Comté est ainsi à ce jour l'unique site français portant un projet I-SITE et présentant une trajectoire fédérale à travers sa COMUE.

La Bourgogne et la Franche-Comté forment une seule Région depuis janvier 2016. Les 13 sites de présence des établissements d'UBFC sont distribués sur cette nouvelle grande Région, maillant ainsi son territoire.



La Bourgogne - Franche-Comté forme un vaste territoire multipolaire de 47 800 km². La nouvelle région couvre 9 % du territoire métropolitain, elle est peu densément peuplée, avec 4,4 % de la population métropolitaine, soit 2,8 millions d'habitants.

Des disparités démographiques et géographiques existent, avec trois pôles urbains (Dijon, Besançon et l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard) et de vastes territoires ruraux. Sur le plan économique, les trois pôles urbains précités représentent 40 % de l'emploi total dans la région.

La Bourgogne - Franche-Comté est la région la plus industrielle de France. 17 % des emplois relèvent de ce secteur contre 12,5 % en moyenne métropolitaine. Quatre secteurs rassemblent 56 % des effectifs de l'industrie : la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de matériel de transport, la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac et la fabrication de produits en caoutchouc et en

plastique et autres produits minéraux non métalliques.

L'Est de la région est caractérisé par une forte concentration de grandes entreprises industrielles, avec en particulier le groupe PSA (deuxième plus gros employeur de France métropolitaine, après Airbus), Alstom et General Electric. À l'ouest, sont présents, notamment, les groupes AREVA, INDUSTRIEL, Alstom, SNECMA, ainsi que SEB et URGO au centre de la région. On trouve également un grand nombre de petites et moyennes entreprises dans l'ensemble de la région.

La Bourgogne - Franche-Comté est également une région agricole : un peu plus de 50 % du territoire régional est en surface agricole utilisée et 36 % est boisé.

Il est également à noter que la LGV connecte les grandes villes de la région entre elles et avec les grandes métropoles extérieures à la région.

Les établissements membres d'UBFC représentent 58 000 étudiants et 8 800 personnels, dont 2 200 enseignants-chercheurs. Du point de vue de la recherche, les établissements membres sont (co)tutelles de 63 laboratoires et fédérations de recherche, dont deux Maisons des Sciences de l'Homme et un Observatoire des Sciences de l'Univers. Les grands organismes nationaux de recherche CNRS, Inra, CEA, Inserm sont implantés sur le territoire et participent activement à la politique scientifique du site à travers 23 UMR, les deux MSH (CNRS), l'OSU (CNRS), les Labex ACTION (CNRS) et LipSTIC (Inserm), les EQUIPEX IMMAPI (CNRS et Inserm) et OSCILLATOR-IMP (CNRS) et, bien entendu, à travers leur implication dans l'ISITE-BFC.

En outre, l'ensemble des établissements de santé partenaires de l'I-SITE et présents sur le site ont des liens étroits et historiques avec les établissements membres en recherche et en formation, notamment dans le domaine de la recherche translationnelle et clinique.

Il est à noter que c'est la FCS BFC qui gère aujourd'hui les deux LABEX mentionnés ci-dessus, ainsi que l'IDEFI TalentCampus et l'EQUIPEX IMMAPI, délégation de gestion ayant été donnée à l'ENSMM pour l'EQUIPEX OSCILLATOR-IMP. Il s'agit aujourd'hui de l'essentiel de l'activité de la FCS BFC. Conformément au règlement de l'ANR, la gestion financière de l'ISITE-BFC par la COMUE implique qu'à compter de la signature de la convention définitive de financement en 2017, les trois projets IDEFI et LABEX devront être gérés de la même manière que l'I-SITE, c'est-à-dire par UBFC. Ainsi, des évolutions de la FCS sont envisagées pour 2017, en particulier par une stratégie de centrage sur une activité de fundraising, inexistante aujourd'hui et qui pourra impliquer une évolution de son statut juridique.

La création d'UBFC répond à un impératif de compétitivité pour la Bourgogne - Franche-Comté. Cette région est en effet au cœur d'un espace s'ouvrant sur la Suisse à l'est, le bassin parisien au nord-ouest, la Région Grand Est au nord-est, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes au sud. Pour les étudiants et le rayonnement des établissements du regroupement, développer la qualité de l'offre de formation, de la recherche, la visibilité et l'attractivité d'UBFC représentent une réelle ambition autant qu'un défi. Par rapport à la plupart des sites d'enseignement supérieur et de recherche, UBFC est multipolaire, avec une présence sur 13 sites, sur des distances pouvant aller jusqu'à 400 km pour les sites les plus éloignés entre eux. Cette dispersion, gage d'un équilibre territorial, conduit UBFC à bâtir un modèle permettant le bon équilibre entre une gouvernance intégrée et un nécessaire principe de subsidiarité. UBFC doit incarner le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne - Franche-Comté en s'appuyant sur les forces et les atouts des établissements membres qu'elle fédère, à savoir une offre de formation pluridisciplinaire de qualité, en lien avec une recherche portant des domaines de spécialisation reconnus et en cohérence avec l'économie et la culture de son territoire.

La COMUE UBFC, avec les établissements membres et en collaboration étroite avec l'Etat et la Région, entend apporter des réponses aux ambitions et axes de progrès identifiés, dans une volonté partagée de développer l'excellence scientifique, le rayonnement international ainsi que le développement du territoire.

Conformément au décret n°2015-280 du 11 mars 2015, UBFC porte ainsi les compétences transférées et coordonnées suivantes, qu'il s'agit de mettre en place et de consolider, en lien avec les politiques des établissements membres :

- Compétences transférées
 - portage de projets structurants pour l'ESR en Bourgogne - Franche-Comté, notamment les projets PIA, impliquant ensemble des établissements membres d'UBFC (en premier lieu le projet ISITE-BFC) ;
 - définition et mise en œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'HDR (portage des six écoles doctorales du site à compter du 1^{er} janvier 2017) ;

- ventilation aux structures de recherche des établissements membres de la part de la dotation de fonctionnement que chacun d'eux y consacre, dans le respect des fléchages des ministères de tutelle.
- signature de la production scientifique issue des doctorants inscrits dans les écoles doctorales d'UBFC, ainsi que des personnels des établissements membres ;
- affichage d'une offre de formation tout au long de la vie.
- **Compétences coordonnées**
 - stratégies scientifiques des structures de recherche des établissements membres ;
 - édition scientifique ;
 - offre de formations des établissements membres ;
 - politique numérique en BFC ;
 - politique d'internationalisation ;
 - actions transversales relatives à la vie étudiante et aux situations de handicap ;
 - promotion de l'entrepreneuriat étudiant ;
 - politique culturelle.

Il est à noter que dans le projet partagé par les membres du regroupement, l'ENSAM entend contribuer dans son ensemble au développement des activités et missions d'UBFC et participer à part entière à la dynamique territoriale. Le caractère national multi-sites de l'ENSAM peut permettre à UBFC de bénéficier de son réseau national et à l'ENSAM de se nourrir des actions menées par la COMUE. Cependant, parmi l'ensemble des compétences transférées, ce caractère particulier amène quelques aménagements spécifiques, notamment le non-transfert de son école doctorale nationale à UBFC, la non-mention de son appartenance à UBFC sur son diplôme national d'ingénieur technologue Arts et Métiers (FITE) et le respect de sa politique nationale de gestion des structures de recherche appartenant au réseau de l'ENSAM. Ceci induit des spécificités de l'ENSAM vis à vis de compétences transférées et coordonnées au titre de la formation et de l'insertion professionnelle comme au titre de la recherche et de la valorisation.

Portée par la construction d'une dynamique de site depuis plus de dix ans, l'ambition de la COMUE UBFC est de développer un pôle d'enseignement supérieur et de recherche visible, lisible, attractif, nourri par l'ensemble de sa communauté des personnels et des étudiants, tourné vers le partenariat - socio-économique, international -, irriguant le territoire, assumant pleinement ses missions de service public, visant la réussite des étudiants, et qui inscrit un développement efficient et pérenne de l'ESR en Bourgogne - Franche-Comté. Notre université fédérale de recherche porte clairement l'ambition d'une position de rang mondial sur plusieurs grands domaines scientifiques, tout en favorisant l'émergence de nouveaux domaines d'excellence en recherche et en formation et la consolidation de la nécessaire pluridisciplinarité.

Ainsi, les grands enjeux stratégiques du regroupement à l'échelle du territoire Bourgogne - Franche-Comté sont :

- **1. Créer une organisation globale visible et lisible de l'ESR en BFC**
 - Concrétiser le projet ISITE-BFC, au service des ambitions du site
 - Développer la structuration académique et scientifique d'UBFC
 - Développer une cartographie claire de la recherche et de la formation à l'échelle du site
 - Soutenir les implantations territoriales existantes et développer leur identité thématique
 - Développer une forte coordination entre la recherche, la formation et la valorisation
 - Développer le collège doctoral UBFC
 - Donner une identité fédérale aux laboratoires
 - Développer une démarche qualité et des outils de pilotage communs et partagés
 - Favoriser la synergie des ressources support pour faciliter le travail de la communauté universitaire en Bourgogne - Franche-Comté
- **2. Intensifier l'excellence et l'internationalisation de la recherche**
 - Mettre en place des pôles thématiques de niveau international
 - Mettre en œuvre les outils de l'ISITE-BFC en faveur de la recherche pour accroître l'excellence du site
 - Accroître la visibilité scientifique du site (signature scientifique unique, recrutement de chercheurs prometteurs et reconnus, structuration des unités de recherche)
 - Encourager l'émergence d'axes scientifiques prometteurs
- **3. Développer l'attractivité pour les étudiants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs**
 - Développer cohérence et visibilité d'une offre de formation ambitieuse et pluridisciplinaire, initiale

- et continue
 - Développer des pôles Enseignement-Recherche-Innovation tirant le meilleur parti des disciplines
 - Développer des partenariats internationaux stratégiques à l'échelle d'UBFC
 - Développer l'internationalisation des Masters et la mobilité internationale des étudiants
 - Mettre en œuvre des « Fellowships » grâce à l'ISITE-BFC
 - Développer un Pôle d'Ingénierie et de Management ambitieux
 - Créer un environnement stimulant pour la recherche et la formation
 - Développer les outils numériques (MOOC's, visioconférences, etc.)
 - Développer la vie étudiante et la vie des campus à travers des actions communes
 - Maintenir et développer l'accès à l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire (visibilité des sites, politique de 1^{er} cycle, promotion auprès des lycées)
 - Développer les liens avec la société, par la culture scientifique et technique et des manifestations arts et sciences
- **4. Dynamiser la région en développant l'innovation, le transfert, les partenariats industriels**
 - Développer l'entrepreneuriat étudiant
 - Encourager les partenariats avec les entreprises sur la recherche et la formation, notamment par les dispositions prévues dans l'ISITE-BFC
 - Développer le doctorat en lien avec le monde socio-économique
 - Optimiser le dispositif de valorisation et de transfert de technologie
 - Expérimenter de nouvelles méthodes pour améliorer la valorisation et le transfert des résultats de recherche
 - Développer le transfert de connaissances et de compétences via la formation tout au long de la vie

La COMUE doit assurer de manière efficiente l'ensemble des missions qui lui sont confiées. En outre, le développement d'UBFC passe par une appropriation pleine et entière par l'ensemble de la communauté, en considérant comme majeur l'enjeu de la création d'un véritable sentiment d'appartenance à UBFC.

Il est enfin à noter que, parallèlement au présent contrat de site, une convention d'objectifs et de moyens sera rédigée avec la Région Bourgogne - Franche-Comté, à sa demande. Elle sera cohérente avec le contrat de site Etat, autant qu'avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Bourgogne - Franche-Comté, qui se décline en trois ambitions, totalement en phase avec les enjeux de la politique de site :

- amplifier le rayonnement et l'attractivité du potentiel scientifique,
- favoriser le continuum de la connaissance à la compétitivité des territoires,
- améliorer la réussite des étudiants.

Elle permettra ainsi de contribuer à la structuration scientifique du site (recherche et formation initiale et continue, interdisciplinarité), de soutenir l'excellence, notamment à travers un soutien à l'I-SITE, mais également de soutenir l'émergence de nouvelles thématiques de recherche (comme le fait d'ailleurs également l'I-SITE), l'international (mobilités entrantes et sortantes), le doctorat, la valorisation, la vie étudiante et la politique culturelle.

1. Stratégie Formation-Recherche-Transfert

En septembre 2016, UBFC est apparue pour la première fois dans le classement TIMES HIGHER EDUCATION Ranking 2016, entre la 501^{ème} et la 600^{ème} places.

1.1. Analyse stratégique

Depuis plusieurs années, les partenaires ont initié l'intégration de leurs activités de recherches de formation et d'innovation : instauration d'une SATT unique - SATT Grand Est -, du réseau Polytechnicum d'écoles d'ingénieurs et de management, projets PIA communs, création de 10 programmes conjoints de master de sciences humaines, de sciences de la vie et de sciences naturelles, constitution de réseaux BFC dans des domaines scientifiques et technologiques spécifiques (GIS Agrale, pôle Gérontologie, GIE Pharm'image, UNIRE, Fuel Cell Lab).

La dispersion géographique d'UBFC permet une couverture territoriale appréciée de la population. Elle s'explique par le lien solide qui existe entre les programmes de recherche et l'industrie locale, une caractéristique qui est à préserver. Au vu des distances importantes séparant les divers campus, la construction d'une gouvernance intégrée passe par la mise en place d'un niveau de subsidiarité approprié et un déploiement d'une politique numérique adaptée.

Le projet ISITE-BFC représente un accélérateur majeur de ce développement et tout sera mis en œuvre pour que ses jalons soient respectés et il s'intègre totalement dans la politique de site. L'I-SITE ne représente toutefois pas

l'intégralité des forces de l'ESR du regroupement et il s'agira de maintenir à la fois la pluridisciplinarité du site, en même temps qu'une présence forte des trois cycles universitaires et leur implantation sur le territoire. Ceci se traduira par la structuration académique d'UBFC, qui doit considérer l'ensemble des forces du site.

1.2. Projet ISITE-BFC

Par le projet ISITE-BFC, UBFC entend **accroître sa réputation internationale** à travers trois domaines d'excellence stratégiques présentés en figure 1 et correspondant à ses points forts actuels : physique/chimie, micro/nanotechnologies, robotique, biologie appliquée, sciences agro-alimentaires et environnementales, recherche médicale, psychologie cognitive, sciences du mouvement, avec des contributions notables des sciences humaines et sociales. Il s'agit également de **faire émerger des points forts pour le futur, disciplinaires et interdisciplinaires**.

Il est ainsi à noter qu'outre les « sciences dures » et les sciences médicales, **les sciences humaines et sociales sont présentes dans chacun des trois domaines**.

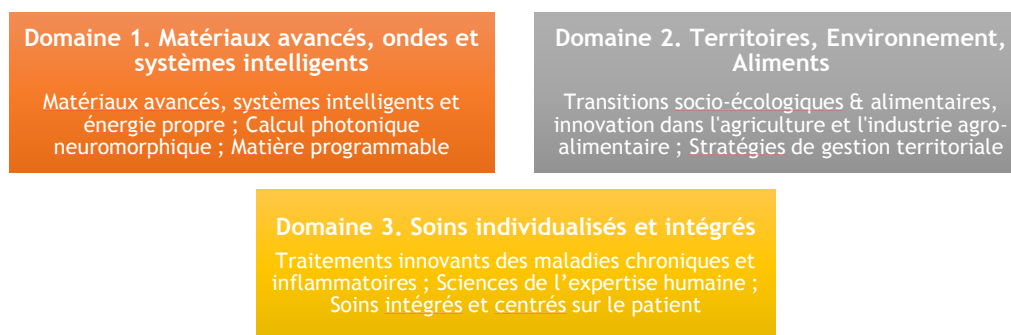
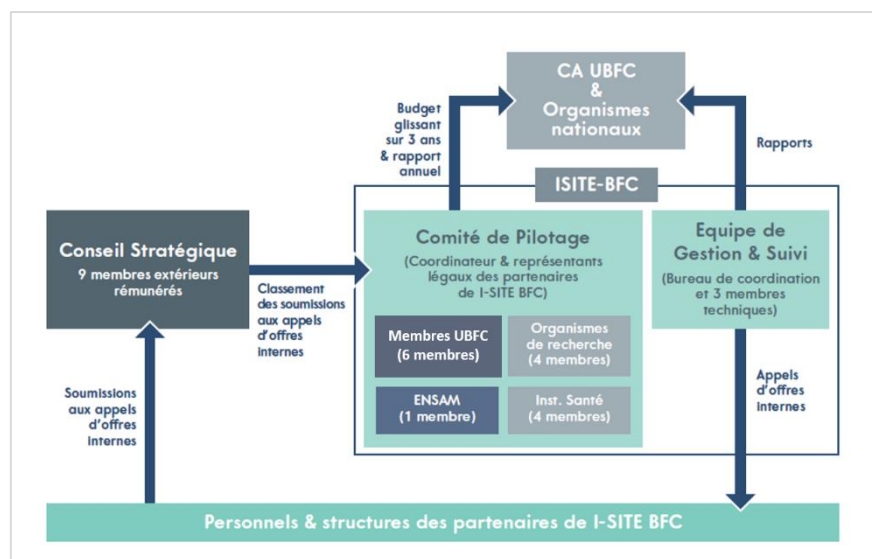


Figure 1. Les trois domaines prioritaires de l'ISITE-BFC.

Le coordinateur du projet ISITE-BFC, Alain Dereux, est à ce titre vice-président d'UBFC délégué à la coordination de



l'ISITE-BFC. La gouvernance du projet lui est spécifique. Elle est représentée en figure 2.

Figure 2. Gouvernance de l'ISITE-BFC.

La convention de préfinancement relative à l'I-SITE, étudiée conjointement avec l'ANR et le CGI, a été votée au conseil d'administration d'UBFC en juillet 2016. Elle est assortie d'un financement de 5 M€. Les premiers appels à projets ont été lancés dès septembre 2016, pour un démarrage des projets sélectionnés en février 2017 (et en septembre 2017 pour les masters sélectionnés). Leurs natures sont les suivantes :

- Projets de formation
 - Masters en anglais,

- Master en intelligence économique & lobbying,
- MOOC's.
- Projets de recherche
 - Projets interdisciplinaires,
 - Projets blancs,
 - UBFC Junior Fellowship.
- Projets conjoints ISITE-BFC/Industries.

La convention de préfinancement comporte également des feuilles de route à 12 mois, engageant fortement à la fois l'ensemble des partenaires de l'I-SITE et UBFC sur des jalons précis. Concernant UBFC, il s'agit notamment de déployer la signature de la production scientifique des membres comportant la mention « Univ. Bourgogne Franche-Comté », de développer la visibilité et le sentiment d'appartenance à UBFC via la signalétique sur les sites, les outils de communication papiers et numériques, ainsi que de gérer les contrats de recherche H2020 et ANR à UBFC (ce dernier point impliquant qu'UBFC devienne cotutelle des laboratoires). Une évaluation externe à un an, soit en avril 2017, permettra de vérifier l'atteinte des premiers objectifs.

Les principaux jalons prévus dans le projet, qui sont des enjeux majeurs de la politique de site, sont décrits dans le tableau suivant.

Work package	Action	Jalon à 4 ans	Jalon à 10 ans
WP1. Gouvernance du projet & gestion de haute qualité	Rapport du projet	Un rapport par an	Un rapport par an
	Lancement des appels d'offre en interne	8 appels/an	Mise à jour du plan en 2019
WP2. Recherche	Attraction des chercheurs internationaux talentueux dans les trois domaines prioritaires	6 juniors, 3 seniors, 1 coach	15 juniors, 7 seniors, 3 coach
	Fellowships pour EC-CH emblématiques d'UBFC	6 juniors, 9 seniors	9 juniors, 12 seniors
	Investissements de recherche stratégiques		
	Projets de recherche interdisciplinaires	20	50
	Projets de recherche ouverts	20	50
WP3. Attractivité pour les étudiants internationaux et excellence de la formation	Masters recherche en anglais	10 programmes de master délivrés essentiellement en langue anglaise	70 % des masters orientés recherche
	Master international commun et mobilité externe	3	9
	Formation intensive d'étudiants talentueux d'UBFC	30 étudiants	120 étudiants
	Alliances internationales avec des écoles doctorales	3	9
	Octroi de bourses a des étudiants talentueux internationaux	80 étudiants	160 étudiants
	Cours de master par des chercheurs internationaux renommés	24	60
	Organisation d'évènements avec les anciens élèves internationaux	1 ^{er} évènement	1 évènement/an
	Développement d'applications E-Talent (IDEFI TalentCampus)	2 applications	6 applications

	Cyber-enseignement (systèmes numériques innovants)	Atteint	Mis à jour
	Introduction d'enseignement sur la créativité en licence/master	6 cours	15 cours
	Démarche qualité des pratiques pédagogiques	10 programmes	70 % des masters orientés recherche
WP4. Impact socio-économique	Création de master / diplômes d'ingénieurs validés par l'industrie	3	6
	Délivrance de diplômes d'ingénieurs/de doctorat et de MBA combinés	15/an	30/an
	Création d'un master en Intelligence économique et lobbying	Atteint	Sans objet
	Projets conjoints Industrie-ISITE	4	12
WP3, 4	Création d'un grand portail Internet de formation continue de BFC	Atteint	Mis à jour
WP5. Développement international	Promotion de la marque UBFC dans les conférences internationales	4 stands UBFC/an	6 stands UBFC/an
	Service d'accueil international UBFC personnalisé	Contrôle annuel de la qualité sur la base des retours d'expérience des utilisateurs	
WP6. Dynamique de vie de campus	Octroi d'une carte d'accès multiservice a l'ensemble des personnels et des étudiants	Atteint	Mis à jour
	Mise en place d'un réseau datacom à l'échelle d'UBFC	Atteint	Mis à jour
	Promotion de l'image UBFC et soutien aux associations d'étudiants	Mis à jour	Mis à jour

Le projet I-SITE inscrit pleinement la trajectoire d'UBFC dans l'émergence d'une université fédérale de recherche. A titre d'exemple, en 2017, UBFC devra être partie prenante de la stratégie de recherche et de la contractualisation des laboratoires avec les organismes de recherche du site ; l'inscription des étudiants se fera au moyen d'un guichet internet unique. En 2017, UBFC assurera des masters en anglais et, en 2018, des licences à haut taux d'encadrement. **L'ISITE-BFC constitue ainsi une partie très importante, bien que non exclusive, du projet d'UBFC.** En effet, le cahier des charges de l'appel d'offres IDEX/ISITE du PIA nous a conduit à définir une « université cible ». Les établissements ont d'un commun accord désigné UBFC comme l'« université cible » du site BFC.

Avec toutes les précautions nécessaires, l'Université de Cambridge a été utilisée comme étalon dans le dossier I-SITE pour exprimer l'objectif d'UBFC d'évoluer en université fédérale à activité de recherche intense dont les caractéristiques à 10 ans sont résumées ci-dessous :

1. Les établissements autonomes, membres d'UBFC, possèdent leurs propres dotations financières et en emplois, et propriétés immobilières.
2. Chaque établissement membre d'UBFC nomme son propre personnel enseignant/enseignant-chercheur⁴.
3. UBFC s'est dotée d'une stratégie de spécialisation de chacun de ses sites dédiés à des activités de recherche et de formation. Des stratégies cohérentes de ressources humaines et de formation en seront dérivées.
4. Une politique fédérale de ressources humaines permettra une redirection (10%) du personnel enseignement/recherche vers les trois domaines prioritaires d'ISITE-BFC.
5. Le recrutement du personnel non permanent d'UBFC embauché sur les projets qui y sont gérés est organisé en publiant les offres sur les sites internationaux des domaines concernés, en conformité avec les normes

⁴ A noter que les enseignants-chercheurs relevant du ministère en charge de l'agriculture, ainsi que les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires sont nommés par arrêté ministériel.

internationales.

6. Chaque personnel enseignant-chercheur est rattaché à un laboratoire du regroupement.
7. Plusieurs laboratoires d'UBFC rassemblent des personnels de divers membres d'UBFC.
8. Les projets de recherche européens et ANR et les personnels de recherche non titulaires embauchés sur ces projets (post-doctorants et doctorants par exemple) sont gérés par UBFC ou par un organisme national de recherche.
9. Les relations entretenues avec les organismes de recherche nationaux et les autorités régionales et nationales sont coordonnées par UBFC, sans qu'elles soient exclusives.
10. L'inscription centralisée des étudiants via le portail Internet UBFC est complétée par une affiliation à un membre d'UBFC.
11. Le sceau d'UBFC, apposé aux diplômes portés régionalement, comporte la référence à UBFC et à l'établissement membre d'UBFC gérant la formation en question.
12. Le doctorat unique délivré par UBFC est opérationnel depuis 2017.
13. Des formations de licence à taux d'encadrement renforcé (comprenant également des disciplines autres que celles des domaines prioritaires d'ISITE-BFC) sont en place.
14. Les programmes de masters orientés recherche sous-tendant les domaines prioritaires d'ISITE-BFC sont organisés/délivrés par UBFC en anglais.
15. La valorisation des résultats de la recherche d'UBFC a lieu dans le cadre des structures existantes, intégralement contrôlées par certains partenaires d'ISITE-BFC ou dont des actions sont détenues par des partenaires d'ISITE-BFC.

Pour épouser cette trajectoire, les conseils d'administration des établissements ont voté les engagements suivants avant la soumission en octobre 2015 du projet I-SITE amendé.

- 1) **Université cible** : Université Fédérale de Recherche UBFC.
- 2) **Engagements pour 2017 concernant les « pôles » UBFC**
le terme de « pôle » n'étant pas contractuel et pouvant évoluer ; il est utilisé ici, mais désigné sous le terme de « divisions » dans la version anglaise du document :
 - les pôles UBFC coordonnent la rédaction des profils des postes d'enseignants-chercheurs redéployés vers les 3 domaines prioritaires d'ISITE-BFC (10 % des postes vacants de tous les membres d'UBFC) : ils font des propositions aux CAC et CA des établissements membres ;
 - les pôles UBFC mettent en place une Démarche Qualité dans les domaines suivants : (i) l'évaluation des formations accréditées UBFC ; (ii) les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs des corps des professeurs et MCF des universités. Les critères de composition des comités de sélection sont proposés aux CAC/CA des membres de la COMUE UBFC par les pôles UBFC selon des règles communes à définir. Les CA ont le pouvoir de décision sur les postes appartenant à leurs établissements respectifs, en acceptant ou en modifiant les propositions formulées par les pôles UBFC.
- 3) **Signature scientifique unique UBFC**, maintenant observable dans Web of Sciences depuis juillet 2015.
- 4) **Engagement pour contractualisation avec les organismes de recherche en 2017 :**
 - vis-à-vis des organismes nationaux de recherche CNRS, INRA et INSERM, UBFC est contractant principal ; les membres de la COMUE apparaissent comme partenaires associés, cosignataires de ces contrats avec des droits et devoirs.
 - UBFC est le signataire principal du contrat qui comprend des chapitres spécifiques à chaque membre de la COMUE qui signe le chapitre le concernant.
- 5) **Inscription centralisée des étudiants à travers un portail internet unique opérationnel en 2017.**
- 6) **UBFC seule habilitée à délivrer le diplôme de docteur et HDR en BFC** : décision prise en 2015 qui entrera en vigueur en 2017 (engagement déjà pris dans le dossier de présélection).
- 7) **A partir de 2016**, tous les diplômes mentionneront que l'institution actuellement autorisée à délivrer les diplômes est un « Etablissement membre d'Université Bourgogne Franche-Comté ».
- 8) **A partir de 2018**, UBFC délivre des diplômes de niveau master, organisés en langue anglaise, financés par ISITE-BFC et concernant les disciplines des 3 domaines prioritaires d'ISITE-BFC. Par ailleurs, des transferts d'accréditations de masters en anglais des établissements vers UBFC auront lieu parmi une liste de masters possibles (au-delà des domaines prioritaires d'ISITE-BFC), après vote dans les conseils des établissements.
- 9) **Les établissements s'engagent à faciliter la mise en œuvre des formations créées par UBFC**, c-à-d :
 - inscrire dans la fiche de service de leurs personnels les charges d'enseignement liées à d'éventuelles interventions dans les formations d'UBFC ;

- faciliter l'accès à des ressources de leur établissement (locaux pour enseignement, conférences ou autres manifestations scientifiques ; accès à des services : communication, information, juridique, relations internationales, etc.)

Sans qu'UBFC soit exclusif à l'ISITE-BFC, ce projet se doit d'avoir de réels effets structurants et transformants, en développant la dimension internationale en recherche et en formation de l'université fédérale UBFC, en favorisant les synergies, l'interdisciplinarité, l'émergence de nouveaux domaines d'excellence (notamment par l'effet de levier des projets blancs et interdisciplinaires) et en développant l'impact socio-économique.

1.3. Formation

Une offre de formation concertée entre établissements.

Afin de maintenir une offre pluridisciplinaire de formation sur le site BFC, le regroupement s'appuiera sur la complémentarité des offres de formation présentes sur l'ensemble du territoire : les deux universités pluridisciplinaires avec santé, l'université de technologie et l'ensemble des écoles d'ingénieurs et de management. Les écoles, l'UTBM et les IAE coordonneront également leur stratégie dans le cadre d'un pôle d'Ingénierie et de Management en cours de finalisation.

Afin de favoriser la lisibilité de l'offre de formation et d'accroître la synergie formation-recherche-valorisation, la réalisation d'une cartographie de la formation à l'échelle du site a été initiée avec les établissements membres. L'objectif est d'apporter une meilleure visibilité des parcours de formations, tout en constituant une base de données et une information complète et structurée à l'échelle du site, à la fois pour les étudiants et pour les acteurs du monde socio-économique, contribuant ainsi à l'insertion professionnelle.

La cartographie de la formation constituera en outre un outil collectif de concertation et d'aide à la décision, contributif de l'attractivité de l'offre et de l'évolution des formations. Elle répondra à plusieurs enjeux : synergie des forces et des potentiels, structuration des programmes permettant le choix et la construction de parcours d'études (y compris cofinancés par l'ISITE-BFC), valorisation d'outils communs (innovation pédagogique, orientation, dispositifs de réussite, valorisation des compétences, harmonisation du calendrier universitaire, modalités de contrôle des connaissances, etc.), facilitation des passerelles et mobilités inter-établissements, démarche qualité.

L'articulation des niveaux L-M-D sera également favorisée pour permettre une meilleure jonction entre les niveaux licence et master puis master et doctorat. L'enjeu est de développer l'accessibilité des formations de masters et de doctorat pour accroître d'une part le nombre des diplômés M et D sur le site et pour valoriser, d'autre part, les niveaux plus élevés de compétences opérationnelles et scientifiques acquises par les diplômés. Un focus réel, à tous les niveaux L, M et D, sur la diversité des pratiques et des métiers associés à la recherche constitue un levier important au service de cet enjeu.

Une structuration de l'offre de formation favorisant les liens formation-recherche-valorisation

A travers sa structuration notamment, la COMUE s'attachera à coordonner l'offre de formation du site en cohérence avec la politique de recherche, afin de renforcer le lien entre ces deux missions.

Chaque université membre de la COMUE UBFC a déjà réalisé un travail important pour structurer son offre de formation pluridisciplinaire, à travers la définition de champs de formation, construits en cohérence avec sa cartographie scientifique.

Ce travail de structuration de l'offre de formation doit être à présent mené à l'échelle du site : voir structuration académique en section 2.

Une offre de masters visible, concertée et emblématique des forces des établissements

Le développement de masters internationaux essentiellement en langue anglaise, portés par UBFC et opérés par les établissements membres, est d'ores et déjà en cours à travers un appel à projets de l'ISITE-BFC, afin de répondre à l'objectif d'internationalisation et d'attractivité du site. C'est un axe stratégique fort de la politique de site. En parallèle et en concertation avec les établissements membres, la COMUE pourra être le lieu du développement d'une politique partagée et volontariste de portage de formations permettant d'accroître encore la cohérence et la visibilité de la formation à l'échelle du site BFC. En ce sens, il pourrait être envisagé, avec un vote favorable des instances des établissements concernés, que soient portés à l'échelle de la COMUE différents types de formations, selon des finalités spécifiques et complémentaires :

1. des formations très transversales susceptibles d'attirer des étudiants d'horizons disciplinaires très variés (ex : intelligence économique, innovation et entrepreneuriat) ;
2. des formations co-accréditées entre plusieurs établissements ;

3. des formations à faibles effectifs, soit parce qu'elles sont en phase de décollage ou parce qu'elles sont nécessaires pour maintenir la diversité de l'offre de formation régionale, qui pourront se développer et être maintenues grâce à la coordination de plusieurs établissements membres.

Lier la formation continue et la formation initiale et afficher une formation tout au long de la vie

Les établissements membres d'UBFC ont mis en œuvre avec succès un grand nombre de programmes de formation continue. La coordination entre les divers services de formation continue constitue un moyen d'assurer une offre cohérente sur la totalité du territoire de BFC et d'en amplifier l'impact. Plusieurs projets, financés dans le cadre du PIA, existent et assurent déjà une forte visibilité du site sur ces sujets : « Cité de l'Alternance », projet « INNOVENTE IDEFI », projet IDEFI TalentCampus. Au-delà de ces actions, il s'agira de développer et d'afficher la formation tout au long de la vie (FTLV) afin de relier davantage la formation initiale et la formation continue. La FTLV constitue un véritable enjeu pour les établissements du site BFC. En accord avec ses statuts, UBFC proposera un affichage cohérent de l'ensemble des actions sur le site BFC pour les valoriser et les rendre encore plus visibles. Un groupe pilote se structurera à l'échelle du site, permettant de proposer une démarche pour articuler les différents niveaux de formation (formation initiale, reprise d'études, formation continue, alternance, VAE, modularisation, formations courtes qualifiantes). Les établissements membres ont ainsi répondu ensemble à l'Appel à manifestation d'Intérêt Pilotes FTLV du MENESR en décembre 2016 par un projet porté par la COMUE, afin de donner toute sa place à un modèle de formation tout au long de la vie à l'échelle du site BFC, par une meilleure coordination de l'ensemble de ses acteurs. Ce projet est lauréat et constitue, outre l'ISITE BFC, un second projet structurant du site.

Développer la réussite des étudiants et l'attractivité des formations

Selon plusieurs indicateurs - Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2015, STRATER 2016 -, la population étudiante en BFC affiche des taux de réussite au baccalauréat plus élevés que la moyenne nationale (+0,2 % en 2014), mais la poursuite d'études post-bac reste inférieure à la moyenne nationale (-2 % pour la même année). En outre, de nombreux bacheliers quittent la région vers d'autres grandes aires urbaines (Paris, Lyon, Strasbourg). Si les chiffres indiquent pour la région une bonne attractivité pour le niveau L et M, en particulier en Bourgogne, elle n'est pas suffisante pour combler les départs.

Afin de porter haut une politique de réussite de l'étudiant et d'attractivité des formations, le regroupement pourrait construire un projet PIA3 en 2017, afin de répondre en particulier à trois objectifs majeurs :

1. favoriser la réussite des étudiants au niveau L,
2. développer l'attractivité des filières et le lien L-M,
3. concourir à une meilleure adéquation avec les marchés d'emploi, en particulier du territoire.

Sur la base d'un diagnostic des actions déjà mises en œuvre dans les établissements, il s'agira de co-construire un programme stratégique global coordonnant plusieurs axes : développer un meilleur continuum Bac-3/Bac+3, favoriser une meilleure orientation des lycéens/étudiants (visibilité des parcours de formation, passerelles entre parcours), développer la connaissance du tissu économique et social et les relations avec les acteurs économiques et sociaux, favoriser l'insertion professionnelle, améliorer les conditions de vie étudiante et lutter contre les inégalités, développer la formation par la recherche. L'innovation pédagogique devra également être un vecteur de transformation des pratiques, notamment à travers la mise en place de nouvelles technologies numériques.

MOOCs et SPOCs

Le regroupement développera des formations en ligne ouvertes à tous (*Massive Open Online Course*, MOOC et *Small Private Online Courses*, SPOC), ainsi que d'autres formes d'apprentissage numérique de haute qualité, pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et sa visibilité internationale. Des MOOCs seront notamment développés dans le cadre de l'ISITE-BFC.

Une politique doctorale ambitieuse

La définition et la mise en œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'habilitation à diriger des recherches seront transférées à UBFC en 2017. Le diplôme de doctorat UBFC sera ainsi le seul diplôme de doctorat délivré aux étudiants de Bourgogne - Franche-Comté à compter du 1^{er} janvier 2017. Il en est de même pour l'HDR. Les contrats doctoraux d'Etat seront également établis à UBFC, par transfert de la masse salariale correspondante.

UBFC porte à partir de janvier 2017 l'accréditation de six écoles doctorales pluridisciplinaires couvrant l'ensemble des thématiques scientifiques du regroupement : « Environnements-Santé », « Carnot-Pasteur », « Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques », « Droit, Gestion, Sciences Economiques et Politique », « Lettres Communication Langues Arts », « Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps ». Ces écoles doctorales impliquent 54 laboratoires de

recherche dont 21 UMR à ce jour (15 CNRS, 3 INSERM, 3 INRA) et 2 Maisons des Sciences de l'Homme. Elles verront leur périmètre s'agrandir avec l'intégration de deux nouveaux laboratoires ; le Ceren, laboratoire de BSB et le LaBoMaP, laboratoire de l'ENSAM Cluny.

Ces écoles doctorales sont associées et rassemblées autour d'un collège doctoral qui remplira des missions multiples et aura pour objectif de mettre en place une politique doctorale commune afin de favoriser la mutualisation des moyens (en matière de formations doctorales en particulier), l'harmonisation des procédures d'encadrement et de suivi de thèse, l'aide à l'insertion professionnelle des docteurs et à l'évolution de leur carrière de chercheur, la répartition des contrats doctoraux d'Etat, la promotion du doctorat, les actions en faveur de la mobilité internationale des doctorants, l'offre de formations et les pratiques en matière de formation doctorale sur l'ensemble des sites d'UBFC, l'attractivité du doctorat d'UBFC, la formation des directeurs de thèse.

Le recrutement des doctorants et l'autorisation d'inscription à l'HdR seront suivis avec attention. **L'ambition d'UBFC, convaincue de l'enjeu sociétal que cela représente, est d'augmenter le nombre de doctorants sur le site.** L'un des leviers sera le développement de thèses en partenariat avec le monde socio-économique, pour tous les grands domaines disciplinaires. Il est à noter que l'alliance des sciences de l'ingénieur et du management, concrétisée dans le Pôle d'Ingénierie et Management en cours de création au sein d'UBFC, sera l'un des vecteurs à mobiliser pour déployer des thèses dans les milieux économiques, y compris en sciences humaines et sociales.

La **formation doctorale** est dans ce cadre au cœur des priorités d'UBFC, qui souhaite développer une politique doctorale ambitieuse, exigeante, tournée vers la réussite et le soutien aux doctorant(e)s. La formation doctorale constitue un enjeu du développement, de la visibilité et du rayonnement d'UBFC mais aussi un enjeu fondamental de formation des jeunes chercheurs.

La politique doctorale d'UBFC se fixe ainsi plusieurs objectifs au cours du prochain contrat :

- 1) *La mise en place d'une formation doctorale exigeante*, tant disciplinaire que transversale.
- 2) *Une plus grande attractivité du doctorat*, en particulier par une série d'actions tant au niveau des premiers cycles qu'au niveau des lycées.
- 3) *L'internationalisation de la formation* : UBFC porte l'ambition d'une formation internationale pour ses écoles doctorales. Il s'agira à travers de conforter la dimension internationale des écoles doctorales, de favoriser la mobilité internationale des doctorants et de contribuer à développer la coopération scientifique. Il est à noter qu'UBFC constitue actuellement un dossier Erasmus +.

Une des missions des ED et du collège doctoral sera dans ce sens d'apporter une ouverture européenne et internationale, par la promotion des cotutelles ; des codirections internationales et le label doctorat européen. Un appui essentiel du développement international est le projet ISITE-BFC, avec plusieurs leviers :

- *La constitution d'alliances internationales avec des écoles doctorales étrangères* seront recherchées et constitueront le cadre de codirections/cotutelles de thèses, réservées aux meilleurs étudiants des établissements partenaires et pour lesquels l'ISITE-BFC consacrera un quota d'allocations doctorales.
- *L'octroi de bourses aux étudiants internationaux talentueux.* La mobilité entrante des étudiants de doctorat sera encouragée par une procédure qui visera à attirer en master les étudiants internationaux talentueux. Des opportunités de stages de recherche dans les laboratoires du site leur seront offertes, ainsi qu'un accès aux ressources des plateformes scientifiques et techniques.

4) *la valorisation socio-économique* : l'ouverture au monde socio-économique constitue un enjeu considérable. Elle sera recherchée en particulier à travers le développement des thèses CIFRE, encore trop peu nombreuses sur le site. La création de *Double cursus Doctorat/MBA* est également envisagée afin d'améliorer l'employabilité des docteurs au sein des entreprises et stimuler la création/reprise d'entreprises. La sensibilisation et la formation des doctorants à l'entrepreneuriat étudiant sera enfin développée à travers les actions et les programmes PEPITE.

5) *Le développement d'un réseau d'alumni*, essentiel pour notre rayonnement.

PEPITE

Le projet PEPITE, labellisé en mars 2014, s'inscrit depuis un an dans la COMUE UBFC, qui est un cadre adapté à un tel projet transversal. Le PEPITE s'appuie maintenant sur des moyens humains dédiés, avec le recrutement d'un chef de projet fin 2015 puis d'un deuxième prévu en 2017, un enseignant-chercheur chargé de mission et des responsables de formations et référents actifs dans les établissements. **UBFC amplifie donc son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.**

Les actions menées sont en développement, avec environ 4000 étudiants sensibilisés en deux ans, 1000 étudiants formés, une carte de formations dédiées à l'entrepreneuriat et à l'innovation qui comporte deux DU, une LP et deux Masters. La communauté des étudiants entrepreneurs est maintenant active avec 4 étudiants entrepreneurs en 2014, 16 en 2015, 30 en 2016. L'année 2017 sera celle d'un maquettage élargi et du déploiement d'une offre adaptée pour

les écoles doctorales.

Le PEPITE BFC privilégie l'implication des étudiants dans l'émergence d'activités innovantes et utiles au développement du territoire, venant en appui aux entreprises, collectivités locales, pôles de compétitivité et acteurs régionaux. En 2015/2016, plus de quarante partenaires ont été impliqués dans des actions transversales. Plusieurs actions sont menées en cohérence avec la stratégie régionale d'innovation, notamment des projets tels que FoodTech à Dijon et HealthTec à Besançon, labellisés FrenchTech.

Campus des métiers et qualifications

En janvier 2016, le MENESR a labellisé le premier campus des métiers et des qualifications de Bourgogne - Franche-Comté. Nommé « Mobicampus », il concerne l'automobile et les mobilités du futur. Mobicampus est basé sur les compétences des lycées, centres de formation d'apprentis, organismes de formation initiale et continue, universités, celles des laboratoires de recherche publics et privés présents sur le bassin de Montbéliard et Belfort, auxquels sont associées des entreprises partenaires. Cinq autres projets de campus des métiers et des qualifications ont également été déposés en septembre 2016 en Bourgogne - Franche-Comté. UBFC contribuera au développement de ces campus, qui constituent également un élément fort de la politique Bac-3 / Bac+3. Il est important de noter que ces projets visent une diversification des métiers tant au niveau industriel que tertiaire, afin de répondre aux besoins de qualifications dans l'industrie, la construction, les services, le numérique, les activités de création et de design.

1.4. Recherche

La recherche du site est opérée par 57 laboratoires (23 UMR, 34 EA), 2 USR CNRS (MSH Dijon et MSHE Besançon), 1 OSU et 3 fédérations de recherche. 280 chercheurs permanents, issus des CNRS, Inra, Inserm, Inrap, EFS, BRGM, IFSTTAR, concourent au sein d'UMR, à l'activité de recherche du site.

En 2014, des réflexions concertées conduites par les six établissements fondateurs de la COMUE, conjointement avec les organismes de recherche et les établissements de santé, les directeurs de laboratoire et de structures de recherche, ont amené à identifier six domaines d'excellence scientifique, interdisciplinaires par essence. Ils représentent la **signature scientifique** d'UBFC :

- Territoires, environnement, aliment,
- Matériaux avancés, photonique, microtechnologies, systèmes intelligents intégrés,
- Transports, véhicule, énergie,
- Santé, ingénierie moléculaire, ingénierie cellulaire,
- Apprentissage, santé, vulnérabilité,
- Patrimoine, sociétés et dynamique territoriales.

Ces domaines sont par ailleurs cohérents avec les axes de spécialisation intelligente RIS3 de la Région BFC qui sont, du fait de la création récente de la Région, l'ensemble des RIS3 des deux anciennes Régions Bourgogne et Franche-Comté.

Les domaines stratégiques de la RIS3 de Franche-Comté sont :

1. Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité,
2. Véhicules économes en ressources,
3. Les microtechniques et les marchés du luxe (bijouterie, lunetterie, maroquinerie, horlogerie, etc),
4. Les microsystèmes,
5. Les produits alimentaires durables du terroir,
6. Intégration et efficacité des systèmes énergétiques,
7. Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux,
8. Santé.

Ceux de la Bourgogne sont :

1. Qualité de l'environnement, des aliments et des alimentations au service du bien être des consommateurs,
2. Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées,
3. Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique,
4. Ecoconception, écoconstruction, matériaux biosourcés,
5. Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport.

Il convient ici de rappeler qu'un des objectifs majeurs d'UBFC est de coordonner les activités de recherche du site, ainsi que le montage de projets structurants à cette échelle. **Il s'agit là d'un point clé de la politique de site.** Certains de ces objectifs ont d'ailleurs été clairement exprimés dans le projet ISITE-BFC.

La démarche que nous adoptons s'inscrit à la fois dans le soutien et le renforcement de la recherche du site et dans son ressourcement. Les grands axes de la stratégie sont décrits ci-dessous.

Cartographie thématique des activités de recherche en BFC est en cours de réalisation. Cette cartographie permettra de recenser l'ensemble des laboratoires, leurs thématiques de recherche, les sections CNU impliquées dans les activités de recherche de BFC. Elle est indispensable pour disposer d'une vision complète de la recherche et d'envisager des renforcements, des croisements fructueux. Elle se veut également dynamique pour repérer les thématiques en émergence, mais aussi anticiper les potentiels à mobiliser pour anticiper et saisir les évolutions et les défis.

Structuration de l'espace BFC. UBFC coordonnera une politique de recherche ambitieuse pour le site BFC, par des actions de structuration permettant de faire jouer les synergies entre les sites de BFC qui concourent au développement d'une même discipline ou d'un même domaine, ainsi que les synergies entre diverses disciplines présentes sur le site au service d'enjeux sociétaux. Ces actions ont débuté avec le portage et la gestion du projet ISITE-BFC, qui permettra de renforcer les points forts du site. Cet effort devra être poursuivi sur le long terme : UBFC devra susciter le dépôt de projets structurants d'envergure destinés à soutenir une politique de recherche spécifique et ambitieuse pour le site. Pour cela, il faudra identifier toutes les synergies qui peuvent être développées dans l'espace BFC afin de rassembler les équipes concernées autour de défis sociétaux auxquels peut efficacement répondre le site, développant ainsi des spécificités reconnues et émergentes. L'identification de ces synergies pourra conduire à terme à des restructurations des laboratoires de recherche permettant d'assurer une meilleure cohérence des activités et donc un meilleur impact de la recherche effectuée dans l'espace BFC.

Suivi des laboratoires. Bien que les personnels permanents des laboratoires restent affectés dans les établissements-membres, les activités des structures de recherche - pour des questions de visibilité de site - devront être coordonnées au niveau fédéral.

- En particulier, le site BFC doit être reconnu comme ayant la volonté de garantir un niveau de qualité élevé de ses activités de recherche. Pour cela des normes concernant la qualification des résultats de recherche seront élaborées par le regroupement, pour permettre de garantir le niveau de qualité souhaité. Il s'agira bien de mesurer la qualité des résultats de recherche plutôt que leur quantité en utilisant des indicateurs privilégiant la mesure d'impact plutôt que des indicateurs quantitatifs. De même ce sont les licences d'exploitation qui permettront de qualifier un brevet plutôt que le brevet lui-même.
- En outre, les recrutements de personnels de recherche (enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche ou doctorants) devront être encadrés par des normes exigeantes (élaborées collectivement à l'échelle du regroupement) pour garantir un niveau élevé de recrutement. Par ailleurs, l'exorecrutement sera privilégié.
- Enfin, les pratiques de management des laboratoires du site BFC seront autant que possible harmonisées afin de se conformer à des standards internationaux.

Indicateurs. Le pilotage des activités doit se baser sur des **indicateurs-clés**. Une grille d'indicateurs, qui prendra en compte les spécificités des grands domaines de recherche, sera élaborée et fera l'objet d'une **fiche de caractérisation** renseignée annuellement par les laboratoires. Ces indicateurs permettront de constituer une base de données partagée mise à disposition via internet de tous les établissements-membres d'UBFC. Cette base de donnée devra être conçue pour être compatible avec celle des organismes de recherche associés au site BFC de manière à pouvoir partager des données avec eux.

Crédits récurrents des laboratoires. L'évaluation des activités et des résultats scientifiques des laboratoires permettra d'optimiser la ventilation des crédits récurrents en la rendant plus objective et vertueuse (avec une incitation à augmenter le niveau de qualité des recherches effectuées). Les modalités de répartition seront discutées, définies et transparentes afin que chaque laboratoire puisse se les approprier. Ces modalités devront respecter le fléchage ministériel des crédits récurrents émanant du ministère en charge de l'agriculture.

Portage des contrats publics de recherche des laboratoires. En accord avec les établissements-membres de la COMUE, il est prévu qu'UBFC se charge de porter les contrats publics de recherche ANR et H2020 de l'ensemble des laboratoires de l'espace BFC, sauf ceux portés par les organismes nationaux cotutelles lorsqu'il s'agit des UMR. Ceci se fera en maintenant le circuit de gestion habituel des contrats dans les laboratoires, les composantes, les

établissements, par un accès des gestionnaires au système d'information d'UBFC. Ainsi, outre l'I-SITE et dans les conditions mentionnées, UBFC portera les contrats ANR et H2020 nouvellement obtenus à partir de 2017. Dans le cas où un organisme aurait la volonté de mettre en place un mandat de gestion unique avec ses partenaires, une solution appropriée sera étudiée.

Gestion des personnels de recherche non-permanents. Avec l'accord de ses membres, il est prévu que les contrats de travail des doctorants de l'espace BFC seront gérés par UBFC. Les contrats de travail des autres personnels non-permanents (enseignants-chercheurs contractuels, ingénieurs, techniciens et administratifs) recrutés sur les contrats de recherche gérés par UBFC seront également portés par UBFC.

Plateformes techniques de recherche. Dans le cadre de sa mission de coordination, UBFC pourra se charger d'un recensement des plateformes, des équipements et des ressources associées et pourra conduire des actions d'affichage et de visibilité.

1.5. Valorisation et partenariats économiques

D'une importance majeure, la valorisation et le partenariat économique font pleinement partie des ambitions et du projet du regroupement.

La SATT Grand-Est, dont 42,8 % des actions sont détenues par des partenaires de l'ISITE-BFC, gère un capital-risque de 60 M€, dans le but d'accélérer le transfert de technologies. Elle couvre la Bourgogne - Franche-Comté, la Lorraine et la Champagne-Ardenne. Les actionnaires de la SATT sont : l'uB, l'UFC, l'UTBM, l'ENSMM, AgroSup Dijon, l'Université de Lorraine, le CNRS, l'UTT, l'Inserm, la Caisse des dépôts. Ses activités de détection, maturation, protection de la propriété intellectuelle, concernent principalement les quatre grands domaines de compétences suivants :

- TIC et nano-techniques,
- Matériaux, procédés et chimie,
- Santé et dispositifs médicaux,
- Agrosiences, ressources naturelles et environnement.

Ces domaines sont totalement en phase avec les activités scientifique du site BFC.

En complément, le site Bourgogne - Franche-Comté dispose à ce jour de deux incubateurs d'entreprises innovantes liées à la recherche publique.

Par ailleurs, en juillet 2016, l'agglomération de Dijon, l'agglomération de Besançon et l'agglomération de Chalon/Saône ont toutes les trois été retenues pour la labellisation « French Tech ». Elles rejoignent ainsi un réseau thématique French Tech, à travers :

- à Dijon, le projet « FoodTech Dijon Bourgogne - Franche-Comté », dédié aux nouveaux usages liés à l'alimentation, avec le Pôle Vitagora et un ensemble d'industriels ;
- à Besançon, le projet « Besançon Bourgogne - Franche-Comté Medtech Biotech », dédié à la médecine du futur, avec le Pôle des Microtechniques et un collectif des start-up régionales ;
- à Chalon/Saône, le projet « Nicéphore Cité », dans le domaine du numérique, avec l'émergence d'un cluster dédié.

Dans les trois cas, il s'agit d'une importante reconnaissance du dynamisme et du potentiel innovant de tout un écosystème, auquel les établissements, laboratoires et formations de BFC ont contribué et sont largement associés.

Sur le territoire, plusieurs structures assurent un soutien efficace à l'exploitation des résultats de R&D. UBFC contribuera à améliorer leur articulation et à identifier les convergences possibles.

La Bourgogne - Franche-Comté se caractérise par ailleurs par un taux d'industrialisation élevé et une industrie bien structurée en clusters et en réseaux. Face à cela, UBFC doit présenter une forme de « cluster académique ».

Par sa structuration académique (voir section 2), l'implication de partenaires économiques dans celle-ci, la consolidation des possibilités offertes à l'échelle du site, en recherche comme en formation, UBFC pourra jouer le rôle de porte d'entrée privilégiée pour les partenaires, en leur offrant une plus grande richesse d'opportunités de collaborations que s'ils sollicitaient un seul laboratoire ou établissement. Pour ce faire, une politique coordonnée de communication avec le monde économique sera mise en place par UBFC et les établissements membres, pour faire connaître l'offre de l'ESR du site, créer de nouveaux partenariats, en particulier à travers les projets industriels co-financés par l'I-SITE.

Par son rôle fédérateur, UBFC privilégiera le développement de partenariats de long terme à l'échelle du site, à travers des accords-cadres avec des partenaires industriels et/ou des laboratoires communs. Un premier accord-

cadre, préparé avant la création de la COMUE, a été signé en juin 2016 entre PSA, l'UFC, l'UTBM, l'ENSMM, le CNRS et la Région. Il devra être étendu à l'échelle d'UBFC.

En outre, les établissements membres, en particulier à travers les équipes de recherche, ont produit de nombreuses start-up depuis plusieurs années, dans les domaines photonique, systèmes micro-électromécaniques (MEMS), microrobotique, systèmes d'imagerie, systèmes automatiques, traitement automatique des langues, santé, chimie et aliments. On peut également citer la création de start-up via la plateforme pédagogique de l'ENSMM. L'ensemble représente de l'ordre de 40 start-up.

Ce type d'activité de création de start-up doit être poursuivi, amplifié et élargi du point de vue des domaines. Placé à l'échelle d'UBFC, PEPITE y prendra également toute sa part.

Enfin, à travers l'évolution de la FCS BFC, le développement d'une politique de fundraising devra être entrepris.

1.6. Politique internationale

Les relations internationales s'effectuent usuellement à plusieurs niveaux : individuel, à l'échelle d'un laboratoire ou d'un département de recherche, à l'échelle d'une composante ou d'un département de formation et à l'échelle d'un établissement.

Ainsi, les établissements membres sont déjà impliqués dans de nombreux partenariats internationaux. A titre d'exemple, en 2013, 45,2 % de la production d'UBFC a eu lieu dans le cadre de partenariats internationaux. L'ensemble CNRS/UFC/ENSMM a établi des partenariats stratégiques avec l'EPFL, Georgia Tech. (UMI), Carnegie Mellon Univ. Un partenariat existe de longue date entre CNRS/uB et le Fraunhofer IZM (Institut de Micro-intégration et Fiabilité), ainsi qu'entre l'uB et l'Université de Mayence en Allemagne. La situation géographique d'UBFC est optimale pour la mise en place ou l'amplification des partenariats avec des établissements suisses de rang international, comme l'EPFL ou avec des établissements allemands.

En s'appuyant sur les relations internationales existantes dans les établissements et sur leur volonté stratégique en termes de pays et d'établissements cibles, **l'enjeu de la COMUE est de bâtir des partenariats institutionnels stratégiques, en nombre limité, en recherche et en formation, sur un périmètre suffisamment large pour être déployés sur plusieurs établissements membres, adressant recherche et formation.** Les quatre axes sur lesquels devront être définis, avec les membres, les partenariats stratégiques, sont :

- le transfrontalier,
- l'Europe,
- les pays développés,
- les pays émergents.

Pour cela, une cartographie précise des relations internationales existantes sur le site devra d'abord être réalisée et des choix collectifs devront être opérés.

En outre et ainsi que cela a déjà été mentionné, la politique internationale se déclinera également à travers l'internationalisation des formations, sur les deux axes stratégiques suivants :

- développer les actions internationales des écoles doctorales du site : constitutions d'alliances avec des écoles doctorales étrangères, cotutelles, label doctorat européen ;
- développer l'attractivité internationale des formations du site, en particulier à travers les formations de Master en anglais, cofinancées par l'ISITE-BFC. Une action de communication à l'international est en cours de déploiement à UBFC pour le recrutement d'étudiants étrangers talentueux dans ces Masters, qui ouvriront pour les premiers à la rentrée universitaire 2017.

1.7. Politique numérique

Les axes essentiels de la politique numérique sont relatifs à la coordination des politiques d'établissement concernant le numérique et les systèmes d'information, en lien avec les établissements membres conformément aux statuts, incluant la gouvernance, la stratégie, le dispositif d'évaluation (démarche qualité) et la réalisation de feuilles de route accompagnées de fiches méthodologiques de mise en œuvre.

UBFC dans sa démarche de coordination des politiques numériques des établissements membres, engagera des actions sur les thèmes suivants, stratégiques à l'échelle du regroupement et par ailleurs portés par la DGESIP via la mission MiPNES :

1. le système d'information et les services numériques,
2. le numérique au sein de la formation,
3. la politique de production et d'incitation à l'usage des ressources numériques pour la formation,
4. le numérique au service de la recherche,

5. la conduite du changement et l'accompagnement des acteurs.

Cette démarche s'accompagnera d'une concertation étroite avec les responsables d'établissement et les directions des systèmes d'information, afin de conduire à des prises de décisions concertées.

Un Schéma Directeur du Numérique est actuellement en cours d'élaboration.

Le premier dossier actuellement en cours de traitement concerne les études doctorales. Il s'agit de réaliser un état des lieux des besoins autour de la solution ADUM, afin d'être en mesure d'inscrire les doctorants à UBFC à la rentrée 2017.

En outre, la question de l'interopérabilité des systèmes d'information des établissements utile à la gestion des contrats de recherche à UBFC va être très rapidement abordée, pour être en mesure d'accueillir en 2017 les premiers projets ANR et H2020 gérés à la COMUE.

1.8. Politique culturelle

Une des missions d'UBFC consiste à coordonner un travail d'organisation globale du paysage académique de l'action culturelle et artistique en Bourgogne - Franche-Comté pour le rendre plus lisible et visible aux niveaux régional et national, voire international, ceci au bénéfice de ses établissements membres et du territoire. L'identification et la valorisation de partenariats avec la société civile relèveront également de cette mission. Les objectifs seront de :

- déployer des actions culturelles s'adressant à tout public : culture scientifique et technique et culture artistique (soutien à la création artistique), selon un maillage territorial intégrant notamment les sites éloignés des sites de plus grande taille (que sont Dijon, Besançon et Belfort/Montbéliard) qui ne disposent pas nécessairement de structure universitaire ou de politique culturelle identifiée ;
- d'organiser des actions emblématiques et d'envergure sur l'ensemble du territoire s'inscrivant dans les choix politiques du territoire (favorisant notamment les liens arts et sciences), selon une fréquence retenue en concertation avec les établissements membres, les actions de CSTI en lien avec les domaines d'excellence de la recherche, axes de l'I-SITE notamment, contribuant également à la caractérisation de son territoire.

Il s'agit donc de coordonner des projets collectifs qui permettront d'améliorer la visibilité et l'attractivité du site ainsi que son maillage territorial et de positionner UBFC comme un acteur culturel de coordination, en partenariat avec la DRAC et la délégation culturelle de la Région Bourgogne - Franche-Comté. Les premières actions qui seront développées sont :

- identifier et structurer un réseau de partenaires avec la société civile à l'échelle du site,
- développer l'accès des personnels et étudiants aux centres culturels universitaires et communaux, ainsi qu'aux équipements culturels régionaux (incluant également les sites touristiques) et patrimoniaux.

Il est en outre à noter que le développement d'une politique culturelle forte participe à l'attractivité des campus, à l'amélioration de la vie étudiante, à la visibilité des domaines scientifiques du site (notamment ceux de l'I-SITE), au développement des liens entre la recherche scientifique et la société civile et contribue à la caractérisation de son territoire.

1.9. Vie étudiante

UBFC ambitionne une participation active des étudiants dans la vie institutionnelle, scientifique et associative d'UBFC. Pour cela, il est envisagé de créer un comité de coordination de la vie étudiante, composé des étudiants élus aux deux conseils d'UBFC, des vice-présidents étudiants des établissements membres⁵, ainsi que des vice-présidents étudiants élus au sein des deux CROUS et présidé par le vice-président étudiant d'UBFC. Ce comité sera actif pour la rédaction du Schéma directeur de la vie étudiante et en assurera le suivi de la mise en œuvre. Il pourra également s'autosaisir de tout sujet qu'il jugera pertinent.

La vie étudiante constitue un élément clé de la dynamique de campus. Il est bien identifié que les conditions de vie ont un impact sur le taux de réussite des étudiants. La région BFC jouit d'une infrastructure de meilleure qualité que la moyenne nationale : 10 chambres pour 12 étudiants et 10 places de restaurant universitaire pour 100 étudiants. Plus de 30 % des étudiants socialement défavorisés de BFC bénéficient d'une bourse (25 % au niveau national). L'hébergement des étudiants étrangers est facilité. Depuis 2015, une carte d'accès multiservices « Pass'UBFC » permet à chaque étudiant et membre du personnel d'UBFC d'accéder à un soutien logistique à l'échelle d'UBFC (restaurants, bibliothèques, Internet, etc.).

Un grand nombre d'activités essentielles pour le développement personnel des étudiants sont organisées par plus de 350 associations d'étudiants dans les domaines de la culture, du sport ou des loisirs, en rapport avec des projets sociaux ou d'aide humanitaire, ou en lien avec des besoins de soutien psychologique. Dans le cadre de ces initiatives

⁵ ou représentant pour les établissements qui n'ont pas de VP étudiant.

autonomes, les étudiants acquièrent une expérience de gestion de budgets, de dynamique de groupes ainsi que de coordination de groupes.

En premier lieu, le schéma directeur de la vie étudiante décrit plus en détail le diagnostic et le projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire.

UBFC élabore, avec les établissements partenaires, le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire. Le premier volet du Schéma directeur de la vie étudiante (SVDE) est annexé au présent contrat de site. Nous avons fait le choix de construire le SDVE en deux temps. Le premier temps est consacré au diagnostic et aux principales orientations stratégiques. Une seconde phase sera ensuite ouverte afin de concevoir le second volet du SVDE, consacré à sa mise en œuvre opérationnelle, où la subsidiarité devra jouer à plein en impliquant les acteurs territoriaux (établissements, CROUS, étudiants, collectivités locales), autour de sept enjeux :

- logement,
- bourses et politique sociale,
- activités associatives et implication étudiante,
- engagement et valorisation des compétences des étudiants,
- activités culturelles et sportives,
- restauration,
- accompagnement des étudiants en situation de handicap.

1.10. Eléments de mise en œuvre à 18 mois de la trajectoire

Compte tenu de ce qui précède, des compétences transférées, coordonnées et propres d'UBFC, de sa trajectoire à 10 ans, des jalons de l'ISITE-BFC et outre les politiques internationale, de relations industrielles et culturelles, qui n'ont pas encore été véritablement lancées, le tableau ci-dessous résume succinctement la déclinaison d'objectifs à 18 mois sur des éléments très opérationnels, essentiels pour le démarrage de la COMUE, déclinant la stratégie de site, ainsi que leur niveau de réalisation.

RECHERCHE	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Cartographie des activités de recherche du site	En cours.
Suivi des laboratoires du site à l'échelle fédérale	Prévu pour janvier 2017. Cotutelle UBFC validée par le MENESR pour les EA. Discussions en cours avec les organismes pour les UMR.
Portage des projets de recherche ANR et H2020 à l'échelle fédérale	En démarrage. Instructions données aux enseignants-chercheurs du site en octobre 2016 du portage UBFC des nouveaux projets ANR et H2020 (hors ERC) à compter de cette date, hors projets gérés par les organismes nationaux de recherche.
FORMATION	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Cartographie des formations du site	En cours.
Transfert des écoles doctorales	Définition du périmètre de 3 nouvelles ED SHS : réalisé. Mise en place du collège doctoral : en cours. Accréditation du doctorat UBFC : délivrance dès janvier 2017. Délivrance de l'HDR : à l'étude au MENESR.
Mise en place des premiers Masters et MOOCs portés par UBFC	Travail en cours (sélection par comité ISITE-BFC et étude de la mise en place) pour la rentrée universitaire 2017.
Entrepreneuriat Etudiant	En fonction : PEPITE.
Charte Erasmus+	Accréditation provisoire d'UBFC en octobre 2016. Dépôt du dossier complet en mars 2017.

STRUCTURATION ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
	En cours de construction. Projet en cours de finalisation pour le Pôle d'Ingénierie et de Management.
NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Carte multiservice Pass'UBFC	En fonction.
Système d'information pour l'inscription et le suivi des doctorants à UBFC	En cours ; doit être opérationnel pour la rentrée universitaire 2017.
Interopérabilité COMUE - Etablissements membres des systèmes d'information	A lancer.
Portail d'inscription des étudiants	A lancer.
ISITE-BFC	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Appels à projets	Réalisé. Retour des projets le 4/11/2016 et résultats de la sélection le 27/01/2017.
Séance plénière d'explication et de lancement	Réalisé.
PILOTAGE, METHODES, NORMES	NIVEAU DE REALISATION OCTOBRE 2016
Feuilles de route des VP, réunions de comités VP/Responsables par secteur, fiches méthodologiques	En fonction pour la formation, la recherche, le numérique, la culture, et l'ISITE-BFC.
Normes communes	En cours pour les comités de sélection (recrutement des enseignants-chercheurs) et pour la clé de répartition des crédits récurrents aux laboratoires.
Démarche qualité	A initier en début 2017.
Indicateurs de pilotage	En fonction pour le suivi de la signature scientifique « Univ. Bourgogne Franche-Comté ». 43% de la production scientifique janvier-octobre 2016 du site répertoriée dans Web of Sciences l'indique.

2. Structuration académique et scientifique d'UBFC

2.1. Gouvernance

L'exécutif d'UBFC se réunit en bureau une journée tous les 15 jours. Les vice-présidents chargés des secteurs les plus structurants ont été nommés et sont à l'œuvre. L'organigramme sera complet en début 2017.

Outre le bureau, les Vice-Présidents travaillent au sein de trois comités (voir figure 2). Ces comités ne sont pas statutaires ni réglementaires, mais ils permettent la bonne transmission des informations, la nécessaire discussion, les choix collectifs, et assurent ainsi un travail collégial, pour garantir la cohérence et la lisibilité nécessaires des actions. Ce sont :

- le comité chargé du développement académique et de l'innovation (CDAI),
- le comité chargé des relations entre UBFC et son environnement,
- le comité chargé du numérique, de la vie étudiante et de la gestion des compétences.

Chaque vice-président est chargé, en cohérence avec les membres composant le comité auquel il appartient, de coordonner la politique d'UBFC avec celle des établissements membres, en se réunissant régulièrement avec les vice-présidents et des directeurs en charge des thématiques correspondantes des établissements membres concernés, autour d'objets de travail précis.

Le porteur du projet ISITE-BFC, également VP de la COMUE, est en charge du respect des engagements relatifs à ce projet. Pour ce faire, il travaille étroitement avec les autres VP de la COMUE, qui, dans leurs périmètres respectifs, définissent et mettent en place des actions structurantes à l'échelle du site et nécessaire pour l'I-SITE.

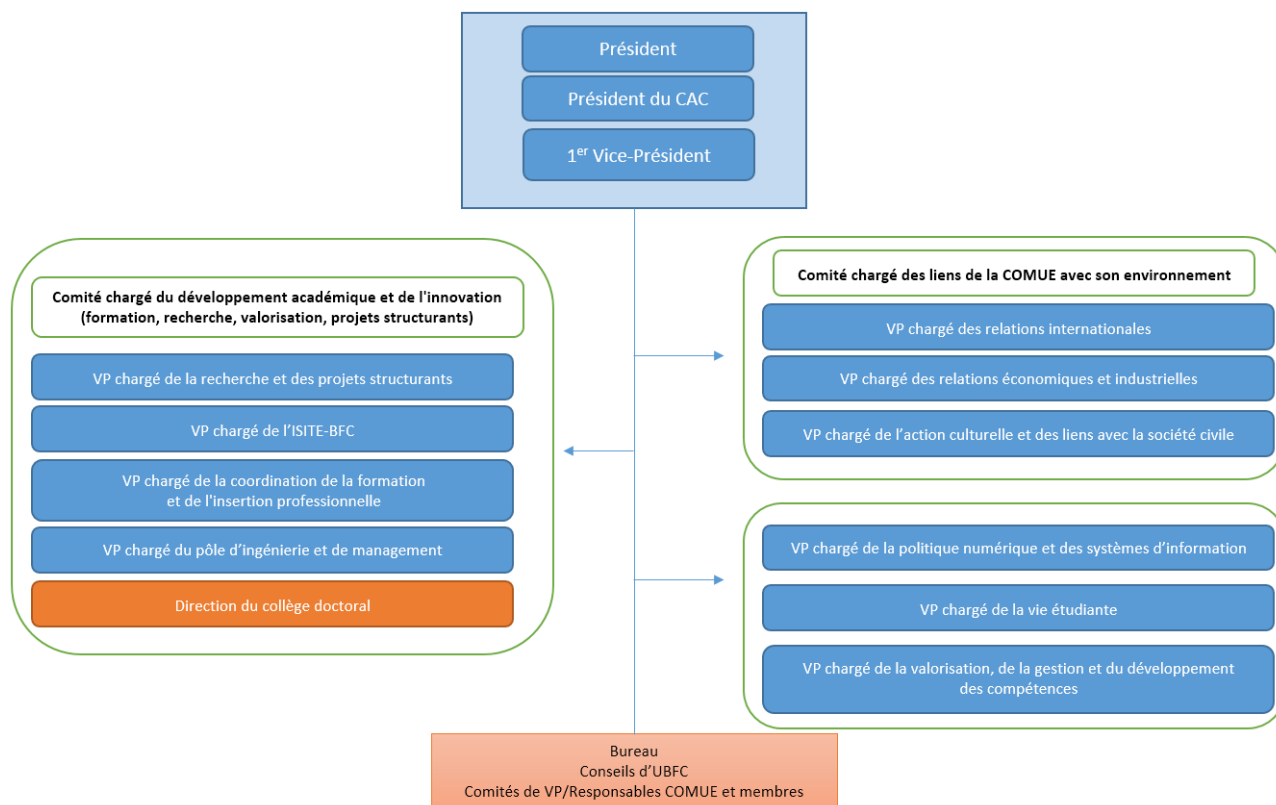


Figure 3. Structuration interne de l'exécutif d'UBFC.

La COMUE UBFC a pour ambition d'être, pour le regroupement, l'outil de la stratégie de site en matière de recherche, de formation, de fertilisation interdisciplinaire et de coordination de la mise en œuvre de projets structurants. Afin d'exercer ses missions et de déployer la stratégie de site, il est essentiel qu'UBFC se structure de manière cohérente et transversale aux établissements membres, permettant de mobiliser l'ensemble de la communauté, de faciliter les interactions, de tirer parti de synergies encore inexploitées, de soutenir une offre pluridisciplinaire, de rapprocher recherche et formation, de développer l'interdisciplinarité et d'encourager et soutenir les projets à haut potentiel.

La COMUE UBFC est fédérale, basée sur la subsidiarité. Un travail important doit être engagé pour en définir les contours et les modalités opérationnelles, fonctionnelles et de gouvernance.

Pour engager cette structuration, nous souhaitons déployer en début de contrat les pôles thématiques, définis et présentés ci-après.

Il convient en effet d'aménager *des structures de concertation* entre tous les acteurs, enseignants-chercheurs et chercheurs, étudiants, BIATSS, mais également partenaires, collectivités, entreprises, monde économique, société civile, dont l'objectif sera de mettre en œuvre les synergies appropriées, pour que des collaborations internes efficaces et fructueuses se développent.

Les établissements membres, les conseils d'UBFC, en particulier le conseil académique, seront mobilisés pour cette structuration importante. L'activité des pôles thématiques devra faire l'objet d'un suivi par la COMUE (bilan annuel, indicateurs).

Pour soutenir cela, un service de pilotage sera créé au sein de la COMUE, qui établira notamment, en lien étroit avec les établissements membres, les indicateurs requis pour le suivi de la COMUE et de la politique de site. En outre, des réseaux support « COMUE - Etablissements membres » soutiendront les activités du site, chacun étant doté d'une feuille de route validé par UBFC et les établissements membres : réseaux des VP/Responsables Recherche, Formation, Numérique, Relations internationales, Relations industrielles, Culture, réseaux des DGS, des responsables de la communication, de soutien au montage de projets, pilotage, qualité.

2.2. Articulation des fonctions support entre UBFC et ses établissements fondateurs

UBFC est conçue sur un modèle fédéral, qui prend en compte la diversité de ses membres, les distances entre leurs implantations et l'organisation territoriale multipolaire de la Bourgogne - Franche-Comté. Il convient donc d'assurer entre UBFC et ses établissements fondateurs une articulation efficiente qui respecte ce modèle fédéral.

Au plan administratif l'organisation choisie consiste à déléguer les fonctions support aux établissements. Ceux-ci porteront « pour le compte d'UBFC » une large part des missions administratives et de gestion d'UBFC, en continuité avec une administration propre restreinte d'UBFC assurant, au siège, la coordination d'ensemble. Pour une fonction support donnée, le service concerné de l'établissement chef de file (ou coordonnateur) assure ainsi la coordination en réseau des services homologues des autres établissements fondateurs.

Un tel modèle contribue à l'identité partagée que nous souhaitons créer puisqu'il établit une réelle continuité entre les membres fondateurs et UBFC. Le choix des établissements porteurs des différentes fonctions support devra intervenir dès le début du contrat 2017 afin de garantir une mise en place rapide et efficace.

2.3. Pôles thématiques

« La construction d'un nouveau modèle institutionnel... fournit l'opportunité à la fois de repenser le lien organique et fonctionnel entre la recherche et la formation, et d'évoluer vers un modèle de gouvernance fondé non plus sur la seule structuration - et séparation - des disciplines comme dans le système facultaire hérité de l'histoire, mais sur la mobilisation de ces disciplines en tant que ressources, dans la solidarité qui doit être la leur, au service de projets de formation en lien avec les attentes de la société. C'est ainsi qu'UBFC s'appuiera sur la recherche, élément phare de son projet de développement, pour définir des champs thématiques originaux au sein desquels se créera la synergie attendue entre la recherche, la formation et la valorisation. A cette fin, se constitueront au sein d'UBFC des pôles thématiques desquels émergeront, par la force de proposition des enseignants-chercheurs et des chercheurs, non seulement des projets scientifiques mais aussi les projets pédagogiques qui leur seront étroitement liés.»⁶

La construction du projet porté par UBFC s'inspire du modèle de Cambridge organisé autour d'établissements autonomes.

Le décloisonnement des disciplines est porteur de découvertes et d'innovations qui à leur tour déterminent la capacité d'une société à répondre aux enjeux économiques et sociétaux, pour son développement et sa compétitivité. Ce décloisonnement pousse, au-delà de l'interdisciplinarité, au partage des connaissances aussi bien dans les structures de recherche et dans les formations que dans leur rapport à l'insertion professionnelle et à la valorisation. Il amène à la confrontation des enjeux technologiques, économiques et sociétaux dans l'identification des *spécialisations intelligentes* du territoire Bourgogne - Franche-Comté. En mettant en capacité d'interagir une diversité plus grande de champs de formations, de recherche et de relations avec le monde socio-économique, le regroupement constitué par UBFC offre ainsi plus d'opportunités de répondre à ces enjeux par la mise en place de pôles thématiques.

L'identification de premiers champs thématiques a fait l'objet de réflexions approfondies et de construction lors de la préparation du projet ISITE-BFC et de l'élaboration des stratégies de spécialisation intelligente.

Les pôles thématiques ont pour objectif d'intégrer recherche, formation et actions de valorisation/transfert au sein d'un ensemble de thématiques originales et d'une grande importance sociétale, tout à la fois ancrées sur les spécificités du territoire Bourgogne - Franche-Comté et porteuses d'attractivité et de développement.

Par les activités présentes sur le site, le territoire Bourgogne - Franche-Comté peut déployer des actions spécifiques et identifiantes, tout autant que constituer des axes émergents, ayant vocation à créer une réelle visibilité du site à 5 ans. Ainsi les trois axes du projet ISITE-BFC constituent une première entrée différenciante.

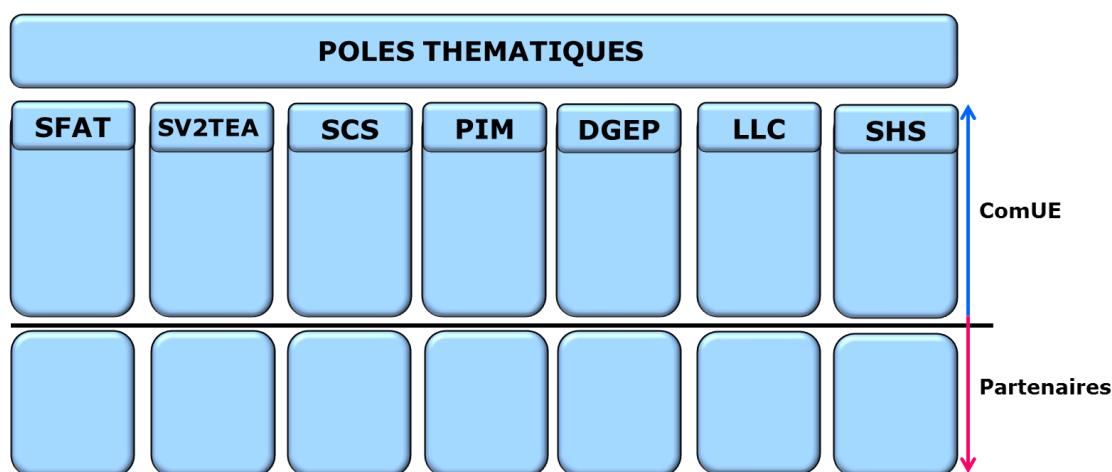
Les pôles thématiques intègrent la recherche (laboratoires, écoles doctorales), la formation (initiale/continue) et les actions d'innovation. Ils rassemblent des représentants des composantes, des formations, des laboratoires, des écoles

⁶ Extrait du préambule des statuts d'UBFC.

doctorales et des partenaires (consortium ISITE-BFC, acteurs institutionnels, entreprises et autres acteurs du monde socio-économique, etc.) engagés dans des collaborations directes avec UBFC et concernés par la thématique. Il s'agit, pour ces entités, d'être « représentées dans » et non pas « incluses dans » ces pôles.

Ces pôles thématiques (voir figure 4) ont vocation à être des espaces de concertation et de coopération entre les partie-prenantes évoquées ci-dessus, pour élaborer une stratégie de long terme du domaine, avec les instances de la COMUE et les instances des établissements. Ce sont des entités consultatives, de partage d'information et d'animation qui doivent être forces de propositions d'orientations innovantes, de réflexion prospective et de partenariats internationaux générateurs de projets structurants à l'échelle du site. Cette ligne de développement sera l'une des clés de voûte de l'action du conseil académique d'UBFC.

Cette structuration n'a pas vocation à opérer un cloisonnement rigide, mais au contraire à promouvoir une réflexion transdisciplinaire. Par exemple, un laboratoire, une composante, etc., peut être engagé dans un ou plusieurs pôles thématiques en fonction de ses périmètres d'activités.



SFAT : Sciences Fondamentales, Appliquées et Technologie,

SV2TEA : Sciences de la Vie et de la Terre, Territoires, Environnement, Aliments,

SCS : Santé, Cognition, Sport,

PIM : Pôle d'Ingénierie et de Management,

DGEP : Droit, Gestion, Economie, Politique,

LLC : Lettres, Langues et Communication,

SHS : Sciences de l'Homme et de la Société.

Figure 4. Pôles thématiques d'UBFC.

Les pôles SFAT, SV2TEA et SCS ont pour mission d'animer les axes thématiques de l'ISITE-BFC et de développer les interactions avec les autres pôles. Le pôle d'Ingénierie et de Management, mentionné dans le préambule des statuts d'UBFC, est d'ores et déjà prêt à fonctionner⁷. Les rapports étroits qu'il entretient avec le monde économique et ses liens internationaux seront mis en valeur et une attention particulière sera portée sur le doctorat. L'ensemble des missions de ce pôle est précisé dans l'accord de consortium qui le régit. Pour les pôles DGEP, LLC et SHS, déjà structurés autour d'axes pluridisciplinaires dans chacune des Maisons des Sciences de l'Homme de Dijon et de Besançon, des projets structurants sont attendus à l'échelle du regroupement.

Un objectif complémentaire des pôles thématiques est de donner une vision unifiée, lisible et attractive, y compris à l'international, de l'offre ESR de BFC, en particulier à travers un portail unique. Afin de renforcer la lisibilité de l'ESR du site, l'architecture du portail permettra de consolider l'offre selon les pôles thématiques.

Conformément au projet ISITE-BFC, ils auront par ailleurs les fonctions académiques opérationnelles suivantes :

⁷ Il rassemble dans une même dynamique les écoles d'ingénieurs et les IAE des deux universités pluridisciplinaires, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, les écoles d'ingénieurs et de management membres d'UBFC et Arts et Métiers Paris Tech campus de Cluny.

- coordonner la rédaction des profils des postes d'enseignants-chercheurs redéployés vers les 3 domaines prioritaires d'ISITE-BFC (10 % des postes vacants de tous les membres d'UBFC) : elles font ensuite des propositions aux CAC et CA des établissements membres ;
- mettre en place une démarche qualité dans les domaines suivants :
 - l'évaluation des formations accréditées UBFC ;
 - les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs. La composition des comités de sélection est proposée aux instances des établissements membres de la COMUE UBFC par les pôles thématiques selon des règles communes à définir. Les CA ont le pouvoir de décision sur les postes appartenant à leurs établissements respectifs, en acceptant ou en modifiant les propositions formulées par les pôles.

Les missions de chaque pôle thématique seront définies par une charte et feront l'objet d'une feuille de route annuelle. Elles portent sur :

- assurer la visibilité formation, recherche, valorisation (notamment cartographies),
- remplir les missions au titre de l'ISITE-BFC,
- animer à l'échelle du site les activités académiques sur des sujets transversaux et originaux,
- animer et mener une réflexion prospective avec la communauté concernée et développer des projets ;

Outre les pôles thématiques, des pôles fonctionnels seront mis en œuvre. Leur objet est de mutualiser les initiatives et les forces du site sur des grands enjeux d'avenir de l'ESR. Ainsi, des pôles fonctionnels recherche, formation, numérique, culture sont déjà constitués par la réunion régulière des vice-présidents et responsables des établissements membres et d'UBFC. L'innovation pédagogique, incluant des recherches en pédagogie présentes sur le site, ou l'innovation/valorisation, incluant notamment des *living labs* et en lien fort avec les structures de valorisation, pourront également être constitués, afin que la communauté puisse bénéficier des meilleures pratiques et avancées sur des sujets d'intérêt communs et susceptibles d'irriguer tout la communauté.

2.4. Pôles territoriaux

La structuration académique et scientifique d'UBFC décrite précédemment doit être croisée avec les sites d'implantation des établissements membres. Les pôles territoriaux ne relèvent pas de la compétence directe de la COMUE. Néanmoins, ils sont essentiels pour la structuration de l'ESR en Bourgogne - Franche-Comté. Rappelons que les établissements membres sont présents sur treize sites universitaires, chacun de ces sites ayant naturellement ses spécificités liées à son environnement et son écosystème propres. Plus de 80 % des étudiants sont répartis sur les pôles dijonnais (45 %), bisontin (28 %) et de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard (8 %), avec une implantation sur chacun d'entre eux d'au moins deux établissements membres de la COMUE. Notons également la présence de l'ENSAM à Chalon/Saône, avec l'uB.

L'enjeu pour la COMUE est de développer une cartographie précise des forces scientifiques sur les différents sites - en recherche et en formation -, de communiquer auprès de la communauté, et de pouvoir ainsi croiser pôles thématiques et pôles territoriaux en donnant des rôles pilotes aux territoires. C'est également un enjeu de lisibilité du site BFC.

A l'occasion du montage de l'ISITE-BFC, une première étape de représentation territoriale des axes de a été proposée (voir tableau ci-dessous).

DOMAINE 1 : MATERIAUX AVANCES, ONDES ET SYSTEMES INTELLIGENTS	
Matériaux et procédés	Dijon : nanotechnologies, ingénierie moléculaire. Besançon : micro et nanotechnologies. Le Creusot : métallurgie physique. Sevenans et Montbéliard : matériaux et procédés. Cluny : traitement du bois, <i>métallurgie physique</i> .
Ondes et signaux	Dijon : photonique. Besançon : photonique, acoustique, vibrations.
Ingénierie des systèmes	Besançon : intégration de systèmes intelligents, informatique. Belfort-Montbéliard : systèmes d'énergie, transports et

	mobilités. Nevers : <i>transport (engins)</i> . Le Creusot : traitement d'images. Chalon/Saône : réalité virtuelle.
--	---

DOMAINE 2 : TERRITOIRES, ENVIRONNEMENT, ALIMENTS	
Agriculture et aliments	Dijon : agriculture et écologie, aliments, goût, nutrition.
Ecologie	Dijon : biodiversité et évolution. Besançon : biodiversité, contaminants et santé.
Evolution des territoires	Dijon : cycles biogéochimiques, territoires et processus de transition, climat et paléoenvironnement. Besançon : dynamique des territoires, paléoclimat et <i>paléoenvironnement</i> . Belfort-Montbéliard : <i>environnement et transports</i> .

DOMAINE 3 : SOINS INDIVIDUALISES ET INTEGRES	
Maladies inflammatoires et métaboliques	Dijon & Besançon
Immunothérapies, cancer et thérapies cellulaires	Dijon & Besançon
Pharmaco-imagerie et théranostique	Dijon : marquage moléculaire. Besançon : nanoparticules radiosensibles. Nevers : <i>évaluation des innovations</i> .
Handicap et vieillissement	Dijon : handicaps sensori-moteurs, cognition et développement. Besançon : troubles émotionnels.

SPECIALISATION D'UBFC PAR RAPPORT A LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE DES TROIS PRIORITES D'ISITE-BFC	
Technologies innovantes pour la santé	Besançon, Dijon, <i>Belfort-Montbéliard</i>
Technologies innovantes pour l'agriculture et les aliments	Dijon

SPECIALISATION D'UBFC PAR RAPPORT AUX SCIENCES HUMAINES	
Humanités numériques	Dijon
Patrimoine, travail et politiques	Besançon Sevenans : usage, mutations

Les implantations territoriales de l'uB bénéficient déjà de conseils de site associant l'établissement de tutelle présent sur le site et les collectivités territoriales. Leur vocation est d'assurer la coordination territoriale de la formation et de la recherche. Dans cet esprit, les deux implantations territoriales sud-Bourgogne (présence de l'uB au Creusot, à Chalon et à Mâcon et présence de l'ENSAM à Cluny et Chalon) et nord-Bourgogne (présence de l'uB à Nevers et Auxerre) seront renforcés.

Dans la même optique, les sites les plus importants en effectifs étudiants bénéficient d'une organisation inter-établissement permettant un dialogue renforcé. C'est le cas sur le site de Dijon avec le « Grand Campus dijonnais » qui fédère l'ensemble des partenaires de l'ESR du site (uB, AgroSup Dijon, Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social de Bourgogne, CHU, CGFL, Inra, Inserm, CEA, CNRS, BSB, ENSAM Cluny et CROUS). Il est également à noter qu'un protocole d'accord entre l'UFC et l'UTBM, portant constitution du pôle universitaire de l'aire Belfort-Montbéliard, a été signé en octobre 2015. Ce protocole a été voté par le CA provisoire de la COMUE. Il vise à donner une identité forte à ce pôle, en le structurant autour des secteurs de l'énergie, des transports et du numérique. Il permet notamment de fédérer les moyens humains et technologiques entre les deux établissements et a conduit à un financement de plusieurs actions communes dans le cadre du CPER 2015-2020. Sa structuration est en cours.

Une gestion de proximité bien coordonnée à l'échelle de BFC apparaît être une forme particulièrement efficace de structuration d'un territoire aussi vaste. Pour cela, il apparaît utile d'engager la réflexion avec les établissements membres concernant les pôles territoriaux, qui pourront contribuer à structurer l'espace universitaire. Les pôles territoriaux relèvent d'accords entre les établissements présents sur ces territoires. A travers la politique de site, la COMUE peut utilement soutenir et valoriser cette dynamique de coopération, coopération qui peut prendre des modalités variables d'un territoire à l'autre, selon ses spécificités. Ainsi, les pôles territoriaux constituent un moyen important d'exercer la subsidiarité nécessaire à la COMUE et de mettre en synergie le développement local et la politique de site.

2.5. Rayonnement et partenariat

En accord avec les établissements-membres, un certain nombre d'actions permettant d'augmenter la visibilité et le rayonnement de l'espace BFC sont ou seront menées par UBFC. Citons notamment :

- **La signature scientifique commune.** UBFC est chargée de suivre et d'accélérer pour le regroupement le déploiement de la signature scientifique commune des publications issues de BFC. A l'échelle de 5 ans, l'objectif est que le taux de publications portant la signature « Univ. Bourgogne Franche-Comté » soit proche de 100 %.
- **Le montage de projets structurants.** La compétence d'UBFC concerne exclusivement les projets structurants impliquant plusieurs établissements membres. Le projet ISITE-BFC constitue bien entendu le projet structurant majeur en cours, mais d'autres projets, cohérents avec ce projet et/ou complémentaires, pourront également être engagés, notamment dans le cadre du PIA3.
- **L'émergence de nouvelles thématiques de recherche.** Cela peut être mis en œuvre par des appels à projets UBFC, ou en partenariat, par exemple de type PEPS avec le CNRS ou d'autres organismes, ou avec la Région et les collectivités.
- **Les partenariats avec les organismes de recherche et les collectivités territoriales.** Il est essentiel qu'avec les établissements membres, UBFC coordonne et consolide à l'échelle de BFC les actions menées en partenariat avec les organismes de recherche et avec les collectivités territoriales. La définition de ces partenariats devra être élaborée collectivement par le regroupement et formalisée le plus souvent possible sous forme d'un document site unique.
- **Les partenariats internationaux et économiques.** Qu'il s'agisse de partenariats internationaux avec des établissements, des laboratoires, ou de partenariats avec les entreprises, UBFC recensera l'ensemble des partenariats en cours, afin d'élaborer une vision globale des interactions du site avec ses partenaires extérieurs. Il sera également indispensable d'élaborer une stratégie de partenariats en recherche basée sur l'identification et la sélection d'un nombre limité de partenaires (laboratoires étrangers ou entreprises) qui ont des activités de recherche de haut niveau sur les thématiques prioritaires de BFC : la conclusion d'alliances, d'échanges de personnels et/ou d'étudiants pourra permettre de tirer le meilleur parti de ces partenariats. Ce travail, déjà engagé via le projet ISITE-BFC, devra être consolidé et généralisé à l'échelle de BFC.

2.6. Politique de site en matière de qualité

Une action importante d'UBFC concerne la qualité des activités ESR du site. En effet, il est essentiel que le site BFC se construise une réputation pour la qualité de ses pratiques et de ses résultats.

Pour cela, UBFC et les établissements membres doivent être en mesure de fixer, de déployer et de suivre des normes de qualité partagées, en particulier dans les domaines suivants :

- recrutement de personnels,
- management des laboratoires,

- pratiques pédagogiques,
- évaluation des résultats de recherche,
- pratiques de partenariat,
- augmentation de la visibilité du site.

La liste n'est pas exhaustive et pourra être enrichie au fil du temps.

Un enjeu majeur du regroupement consiste à réussir un partage et une harmonisation des pratiques à l'échelle de l'espace BFC, ce qui permettra d'améliorer globalement son fonctionnement et de contribuer à construire une réputation d'excellence. Il est ainsi essentiel que les acteurs du site définissent puis se conforment à ces normes pour construire cette réputation, pour le bénéfice de tous.

Pour cela, il est indispensable de s'inspirer des principes mis en œuvre dans les démarches qualité pour déployer des pratiques adaptées aux attentes de l'ESR sur le site BFC :

- affichage de la politique qualité d'UBFC sous forme de grands objectifs-clés ;
- élaboration en commun, avec les établissements-membres et les personnels concernés, de normes à respecter, ainsi que d'indicateurs de suivi, pour chacun des processus identifiés ;
- déploiement de ces normes à l'échelle du site ;
- revue annuelle de l'appropriation de ces normes et mise en place de mesures correctives dans une démarche d'amélioration continue.

A un horizon de 5 ans, il est parfaitement possible de mettre en place une organisation qui permettra d'engager une démarche d'amélioration continue à l'échelle de BFC, même si on sait que l'appropriation totale de ces pratiques par les personnels prendra probablement plus de temps.

3. Conclusion

En tirant partie de la diversité, de la synergie, de la taille critique représentée par l'ensemble des établissements membres, la vision de Université Bourgogne Franche-Comté en 2021 est celle d'une université fédérale pluridisciplinaire porteuse de valeurs et d'exigence, à notoriété grandissante aux échelles nationale, européenne et internationale comme sur son territoire, présentant une offre pluridisciplinaire de formations supérieures en BFC structurée, coordonnée, lisible, attractive, connectée à une recherche également structurée et coordonnée à l'échelle du site, exigeante, dynamique, et développant l'impact socio-économique et culturel par le partenariat et par la création d'activité.

ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE SITE UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2017-2022

Les moyens mis à disposition pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la trajectoire contractuelle de l'Université Bourgogne Franche-Comté en application de l'article L 718-5 du code de l'éducation se décomposent de la façon suivante :

Le site Université Bourgogne Franche Franche-Comté se voit attribuer des moyens en emplois (cf. tableau 1).

Tableau 1 : MOYENS EN EMPLOIS				
Rappel Site UBFC	2015 (*)	2016 (**)	2017 (***)	2015 à 2017
	Emplois créés	Emplois créés	Emplois créés	Emplois cumulés
	11	6	11(****)	28

(*) : 11 emplois créés en part d'année ; montant de la masse salariale en part d'année au budget 2015 : un emploi = 30 176 €.

(**) : 11 emplois en année pleine ; au budget 2015 : un emploi = 59 730 € ; 6 nouveaux emplois créés en part d'année.

(***) : 17 emplois en année pleine ; 11 nouveaux emplois créés en part d'année, un emploi = 30 524 €.

(****) : 11 emplois en année pleine en 2018 ; un emploi = 60 418 €.

A titre d'information, pour l'année 2017, les dotations prévisionnelles initiales, avant application de la mise en réserve, des établissements publics financés par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 « vie étudiante » sont les suivantes :

Tableau 2 pour information : Dotations prévisionnelles initiales pour les établissements publics du P150 et du P231 (*)	
Site Université Bourgogne Franche Comté	2017
Masse salariale (**)	348 719 938 €
Fonctionnement	39 786 180 €
Dotation prévisionnelle initiale	388 506 118 €

(*) ComUE Université Bourgogne Franche-Comté, Université de Franche-Comté, Université de Bourgogne, Université technologique de Belfort-Montbéliard, ENSMM.

(**) Non compris les établissements non RCE

Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, les dotations prévisionnelles de ces mêmes établissements feront l'objet d'une notification qui en précisera le montant.

ANNEXE FORMATION ET ECOLE DOCTORALE
UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
2017-2022

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 28 mars 2017 accordant la Communauté d'universités et établissements
Bourgogne Franche-Comté
en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,
arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2017-2018, la Communauté d'universités et établissements Bourgogne Franche-Comté est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul ou conjointement, selon les conditions précisées dans l'annexe.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le recteur de l'académie de BESANCON et le président de la Communauté d'universités et établissements Bourgogne Franche-Comté sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Annexe de l'arrêté du 28 mars 2017

Académie de BESANCON

Communauté d'universités et établissements Bourgogne Franche-Comté

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2017-2018 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170377 Intelligence économique		2017-2018	6 ans	2022

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170378 Automatique, robotique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170379 Biologie de la conservation		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170380 Physique fondamentale et applications		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170381 Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement		2017-2018	6 ans	2022-2023

Doctorat

<i>DS</i>	<i>n° ED</i>	<i>intitulé de l'école doctorale</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
1,2,3,4	533	ÉCOLE DOCTORALE CARNOT-PASTEUR	2017-2018	6 ans	2022-2023
3,5,10	554	ÉCOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENTS-SANTÉ	2017-2018	6 ans	2022-2023
2,8,9	37	ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES PHYSIQUES POUR L'INGÉNIEUR ET MICROTECHNIQUES (SPIM)	2017-2018	6 ans	2022-2023
6	592	ÉCOLE DOCTORALE LETTRES, COMMUNICATION, LANGUES, ARTS (LECLA)	2017-2018	6 ans	2022-2023
6,7,9,10	594	ÉCOLE DOCTORALE SOCIÉTÉS, ESPACES, PRATIQUES, TEMPS (SEPT)	2017-2018	6 ans	2022-2023
7	593	ÉCOLE DOCTORALE DROIT GESTION SCIENCES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES (DGEP)	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaines scientifiques (DS)	
1	Mathématiques et leurs interactions
2	Physique

3	Sciences de la terre et de l'univers, espace
4	Chimie
5	Biologie, médecine, santé
6	Sciences humaines et humanités
7	Sciences de la société
8	Sciences pour l'ingénieur
9	Sciences et technologies de l'information et de la communication
10	Sciences agronomiques et écologiques

Université Bourgogne Franche Comté

Liste des structures de recherche (2017)

Label	N°MENESR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement
-------	----------	----------------------	-------	----------	-------------	---------------

5 – Biologie-Médecine-Santé						
EA	7269	201221515N	LIIC	LABORATOIRE D'IMMUNOLOGIE ET IMUNOTHÉRAPIE DES CANCER	BETTAIEB Ali	U DIJON EPHE
EA	7270	201221516P	BIO-PEROXI	BIOCHIMIE DU PEROXYOSOME, INFLAMMATION ET METABOLISME LIPIDIQUE	LIZARD Gérard	U DIJON
EA	7460		PEC2	PHYSIOPATHOLOGIE ET EPIDEMIOLOGIE CEREBRO-CARDIOVASCULAIRES	VANDRIESSE-VERGELY Catherine	U DIJON
EA	4662	201220085J		LABORATOIRE DE NANOMÉDECINE, IMAGERIE, THÉRAPEUTIQUE Reconnaissance 2 ans	GHARBI Tijani	U BESANCON U. T BELFORT MONTBELIARD
EA	3181	200014480U		CARCINOGENÈSE ASSOCIEE AUX HPV : FACTEURS PREDICTIFS ET PRONOSTIQUES	PRETET Jean-Luc	U BESANCON
EA	4267	200815504X	PEPITE	PATHOLOGIES ET EPITHELIUMS : PREVENTION, INNOVATION, TRAITEMENTS, EVALUATION	DEMOUGEOT Céline	U BESANCON
EA	4266	200815503W	EPILAB	EPIGENETIQUE DES INFECTIONS VIRALES ET DES MALADIES INFLAMMATOIRES	HERBEIN GEORGES	U BESANCON
EA	481	199113115Z		LABORATOIRES DE NEUROSCIENCES INTEGRATIVES ET CLINIQUES	HAFFEN Emmanuel	U BESANCON
EA	3920	200415179L		MARQUEURS PRONOSTIQUES ET FACTEURS DE REGULATIONS DES PATHOLOGIES CARDIAQUES ET VASCULAIRES	DAVANI Siamak	U BESANCON

Label	N°MENESR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement
-------	----------	----------------------	-------	----------	-------------	---------------

6 – Sciences Humaines et Humanités

EA	7461	201220411N	IREDU	INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'EDUCATION	GIRET Jean-François	U DIJON
EA	4177	200715417G		CIMEOS LABORATOIRE EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	HEILMANN Eric	U DIJON
EA	4178	200715418H	CPTC	CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE TEXTES ET CULTURES	BAJRIC Samir	U DIJON
EA	4182	200715422M		CENTRE INTERLANGUES : TEXTE, IMAGE, LANGAGE	ALEXANDRE-COLLIER Agnès	U DIJON
EA	7458		PSY-DREPI	LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE : DYNAMIQUES RELATIONNELLES ET PROCESSUS IDENTITAIRES	SALES-WUILLEMIN Edith	U DIJON
EA	2274	199613834J	LDA	LOGIQUES DE L'AGIR	MARTIN Thierry	U BESANCON
EA	7459	199114522D	CRIT	CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRES ET TRANSCULTURELLES	DAHAN-GAIDA Laurence	U BESANCON
EA	2273	199613833H		CENTRE LUCIEN FEBVRE	DIETSCHY Paul	U BESANCON
EA	4011	200515266B	ISTA	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ANTIQUITE	GONZALES Antonio	U BESANCON
EA	4661	201220083G	ELLIADD	EDITION, LANGAGES, LITTÉRATURES, INFORMATIQUE, ARTS, DIDACTIQUES, DISCOURS Reconnaissance 2 ans	ROXIN Ioan	U BESANCON
EA	3188	200014487B		LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE	MELLIER Denis	U BESANCON
Unité propre Agro Sup Dijon			DPF	DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET FORMATION	OLRY Paul	AGROSUP Dijon

Label	N°MENESR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement
-------	----------	----------------------	-------	----------	-------------	---------------

7 – Sciences Sociales

UMR-A	1041		CESAER	CENTRE D'ECONOMIE ET DE SOCIOLOGIE RURALES APPLIQUEES A L'AGRICULTURE ET AUX ESPACES RURAUX	RENAHY Nicolas	AGROSUP Dijon INRA
EA	7467		LEDI	LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DIJON	GUILLAIN Rachel	U DIJON
EA	7317	201320912D	CREGO	CENTRE DE RECHERCHE EN GESTION DES ORGANISATIONS	FILSER Marc (site de Besançon : POINCELOT Evelyne)	U BESANCON U DIJON
EA	4179	200715419J	CREDESPO	CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDE EN DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	CHARLOT Patrick	U DIJON
EA	3190	200014489D	CRESE	CENTRE DE RECHERCHE SUR LES STRATEGIES ECONOMIQUES	BEAL Sylvain	U BESANCON
EA	4660	201220062J	C3S	CULTURE, SPORT, SANTÉ, SOCIÉTÉ	FERREOL Gilles	U BESANCON
EA	3225	199114523E	CRJFC	CENTRE DE RECHERCHES JURIDIQUES DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	LAPEROU-SCHNEIDER Béatrice	U BESANCON
EA	3189	200014488C	LASA-UFC	LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE ET D'ANTHROPOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	VINEL Virginie	U BESANCON
EA	7477			CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ENTREPRISE Reconnaissance 2 ans	ASSELINEAU Alexandre	ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE DIJON

8 – Sciences pour l'ingénieur

UMR-A	02102	200715421L	PAM	PROCEDES ALIMENTAIRES ET MICROBIOLOGIQUES	BENEY Laurent	U DIJON AGROSUP Dijon
EA	1859	199513612X	DRIVE	DÉPARTEMENT DE RECHERCHE EN INGÉNIÉRIE DES VÉHICULES POUR L'ENVIRONNEMENT	FONTAINE Stéphane	U DIJON

<i>Label</i>	<i>N°MENESR</i>	<i>Identifiant national</i>	<i>Sigle</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Responsable</i>	<i>Etablissement</i>
--------------	-----------------	-----------------------------	--------------	-----------------	--------------------	----------------------

<i>10 – Sciences agronomiques et écologiques</i>						
<i>UMR-A</i>	<i>1347</i>		<i>Agroécologie</i>	<i>AGROECOLOGIE</i>	<i>LEMANCEAU Philippe</i>	<i>U DIJON AGROSUP Dijon INRA</i>

**ANNEXE SCHEMA D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE
ETUDIANTE ET DE PROMOTION SOCIALE
UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
2017-2022**



Schéma Directeur de la Vie Etudiante

Volet 1 – Diagnostic, axes stratégiques et gouvernance

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CONTRAT PLURIANNUEL



Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Communauté d'Universités et Établissements Université Bourgogne Franche-Comté

ELEMENTS DE CADRAGE	69
LE PLAN NATIONAL DE LA VIE ETUDIANTE	69
LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)	70
<i>Les principaux éléments contenus dans le SRESRI</i>	70
LA STRUCTURE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ETUDIANTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	74
<i>Un schéma directeur conçu en deux temps et deux volets</i>	74
<i>La méthodologie employée</i>	75
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D' ACTIONS.....	76
LE LOGEMENT	76
<i>L'offre de logement étudiant en BFC</i>	76
<i>L'accès au logement</i>	78
LA RESTAURATION	81
<i>Crous de Dijon</i>	82
<i>Crous de Besançon</i>	84
LE TRANSPORT	87
LES RYTHMES ETUDIANTS.....	89
BOURSES ET POLITIQUE SOCIALE	91
<i>Les Bourses sur critères sociaux</i>	91
<i>Le service social du CROUS et les aides spécifiques</i>	92
<i>Les aides spécifiques</i>	94
LA POLITIQUE DE SANTE	95
<i>Cadre national</i>	95
<i>La sécurité sociale étudiante</i>	95
<i>Mutuelle</i>	96
<i>Médecine préventive</i>	96
<i>Etudiants étrangers :</i>	97
<i>La sensibilisation</i>	98
LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS VIVANT UN HANDICAP	100
LES ACTIVITES SPORTIVES.....	102
LES ACTIVITES ASSOCIATIVES	102
<i>Les fonds d'aide aux initiatives étudiantes</i>	103
LES ACTIVITES CULTURELLES	105
L'ACCUEIL DES ETUDIANTS	107
LA MOBILITE INTERNATIONALE	108
UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : LE SITE POUR REUSSIR.....	109
ARTICULER L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	109
SOUTENIR, ACCOMPAGNER ET DYNAMISER LES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS	109
RENFORCER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES ETUDIANTS	111
ELABORER UNE POLITIQUE DE SITE POUR LA REUSSITE DES ETUDIANTS EN S'APPUYANT SUR LE PIA 3	112
<i>L'entrepreneuriat étudiant : le projet PEPITE UBFC</i>	113
<i>La période de « Césure »</i>	115
FAÇONNER DES CAMPUS INTELLIGENTS	115
DEVELOPPER LA FLEXIBILITE ET L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS.....	116
SUSCITER, SOUTENIR ET VALORISER LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES.....	117
LE SITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : UN TERRITOIRE D'INNOVATIONS ET D'ENGAGEMENTS .119	
SOUTENIR ET VALORISER LES ACTIVITES DE FORMATION ET DE RECHERCHE BENEFICIANT A LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE ET AUX TERRITOIRES	119

SOUTENIR ET VALORISER LES COMPETENCES ET L'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS	120
PARTICIPER A PART ENTIERE AU PROJET DE CARTE ETUDIANTE EUROPEENNE	122
LES ACTIONS A ENGAGER PAR UBFC, FACTEURS D'INTEGRATION A LA COMMUNAUTE	124
INFORMER LA COMMUNAUTE.....	124
SOUTENIR LES INITIATIVES ETUDIANTES A VOCATION REGIONALE, NATIONALE OU INTERNATIONALE	124
ORGANISER LES ASSISES DE LA VIE ETUDIANTE	125
LA CARTE D'ETUDIANT MULTISERVICES : LE PASS'UBFC.....	125
LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GOUVERNANCE	127
DEVELOPPER LES PRINCIPES DE SUBSIDIARITE	127
LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION : ETENDRE ET DEVELOPPER LES COMITES DE SITE ET LES ARTICULER AUX CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS, LORSQUE CELA EST POSSIBLE	127
.....	129
SYNTHESE DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS.....	130
LE LOGEMENT.....	130
LE TRANSPORT	130
LA RESTAURATION	130
LES RYTHMES ETUDIANTS.....	130
BOURSES ET POLITIQUE SOCIALE	131
LES POLITIQUES DE SANTE.....	131
LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS VIVANT UN HANDICAP	131
LES ACTIVITES SPORTIVES.....	131
LES ACTIVITES CULTURELLES	132
L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS	132
FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA VALORISATION DES COMPETENCES DES ETUDIANTS	132
UNIVERSITE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : LE SITE POUR REUSSIR	133
LE SITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : UN TERRITOIRE D'INNOVATIONS ET D'ENGAGEMENTS.....	133
LES ACTIONS A ENGAGER PAR UBFC, FACTEURS D'INTEGRATION A LA COMMUNAUTE	133
METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE BASEE SUR LE FEDERALISME ET LA SUBSIDIARITE	133
ANNEXES :.....	134
ANNEXE 1 : PLAN NATIONAL DE VIE ETUDIANTE.....	135
ANNEXE 2 : LA POLITIQUE DE SANTE	139
ANNEXE 3 : RECENSEMENT DES ASSOCIATIONS PAR DOMAINES	143

Eléments de cadrage

La loi du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a modifié l'article L. 718-4 du code de l'éducation. Celui-ci dispose que « *l'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L.718-3, élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un **projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire**, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sociales et associatives* ».

La finalité du schéma directeur est de définir une politique globale de vie étudiante sur le territoire qui s'inscrive dans le cadre du Plan National de Vie Etudiante (PNVE). Cette politique doit être partenariale : le CROUS ainsi que les collectivités territoriales, dont l'engagement et le soutien sont un facteur clé, sont des acteurs essentiels pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Le présent Schéma directeur de la vie étudiante s'inscrit dans un contexte particulier lié à :

- la création récente, en avril 2015, de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC). De ce fait, si les premières orientations ont été prises, leur mise en œuvre débute aujourd'hui et l'ensemble reste à construire ;
- la volonté de l'ensemble des établissements membres de construire la COMUE UBFC sur le principe de subsidiarité, ce qui suppose de délimiter le rôle de chacun;
- le rapprochement engagé entre les deux CROUS de Besançon et de Dijon.

La réforme territoriale et la création de la nouvelle grande région Bourgogne Franche-Comté est quasi concomitante à celle de la COMUE UBFC. Le Conseil régional soutient et accompagne le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans de nombreuses dimensions : mobilités internationales, recherche, formation, investissements, culture scientifique et technique, communication, etc. Le Conseil Régional est ainsi naturellement un partenaire privilégié de ce schéma directeur de la vie étudiante et, demain, de sa déclinaison opérationnelle.

Le plan national de la vie étudiante

Elaboré en octobre 2015, le plan national de vie étudiante comporte trois volets et 35 mesures (voir annexe 1) :

- Simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès au droit,
- Améliorer les conditions de vie et des études,
- Dynamiser la vie des campus et l'engagement des étudiants.

Un certain nombre de ces mesures relève d'une politique nationale et doivent trouver leur déclinaison sur le plan territorial. D'autres nécessitent la mise en œuvre d'actions spécifiques à notre territoire.

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)⁸

La conjonction des différentes réformes institutionnelles (Loi MAPAM - Modernisation de l'Action territoriale Publique et d’Affirmation des Métropoles - du 27 janvier 2014 et projet de Loi NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de la Loi de Programmation pour l’Enseignement Supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013 conduit les Régions à envisager l’évolution de leurs interventions et de leur pilotage en matière d’Enseignement Supérieur, de Recherche et d’Innovation (ESRI) au travers de schémas régionaux d’ESRI (SRESRI).

La Loi de Programmation pour l’Enseignement Supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013 précise que les contrats de site pluriannuels « associent la ou les régions et les autres collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche, les organismes de recherche et le centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Ils prennent en compte les orientations fixées par les schémas régionaux prévus à l’article L. 214-2 et les orientations fixées par les schémas de développement universitaire ou les schémas d’enseignement supérieur et de recherche définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les pôles métropolitains et les départements. »

La création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, de la COMUE UBFC et le rapprochement des deux CROUS de Besançon et Dijon sont concomitants et doivent nous permettre de construire une politique cohérente et concertée. Le présent Schéma directeur de la vie étudiante prend donc naturellement appui sur les constats et orientations contenus dans le SRESRI.

Les principaux éléments contenus dans le SRESRI

Le diagnostic du SRESRI en matière d'enseignement supérieur

La région rassemble environ 75 000 étudiants (soit 3% des effectifs nationaux), dont 9 000 au sein des écoles d’ingénieurs et managers (8,5% des effectifs étudiants régionaux), répartis sur plus de cinquante communes dont douze accueillent de l’enseignement universitaire, représentant 92% des effectifs étudiants inscrits dans une formation post-bac. Plus précisément, Dijon concentre 43% des effectifs, Besançon 28% et l’aire urbaine de Belfort-Montbéliard 10%. Les 20% restant se répartissant entre : Nevers, Châlons-sur-Saône, Le Creusot, et Auxerre (2% des effectifs sur chacun de ces sites), et enfin Cluny, Vesoul, Mâcon et Lons-Le-Saunier (1% des effectifs sur chacune de ces communes).

Une des caractéristiques de ces étudiants réside dans la proportion de boursiers sur critères sociaux. En 2012-2013, les taux de chacune des deux régions (35,4% pour la Bourgogne et 36,4% pour la Franche-Comté) sont supérieurs à la moyenne nationale (29,6%). En Bourgogne, on relève une forte disparité entre les sites, avec deux sites présentant un taux très élevé de boursiers : Mâcon avec 52,7% et Le Creusot avec 43,9%. Le taux de boursiers relevé sur Auxerre est quant à lui particulièrement bas (18,4%). Les autres sites sont dans la moyenne nationale. On relève une

⁸ Le document intégral est disponible auprès du Conseil Régional ou d'UBFC.

certaine homogénéité entre les sites de Franche-Comté, dont le taux de boursiers oscille entre 30 et 40%, le site de Vesoul étant le plus faible avec 26,4%, tandis que Montbéliard a la plus forte proportion (43,3%). Besançon qui représente 62% des effectifs étudiants de Franche-Comté représente aussi 62,5% des effectifs boursiers de la région. En outre, si les effectifs étudiants sont en hausse ces dernières années, force est de constater que cette dynamique reste très en-deçà de la moyenne nationale (3% entre 2008 et 2013 comparativement à 7% pour la France Métropolitaine). Deux facteurs contribuant à ce phénomène peuvent être évoqués :

- le taux de poursuite d'études post bac inférieur de près de 2 points de pourcentage à la moyenne nationale, alors même que le taux de réussite au bac est supérieur à celui constaté au niveau hexagonal.
- une forte déperdition de néo-bacheliers s'inscrivant à l'université. Cette déperdition s'explique en partie par des raisons de proximité géographique de certains territoires avec des pôles universitaires hors région (Lyon, Clermont-Ferrand, Strasbourg notamment).

Parallèlement, il est nécessaire de rappeler l'écart des deux anciennes régions relatif à l'indicateur d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, soit 25 à 29 ans, qui est de -6,8% (Bourgogne) et -4,3% (Franche-Comté) par rapport à la France Métropolitaine qui se situe à 43%. Ainsi, la région Bourgogne Franche-Comté est encore éloignée de l'objectif européen fixé à 40%, et plus encore de celui de la France de 50%.

S'agissant de l'offre de formation proposée sur le territoire, la Bourgogne Franche-Comté compte un grand nombre d'établissements proposant une offre post-bac dans une douzaine d'établissements publics et consulaires, dont notamment :

- deux universités pluridisciplinaires : Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté,
- une université de technologie : Université de Technologie de Belfort-Montbéliard,
- cinq écoles d'ingénieurs :
 - l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSM) à Besançon,
 - AgroSup Dijon,
 - trois écoles rattachées aux universités : l'École Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux et en Infotronique (ESIREM) à Dijon, l'École Supérieure de l'Automobile et des Transports (ISAT) à Nevers et l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) à Besançon,
- deux antennes de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) à Cluny et Chalon-sur-Saône,
- plusieurs écoles de commerce : ESTA de Belfort, IMEA Besançon et la Burgundy School of Business (BSB) à Dijon,
- deux écoles d'art et d'architecture dont l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) à Dijon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) à Besançon.

Au-delà de la présence de ces acteurs, il ressort de l'analyse quantitative une présence importante des effectifs en Section de Technicien Supérieur (STS) (13,9% des effectifs en Bourgogne Franche-Comté pour 10,3% sur le plan national), en Institut universitaire de technologie (IUT) (2 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale), en formation

d'ingénieurs (+0,7 points de pourcentage) avec une forte asymétrie entre les deux régions au profit de la Franche-Comté.

Sur le plan des formations universitaires, la répartition des effectifs entre niveaux Licence, Master et Doctorat (L, M et D) est similaire au profil national. Pour les formations par apprentissage, la part des apprentis du supérieur sur l'effectif global place la région Bourgogne Franche-Comté au-dessus de la moyenne nationale (6,8% face à 5,7%). Toutefois, une forte asymétrie là encore est constatée entre les deux régions (4,9% pour la Bourgogne et 9,2% pour la Franche-Comté). Ainsi, l'alternance constitue un enjeu à relever, tout particulièrement en Bourgogne, mais également à l'échelle de la future région au regard des caractéristiques de son tissu économique, très industriel et composé très majoritairement de TPE et PME-PMI.

Le dernier élément de diagnostic pouvant être mis en avant en matière d'enseignement supérieur concerne la dimension internationale. La proportion d'étudiants étrangers inscrits à l'université est proche de la moyenne nationale (11,4% pour les deux universités réunies face à 12,1% pour la France). Toutefois, de manière générale pour l'enseignement supérieur post-bac, la performance de la future région Bourgogne Franche-Comté est inférieure à celle constatée au niveau national (-2,2 resp. -2,4%).

L'Université de Franche-Comté dispose d'un Centre de Linguistique Appliquée (CLA) de reconnaissance internationale qui forme chaque année des centaines d'étudiants et professeurs venus du monde entier.

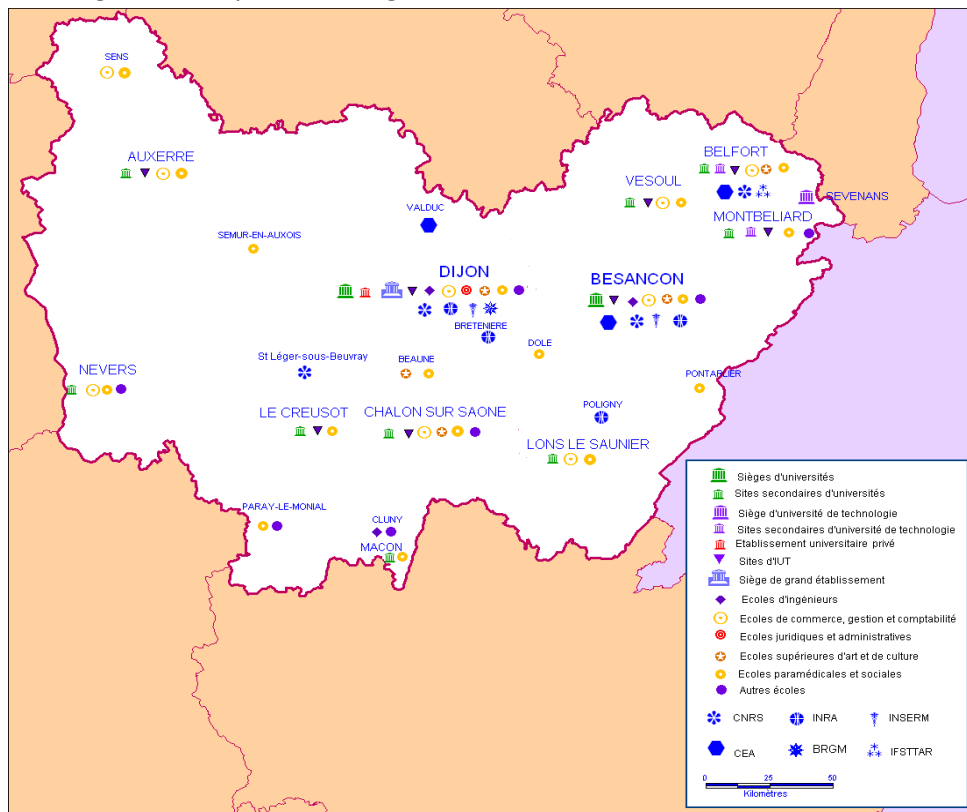
En Bourgogne, le Centre International d'Etudes Françaises (CIEF) de l'Université de Bourgogne accueille chaque année 1 500 étudiants ou professeurs de tous les pays pour leur faire découvrir la langue, la culture et la civilisation françaises, les préparer à des études supérieures ou compléter leur formation de formateur. Fort d'une équipe pédagogique expérimentée et de structures adaptées à l'accueil et à l'hébergement, le CIEF propose des cours et stages toute l'année.

Enfin, consciente de l'importance de l'internationalisation de l'offre de formations en vue d'en accroître l'attractivité, la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté propose dans le cadre de son projet ISITE de développer des cours en anglais. Par conséquent, l'internationalisation des parcours de formation appréhendée à la fois par la mobilité internationale des étudiants et l'offre de formation proposée en anglais, constitue le dernier enjeu identifié en matière d'enseignement supérieur.

L'ensemble de ces constats permet de poser les premiers enjeux spécifiques pour la Bourgogne Franche-Comté, à savoir :

- L'appétence des jeunes pour l'enseignement supérieur,
- L'accès des bacheliers aux formations post-bac,
- L'attractivité des formations universitaires au regard des sites des régions voisines,
- L'internationalisation des parcours de formation, en lien avec les domaines d'excellence de la recherche et le potentiel en termes d'innovation.

Région Bourgogne - Franche-Comté : la carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche



Répartition des étudiants dans l'académie de Besançon et de Dijon (Année 2015 – effectifs 2014-2015)

	Académie de Besançon		Académie de Dijon	
Etudiants inscrits dans l'académie	33 184		42 974	
Etudiants Boursiers	11247		13 251	
Etudiants inscrits à l'université	22 358		27 156	
Répartition des étudiants sur le territoire (effectifs 2013-2014)	Besançon	21 085	Dijon	32 972
	Belfort	4 299	Chalon	1 341
	Montbéliard	2 336	Le Creusot	1 357
	Héricourt	58	Macon	714
	Vesoul	933	Nevers	1 856
	Haute Saône	1 198	Auxerre	1 221
	Jura	2 111	-	-

Le diagnostic du SRESRI en matière de vie étudiante

Les indicateurs « traditionnels » en matière de vie étudiante (logement, restauration, etc.) sont relativement favorables. Toutefois, les enjeux en matière de vie étudiante ont fortement évolué ces dernières années. Il ne s'agit plus simplement de proposer des services de restauration ou de logement aux étudiants, mais bel et bien de créer et de développer une véritable vie de campus, vecteur d'attractivité des sites. Par conséquent, l'attractivité des douze campus de la Bourgogne Franche-Comté constitue un enjeu majeur en matière de vie étudiante. Cet objectif a d'ailleurs lieu d'être partagé avec les collectivités infrarégionales puisqu'il englobe plus généralement la politique urbaine.

Par ailleurs, chacune des deux régions a développé une politique en faveur des jeunes, que ce soit avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma régional de la vie étudiante en Franche-Comté, ou le déploiement du Plan Régional Jeunesse en Bourgogne intégrant des dispositifs spécifiques à destination des étudiants. Au-delà de l'ensemble de ces dispositifs, il apparaît primordial que des actions en matière de vie étudiante contribuent à encourager les lycéens à s'engager dans des études supérieures et les étudiants à les poursuivre au-delà des filières courtes. Du logement aux services numériques, plusieurs volets sont des facteurs importants pour l'attractivité de l'offre de formation et pour l'appétence des jeunes à pour la poursuite d'études.

Ce diagnostic issu du SRESRI se traduit par une ambition (n°3 : améliorer la réussite des étudiants), déclinée en 3 axes :

- Accroître le taux de poursuite d'études des bacheliers,
- Soutenir la mobilité internationale entrante et sortante et favoriser l'internationalisation de l'offre de formation,
- Contribuer aux actions de vie étudiante.

La création des campus des métiers et des qualifications pourrait être un cadre pertinent pour répondre à ces enjeux, là où ils se déploieront (voir chapitre dédié à la gouvernance).

La structure du schéma directeur de la vie étudiante de Bourgogne Franche-Comté

Un schéma directeur conçu en deux temps et deux volets

Il est convenu avec le MENESR et les acteurs impliqués dans ce schéma de composer deux volets :

- Ce document est le premier volet. Outre les éléments de cadrage, il est composé du diagnostic produit par les acteurs concernés, des axes stratégiques retenus et des modalités de gouvernance ;
- Le second volet sera composé de la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques retenus. Il fera l'objet d'une large concertation et d'une contractualisation avec les différents acteurs concernés.

Le premier volet du SDVE est ainsi structuré en six parties :

- Des éléments de diagnostic et les propositions de développement,

- Université Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir,
- Le site BFC : un territoire d'innovation et d'engagements,
- Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté,
- les modalités d'organisation, de fonctionnement, de gouvernance,
- la synthèse des enjeux et des objectifs.

La méthodologie employée

Si la COMUE UBFC est mandatée pour coordonner la rédaction et la mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante, elle doit pour se faire s'appuyer sur les connaissances, compétences et l'expérience de différents acteurs.

Ont ainsi été sollicités pour la rédaction du présent document :

- les deux directeurs de CROUS,
- les étudiants élus aux conseils d'administration et académique de la COMUE UBFC (ainsi que leurs suppléants),
- les étudiants élus ou représentants des établissements membres de la COMUE UBFC,
- les Vice-présidents étudiants élus au sein des deux CROUS,
- les établissements membres de la COMUE UBFC,
- le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Le Service Inter Académique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce document a vocation à être ensuite partagé par les collectivités territoriales ainsi que les acteurs de la société civile impliqués dans la vie universitaire ou susceptibles de l'être.

Le second volet du schéma directeur de la vie étudiante, qui déclinera les axes stratégiques en modalités d'action, fera l'objet d'un travail de proximité avec les acteurs concernés : étudiants, établissements, CROUS, collectivités locales, acteurs de la société civile.

Éléments de diagnostic et propositions d'actions

La lettre de cadrage émanant de la DGEIP indique « *qu'afin de détecter et de prendre en compte de manière optimale les besoins et les attentes de la population estudiantine, il convient de respecter l'étape préalable de réalisation de diagnostic. L'intérêt de cet exercice est de formaliser des besoins plus ou moins ressentis et de mettre en cohérence l'ensemble des actions à l'échelle du site* ». Un référentiel a également été mis à notre disposition afin de servir de guide à l'élaboration de ce diagnostic.

Le Logement

L'offre de logement étudiant en BFC

L'offre de logement en BFC est globalement satisfaisante. Dans le cadre du CPER 2015/2020, des réhabilitations sont programmées bien que l'ensemble des bâtiments ne sera pas rénové d'ici 2020 compte tenu du niveau de financement qui y est consacré. Les axes prioritaires ont été définis dans les plans d'investissement présentés au CNOUS lors du dialogue de gestion 2016.

Plusieurs types de logements meublés en résidence universitaire existent : chambre individuelle, studette et appartement meublé du Type 1 au Type 5, tous exonérés de la taxe d'habitation et ouvrant droit à l'aide au logement. Dans chaque résidence, existent des agents d'accueil quotidiennement à l'écoute des étudiants, des veilleurs de nuit à disposition toutes les nuits, un accès informatique, des salles de travail et des lieux de vie.

BESANCON :

- Nombre d'étudiants : 33 184
- Nombre de villes d'implantation : 4 (Besançon, Belfort, Montbéliard, Héricourt)
- Nombre de résidences : 12 (36 bâtiments)
- Nombre de lits : 3 485
 - 427 lits en chambres traditionnelles
 - 1 347 lits en chambres réhabilitées aux normes de confort internationales
 - 128 lits chambres traditionnelles en travaux (Mallarmé) futures chambres aux normes de confort internationales
 - 165 studettes de 18 m²
 - 1 418 appartements conventionnés
- Résidence Colette : 2 263 lits (chambres traditionnelles +rénovées + studettes, T1, T1 Bis, T2, T3)
- Résidence Canot : 161 lits (chambres rénovées, chambres rénovées 11m2)
- Résidence Mégevand : 27 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Antide Janvier : 103 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Planoise : 52 lits (T1 Bis, T2, T3)
- Résidence Duvillard : 268 lits (chambres rénovées)

- Résidence Eluard : 104 lits (T1 Bis, T2)
- Résidence Braudel : 103 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Sartre : 155 lits (T1, T1 Bis duo, T2)
- Résidence Portes du Jura : 84 lits (T1)
- Résidence Thom : 143 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Héricourt : 22 lits (T1, T1 Bis)

Le taux de couverture du CROUS de Besançon par rapport aux effectifs étudiants est de 10.63% : il n'y a donc pas de pression locale si l'on regarde le ratio offres/demandes.

DIJON :

- Nombre d'étudiants : 42 974
- Le CROUS de Dijon loge des étudiants à DIJON et son agglomération, au CREUSOT, et à AUXERRE.
- Nombre de résidences : 17 (31 bâtiments)
- Nombre de lits : 4144
 - 1517 lits en chambres traditionnelles
 - 780 lits en chambres réhabilitées aux normes de confort internationales
 - 448 lits en studettes de 15 m² (dont 41 PMR)
 - 1 399 lits en appartements
- Le nombre de chambres traditionnelles est considérable : en 2015 sur Dijon, 1517 chambres simples, 780 chambres avec confort sanitaire, 448 Studettes (dont 41 PMR) et 1288 appartements.
- La cité de l'alternance : ce projet novateur sert un public auquel le CROUS ne pouvait que trop peu répondre. Les étudiants alternant utilisent donc les 114 studettes (en lieu et place des 144 chambres simples existantes auparavant) tout au long de l'année : le CROUS capte ainsi une nouvelle « clientèle » estudiantine tout en développant de nouveaux partenariats avec les acteurs du supérieur.
- La situation de l'Antenne du Creusot : 371 lits pour 1000 étudiants.
Les résidences traditionnelles (Dijon) :
- Résidence Montmuzard : 1191 lits (chambres simples + chambres avec confort sanitaire + studettes dont 31 PMR)
- Résidence Beaune : 341 lits (chambres simples dont 2 PMR)
- Résidence Mansart : 879 lits (chambres simples + chambres avec confort sanitaire + studettes dont 10 PMR)
- Résidence Maret : 134 lits (chambres simples)
Les résidences appartements (Dijon, Le Creusot et Auxerre) :
- Résidence Antipodes : 388 lits (T1 dont 4 PMR, T2, T3, T4, T5)
- Résidence Jean Zay : 166 lits (T1 dont 10 PMR, T2, T3)
- Résidence Arthur Rimbaud : 245 lits (T1 dont 9 PMR, T1 Bis, T2)
- Résidence Latitudes : 98 lits (T1, T1 Bis)
- Résidence Irteess : 59 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Acacias : 249 lits (chambres avec confort sanitaire dont 8 PMR, T1 Bis)
- Résidence Puebla : 44 lits (T1 Bis, T3)

- Résidence Jean Moulin : 78 lits (T1 dont 4 PMR)
- Résidence Jemmapes : 50 lits (T1, T1 Bis, T2)
- Résidence Jaurès : 22 lits (T1 dont 1 PMR)
- Résidence Magon : 200 lits (T1)

Le taux de couverture du CROUS de Dijon par rapport aux effectifs étudiants est de 9.64% : il n'y a donc pas de pression locale si l'on regarde le ratio offres/demandes.

Les enjeux liés au logement

- ✓ Poursuivre la réhabilitation éco énergétique des bâtiments et la réhabilitation des chambres traditionnelles.
- ✓ Une étude doit être menée sur les besoins en logements adaptés aux alternants en Franche-Comté.
- ✓ La socialisation en résidence doit devenir un cœur de métier pour les gestionnaires pour créer les conditions d'un accompagnement quotidien.
- ✓ Le développement de l'animation socioculturelle des résidences doit se poursuivre pour lutter contre l'isolement des étudiants.
- ✓ L'avis des étudiants sur la qualité du logement doit être sollicité à travers des enquêtes.

L'accès au logement

La recherche d'un logement étudiant est une des étapes importantes à l'entrée dans l'enseignement supérieur et en cas de mobilité sur le territoire. L'accès à un logement indépendant et adapté, à proximité du lieu d'étude, est non seulement une caractéristique de la prise d'autonomie des étudiants mais aussi un facteur de réussite dans leur parcours.

Le D.S.E. : dossier social étudiant

La résidence universitaire est un choix plébiscité par beaucoup d'étudiants. A un prix accessible, elle offre un cadre de vie épanouissant et sécurisé. Les logements gérés par le Crous sont prioritairement attribués aux étudiants dont la famille dispose de faibles ressources. Les critères sont les mêmes que pour le calcul de la bourse : les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires. A critères sociaux égaux, les étudiants originaires d'Outre-Mer sont prioritaires dans l'attribution d'un logement étudiant. Pour bénéficier d'un logement au Crous les étudiants doivent constituer un dossier social étudiant. Grâce au Dossier social étudiant (DSE), les critères d'attribution d'un logement étudiant sont transparents.

Lokaviz

Avec le développement de Lokaviz, centrale du logement, les étudiants sont aidés dans leur démarche de recherche puisqu'ils ont accès à un portail dédié au logement étudiant géré par les

Crous et accessible par le « messervices.etudiant.gouv.fr ». Les propriétaires privés peuvent afficher leurs biens puisque le site recense les logeurs en Bourgogne-Franche-Comté qui proposent des annonces en ligne. Les Crous de BFC ne sont pas à flux tendu sur le logement. Il convient donc d'être prudent tout au long d'une campagne afin de ne pas favoriser le parc locatif externe au détriment des logements du Crous si l'on veut obtenir un bon taux d'occupation tout au long de l'année. Le CROUS de Dijon a été à l'initiative de l'informatisation du logement en ville et a accompagné la mise en place du portail Lokaviz. Ce service complète l'offre de logement dont dispose le CROUS. Chaque année une relance des propriétaires est nécessaire. Le partenariat avec le CRIJ dans le domaine du logement permet la mise en place d'un nouveau portail logement jeunes Bourgogne piloté par le CRIJ de Bourgogne, qui s'adresse à un public plus vaste (jeune en formation ...) en lien avec le Portail Lokaviz et permet de présenter également l'offre des logements disponibles du CROUS.

CLE – Caution Locative Etudiante

La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui facilite l'accès à un logement aux étudiants dépourvus de garants personnels. La Clé est gérée par les Crous. La communication en direction des étudiants est quotidienne. A chaque campagne la documentation CLE est adressée à tous les établissements (EPL, culture, agriculture). Le principe est rappelé dans toutes les réunions tenues avec les partenaires.

La recherche de nouveaux partenaires pour la réservation de logements

Plusieurs conventions signées en 2014-2015 ont été reconduites pour la rentrée 2015-2016 afin d'optimiser le taux d'occupation des logements du Crous, qui n'est pas à flux tendu en Franche-Comté, notamment sur Belfort. Ce partenariat a été reconduit pour la prochaine rentrée universitaire après un échange constructif avec les partenaires de façon à valoriser ce partenariat (proposition de kits d'accueil, de kits de ménage, ...) soit 17% de taux d'occupation du parc hébergement. A ce jour 12 conventions sont signées avec des partenaires : CLA, AFPA, IRTS, EPL, UFC-DRI, UFC-Canot, ENSMM, UTBM, ESBF, ESBM-ESBF, ISIFC, ISBA.

Pour améliorer le service aux étudiants, les crous ont contractualisé avec la CAF pour le versement des ALS et APL aux résidents, EDF afin d'éviter les coupures d'électricité entre deux locataires pendant les périodes de vacances, le grand Besançon pour la valorisation des déchets, Ginko afin de faciliter les démarches d'abonnement transport.

Les affectations dans les logements universitaires :

Les chiffres clés :

Parc disponible : 3 485 lits Franche-Comté / 4 144 lits Bourgogne

Parc réservé aux conventions : 17,43 % Franche-Comté/ 16,92 % Bourgogne.

Parc affecté aux renouvelants : 31% Franche-Comté/ 21 % Bourgogne.

Analyse du tour sur D S E. :

- Pour obtenir un logement dans une résidence du Crous, les étudiants doivent remplir un dossier social étudiant D.S.E. avant le 31 mai précédent la rentrée universitaire. Un premier tour d'affectation national des logements est organisé automatiquement via le logiciel Aglaé fin juin.

- Pas assez de demandes des étudiants sur les structures par rapport au nombre d'affectations souhaitées sur les appartements de type T1 bis. L'opération de substitution finale des vœux est incontournable pour proposer nos structures telles que chambres rénovées plus et T1 bis. Implicitement, toutes les demandes sur ces structures ont été satisfaites quel que soit l'indice social.

La procédure concernant les étudiants déjà logés au Crous et qui souhaitent renouveler leur demande de logement d'une année sur l'autre doit être simplifiée. La poursuite du processus de dématérialisation du D.S.E. devra permettre cette simplification.

Les étudiants peuvent également réserver un logement au sein des Crous avec l'application « Bed & Crous » pour des courts et moyens séjours.

L'hébergement d'urgence

En partenariat avec le conseil régional de Franche-Comté qui en a assuré le financement, il existe dispositif d'accueil d'urgence en faveur des étudiants. Ce dispositif a pour objectifs de :

- Eviter à des étudiants se retrouvant sans hébergement des dépenses conséquentes, à l'hôtel notamment (dépenses impactant le financement de l'année universitaire),
- Offrir un hébergement de courte durée (7 nuits) permettant de régler les formalités administratives concrètes dès l'arrivée dans l'académie,
- Aider les étudiants à poursuivre dans des conditions satisfaisantes leurs projets d'études (recherche d'hébergement au CROUS, auprès des bailleurs sociaux ou privés...) avec le soutien du service social.

-
Ce dispositif a été étendu afin de répondre à des situations à caractère exceptionnel (violence conjugale, harcèlement, rupture familiale...).

	BESANCON	DIJON
Pourcentage des étudiants boursiers logés en résidence	87,91 %	78,69 %
Loyer d'un logement étudiant type studio 18m ²	370 €	323 €
Nombre de place en résidence universitaire	3485 (FIG)	4144
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants	10,5 % (FIG)	9,64 %
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants boursiers	30,99 % (FIG)	31,27 %
Taux d'occupation des logements en gestion Crous	79,7 % (financier) ; 76,34 % (physique)	76,8 % (financier)
Nombre de logements Lokaviz	628	305
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants site Besancon	12,97 %	/
Ratio : nombre de places en gestion Crous /nombre total d'étudiants boursiers site NFC	12,28 %	/

Les enjeux liés à l'accès au logement

- ✓ Simplifier les démarches de demande de logements étudiants. Une attention particulière doit être portée à la situation des étudiants étrangers en matière de logement.
- ✓ Améliorer la gestion des logements vacants à la rentrée universitaire de façon que les étudiants intéressés puissent être immédiatement informés des logements qui se libèrent.
- ✓ Diversifier le public logé en résidence Crous au second semestre et durant l'été lorsque les étudiants ne sont plus présents. Une meilleure visibilité doit être donnée aux places vacantes.
- ✓ Mieux communiquer sur le dispositif CLE pour les étudiants sans garant.

La restauration

Selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), un étudiant sur deux fréquente les structures de restauration des Crous. Les enquêtes réalisées dans les lieux de restauration montrent que la restauration universitaire est considérée comme satisfaisante à l'exception des délais d'attente jugés trop longs.

La restauration universitaire doit se décliner en fonction de l'heure de la journée, des lieux pour répondre aux besoins des usagers et à leurs contraintes d'emploi du temps.

Un schéma directeur de la restauration a été mis en œuvre depuis 2013 en Franche-Comté mais **il est nécessaire d'aller plus loin et de réaliser un schéma global par campus avec les établissements d'enseignement supérieur.**

Les enjeux actuels portent sur le développement de la restauration rapide pour répondre aux attentes des étudiants d'aujourd'hui et à la question des rythmes hebdomadaires d'un étudiant avec la pause méridienne. Il est nécessaire de prendre en compte la structuration de l'année universitaire avec les périodes de stages, d'examens, de congés... Ainsi que l'organisation des restaurants et leur fréquentation qui seront améliorées.

La diffusion d'actions de sensibilisation sur la nutrition doit parallèlement se développer en lien avec la politique de santé.

Pour renforcer l'attractivité de la restauration universitaire, les investissements sont orientés vers la modernisation des structures pour une offre répondant aux horaires d'ouverture allongés, au marketing, aux demandes de ventes à emporter, aux commandes de repas en ligne...

Crous de Dijon

- Chiffres clé de la restauration

- 860 102 repas servis dans les établissements en gestion directe en 2015
- 141 455 repas servis en restauration agréée - subventionnés par le CROUS pour 118 741 € en 2015.
- Coût de production du repas 2015 : 6,33 € (6,37€ en 2014 /Impact des gains permis par les marchés nationaux)
- Synthétiquement, la tendance est à la baisse de la fréquentation, constatée depuis plusieurs années. Il faut noter qu'elle a touché principalement la restauration des personnels. La baisse a été enrayée pour la restauration étudiante. Cette inflexion aurait été encore plus marquée si la cafétéria Droit-Lettres n'avait été fermée plusieurs mois pour travaux réalisés par l'université dans le bâtiment à compter de la mi-mai. Le CROUS de Dijon dispose d'une structuration de son offre bien présente sur tout le campus et équilibrée entre restauration assise et restauration rapide. Il ne capte pourtant qu'une part insuffisante des étudiants. Les axes principaux de développement consistent, d'une part, à fluidifier les temps d'attente et, d'autre part, à davantage spécialiser les points de distribution.

- Parc du CROUS : 2 936 places assises

- à Dijon : 2 restaurants universitaires en service (le RU Maret du centre-ville Dijon étant fermé), 6 cafétérias sur le campus et 1 cafétéria à la Résidence internationale d'étudiants. Aucune perspective de nouvelle structure n'apparaît à terme.
- au Creusot : 1 restaurant. Pas de perspective d'augmentation des effectifs étudiants inscrits (IUT, UFR STAPS et UFR Droit).
- à Nevers : 1 cafétéria pour laquelle une opération de restructuration-extension est en cours - maîtrise d'ouvrage assurée par la communauté d'agglomération. Le bâtiment doit entrer dans le patrimoine mis à disposition du CROUS par France Domaine. La répartition des charges de subvention entre les partenaires est en cours de négociation avec l'agglomération du Grand Nevers, afin de réduire la charge pesant sur le CROUS.

- Environnement commercial

Dans le secteur du campus dijonnais et à proximité immédiate : présence de 2 boulangeries, 1 pizzeria, 1 brasserie avec comptoir de vente à emporter, 1 kebab et d'1 Mac Donald (implanté en face de l'entrée sur le domaine universitaire) en concurrence directe ainsi qu'1 food-truck.

AXES DE DEVELOPPEMENT

- Fluidifier les temps d'attente

Les contraintes d'emploi du temps des étudiants les détournent de la restauration traditionnelle dès lors que les files d'attente dépassent une certaine longueur, qui semble de plus en plus réduite au fil du temps. Ce constat dressé pour la restauration traditionnelle peut l'être aussi en restauration rapide. Ainsi, une troisième caisse a-t-elle été ouverte en Droit-Lettres cette année, et a contribué à l'accroissement continu de l'activité de cette cafétéria. L'ouverture de tous les

niveaux de Montmuzard aux étudiants relève aussi de cette logique. En fermant la cafétéria Lamartine pour en faire un restaurant administratif et, corrélativement, en ouvrant davantage de places aux étudiants au sein du RU, le CROUS fait le pari, étayé par les demandes des étudiants, que l'augmentation du nombre de places assises va permettre de fluidifier les temps de passage et donc accroître la fréquentation du restaurant.

- Spécialisation des points de distribution

L'identification du restaurant Montmuzard comme étant un restaurant étudiant contribue à la mise en place de cette logique de spécialisation. Elle est à l'œuvre, aussi, pour les trois points de vente qui vont se situer le long de l'esplanade Erasme. La cafétéria de Droit-Lettres, avec son débit important, propose une offre basique, à base de sandwichs et de salades. La cafétéria Gabriel, au RDC du bâtiment scientifique, offre des vitrines en libre-service avec de la vente à emporter. Le nouveau Food-Truck, « Au Crous'ty Truck » propose depuis le 5 septembre 2016 une gamme un peu plus relevée avec des produits frais, « faits maison », tels que des hamburgers, des nuggets ou des pâtisseries, le tout sur une ligne américaine, adaptée à l'esprit d'un Food-truck.

- Revisiter les cartes et offres alimentaires

Le CROUS développe de nouveaux produits servis en restauration rapide ou en vente à emporter. Le 1^{er} étage du RU Montmuzard (restauration assise) a fait évoluer son offre de restauration en 2014 en travaillant sur les thématiques : à chaque jour sa recette.

Le 2^{ème} étage du RU Montmuzard (restauration assise) est dorénavant ouvert aux étudiants ; leur est proposé un stand « cuisines du monde ».

Une nouvelle gamme de produits bio est proposée cette année dans plusieurs cafétérias.

- Multiplier les animations

En concertation avec le service culturel, projet de séquences musicales pendant l'ouverture des structures au public pour permettre aux étudiants de se produire.

- Accompagner les évènements en prestation de restauration exceptionnelle

- Festival du manga rendez-vous annuel le 2^{ème} week-end d'octobre (samedi et dimanche) / 4000 visiteurs / fabrications maison de sushi et maki
- Championnats de France Universitaires : rendez-vous annuels en natation et hand /900 participants en moyenne
- Été 2016 : restauration et hébergement des participants à la semaine fédérale de cyclotourisme (rendez-vous international – 10 000 participants de toute l'Europe)
- Partenariat sur d'autres manifestations sportives. Ex : course Noctanlub (course nocturne suivie d'un dîner- 400 participants)

- Répondre aux sollicitations (après étude économique) des organisateurs de manifestations ou de colloques (Rectorat, préfecture, CNRS, université)

- Distribution automatique : Le projet de déploiement de distributeurs automatiques dans 2 résidences doit être encore finalisé. Le CROUS de Dijon n'a pas encore réfléchi avec le CNOUS à proposer une offre de gestion de la DA à l'université de Bourgogne. Celle-ci semble encore hésiter sur son mode de gestion de la DA. Alors qu'il y a peu de temps, elle semblait vouloir

centraliser les contrats et passer un seul marché, il semblerait que, maintenant, les composantes concluent des contrats de gré à gré.

- Aménagement d'une cafétéria administrative

Suite au constat que le RU Montmuzard est saturé sur la période 12h00/12h45 et faute de perspective d'échelonnement des sorties de cours des étudiants, la salle réservée aux personnels administratifs (2^{ème} étage) sera dédiée à la restauration étudiante et la cafétéria Lamartine sera transformée en cafétéria administrative.

Crous de Besançon

- Analyse de la situation de la restauration au Crous de Besançon

Nombre de villes d'implantation : 4 (Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul).

Nombre de restaurants :

- avec cafétéria intégrée : 7 (Canot, Mégevand, Petit Bouloie, Lumière, Duvillard, Rabelais, Portes du Jura)
- sans cafétéria intégrée : 3 (Vesoul, Sévenans, Hauts-du-Chazal)

Liste des restaurants avec nombre de places (total : 3 489 places) :

- Canot : 530 places
- Mégevand : 388 places
- Vesoul : 96 places
- Petit Bouloie : 431 places
- Lumière : 868 places
- Duvillard : 220 places
- Rabelais : 216 places
- Sévenans : 300 places
- Portes du Jura : 296 places
- Hauts-du-Chazal : 144 places

- La politique du Crous de Besançon en termes d'offre de restauration

En matière de restauration, le CROUS a poursuivi la mise en œuvre du schéma directeur de la restauration. De nombreux événements ont marqué la restauration en 2015. On notera l'ouverture du premier restaurant universitaire sur le campus des "hauts du Chazal" qui intègre un "Mini R" conçu par la designer Matali Crasset. En 2015 toujours, a été implantée une cafétéria sur le site de l'UFR SLHS à l'Arsenal au centre-ville de Besançon et l'implantation d'un espace de vente à emporter à Belfort au sein de l'UFR STGI. Le Crous a également mené une action sur un site de restauration très déficitaire avec la fermeture du restaurant universitaire Rabelais à Belfort : l'absence de structures d'enseignement à proximité, la faible fréquentation qui en découle et le montant exorbitant des charges de fonctionnement ont rendu nécessaire cette fermeture.

L'enjeu de développement durable dans l'activité de restauration a été pris en compte et une démarche de tri et de traitement des déchets bio organique dans les restaurants universitaires a été mise en place par un processus de méthanisation. Le service rendu à l'étudiant a été marqué par la mise en place de la carte multiservices « Pass' UBFC » commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la COMUE.

La stratégie économique de la restauration pour les années à venir vise à améliorer les résultats économiques du Crous dans le cadre de la réduction des aides publiques tout en répondant toujours mieux aux besoins et attentes des étudiants.

Dans le cadre du Schéma Directeur de la Restauration en cours à Besançon, l'enquête d'attente réalisée auprès de 19 000 étudiants a permis de mieux cibler les besoins des étudiants et des personnels.

- L'évolution des structures de restauration du Crous pour améliorer la performance économique

Sur l'ensemble des 10 structures de restauration (cafétérias comprises) deux structures ont été identifiées comme les plus déficitaires : les restaurants Rabelais et Canot. Des actions ont été engagées pour réduire leur besoin en financement.

Concernant le restaurant Rabelais situé à Belfort, dans un premier temps, une transformation en cafétéria en 2013/14 a permis d'atténuer la baisse de chiffre d'affaires. A compter de 2014, la fermeture est devenue nécessaire en raison de l'absence de structure d'enseignement à proximité et du montant exorbitant des charges de fonctionnement, des travaux d'entretien et de maintenance.

Le restaurant Canot à Besançon au centre-ville, est situé près de la résidence Canot. Ce restaurant est à 20 min des lieux d'enseignement les plus proches (facultés des lettres, campus de la bouloie). De par sa situation géographique, il doit faire face à une forte concurrence notamment en vente à emporter. Afin de limiter la baisse du chiffre d'affaire constatée en 2013, les zones de distribution ont été simplifiées. Nous devons nous interroger sur le maintien en activité du R.U. Canot à terme. Nous sommes en attente d'une décision politique concernant deux implantations :

- Le regroupement de l'ensemble des étudiants des carrières médico-sociales sur le site de l'Hôpital St-Jacques situé en face du R.U. Canot et concernant 800 élèves.
- Le déménagement de certaines administrations situées actuellement près du R.U. Canot, vers un autre site, plus éloigné.

- L'analyse de la politique tarifaire du Crous en matière de restauration

La politique tarifaire du Crous en matière de restauration traditionnelle est basée sur le coût d'un repas en coûts complets. En matière de vente à emporter comme en restauration traditionnelle, les fiches techniques permettent de calculer un coût de production auquel s'ajoute une marge variable selon les produits vendus.

En plus du tarif national étudiant, le Crous détermine trois tarifs en restauration traditionnelle :

- Un premier tarif est fixé à partir du coût d'un repas en coûts complets, auquel on déduit la prestation interministérielle (PIM) ce qui permet de calculer le tarif 1 des personnels des administrations conventionnées.
- Un second tarif est fixé pour les personnels, il est égal au coût d'un repas en coûts complets (tarif 2).
- Un tarif passager est également fixé en ajoutant une marge au coût complet d'un repas.

Dans toutes les cafétérias, les convives non étudiants peuvent déjeuner, une majoration de 30% du tarif étudiant est appliquée sur chaque produit. Ces tarifs sont enfin harmonisés avec le Crous de Dijon dans le cadre du rapprochement des deux établissements.

- La politique du Crous en termes de restauration administrative, exceptionnelle et distribution automatique

La restauration administrative

Le Crous de Besançon a conventionné avec des administrations et se positionne comme l'un des opérateurs importants en restauration des personnels à Besançon et dans le NFC. Quelques autres structures sont présentes sur ce segment.

La restauration exceptionnelle

En matière de restauration exceptionnelle, une carte des prestations exceptionnelles permet de rationaliser l'offre de sorte qu'elles soient mieux connues dans le secteur public et universitaire. Il faut développer ce secteur en faisant mieux connaître ce service à la communauté universitaire.

La distribution automatique

La distribution automatique est implantée depuis 2009 à Besançon et dans le Nord-Franche Comté dans les résidences du Crous. La concurrence est très présente dans le secteur universitaire. Toutefois, des possibilités se dessinent à l'horizon 2016 en facultés des lettres et sciences humaines. Des rencontres ont été organisées avec chaque UFR pour faire un audit des besoins. La distribution automatique fait partie intégrante de la restauration universitaire des Crous qui doivent être considérés comme des opérateurs privilégiés dans ce champ, comme ils le sont pour les autres secteurs de la restauration universitaire.

Les prestations évènementielles

Les prestations évènementielles et traiteur de restauration viennent agrémenter les évènements académiques et universitaires. Elles contribuent à l'image du CROUS et à la valorisation des personnels de la restauration.

La restauration et la gastronomie sont aussi des faits sociaux et culturels propices à des animations et à la promotion de valeurs fortes. Des activités annexes touchant à la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation à la santé par l'alimentation, la découverte de cuisines étrangères ou de techniques innovantes, la promotion de la gastronomie sont régulièrement organisées dans les structures de restauration. La communication sur ces animations ou actions doit être développée.

Les enjeux liés à la restauration

- ✓ Poursuivre l'adaptation de l'offre de restauration universitaire
- ✓ Promouvoir l'équilibre alimentaire dans les structures de restauration
- ✓ Développer l'implantation de la distribution automatique gérée par les Crous dans les établissements d'enseignement supérieur.
- ✓ Placer la question des temps et des rythmes étudiants au cœur des politiques de vie étudiante et de formation.

Le transport

Hors de l'influence des villes, 10 % de la population réside dans une commune peu dense ou très peu dense. Cette part est deux fois plus élevée en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national.

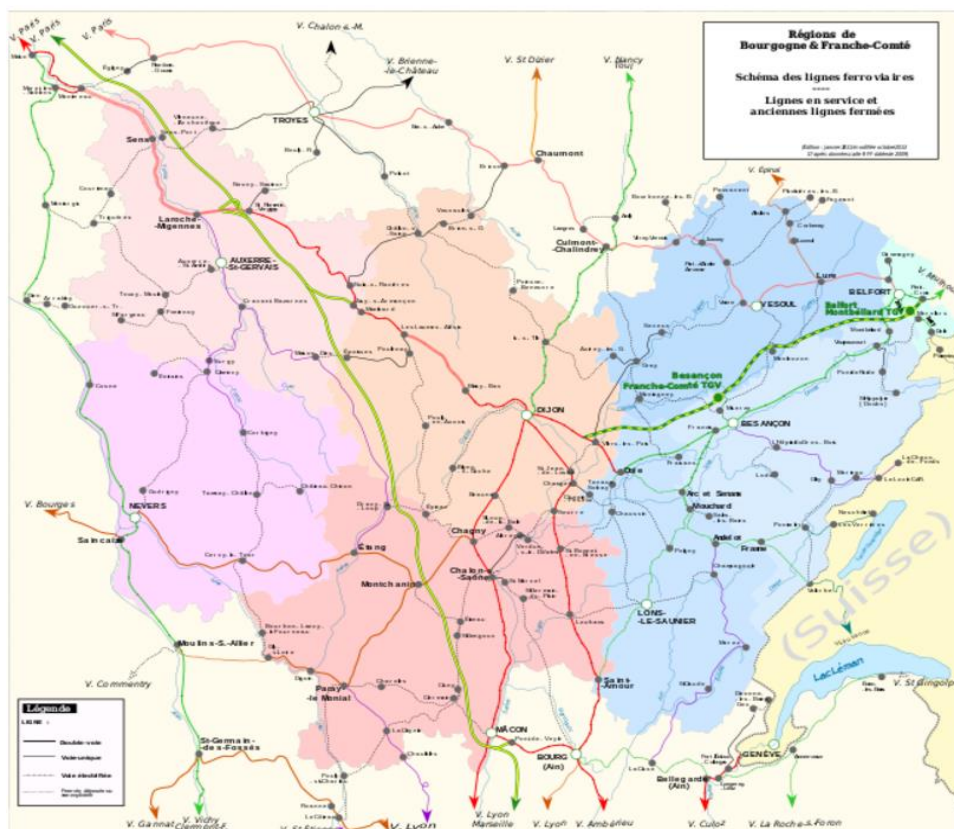
Bien qu'isolées, les communes peu denses offrent des temps d'accès raisonnables aux services de la vie courante mais pour les jeunes les équipements sont plus éloignés.

Les communes que l'on trouve à la limite de la région, loin de nos pôles urbains (Dijon, Besançon, Belfort/Montbéliard) bénéficient d'un accès important aux services des grandes villes des régions limitrophes. Elles se situent le long de la frontière suisse dans le Doubs et le Jura, au nord de la Haute-Saône vers les Vosges et au sud de la Saône-et-Loire, mais elles sont surtout très présentes à l'ouest du Morvan, dans le Châtillonnais et la Puisaye.

Les modes de déplacement domicile-travail ont une répartition très déséquilibrée⁹ :

- Voiture : 77,9 % (national hors Ile-de-France : 76,9 %)
- Transports en commun : 5,8 % (national hors Ile-de-France : 7,6 %)
- Autre moyen : 16,4 % (national hors Ile-de-France : 15,5 %)

Offre de transport ferroviaire



⁹ Etude de 2011

Réseau ferroviaire en Bourgogne-Franche-Comté¹⁰

- 2 834 km de réseau ferroviaire (au 31/12/2013) dont 1 579 km de lignes électrifiées
- Trafic (TER) : 15 484 717 trains-km dont 45 % de diesel
- 1 016 286 milliers de voyageurs-km
- 205 gares ferroviaires de voyageurs (au 31/12/2013)

La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté ne devrait pas avoir de répercussion sensible sur le trafic des voyageurs. En effet, les deux directions régionales de la SNCF ont déjà fusionné. Il existe d'ores et déjà des accords de réciprocité entre les deux régions. La ligne centrale de la grande-région (Dijon-Besançon) est déjà exploitée par des TER Francs-comtois et Bourguignons.

Les relations entre la région et la SNCF sont régies par des conventions. Le taux de fréquentation¹¹, par conséquent, les recettes n'étant pas les mêmes, les politiques tarifaires (Abonnements / tarifs réduits) sont différentes entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Il s'agit maintenant d'aligner les politiques des deux régions, puisque les abonnements devront coûter le même prix et offrir les mêmes services aux habitants de Bourgogne et de Franche-Comté.

Avec le soutien de la région Bourgogne-Franche-Comté et des autorités organisatrices en charge des transports, la SNCF et ses partenaires proposent depuis peu aux étudiants un pack mobilité (train, tramway, bus, véhicules libre-service, vélo, covoiturage, bus longue distance) tout en un pour se déplacer en toute simplicité à Dijon et à Besançon, et répondre ainsi aux besoins quotidiens des jeunes qui y résident (site conseil régional).

Les villes universitaires bénéficient par ailleurs d'un réseau urbain de transport assez dense. Il sera nécessaire d'affiner le diagnostic sur chaque campus universitaire avec les acteurs concernés.

Pour autant, il semble nécessaire de développer les mobilités entre les différents sites universitaires, au-delà de l'axe Dijon-Besançon. Une attention particulière sera portée sur l'offre de mobilité pour les étudiants et personnels concernés par les formations se déroulant sur plusieurs sites universitaires.

L'intermodalité doit également être repensée à l'aune du développement d'UBFC.

Les enjeux liés à la mobilité :

- ✓ développer les mobilités entre les différents sites universitaires, au-delà de l'axe Dijon-Besançon,
- ✓ repenser l'intermodalité à l'aune du développement d'UBFC,
- ✓ mieux identifier, sur chaque campus, les problématiques de mobilités.

¹⁰ Sources : INSEE, SNCF Réseau, MEEDE (SOes), Ville Rail & Transport, UTP (traitements URF)

¹¹ *La Bourgogne peut compter sur 265 trains transportant des passagers contre 95 seulement pour la Franche-Comté.

Les rythmes étudiants

La question des rythmes de vie étudiante fera l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté. Nous identifions trois temps de la vie étudiante qui nécessiteront une amélioration du fonctionnement :

- Le rythme annuel des études : autant que faire se peut et en étroite collaboration avec les établissements et les équipes pédagogiques, il semble nécessaire de se pencher sur une meilleure répartition des enseignements, notamment en recherchant un meilleur équilibre entre le 1^{er} et le second semestre de chaque année universitaire ;
- Le rythme hebdomadaire des études : de la même façon, il apparaît parfois que les enseignements sont mal répartis durant la semaine. Il en va de même dans la répartition CM/TD/TP ;
- Le rythme journalier : il s'agit principalement de mieux gérer le temps de pause méridienne et l'accès aux restaurants universitaires.

Une attention particulière sera portée vers les étudiants salariés et les apprentis dans le supérieur, dont les contraintes et modes de vie universitaires sont spécifiques.

Ces questions essentielles relèvent d'abord et avant tout de la politique des établissements, en lien avec les CROUS. C'est la raison pour laquelle nous proposons que ce sujet relève, comme beaucoup d'autres, des comités de campus qui existent ou sont à créer. La COMUE UBFC, soutiendra et accompagnera leur installation et leur développement, en étroite collaboration avec les établissements et les CROUS.

Dans le cadre du schéma directeur de la restauration du Crous de Besançon, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de 19 000 personnes de l'université de Franche-Comté en Novembre 2013. Cette enquête a permis d'établir un diagnostic qui a ensuite généré un plan d'actions. Le travail mené a été d'adapter les structures de restauration aux nouveaux besoins des étudiants.

Parmi les difficultés relevées, le manque de temps pour prendre une pause déjeuner a été mis en avant. La nécessité d'intégrer un lieu de vie étudiant au sein du Restaurant Universitaire Lumière, situé au cœur du campus, s'est imposée ; pour se faire, les horaires d'ouverture de ce restaurant ont été étendus en soirée.

A Dijon, dans le cadre de la commission de restauration du Crous, des actions ont aussi été menées, pour réduire les files d'attente d'une part (en augmentant la capacité d'accueil du restaurant Universitaire Montmuzard ou encore en ouvrant une caisse supplémentaire à la cafétéria Droits-Lettres) et pour améliorer l'offre de restauration debout ou à emporter d'autre part (mise en place d'un food-truck « AU Crous'ty TRUCK »).

Les Crous de Dijon et Besançon offrent des points de restauration diversifiés et présents sur tout le territoire ; ainsi, la proximité est garantie pour les étudiants par une présence de ces points de restauration sur les campus d'une part et sur les sites distants d'autre part, ce qui en facilite l'accès.

Les enjeux liés aux rythmes de vie étudiante :

En lien avec les CROUS, les établissements et les responsables de formation, rechercher à améliorer :

- ✓ Les rythmes annuels par une meilleure répartition des charges d'enseignement entre les semestres de formation ;
- ✓ Les rythmes hebdomadaires avec une meilleure répartition des enseignements durant la semaine et dans la répartition CM/TD/TP ;
- ✓ Les rythmes quotidiens en portant un regard particulier sur la pause méridienne.
- ✓ Une attention spécifique sera portée sur les étudiants-salariés et les apprentis dans le supérieur.

Bourses et politique sociale

Les Bourses sur critères sociaux

Destinées aux étudiants en formation initiale, les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur sont gérées par les Crous. L'attribution et le montant des bourses dépendent de la situation familiale de l'étudiant (composition de la famille, revenus familiaux et distance domicile/famille). Elles sont versées sur 10 mois et leur montant varie en fonction de l'échelon auquel elles sont attribuées (8 échelons de bourse). Les bourses sur critères sociaux de la culture et de la communication ainsi que celles du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont également gérées par le Crous.

ACADEMIE	E 00	E 0bis	E01	E 02	E 03	E 04	E 05	E 06	E 07	Total BCS	Aide mérite	Aide au mérite	TOTAL AIDES 15/16(BCS)	TOTAL AIDES 14/15(BCS)
Besançon	429	2990	1792	890	897	803	1457	1061	442	10761	323	174	10 761	10 744
Dijon	583	3873	2265	1117	1139	1032	1699	1327	534	13569	445	249	13 569	13 061

*Les chiffres clés 2015/2016 :***Franche-Comté :**

- 32 988 075€ de dépense totale au titre des aides financières aux étudiants.
- 33 184 étudiants, tous ministères et région confondus, soit une légère augmentation de 1.09%
- 11 247 boursiers tous ministères et région soit + 4.16%
- Taux de paiement des boursiers au 31 décembre 2015 : 104.4% soit +3.7%.

Bourgogne :

- 38 932 529 € de dépense totale au titre des aides financières aux étudiants.
- 42 974 étudiants, tous ministères et région confondus, soit une légère augmentation de 1.6 %
- 13 251 boursiers tous ministères et région soit + 0.2 %
- Taux de paiement des boursiers au 31 décembre 2015 : 106 % soit + 1 %

Une plate-forme multi-sites BFC d’instruction du D.S.E. est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016. L’objectif attendu est l’amélioration de la qualité du service rendu à l’étudiant avec notamment une baisse des délais d’instruction des dossiers qui permet une mise en paiement des bourses plus rapide.

Afin d’améliorer l’information des étudiants sur les bourses, les Crous de Besançon et Dijon se sont associés avec les Crous de Lorraine, Reims et Strasbourg pour mettre en ligne un numéro de téléphone unique. L’étudiant est ainsi dirigé vers une plate-forme où il peut poser toutes les questions sur le suivi de son dossier.

Les enjeux liés aux bourses sur critères sociaux

- ✓ Poursuivre la simplification et la dématérialisation des démarches de demande de bourses sur critères sociaux.
- ✓ Améliorer l’aide aux étudiants en matière d’information sur les bourses en communiquant sur la plate-forme téléphonique.
- ✓ Développer la coordination entre les CROUS, les établissements et les opérateurs existants dans les territoires, pour simplifier les démarches des étudiants, notamment étrangers.

Le service social du CROUS et les aides spécifiques

Le service social des CROUS a pour mission principale d’aider les étudiants à s’insérer au mieux dans leur parcours d’études et à appréhender dans les meilleures conditions l’apprentissage de leur autonomie. Il a une fonction d’accueil, d’écoute, d’information, d’orientation, de conseil, de médiation et d’accompagnement social et psychosocial. Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel. L’accompagnement social s’effectue au niveau de l’action individuelle (entretien) ou à la mise en place d’actions collectives (prévention).

Besançon :

4 postes d’Assistants de Service social :

- 3 postes sur le site de Besançon dont un poste de Conseillère Technique, chef de service, assistante sociale et référent handicap
- 1 poste sur le site du nord Franche-Comté

- plus 1 poste d'assistant social mis à disposition par l'Université de Franche-Comté en faveur des étudiants
- 1 poste de secrétariat

Dijon :

4 postes d'Assistants de Service Social basés sur le site de Dijon :

- dont un poste de Conseillère Technique, chef de service, assistante sociale en direction du secteur étudiant Chalon – Le Creusot
- plus 20% de poste sur le secteur de Nevers, effectué par une assistante sociale du Conseil Départemental en convention avec le Crous de Dijon
- dont un référent handicap
- 1 poste de secrétariat

Les assistantes sociales établissent un bilan social sur sa situation de l'étudiant en difficulté, au regard de son parcours, ses projets, de son environnement familial et social.

Ce bilan a pour objectif de soutenir, d'orienter l'étudiant vers des solutions adaptées. Il faudra mener une réflexion sur la saisonnalité des besoins en assistants sociaux avec des pics de demandes au moment de la rentrée universitaire notamment. A noter aussi un surcroît d'activité lié à une demande d'aide financière principalement en début d'année.

2493 entretiens en 2015 à Besançon.

1911 entretiens en 2015 à Dijon.

Il faut distinguer l'accompagnement social individuel de l'étudiant à travers des entretiens et l'accompagnement social collectif dans le cadre de projets tels que la mise en place d'action de lutte contre les addictions, l'accompagnement de l'étudiant en situation de handicaps, la mise en place de cellule d'écoute psychologique..., etc.

- Quelques exemples :
 - Happsby Hours : Une permanence gratuite dans les résidences universitaires le mercredi de 18 à 21h. une psychologue est à disposition des étudiants qui sont en situation de stress, ont un sentiment de solitude ou des difficultés dans leurs études.
 - Permanence de Soléa/collectif *ensemble Limitons les risques*, au sein du campus de La Bouloie, pour accompagner les étudiants en situation d'addiction. Les personnels du pôle hébergement sont également formés au mal être étudiant par le collectif.

Les enjeux concernant le service social

- ✓ Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux
- ✓ Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants étrangers.
- ✓ Renforcer l'accueil sur les sites délocalisés au moyen par exemple de consultations regroupées sur certaines journées ou de Visioconférences.
- ✓ Etudier la création d'un numéro d'appel spécifique pour les étudiants en difficulté.

Les aides spécifiques

L'étudiant qui est dans une situation critique peut bénéficier des aides spécifiques pour répondre aux situations particulières. Selon les besoins, cette aide spécifique peut être une allocation annuelle ou une aide ponctuelle.

Crous de Besançon : une dotation de 707 953 € pour l'année 2016 répartie entre les allocations annuelles et les aides ponctuelles. Une allocation à hauteur de 8000 € est allouée par l'ENSMM pour les aides spécifiques de ses étudiants.

Crous de Dijon : une dotation de 611 304 € pour l'année 2016 répartie entre les allocations annuelles et les aides ponctuelles. Une allocation à hauteur de 80 000€ allouée par la région pour les aides spécifiques de ses étudiants.

Les problèmes liés à la vie quotidienne restent une dominante des demandes auprès des assistants sociaux. Dépenses alimentaires, accès au logement, santé représentent la majorité des aides attribuées aux étudiants fréquentant les services sociaux.

L'aide alimentaire : Dans le cadre de leurs études à l'IRTS de Franche-Comté (Institut régional en travail social), des étudiants ont effectué un travail de recherche sur la précarité étudiante. Cette étude a mis en évidence un réel besoin de certains étudiants en aide alimentaire. En janvier 2014, les étudiants ont donc décidé de créer une épicerie solidaire « La Dépanne » sous forme d'association, afin d'apporter une aide alimentaire aux étudiants en situation de précarité, de favoriser l'accès à l'information relative aux droits et proposer une aide matérielle. Les 25 bénévoles étudiants accompagnent les étudiants bénéficiaires. Leurs droits sont ouverts grâce au service social du Crous. Lors d'un entretien individuel, un assistant de service social du Crous de Besançon évalue la situation sociale de l'étudiant et estime ses besoins en denrées alimentaires qui lui seront fournies par La Dépanne. L'association travaille avec la Banque alimentaire qui lui livre les denrées.

A Dijon, un projet d'épicerie solidaire « Epi' Campus » a été travaillé en lien avec le service social du Crous. L'assistant social, par le biais d'un formulaire pré-établi par le service social, oriente l'étudiant vers Epi' Campus. Ce dernier se présente à la permanence de l'association qui lui délivre un code internet pour passer commande en ligne. Un lieu de convivialité est prévu au profit des étudiants qui souhaitent en bénéficier lors du retrait de leurs denrées alimentaires. L'inauguration a eu lieu le 28 janvier 2016, l'épicerie se situe sur le Campus de l'Université au sein de la Maison de l'Etudiant.

Les enjeux concernant les aides spécifiques

- ✓ Harmoniser les pratiques d'attribution des aides spécifiques ponctuelles au sein des deux Crous.
- ✓ Rechercher une coordination des acteurs pour une meilleure prise en charge des étudiants concernés
- ✓ Mieux accompagner les étudiants étrangers au vu des analyses des aides

La politique de santé

Cadre national

Le titre III du livre VIII du code de l'éducation concerne « La santé et la protection sociale des étudiants ».

Les dispositions sont décrites dans les articles L831-1 à L831-3 revues de la loi sur l'ESR 2013.

- Un régime de sécurité sociale étudiante aujourd'hui assuré par des mutuelles étudiantes, en cours d'évolution ;
- Le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) qui peut être organisé de manière interuniversitaire, doit mettre en œuvre des missions parmi lesquelles :
 - ✓ Une mission de veille sanitaire avec comme moyens entre autres, une visite médicale obligatoire en premier cycle mais libre aux établissements et aux **SUMPPS/SIMPPS**¹² de définir des cibles prioritaires parmi l'ensemble des étudiants sur plusieurs niveaux ;
 - ✓ Un rôle de prévention en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) ;
 - ✓ Une mission de soins avec l'encouragement à se constituer en centre de santé depuis la loi ESR 2013.
- L'accompagnement à l'intégration des étudiants en situation de handicap ;
- Des aides à l'acquisition d'une complémentaire santé.

La sécurité sociale étudiante

Dès son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire, etc.), un étudiant doit obligatoirement, sauf cas particulier (cf. Annexe 1 bis), être rattaché à la sécurité sociale étudiante et choisir une mutuelle étudiante. Il a ainsi droit au remboursement de ses frais de santé en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de l'année universitaire, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Les modalités de rattachement à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de l'âge au cours de l'année universitaire et du régime de sécurité sociale du parent auquel l'étudiant est rattaché (cf. annexe 1 bis).

Bien que l'on parle couramment de « mutuelles » étudiantes, ces organismes sont chargés de gérer l'assurance maladie obligatoire étudiante, ce qu'on appelle la sécurité sociale des étudiants.

¹² Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé/Service Interuniversitaire de Médecine Préventive

Sont exemptés de cotisation :

- Les étudiants de moins de 20 ans (sous présentation de l'attestation de droits des parents).
- Les étudiants boursiers (avis définitif de bourse de l'année en cours).
- Les étudiants salariés car ils sont pris en charge par leur sécurité sociale de salarié.
- Les étudiants mariés lorsqu'ils sont pris en charge par la sécurité sociale de leur conjoint.

NB : un étudiant inscrit dans plusieurs établissements ne cotise qu'une seule fois au RSSE.

En Bourgogne Franche-Comté, les étudiants ont le choix entre l'une des mutuelles suivantes :

- soit la Mutuelle des étudiants nationale (LMDE) <http://www.lmde.com/>
- soit la mutuelle étudiante de proximité, membres du réseau national emeVia : la SMEREB en Bourgogne, Franche-Comté <http://www.smereb.fr/>

Avec 9 agences en Bourgogne Franche-Comté, la SMEREB propose des accueils de proximité au plus près des lieux d'études. Rattaché à un réseau national, la SMEREB prend en charge les dépenses de santé partout en France (cf. annexe 2 bis).

Les étudiants des Arts et Métiers Paris Tech Campus de Cluny (ENSAM), versent des frais d'inscriptions comprenant la sécurité sociale, elle-même gérée par les mutuelles classiques (LMDE ou SMEREB). En revanche, l'école a signé au niveau national une convention avec ISIC France pour fournir à ses étudiants la carte ISIC (International Student Identity Card). Cette carte offre de nombreux avantages supplémentaires notamment en termes d'assurances.

Mutuelle

En plus de la gestion du régime de sécurité sociale des étudiants, la LMDE et la SMEREB proposent, moyennant finance, des prestations de mutuelle complémentaire. Les étudiants peuvent également préférer se rattacher à la mutuelle complémentaire de leurs parents.

Pour les étudiants les plus démunis, il existe des aides à l'acquisition d'une complémentaire santé : la CMUC (Couverture Mutuelle Universelle Complémentaire) et l'ACS (Aide Complémentaire santé).

Médecine préventive

Le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) (cf. annexe 3 bis) est composé au minima de médecins, d'infirmières, d'un(e) psychologue, d'un(e) assistant(e) social(e) et d'un(e) diététicien(ne). C'est un centre de prévention et non pas un centre de santé.

Tous les étudiants doivent effectuer une visite médicale obligatoire au cours de leur cursus de licence. Mais nombre des établissements d'UBFC organisent la visite de médecine préventive dès leur entrée en 1^{ère} année.

À l'**UTBM**, à l'occasion de cette visite médicale d'entrée, les étudiants ont la possibilité de se faire délivrer un certificat médical et un certificat d'aptitude à la pratique sportive (BDS) et de bénéficier d'une consultation médicale pour toute pathologie.

À **AgroSup Dijon**, la médecine préventive est organisée pour les élèves arrivant en première année sur convocation individuelle par le service de scolarité d'AgroSup Dijon et se déroule au SMUPPS. Les étudiants doivent être à jour de toutes les vaccinations obligatoires.

À l'**Université de Franche-Comté**, Le SUMPPS-Campus santé propose en plus des soins d'urgence et une mise à jour des vaccins (DT Polio et Hépatite B). Depuis septembre 2015, a été créé le service Médico-social, dont la secrétaire assure le secrétariat également.

Par convention, l'UFC assure les prestations de médecine préventive pour les élèves de l'**ENSMM**.

De même, les étudiants de l'**ENSAM** sont rattachés au SUMPSS de Dijon.

BSB de Dijon propose un accueil gratuit et confidentiel, un jour par semaine, d'une psychothérapeute (en complément : permanence skype et téléphonique, notamment pour les étudiants en stage, en apprentissage et en semestre à l'international) ;

Parallèlement il y a toujours la présence permanente d'un psychologue sur le campus pour intervenir en cas de situation de crise.

Quant aux étudiants, à l'**Université de Bourgogne**, en matière de santé, ils doivent s'adresser au Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU) (cf. annexe 4 bis).

Ils peuvent y consulter gratuitement un médecin généraliste, un tabacologue, des infirmières, une conseillère conjugale, une gynécologue, un psychologue ou une équipe détachée du centre de dépistage anonyme et gratuit.

Le CPSU ne délivre pas de certificats médicaux pour le sport. Les étudiants sont invités à consulter leur médecin traitant.

Parallèlement, l'**uB** est dotée d'un service de médecine de prévention à destination spécifique des personnels. Le médecin de prévention est chargé de la surveillance médicale des personnels universitaires, de l'Inserm et du CNRS. Il est assisté dans ses fonctions par une secrétaire chargée de la gestion des convocations et de l'accueil (physique et téléphonique) des personnels et une secrétaire médicale qui met à jour les dossiers médicaux et réalise les tests de dépistage auditifs et visuels.

Etudiants étrangers :

L'adhésion à une Sécurité sociale étudiante est obligatoire pour les étudiants non européens. Les étudiants européens en sont dispensés s'ils sont titulaires d'une carte européenne d'assurance maladie ou d'une assurance privée.

Ils doivent, bien entendu être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, avoir moins de 28 ans et rester au moins 4 mois en France.

Cependant, certains étudiants étrangers rencontrent des difficultés quant à leur prise en charge.

La sensibilisation

Le **SUMPPS** communique régulièrement des informations sur les risques professionnels. Les services d'accueil sont là pour donner des renseignements et faire de la prévention individuelle d'ordre médical, en matière de diététique, de contraception, de prévention des infections sexuellement transmissibles, assure la vente de préservatifs, apporte un soutien psychologique éventuellement suivi d'une orientation vers le Bureau d'aide psychologique universitaire ou vers un psychologue externe, un accompagnement par l'assistante sociale.

Toutes ces prestations sont gratuites.

Il met également en place des actions ponctuelles de promotion de la santé sur des sujets divers : consommation de tabac, d'alcool, de cannabis, sécurité routière, SIDA, hygiène alimentaire, etc.

Le SUMPPS-Campus santé organise également des collectes de sang avec l'Établissement français du sang et des stages de formation pour devenir sauveteur secouriste du travail dans les établissements.

Parallèlement, certains établissements font de la sensibilisation pour leurs étudiants en collaboration avec différents organismes dans leurs propres locaux. Sont à noter :

UTBM :

Campagne de sensibilisation :

- journée de promotion du don du sang ;
- journée de dépistages gratuits des troubles de la vision avec une conférence sur le thème ;
- journée d'initiation aux gestes de premiers secours ;
- journées de Lutte contre le SIDA, en partenariat avec le Territoire de Belfort, Le CCAS, Le CDAG, La MGEN, La SMEREB, AIDES, etc. ;
- journée de promotion du Don de Moelle avec l'aide de l'Établissement Français du Sang ;
- création d'un guide du sommeil (Guide du mieux dormir) ;
- création d'une plaquette d'informations sur la contraception ;
- ateliers de gestion du stress par la sophrologie ;

Autres thématiques :

- prise en charge de la plupart des étudiants en souffrance psychologique par la Maison de l'Adolescence ;

- consultations mensuelles de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie dans le cadre des Consultations Jeunes Consommateurs ;
- formation Sauveteurs Secouristes du Travail dispensées en interne.

UFC et ENSMM :

Campagne de sensibilisation sur :

- les troubles musculo-squelettique
- addictions avec l'Ecole en matière d'addictologie (ex : Alcool et grossesse)
- gestion du sommeil,
- gestion du stress,
- infections sexuellement transmissibles lors de la journée mondiale du SIDA
- infections sexuellement transmissibles et dépistage rapide du SIDA etc
- don du sang et don d'organes
- prévention des pertes d'audition lors de la journée nationale de l'audition
- formation pour les étudiants "organiseurs de soirées" avec une partie abordant les conduites à risques (addictifs, sexuels...)
- sensibilisation à la sécurité routière et au handicap. Dans cette action, est abordé le sommeil, la prise de médicaments, de drogues, la vision et un parcours en fauteuil roulant est proposé aux étudiants pour les sensibiliser aux difficultés de déplacements
- animation avec le CROUS un temps de parole, d'échanges pour les étudiants internationaux appelés "Arbre à palabres", à raison d'une fois par mois.

Autres thématiques/projets :

L'UFC envisage de réaliser :

- une formation "Prévention du mal-être étudiant" destinée au personnel de l'université pour les conseiller sur l'orientation médico-psycho-sociale possible, dans le cadre de l'urgence ou d'une situation non urgente
- action sur le thème de la tolérance, du respect... en lien avec le CROUS
- les journées Bien-être organisées avec USport pour 2017.

BSB Dijon :

A la BSB Dijon, le Département DAP (Développement et Accompagnements Personnels) est destiné à l'accompagnement des élèves tout au long de leur vie à l'École.

Son objectif est de préserver le bien-être pour les élèves, que ce soit dans leur parcours à l'École, mais aussi dans leur projection vers l'avenir, dans leur futur travail. Outre la « Mission Handicap »,

cela se traduit aussi par un soutien psychologique. Pour les cas les plus sérieux, une psychothérapeute est à disposition.

Une des autres missions du DAP est aussi d'accompagner la vie associative de l'École d'un point de vue général, de nombreuses associations se mobilisent chaque année sur ces thématiques du handicap ou de la solidarité. Ainsi Watch'esc participe au concours Tous HanScène avec l'association Tremplin, ou Solidaresto réalise des opérations dans le but de distribuer de la nourriture aux élèves dans le besoin. Enfin, Eco'onymous, projette de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation sur les enjeux de la RSE également.

Par ailleurs, la BSB organise des actions de sensibilisation aux addictions (addictions liées à internet, l'alcool, les drogues...) en collaboration avec les autorités publiques.

Les enjeux liés à la santé :

- ✓ Accompagner les SUMMPS dans la coordination des acteurs de la santé afin de mieux répondre aux besoins identifiés,
- ✓ Conventionner avec l'ARS pour déterminer les orientations de la politique de santé sur le territoire,
- ✓ Développer la prévention par les pairs/dispositif étudiants relais-santé (emplois étudiants, UE, etc.)
- ✓ Développer, à l'échelle du site, une politique de santé publique.

La politique d'accompagnement des étudiants vivant un handicap

Suite à la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, votée le 11 février 2005, le nombre d'étudiants handicapés accueillis a sensiblement augmenté.

Toute proportion gardée, tous les établissements ont mis en place des dispositifs afin d'accompagner les étudiants en situation de handicap ainsi que leur entourage dans leur accès aux études supérieures.

Un médecin peut être désigné par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) pour proposer des aménagements des examens pour les étudiants en situation d'handicap.

Le département DAP¹³ de la BSB Dijon, a mis en place en septembre 2009 une action nommée « Mission Handicap » nécessitant des actions d'adaptation pour l'accueil des étudiants en situation

¹³ Développement et Accompagnements Personnels

de handicap : aménagements de cours, des examens, voire un aménagement de diplôme (ex. : adaptation des conditions de passage du TOEIC pour un étudiant sourd). Le but étant de les accompagner dans leurs parcours et la réussite de leurs études.

Le service social du Crous de Dijon prend particulièrement en compte les étudiants en situation de handicap : une procédure spécifique est mise en ligne pour la demande de logements PMR. Le référent handicap prend contact avec l'étudiant pour évaluer ses besoins et fait le lien avec le service DSE et le pôle hébergement afin d'apporter une réponse adaptée. Un accompagnement est mis en place auprès de l'étudiant qui le souhaite (aide aux démarches administratives, écoute psychosociale...).

Un travail de partenariat à l'externe comme à l'interne est mené (participation à la formation des étudiants tuteurs en résidence universitaire, aux commissions d'exonération des frais d'inscription de l'université...).

Sur le plan des aménagements, les Crous disposent de logements pour personnes à mobilité réduite. Mais les enjeux en matière de handicap méritent d'être mis en évidence :

- pour accueillir des étudiants lourdement handicapés et être en capacité de répondre à la demande, il est nécessaire de mieux connaître et d'identifier les besoins.
- pour améliorer les logements aux normes déjà existants et l'accessibilité relative aux bâtiments (accès, intérieur des bâtiments, parties communes, circulation entre les étages, amélioration de la sécurité, confort de vie, motorisation des ouvertures, robinetterie, etc).

Un projet en matière de handicap a été déposé dans le cadre du mécénat suite à un travail réalisé par la conseillère technique assistante sociale du Crous. L'objectif est d'accompagner les étudiants handicapés pour leur offrir les meilleures conditions de vie afin de réussir leur parcours universitaire et également éviter qu'ils se retrouvent en situation d'isolement. La fondation Giveka a versé une dotation destinée à l'adaptation de logement à différentes formes d'handicap.

Les enjeux liés à l'accompagnement du handicap :

- ✓ Participer aux côtés de l'établissement à l'amélioration de l'intégration et de la réussite des étudiants touchés par le handicap.
- ✓ Accroître l'accessibilité des logements à une pluralité de handicaps.
- ✓ Renforcer le travail commun avec les services universitaires pour favoriser des suivis

Les activités sportives

Le sport est un déterminant de santé et de bien-être clef. Pour permettre aux étudiants de s'inscrire dans le cadre des recommandations de l'OMS en matière d'activités physiques et sportives (à hauteur de 1h par jour, notamment), et leur permettre ainsi de s'approprier une certaine culture d'éducation physique et sportive à cet égard et une hygiène de vie propice à leur développement personnel.

L'UFR STAPS et le SUAPS de Bourgogne et l'UPFR Sports de Besançon ont une expérience commune de coopération qu'ils souhaitent pouvoir amplifier et développer en s'appuyant sur la COMUE UBFC pour ce faire. La réflexion est en cours entre les deux établissements concernés.

L'offre de formation mais également les activités extra-universitaires sont denses et diversifiées tant à Dijon que Besançon. Il sera nécessaire d'approfondir le diagnostic sur les autres campus avec comme objectif d'offrir un bon niveau de services aux étudiants et personnels sur l'ensemble du territoire de Bourgogne Franche-Comté.

Les enjeux liés aux activités sportives :

- ✓ Disposer d'infrastructures sportives en libre accès à proximité immédiate de tous les campus
- ✓ Développer des propositions de sport universitaire le weekend et pendant les périodes de congés universitaire, ainsi qu'à la pause méridienne, en soirée.
- ✓ Développer l'accessibilité des campus en vélo. Promouvoir une mobilité douce, aménager les axes de circulation sur et autour des campus, implanter des parcs à vélo offrant une nécessaire sécurité.
- ✓ Créer une association sportive UBFC pour organiser des rencontres universitaires.
- ✓ Il peut également être envisagé de former des équipes sportives de niveau « élite » pour concourir au championnat de France et championnats internationaux FFSU

Les activités associatives

Les établissements membres de la COMUE UBFC soutiennent et accompagnent les activités associatives portées par les étudiants. Au-delà de la prise d'engagement et assurer le développement de projets sur les campus, il s'agit de favoriser, à travers les activités associatives, les échanges avec les populations présentes sur les territoires concernés. En effet, même s'il est légitime de développer des activités spécifiques avec et pour les étudiants, nous souhaitons également favoriser la mixité des publics et l'intégration pleine et entière de la communauté universitaire au cœur des territoires.

Le Crous de Besançon accompagne les associations étudiantes dans la réalisation de leurs projets visant à dynamiser la vie étudiante sur le campus.

- Des partenariats annuels avec les associations étudiantes : ESN Besançon, la Chorale Universitaire, l'Orchestre Universitaire, Radio Campus Besançon, Vélocampus Besançon, la LUDI (Ligue Universitaire d'Improvisation) et le Théâtre Universitaire.
- Accompagnement des associations étudiantes sur le Festival de la Bouloie
- Aide et soutien à la mise en place des activités de l'association ARBO et du Conseil de Résidence.
- Une aide aux différentes associations et corporations étudiantes, tout au long de l'année, dans leurs événements : soirées culturels, projection cinématographique, événements associatifs, forum, conférences etc.

C'est un accompagnement à la fois logistique, matériel, administratif qui est apporté aux associations par le service mais également des conseils pour le montage et le bon déroulé des événements.

Le financement du soutien aux initiatives étudiantes : le Fond Culture ActionS du Crous dont le budget annuel de 20 000 euros est dédié aux initiatives étudiantes dans divers domaines : action culturelle, engagement et solidarité, jeune talent, scientifique et technique.

Deux commissions par an sont organisées en commun avec le FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) de l'Université, une en mars et une en novembre.

Le rôle du Crous :

- Accompagner le projet (démarches administratives)
- Conseiller et aider sur le montage et la constitution du dossier de candidature
- Orienter les étudiants vers des professionnels du secteur d'activité
- Présenter le projet auprès des instances régionales et nationales.

En 2015 : 28 projets ont été financés par le Crous de Besançon

[Les fonds d'aide aux initiatives étudiantes.](#)

Pour le CROUS de Besançon :

Nombre de projets présentés	36
Nombre de projets soutenus	28

Une commission commune FSDIE /culture action entre le Crous et l'université et l'ENSMM est en place en Franche-Comté. Les critères sont communs, ce qui permet une meilleure lisibilité pour l'étudiant pour présenter un dossier et obtenir une aide. Une politique de reconnaissance de l'engagement étudiant a été mise en place à L'UFC à travers le supplément diplôme, les étudiants sont invités à mettre en avant toutes les expériences vécues dans le cadre universitaire : projets associatifs, engagement citoyen, job étudiant, etc.

Pour le CROUS de Dijon :

Nombre de projets présentés	16
Nombre de projets soutenus	12

Les projets de créations artistiques étudiantes sont mis systématiquement mis en synergie avec le Théâtre Mansart ou des partenaires extérieurs.

Au-delà de ce mécanisme, le service culturel développe des dispositifs d'accompagnement personnalisé. Ceux-ci sont destinés aux équipes artistiques étudiantes.

Pour le FSDIE de l'Université de Bourgogne :

Nombre de projets présentés	186
Nombre de projets soutenus	183

Il est important de valoriser l'engagement étudiant au sein des associations car cela leur permet de développer et consolider leurs compétences transversales de savoir-être et de savoir-faire pour leur futur emploi. Plusieurs dispositifs existent en BFC (UE engagement, Social Erasmus, service civique...) qui doivent être mieux connus des étudiants et des institutions pour être développés.

L'expérience de la gouvernance territorialisée de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon est intéressante puisqu'elle place l'étudiant en tant qu'acteur de son parcours de vie étudiante afin de favoriser sa réussite universitaire, son épanouissement personnel et son accès à l'autonomie. Les acteurs se sont regroupés autour d'un projet commun comprenant 24 facettes déclinées en actions présentées en réponse à un appel à projet national qui a été retenu par le jury.

Au-delà de l'activité des CROUS, l'ensemble des établissements porte une politique très volontariste quant à l'engagement et l'implication des étudiants dans la vie de leur établissement et soutient la vie associative étudiante.

Les enjeux liés aux activités associatives :

- ✓ Valoriser et reconnaître dans les formations l'engagement étudiant
- ✓ Faciliter le parcours et la protection de l'étudiant qui s'engage
- ✓ Favoriser, à travers les activités associatives, les échanges avec les populations présentes sur les territoires
- ✓ Mettre en place, lorsqu'elle n'existe pas, une gouvernance partagée de la vie étudiante, à la fois au niveau de chaque campus et au niveau du regroupement. La cohérence dans le fonctionnement et les objectifs sera recherchée.
- ✓ Proposer un accompagnement de qualité aux étudiants qui s'engagent (local, mise à disposition d'outils, etc.)

Les activités culturelles

Les activités associatives culturelles et les activités culturelles propres aux établissements sont fortement coordonnées par un triptyque CROUS, Bureau de la vie étudiante, service ou pôle culturel des établissements quand ils existent. Ces activités culturelles sont fortement soutenues par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté qui assure le rôle de chefs de file de la médiation culturelle et délégués des crédits pour soutenir les projets innovants et expérimentations sur les territoires (loi du 22 juillet 2013).

Que ce soit comme spectateur ou comme acteur, les étudiants ont de nombreuses voies d'accès à des pratiques culturelles et artistiques variées. Un dense programme de manifestations culturelles, artistiques, scientifiques et techniques est proposé de septembre à juin dans les lieux culturels des Crous. Ces manifestations touchent tous les domaines culturels et artistiques et se présentent sous des formes très variées : représentations de théâtre, danse, expositions de peinture, photos, cinéma, concerts de musique de tous les types, ensembles vocaux et orchestres, cirque, lectures, festivals, conférences et colloques... Les activités culturelles, proposées par des professionnels ou par des étudiants, sont par exemple produites par les services culturels, des associations étudiantes elles-mêmes ou encore dans un cadre pédagogique. La plupart de ces manifestations sont ouvertes au grand public. Au printemps, les Journées des arts et de la culture offrent un aperçu condensé de la richesse de l'offre culturelle auprès des étudiants et du grand public.

Le service culturel du Crous de Besançon possède deux lieux de diffusion : le Petit Théâtre de la Bouloie au cœur du Campus et le Café International à la cité universitaire Canot.

Le service culturel du Crous de Dijon possède le Théâtre Mansart, le studio Beaune. Les deux Crous proposent également des ateliers de pratiques et de créations artistiques encadrés par des professionnels.

Les pôles ou services culturels universitaires s'appuient sur différents lieux : Fabrik à sciences, jardin botanique de Besançon, Gymnase-espace culturel (UFC), Atheneum, Multiplex et collections patrimoniales scientifique (uB). Ainsi, participent également à l'offre culturelle des étudiants, les actions, dispositifs et programmations de ces lieux culturels.

Une politique active d'accès à la culture est également déployée à travers des UE à visée culturelle et artistique intégrées à certaines filières de formation (Appel à projet artistique des filières à l'UFC, UE libre de pratique culturelle et artistique à l'uB ...).

La plupart de ces actions se font en partenariat avec les collectivités territoriales.

Culture-Actions est un dispositif national de soutien financier aux initiatives étudiantes. Les services culturels développent également des dispositifs d'accompagnement personnalisé. Ceux-ci sont destinés aux équipes artistiques étudiantes.

Par ailleurs, l'université de Bourgogne dispose d'une ligne de subvention d'un montant de 30k euros (différent du FDSIE) pour des projets culturels d'étudiants ou personnes de l'établissement.

Des concours et tremplins sont organisés pour favoriser les conditions d'émergence, l'accompagnement et la mise en valeur des initiatives et projets étudiants. Comme chaque année les Crous sont des relais des concours thématiques et tremplins étudiants organisés au sein du réseau des œuvres. Dijon est le pilote de l'opus « Peinture/Arts Numériques » et Besançon du concours national de la BD.

L'étudiant peut aussi être porteur d'actions culturelles pour d'autres publics en tant que médiateur scientifique lors d'actions nationales comme la fête de la science, les cordées de la réussite...).

Les enjeux liés à la culture

- ✓ Favoriser l'accès à la culture des étudiants (PASS Culture, développer des UE de pratique culturelle dans les formations)
- ✓ Mieux communiquer. Meilleure lisibilité des propositions.
- ✓ Etablir un partenariat avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur
- ✓ Développer la dimension artistique et culturelle des campus et des formations (et ce en lien avec le programme campus des métiers, invitation d'artiste en résidence...)
- ✓ Développer l'esprit créatif à travers des dispositifs innovants de formation et de recherche (Cf. talent campus par exemple).
- ✓ Impliquer l'étudiant comme acteur des actions culturelles portées par les établissements pour participer au dialogue avec la société
- ✓ Renforcer l'offre culturelle, en particulier sur les campus distants, notamment en facilitant les échanges inter-campus (programmation d'expositions, spectacles, animation, etc.)

L'accueil des étudiants

L'accueil et l'accompagnement des étudiants, notamment durant le 1^{er} cycle, est essentiel à leur bonne intégration dans l'enseignement supérieur au cœur des territoires. Il s'agit là d'un enjeu essentiel pour leur réussite. Cette dimension, bien que présente, doit être renforcée.

A ce jour, l'accueil et l'accompagnement des étudiants relève essentiellement des établissements et des CROUS. Pourtant, les collectivités locales sont fortement impliquées sur cette thématique et fournissent beaucoup d'efforts dans ce domaine. Parmi les nombreux dispositifs existant, citons les Centres Régionaux d'information Jeunesse (CRIJ) et les Bureaux Information Jeunesse, présents sur plusieurs campus de la Région.

Faciliter l'intégration des étudiants internationaux dans la cité : Afin de prendre en compte la problématique spécifique de l'accueil des étudiants internationaux, les CROUS organisent chaque année l'opération « invitez le monde à votre table ». Depuis 2008 à Dijon, ce dispositif permet aux étudiants internationaux de découvrir lors d'un déjeuner la vie familiale et la gastronomie locale chez l'habitant, un partenariat avec la ville de Dijon, l'Université de Bourgogne, Sciences Po, AgroSup Dijon, BSB, l'Ecole Nationale d'Art, le Grand Dijon Divia, le Rectorat de l'académie de Dijon, INSIDIJON et France Bleu Bourgogne. En 2016, l'opération sera reconduite le dimanche 20 novembre à Dijon et pour la deuxième fois à Besançon.

Le Crous de Dijon a opté pour le recrutement de tuteurs référents, un dispositif dans la continuité des deux années pilotées par la Division vie de l'Etudiante et le Pôle hébergement. Le CROUS de Dijon a recruté depuis trois ans des étudiants logés en résidence. Ce dispositif permet aux étudiants primo-arrivants d'être accompagnés dans leur nouvelle vie. Les tuteurs sont des étudiants hébergés en résidence universitaire et si possible avancés dans leur cursus.

Tout au long de l'année des permanences sont organisées afin de proposer des entretiens individuels des conseils sur la vie pratique (administratifs, santé...), des animations, des soirées festives, etc. Le dispositif permet également de repérer, connaître et soutenir les étudiants en difficulté (sociale, pédagogique, médicale, etc.). Un accompagnement de type social et pédagogique aide à l'intégration et au bien-être des étudiants dans leur environnement et dans leurs études, limitant ainsi les sorties prématurées ou subies.

Au Crous de Besançon, le même accompagnement est mis en place dans les résidences universitaires avec des étudiants relais. Cet accompagnement est financé par la Région.

Les enjeux liés à l'accueil et l'accompagnement des étudiants

- ✓ Développer et partager les outils permettant l'organisation de la vie étudiante (charte de la vie étudiante, organisation d'activités, formation des responsables d'association et des élus, etc.)
- ✓ Favoriser l'intégration des étudiants et leur acculturation à l'environnement universitaire,
- ✓ Assurer et développer le tutorat et la transmission ainsi que le suivi des anciens étudiants

La mobilité internationale

La COMUE UBFC porte comme mission l'internationalisation des formations et a comme objectif l'attractivité de notre territoire. Dans le cadre de l'I-Site BFC, nous portons une politique internationale affirmée avec, par exemple, un premier appel à projet lancé en 2016 concernant les masters internationaux.

Il y a également un enjeu à favoriser la mobilité internationale des jeunes issus de notre région. Pour cela, les établissements portent une politique très volontariste qui nécessite d'être encore développée. Ils sont aidés en cela par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui offre des bourses de mobilité internationale aux étudiants qui effectuent un séjour d'étude ou un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus.

Il pourrait être envisagé une cellule d'aide à la mobilité des étudiants dans le cadre de leur stage (également une aide financière) ou de poursuites d'études dans un autre établissement de la région BFC ou à l'étranger.

Université Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir

Un des enjeux du schéma d'amélioration de la vie étudiante est de leur permettre une pleine réussite dans leurs études. Bien entendu, les conditions de vie doivent être un socle solide pour y parvenir, mais nous avons l'ambition d'aller au-delà. Il s'agit notamment de favoriser l'ambition des étudiants en passant d'études courtes à des études plus longues. Il s'agit également de rendre attractives nos formations dans leur environnement, afin d'attirer des jeunes d'autres régions ou de l'étranger, mais également de proposer aux jeunes de la région d'y rester et de s'y épanouir.

Articuler l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

La réussite des étudiants passe par une bonne information et orientation des élèves de terminale. L'articulation entre second degré et enseignement supérieur est un élément déterminant du parcours. Le continuum bac -3/bac+3 doit donc être développé et renforcé.

Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional, soutenu par la collectivité et les entreprises.

Les Campus des métiers et des qualifications contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

Les campus des métiers regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique. Ils peuvent rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises.

Regroupant en un même lieu et/ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, il associe, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif et culturel. Il comprend au moins un établissement public local d'enseignement.

Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises (pôles de compétitivités, développement de nouvelles filières industrielles...): aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie, etc.

Ils proposent aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales,

technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités d'avenir. Ils permettront aux entreprises d'embaucher des salariés bien formés et favoriseront le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes.

Il se dote d'équipements résidentiels et soutient la vie associative afin de créer un climat propice à une dynamique de formation durable.

Afin de favoriser les parcours des élèves jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur, les Campus des métiers et des qualifications facilitent la mixité des parcours, permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle. Ils jouent également un rôle important en matière d'information sur les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi les Campus des métiers et des qualifications peuvent comporter des centres de formation d'apprentis (CFA) et des organismes de formation continue. Parmi les objectifs des Campus figure le développement de la dimension internationale de leurs formations.

Six projets ont été labellisés :

- Automobile et mobilités du futur (Académie de Besançon)
- Territoires intelligents (Académie de Dijon)
- Industries technologiques innovantes (Académie de Dijon)
- Alimentation, goût, tourisme (Académie de Dijon)
- Microtechniques (Académie de Besançon)
- Maroquinerie & métiers d'art (Académie de Besançon).

La création de ces campus des métiers et des qualifications rejoint la stratégie que souhaite déployer la COMUE UBFC sur plusieurs points :

- identifier les territoires par leurs caractéristiques et leurs forces en matière de formation, de recherche et d'environnement socio-économique,
- favoriser le développement d'écosystèmes puissants, facteurs de dynamisme, de croissance, d'emplois et de qualifications,
- développer l'attractivité de nos formations et des filières porteuses d'emplois,
- articuler formations du second degré et de l'enseignement supérieur, en lien avec la recherche pour favoriser la réussite des élèves et des étudiants en leur proposant des parcours de formation riches et de qualité,
- articuler les territoires entre eux à l'échelle de la région : si les territoires assurent le pilotage sur une thématique, ils se doivent de fédérer autour d'eux les compétences existantes dans la région,
- Se positionner à l'échelle nationale et internationale dans des secteurs innovants et porteurs d'avenir.

La réussite des campus des métiers et des qualifications tout comme celui de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, passe par l'amélioration de la vie étudiante.

Renforcer l'information et l'orientation des étudiants

Sur le plan national¹⁴, 28 % des étudiants ont obtenu un diplôme de Licence (générale ou professionnelle) 3 ans après leur première inscription en L1 en 2010-2011 et 12% après une année supplémentaire, à la session 2014. Ces taux sont relativement stables depuis 5 ans.

Les perspectives de réussite en Licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si presque la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur Licence en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 16% seulement des bacheliers technologiques (1 sur 6) et de 6 % des bacheliers professionnels (1 sur 17).

La faiblesse des taux de réussite tient notamment au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation en Licence après une ou deux années d'études : c'est le cas de 32% des bacheliers généraux, 70 % des bacheliers technologiques et jusqu'à 84 % des bacheliers professionnels. Ces abandons ne sont pas obligatoirement synonymes d'échec. Une partie des étudiants concernés se réoriente vers des filières non universitaires : STS, écoles d'ingénieur, de management, de santé ou d'arts.

Il est possible et nécessaire de limiter l'échec en 1^{er} cycle par une meilleure information et orientation des étudiants. Pour ce faire, il est proposé plusieurs mesures.

¹⁴ Note flash MENESR – *Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014* – février 2016

Elaborer une politique de site pour la réussite des étudiants en s'appuyant sur le PIA 3

L'état a annoncé un troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) en 2016 (10 Md€) dont l'appel d'offre devrait être publié en 2017. Le PIA3 a pour objectif de répondre à trois priorités majeures :

- soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche,
- valoriser la recherche
- accélérer la modernisation des entreprises.

Nous souhaitons mettre l'accent sur l'action « nouveaux cursus à l'université » afin de répondre à trois objectifs majeurs :

- 1) Favoriser la réussite des étudiants,
- 2) Développer l'attractivité des filières
- 3) Concourir à une meilleure adéquation des marchés locaux d'emploi.

Le projet PIA3 sera articulé autour de plusieurs priorités ;

- Continuum bac-3/bac+3 (meilleure orientation, réussite en licence)
- Insertion professionnelle
- Formation par la recherche et meilleure articulation L-M-D
- Améliorations des conditions de vie des étudiants, lutte contre les inégalités
- Approches citoyennes et transversales
- Développer l'articulation entre formation initiale et continue.

Ce projet étant en cours d'élaboration, il n'est pas possible de développer ce point plus avant à ce stade.

Les enjeux liés à la réussite des étudiants :

- ✓ Articuler enseignement secondaire et enseignement supérieur
- ✓ Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications
- ✓ Renforcer l'information et l'orientation des étudiants
- ✓ former les étudiants à devenir des « ambassadeurs » du supérieur dans l'enseignement secondaire,
- ✓ proposer des formations à destination des professeurs principaux de première et de terminale dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) et des conseillers d'orientation psychologues ;
- ✓ élaboration d'un guide comprenant les étapes importantes de la seconde à la première année dans l'enseignement supérieur ;
- ✓ proposer aux étudiants, en particulier aux primo-arrivants, un MOOC décliné en plusieurs langues portant sur la méthodologie du travail universitaire (MTU), ainsi que des vidéos portant sur la vie de l'étudiant et son orientation au sein des services qui lui sont dédiés.

L'entrepreneuriat étudiant : le projet PEPITE UBFC

La COMUE UBFC porte le programme PEPITE : pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. Tout étudiant ou jeune diplômé souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation est accompagné et aidé au sein d'un PEPITE. Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur le territoire, les PEPITE associent établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs. Les PEPITE travaillent en réseau pour s'inspirer les uns des autres, permettre aux bonnes idées de se diffuser.

Le PEPITE BFC a été labellisé en mars 2014 par le MESR dans le cadre du plan national en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Il s'inscrit depuis l'été 2015 dans la COMUE UBFC. Il s'appuie sur une équipe réduite : une chef de projet recrutée en septembre 2015, un enseignant-chercheur responsable du PEPITE, des enseignants chercheurs référents dans les 7 établissements du PEPITE. Il s'appuie sur une dotation MESR/Caisse des Dépôts de 100K€ pour trois ans, abondés par des financements régionaux publics et privés fléchés sur les actions menées.

Les objectifs du PEPITE relèvent de trois dimensions : 1/favoriser la création d'entreprises par les étudiants et jeunes diplômés, 2/doter les étudiants de compétences entrepreneuriales utiles à leur insertion professionnelle et au développement des entreprises qui les emploient, 3/favoriser l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. La conception du projet a révélé une quatrième dimension : l'appui à l'innovation et au développement du territoire, notamment à travers les liens noués avec près de 50 partenaires, parmi lesquels les collectivités locales, les pôles de compétitivité, les structures d'accompagnement et les réseaux d'entrepreneurs.

Les actions menées au cours de l'année 2014/2015 dans les 7 établissements du PEPITE s'inscrivent dans le continuum Sensibilisation > Formation > Accompagnement. Les effectifs des étudiants concernés sont présentés dans le bilan chiffré ci-contre, en phase avec les objectifs définis lors de la labellisation.

Parmi les faits marquants de l'année 2015/2016 : organisation d'ateliers créatifs pluridisciplinaires, permettant une

sensibilisation active orientée vers des thèmes en lien avec le développement de l'innovation dans la région - lancement des deux premières campagnes du statut étudiant entrepreneur et mise en place début 2016 du coworking et d'un réseau social dédié aux jeunes entrepreneurs avec 16 étudiants entrepreneurs et les lauréats et candidats au concours PEPITE - reconnaissance de l'engagement entrepreneurial des étudiants dans le supplément au diplôme (SD) à l'UFC – travail de maquettage et test de modules pédagogiques nouveaux.

Les deux années de lancement ont permis de créer une dynamique pour l'entrepreneuriat et l'innovation, tant à l'intérieur des établissements qu'auprès des partenaires régionaux. Les points clés des actions à venir pour 2016/2017 sont les suivants : un déploiement des actions de

1371	Etudiants sensibilisés dans le cadre de leur formation
648	Etudiants sensibilisés dans une action transversale
209	Etudiants formés dans un module de spécialisation
66	Projets virtuels accompagnés dans les formations
47	Etudiants diplômés en entrepreneuriat et innovation
4	Etudiants entrepreneurs accompagnés
11	Créations d'entreprises
1	Lauréat national dans le prix PEPITE
1	Lauréate régionale Initiative au Féminin
145	Passeports PEPITE dans le SD UFC
29	Partenaires impliqués dans des actions

sensibilisation à l'intérieur d'un nombre croissant de formations en DUT, L3 et LP (par exemple généralisation de la sensibilisation en L3 à l'UFC) dans les maquettes 2017/2021. Des modules se déploient également en Master et en Doctorat avec une pédagogie inversée et par projet qui privilégie créativité, projets réels et virtuels, ou encore veille et analyse des stratégies d'innovation. Le PEPITE construit et partage des supports et outils numériques au sein d'une communauté d'enseignants, avec le soutien des services d'innovation pédagogique des universités. Le DU ICI (Initiative se Construire Ici) est ouvert au Creusot en octobre 2016 : dédié aux porteurs de projets bacheliers et faiblement diplômés, il est proposé sur un format hybride associant enseignement à distance et accompagnement localisé grâce au partenariat avec des partenaires régionaux. La LP Entrepreneuriat et gestion des PME à l'IUT de Dijon est ouverte en septembre 2016. Ces deux formations viennent compléter l'offre déjà existante de Master et de DU Entrepreneuriat et innovation à l'IAE de Besançon, ou encore du Master ETI à l'UTBM.

Un effort particulier sera réalisé sur la sensibilisation et la formation des doctorants, afin de nourrir le dispositif docteur entrepreneur initiée par le Conseil Régional en 2015 (proposition de modules de sensibilisation aux écoles doctorales, poursuite en deux ans du Master Entrepreneuriat et Innovation, double accompagnement dans le cadre du statut étudiant entrepreneur).

Après un démarrage timide en 2014/2015, le statut d'étudiant entrepreneur a accueilli près d'une vingtaine d'étudiants en 2015/2016. Ces EE sont les acteurs et les meilleurs représentants de la dynamique PEPITE. La troisième campagne qui aura lieu à partir d'octobre 2016 devrait accueillir un nombre croissant d'étudiants, permettant le développement du coworking et une collaboration accrue avec les structures d'accompagnement régionales. De même, le nombre de candidats pour le concours national PEPITE est en augmentation. Outre la remise du prix national, il est prévu en 2016 de valoriser les lauréats régionaux dans une cérémonie qui permettra d'accueillir également la troisième promotion d'étudiants entrepreneurs.

Les actions du PEPITE privilégient l'implication des étudiants dans des projets utiles au développement et à l'innovation dans le territoire, venant en appui aux entreprises, collectivités locales, pôles de compétitivité et acteurs régionaux. Les ateliers créatifs pluridisciplinaires initiés dès 2014 se poursuivent et se multiplient sur des thèmes variés afin de favoriser l'émergence de projets nouveaux, de façon cohérente avec la stratégie d'innovation régionale (FoodTech et MedTech, innover dans la filière bois, énergie et territoire, objets connectés, maintenance de l'industrie du futur, logistique, innovation au service des professionnels du droit, innover pour la vie étudiante avec le CROUS, etc.). Ces ateliers font l'objet d'une UE libre et figurent dans le supplément au diplôme, qui devra à terme être partagé dans les autres établissements de la COMUE.

La période de « Césure »

La circulaire n°2015-122 du MENSER précise les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure ». Elle s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Façonner des campus intelligents

Nous souhaitons que le schéma directeur de la vie étudiante et le schéma directeur du numérique soient pleinement articulés et se nourrissent mutuellement.

Thierry Mandon et Louis Schweitzer, partagent une priorité donnée à la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur. Ils publient un texte d'orientation qui préfigure un appel à projets qui sera lancé dans les prochaines semaines, en lien avec la démarche proposée par le Conseil national du numérique (CNNum). L'objet est de soutenir des stratégies numériques universitaires transformantes tout en stimulant le partage d'expériences au sein de la communauté.

Les projets sélectionnés devront viser une transformation numérique "massive" et multidimensionnelle des cursus. Cette démarche de transformation pourra s'appuyer sur les cinq dimensions identifiées par le CNNum : lieux d'apprentissage, contenus pédagogiques et données, recherche sur l'éducation, services numériques et modèles économiques. L'engagement des porteurs de projet à partager leur expérience avec l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur sera en outre un critère particulièrement valorisé. Un comité de suivi sera ainsi chargé d'observer, en mobilisant les meilleures pratiques, l'atteinte ou non des objectifs ciblés et la pertinence globale de la démarche.

A l'occasion de la remise des travaux du CNNum le 24 mai dernier, Thierry Mandon avait affirmé "le besoin de repérer, sur le terrain, les innovations qui portent un effet de transformation maximal" et la nécessité de soutenir ces "démonstrateurs" qu'il faut diffuser et amplifier si l'on veut un changement massif". De manière concomitante, la transformation numérique du pays et, en particulier, de l'école comme de l'université fait partie des axes prioritaires du troisième programme d'investissements d'avenir présenté par Louis Schweitzer le 22 juin dernier, à l'issue du Conseil des ministres.

L'expérimentation proposée aux établissements prépare ainsi la future action du P.I.A. 3 en matière d'innovation pédagogique visant par une diversification des parcours et des méthodes à améliorer la réussite des étudiants de formation initiale comme des divers publics de formation continue et à accroître l'efficacité et la modernisation de notre système de formation supérieure. Elle s'inscrit plus largement dans l'objectif du P.I.A. 3 de favoriser la transition numérique de l'économie et de la société, afin de préparer la France aux défis de demain.

Université Bretagne Loire - Campus Numérique

Unique en Europe, il s'agit d'un réseau de 28 universités et écoles interconnectées sur 38 sites en Bretagne. À terme, « c@mpus numérique de Bretagne » déploiera une infrastructure de communication collaborative (ICC) comprenant 54 équipements de tailles variables : espaces de travail collaboratif, salles de séminaires, télé-salles de travaux dirigés et télé-amphithéâtres. À ces installations sont associés des services innovants tels qu'une « conciergerie » en ligne, des captations automatisées ou encore des plateformes de travail collaboratif. La téléprésence immersive répond notamment à ces attentes, avec une simplicité d'usage qui la rend ouverte à tous. Elle augure ainsi une nouvelle façon de pratiquer l'enseignement et la recherche à distance, plus performante et ouverte, moins coûteuse financièrement et écologiquement.

Une réflexion est menée au sein des instances d'UBFC pour initier le développement stratégique d'un campus numérique à l'aide d'outils de téléprésence. Cette réflexion est portée de concert avec le développement d'une cartographie de visualisation des compétences de notre communauté. Le projet de cartographie des compétences d'heSam Université (<http://www.hesam.eu/>) a remporté l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2016 : Transformation pédagogique et numérique, lancé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Cette expérience intéressante de cartographie offre un exemple pertinent que nous pensons coupler, dans un processus d'expérimentation, à la mise à disposition de ressources pédagogiques et d'équipements de téléprésence dans un contexte de learning center.

Développer la flexibilité et l'accessibilité des formations

TalentCampus est un projet de formation innovante, lauréat des Investissements d'Avenir en 2012 (ANR-11-IDFI-0035). Ce programme de formation vise à donner aux étudiants de formation initiale ou en formation continue (notamment des demandeurs d'emploi) des compétences sociales qui amélioreront leur employabilité. Il a pour objectif de développer des modules de formation pour détecter et valoriser les compétences sociales, indispensables à la vie collective et professionnelle, en complément des parcours académiques. Il a été développé par les universités, les écoles d'ingénieurs et de management des régions Bourgogne et Franche-Comté en partenariat avec de nombreuses entreprises. Les ateliers s'adressent à tous les publics – lycéens, étudiants, doctorants, salariés, demandeurs d'emploi... Le public des écoles TalentCampus est volontairement mixte, garantissant une diversité générationnelle, culturelle et disciplinaire, facteur d'ouverture et d'enrichissement mutuel. 300 apprenants ont déjà bénéficié des parcours proposés, organisés en 12 sessions de courte durée (3 à 5 jours). Les principales compétences sociales développées sont l'estime de soi, la gestion du stress, la motivation, les aptitudes à travailler en groupe, l'expression orale et la créativité. Fondée sur une pédagogie active et participative, la formation TalentCampus prend appui sur des objectifs d'apprentissage élaborés avec les experts de l'École polytechnique de Louvain en Belgique et sur des dispositifs d'évaluation (qualitative et quantitative) et d'innovation pédagogique éprouvés. Elle bénéficie des travaux de recherches associés en sciences de l'éducation, sociologie et économie de l'éducation (IREDU), en psychologie et neurosciences. L'objectif est de développer le modèle TalentCampus dans

l'ensemble du paysage de l'enseignement supérieur. D'autres formations TalentCampus, hors région Bourgogne Franche-Comté, ont été mises en place dès 2014.

<http://www.talent-campus.fr/>

Susciter, soutenir et valoriser la transformation des pratiques pédagogiques

Le numérique est un facteur puissant, un catalyseur, pour engager un processus de transformation. Il apparaît aujourd'hui incontournable, porteur d'une dynamique, en phase avec l'évolution des pratiques sociales, notamment celles des étudiants. Par les potentialités qu'il porte, il contribue à l'intérêt grandissant envers la qualité de l'enseignement. Il n'est pas en lui-même garant d'innovation pédagogique : l'introduction de technologies numériques dans les dispositifs de formation peut parfois renforcer des modèles traditionnels, par exemple l'exposé magistral « rénové » par un diaporama. Mais, le numérique amène à imaginer de nouvelles formes d'apprentissage et contribue à la promotion de modèles pédagogiques centrés sur l'étudiant. Il ouvre de nouvelles possibilités pour l'organisation des parcours, pour la flexibilité du temps et de l'espace d'apprentissage. Il autorise de nouveaux modes d'interaction entre les acteurs (étudiants, enseignants, autres intervenants) en transformant leur rôle respectif au sein de « communautés d'apprentissage ». Il permet un accès sans limites à d'innombrables ressources de formation. Il donne la possibilité à tout apprenant de construire son environnement personnel d'apprentissage (EPA).

Le numérique est au cœur de la transformation pédagogique dont il est un levier comme le souligne le plan France Université Numérique (FUN). C'est une dimension transversale que l'on retrouve dans chacun des axes de transformation proposés ici, mais qui doit aussi être traitée spécifiquement, à propos notamment de :

- la formation à distance dans ses aspects organisationnels, économiques et de pratiques des acteurs ; une attention particulière devrait être portée à l'impact du phénomène MOOC sur la mission formation des établissements (pratiques des acteurs, offre de ressources, certification, scolarité)
- la mise à disposition de ressources pour la formation des étudiants, avec notamment l'articulation des espaces numériques et des bibliothèques, la question des learning centers
- les compétences numériques et informationnelles des étudiants nécessaires dans la construction et la gestion de leur EPA
- la veille sur les technologies émergentes et leurs usages en devenir qui peuvent induire de nouvelles pratiques pédagogiques.

Le numérique au service de la transformation pédagogique est l'un des 3 axes de l'agenda numérique France Université Numérique. Celui-ci définit des pistes d'action qui rencontrent des propositions qui sont faites dans ce document. On pense tout particulièrement aux actions FUN :

- n°2 : Favoriser la réussite des étudiants grâce à une pédagogie rénovée par le numérique ;
- n°6 : Former et accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques à l'usage du numérique dans leurs pratiques pédagogiques ;

n°7 : Mieux reconnaître et valoriser, dans l'évolution de la carrière des enseignants-chercheurs, leur investissement pour intégrer le numérique dans leurs pratiques pédagogiques ;
n°11 : Donner une impulsion forte à la recherche sur la pédagogie numérique (les digital studies) et notamment à la recherche dans l'e-éducation.

Il serait contreproductif, au moins pour ces actions de l'agenda numérique, de traiter le numérique *per se*. Il conviendra de les intégrer dans une approche plus globale de la transformation pédagogique. C'est pourquoi cette approche globale doit inclure un écosystème de compétences maillées sur l'ensemble du territoire pour l'aide et l'accompagne au développement et à la création de ressources pédagogiques, mais également son usage. Une réflexion est à mener sur les expériences existantes des EPA incluant une plateforme personnalisée et des ressources personnalisées par rapport à des objectifs de formations qualifiantes.

Le site Bourgogne Franche-Comté : un territoire d'innovations et d'engagements

Nous souhaitons que le site Bourgogne Franche-Comté soit un territoire d'innovation en exploitant au mieux les ressources et les compétences qu'il recèle. Trois leviers principaux pourraient être activés :

- soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires,
- soutenir et valoriser les compétences et l'engagement des étudiants,
- articuler la vie étudiante aux campus des métiers et des qualifications.

Soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires

Nombre de compétences scientifiques existent au sein de nos universités et écoles et doivent pouvoir répondre aux problématiques auxquelles notre communauté universitaire et plus largement nos territoires sont confrontés. Il ne s'agit pas de dénaturer le rôle des universités mais de mieux articuler les capacités de recherche aux besoins de connaissances identifiés par les acteurs du site. Recherches et études ne doivent pas être confondues, mais peuvent parfois converger, notamment dans le cadre de recherches-action ou d'expérimentations in-situ. Par ailleurs, dans le cadre de formations à finalité professionnelle, des sujets de stage ou de projet de fin d'études peuvent être confiés aux établissements. Sans être restrictif, les activités scientifiques tertiaires pourraient être mobilisées et soutenues.

Ainsi, nous pourrions identifier les besoins de recherches et d'études portant sur :

- les conditions de vie des étudiants et plus largement sur tout sujet permettant la réussite des étudiants,
- l'université (fonctionnement et organisation des universités, modèle économique, innovations pédagogiques, subsidiarité, participation, démocratie, condition de vie étudiante, bien-être au travail des agents, égalité femmes/hommes, conciliation vie familiale/vie professionnelle etc),
- les pouvoirs publics (aménagement urbain, territoires intelligents, développement économique, implication citoyenne, politiques éducatives et sociales, politiques culturelles, sportives, etc),
- Le milieu économique et la société civile.

UN EXEMPLE : L'ANALYSE DU PARCOURS DE VIE ETUDIANTE : Pour répondre au mieux aux attentes des étudiants, il est nécessaire de conduire une analyse du parcours de vie des étudiants. En 2016, une enquête a été réalisée sur le parcours de vie des étudiants mettant l'accent sur les problématiques qu'ils rencontrent et sur les points anxigènes afin d'y remédier par des actions concrètes sur le territoire. Cette enquête complète a été rédigée par la MSHE et la start-up AKOKIMA, spécialisée dans les enquêtes et qui utilisent des méthodes bien spécifiques : Le

« Parcours de vie » consiste à « se mettre dans les pas et la tête de l’usager, pour améliorer le service public ».

L’enquête est conçue comme une démarche participative qui vise à recueillir des informations sur la situation des étudiants et leur évaluation du caractère anxiogène des étapes. L’échantillon permet que la diversité de la population étudiante réponde.

A partir des résultats de cette enquête, les acteurs de la vie étudiante vont mettre en œuvre des actions dans lesquelles l’étudiant est acteur. 24 actions sont programmées réparties dans 5 domaines :

- gouvernance territorialisée de la vie étudiante
- l’étudiant fait bouger son campus
- l’étudiant investit sa ville universitaire
- l’étudiant partage le monde
- l’étudiant libère et valorise ses talents

Soutenir et valoriser les compétences et l’engagement des étudiants

Au-delà de la politique générale d’amélioration de la vie étudiante présentée plus haut, nous souhaitons valoriser et soutenir les compétences et l’engagement des étudiants et faire de ce la Bourgogne Franche-Comté **une référence nationale en la matière**.

Articulé à l’enjeu précédent, nous souhaitons offrir la possibilité à tous les étudiants qui le souhaitent de s’impliquer dans la vie de son territoire et de son établissement. Les étudiants qui constituent UBFC développent au sein des établissements et en dehors des connaissances et des compétences qui peuvent être mis en œuvre pour réaliser des projets utiles aux établissements, aux territoires, aux acteurs économiques et à la société civile. Les étudiants auront alors l’occasion de mettre en pratique les connaissances acquises, se constituer une expérience utile à leur insertion professionnelle et prendre confiance en leurs talents. Cela suppose :

- d’identifier et d’inventorier les projets que les universités et ses partenaires implantés dans les territoires souhaiteraient confier aux étudiants,
- de considérer les projets qui pourraient relever d’un parcours de formation (stage, projet de fin d’étude, projets tuteurés et de solliciter les responsables de formation concernés,
- de considérer les projets qui peuvent relever d’une prise en charge par les associations étudiantes,
- des sollicitations spécifiques, comme peuvent l’être les jobs étudiants ou les projets entrepreneuriaux.

Plusieurs dispositifs existent déjà et méritent d’être amplifiés et valorisés.

Le job étudiant :

Depuis plusieurs années, les CROUS accueillent les employeurs pour proposer des offres d’emplois aux étudiants. Comme pour le logement en ville, le CROUS de Dijon a été à l’initiative de

l'informatisation dans les années 1990 et 2000 et a participé à la mise en place du portail JOBAVIZ. Ce service indispensable aux étudiants ne dispose pas d'une renommée suffisante. Le CROUS de Dijon va autant que faire se peut promouvoir ce service auprès des étudiants mais également les employeurs par l'envoi d'emails, et par la mise en place d'une campagne de communication. Les employeurs sont relancés chaque année.

Depuis janvier 2016 un chargé de mission job étudiant travaille au Crous de Besançon. Sa mission : accueillir les étudiants et analyser leurs demandes pour favoriser l'accompagnement qui consiste à informer, aider et conseiller les étudiants sur les différentes étapes de la recherche d'emploi occasionnel et conduire des entretiens individuels et accompagner les étudiants dans la rédaction de CV, lettre de motivation et préparation à entretien d'embauche.

Chaque étudiant est reçu en entretien individuel et repart avec une fiche de suivi. Cela lui permet ainsi d'être en possession d'un document récapitulatif de l'entretien et les démarches qu'il a à réaliser.

En plus du site jobaviz.fr, une veille sur les offres est réalisée régulièrement sur internet. Lorsqu'une offre correspond à un emploi étudiant, celle-ci leur est envoyée par mail.

Projets en cours :

- Valorisation des jobs étudiants : supplément au diplôme
- Charte qualité job étudiant : Réaliser une charte pour labéliser les entreprises qui recrutent des étudiants pendant leurs études
- Convention partenariale avec le monde socio-économique notamment les agences intérimaires pour favoriser le job étudiants
- Echange d'offre de jobs dans un partenariat avec le CRIJ, en lien avec Vtech (jobaviz) et le CNOUS. Ce service sera opérationnel au 1^{er} septembre 2016.

Les enjeux liés à la valorisation de l'engagement des étudiants

- ✓ Valoriser les compétences acquises par les étudiants salariés.
- ✓ Reconnaître dans les formations l'engagement étudiant.
- ✓ Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite.
- ✓ Développer un cadre de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante.
- ✓ Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus
- ✓ Mettre en place une charte du job étudiant pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études.
- ✓ Soutenir les dispositifs d'accompagnement dans le cadre des parcours d'excellence

Participer à part entière au projet de carte étudiante européenne

Depuis deux ans, le Centre National des Œuvres universitaires et Scolaire, en accord avec le ministère, porte un projet européen de carte étudiante. La carte étudiante européenne est envisagée comme un outil simplifiant et accompagnant la mobilité de l'étudiant sur l'espace européen, tout en renforçant la dimension sociale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur par la réciprocité des services ouverts aux étudiants en mobilité.

Ce projet est dans la ligne des objectifs de base du processus de Bologne, qui a mis en place l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). Les représentants des œuvres universitaires de France (Cnous), d'Allemagne (DSW) d'Italie (Fondation ENDISU) et d'Irlande coopèrent sur le projet de la carte européenne de l'étudiant. Début 2016, ils ont signé un protocole d'intention qui fixe les modalités de mise en œuvre du projet puis parallèlement un groupe de travail a été chargé de formaliser un projet soumis à une demande de financement européen (Erasmus+). L'agence Erasmus + a accordé une subvention pour le financement de ce projet de carte étudiante européenne.

Les grands principes de la carte étudiante européenne :

L'identité d'étudiant reconnue quelle que soit l'institution d'origine :

- Une identité graphique (un logo porté par l'UE sur la carte étudiante) permettant à l'étudiant de faire valoir ses droits dans l'Union et à l'extérieur de l'Union par simple présentation de sa carte ;
- Une identité numérique pérenne tout au long du cycle d'études de l'étudiant et permettant l'accès transeuropéen aux services numériques.

La mobilité de l'étudiant favorisée sous toutes ses formes :

- Une simplification de l'accès aux services ; des droits reconnus sans passage par de multiples guichets d'inscription ;
- Des prestations sociales garanties à un prix adapté au statut étudiant.

Des principes techniques simples et rapidement mis en œuvre.

A l'échelle européenne, un espace de partage est mis en œuvre et alimenté par l'interconnexion des systèmes d'information des établissements d'enseignement des pays membres adhérents. Cet espace de partage :

- Est le support de la simplification des démarches administratives ;
- Fournit une identité numérique pérenne à l'étudiant tout au long de ses études ;
- Permet l'échange :
 - entre l'étudiant et son établissement en amont de toute inscription (exemple de la transmission des acquis du cursus d'origine pour revalidation dans le cursus d'accueil) ;
 - entre les étudiants.

Une adhésion volontaire et progressive des pays et des établissements d'enseignement :

- La carte d'identité de l'étudiant européen est portée par tout établissement qui délivre le statut d'étudiant (établissements d'enseignement supérieur) et qui adhère au dispositif ;

- L'étudiant garde le contrôle exclusif des données qui le concernent notamment dans leur mise à disposition.

La méthode :

- Mise en place du socle du dispositif dans une collaboration avec 4 pays : la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Irlande ;
- S'appuyer sur les acteurs de la vie étudiante et quelques établissements notamment en prenant en compte les échanges transfrontaliers et coopérations préexistants ;
- Définir des principes simples et peu intrusifs s'appuyant sur des standards (échanges de données, propagation de l'identité numérique...).

Au ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, madame Monique Ronzeau est nommée coordonnatrice du comité de pilotage France.

Un comité de pilotage assure la coordination générale du projet avec un coordonnateur général par partenaire :

- CNOUS
- DSW (Allemagne)
- Fondazione ENDISU + EDUCATT + ESU PD (Italie)
- CSSI (Irlande)
- STW Karlsruhe
- Crous de Besançon
- Crous de Strasbourg

L'université de Franche-Comté a rejoint le consortium comme partenaire associé.

Un comité de gestion et de suivi du projet assure la planification du projet, l'organisation, le suivi et l'évaluation.

Un comité technique et trois groupes de travail assurent la réalisation et le développement technique du projet.

Le projet dure 24 mois, il se déroule du 01/09/2016 au 31/08/2018 et est subventionnée par l'agence Erasmus+.

Les enjeux liés à l'engagement dans le projet Erasmus + carte étudiante européenne

- ✓ L'UBFC est au cœur du projet de carte étudiante européenne à travers la présence du Crous de Besançon partenaire à part entière siégeant dans le comité de pilotage du projet et la présence de l'université de Franche-Comté en tant que partenaire associé pour représenter les établissements de la communauté universités et d'établissements du site BFC.
- ✓ L'objectif est donc de favoriser la mise en œuvre du dispositif en étant partenaire du projet et en participant à l'harmonisation des services dans l'espace européen de l'enseignement supérieur par les échanges de bonnes pratiques aux échelons national et international.

Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté

L'essentiel des actions visant l'amélioration de la vie étudiante doit se développer au plus près de la communauté, au niveau des campus implantés dans leurs territoires. L'enjeu de ce schéma directeur est donc d'abord et avant tout de développer une politique cohérente à l'échelle du site Bourgogne Franche-Comté. Il relève ainsi d'UBFC, en lien étroit avec ses membres et ses partenaires, de définir les axes stratégiques, d'accompagner sa mise en œuvre opérationnelle et de veiller à sa bonne exécution durant la durée du contrat pluri-annuel de site.

Nous souhaitons compléter cette stratégie par une politique visant à mettre en œuvre des actions à l'échelle du site de Bourgogne Franche-Comté visant à permettre :

- de développer un sentiment d'appartenance à UBFC et plus largement à la région Bourgogne Franche-Comté,
- de favoriser les échanges et les rencontres entre les étudiants de différents établissements, qu'ils vivent sur un même territoire ou sur l'ensemble de la Région,
- de permettre la découverte de l'environnement régional et universitaire (culture, sport, histoire, tourisme, entreprises, etc.).

A ce jour, UBFC ne dispose pas de moyens humains et financiers lui permettant d'accompagner ou de soutenir des initiatives étudiantes. Il conviendra donc de définir avec les membres d'UBFC le périmètre de son action et avec l'Etat, la Région et les collectivités locales quels moyens pourraient être mobilisés pour mener à bien ces missions.

Informer la communauté

Créer une culture commune et un sentiment d'appartenance nécessite de développer et renforcer l'information et la communication en direction des membres de la communauté. Il s'agira, à partir du site internet d'UBFC ou par la création d'un site dédié, de créer une plateforme d'information sur les actualités et les actions menées par et pour les étudiants. Nous prévoyons également une newsletter dont un volet pourrait être dédié à la vie étudiante.

Il s'agira également de mettre en place et tenir à jour un agenda commun des événements culturels, sportifs et associatifs organisés dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur et des Crous.

Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale ou internationale

Si les initiatives étudiantes relèvent d'abord et avant tout des territoires et donc des établissements, UBFC pourrait labelliser et le cas échéant soutenir les initiatives étudiantes lorsqu'elles ont :

- un rayonnement régional, national ou international,
- impliquant plusieurs établissements de Bourgogne Franche-Comté,
- ouvertes à tout ou partie de la communauté.

Cela supposera, bien entendu, la création d'une commission ad hoc pour évaluer et sélectionner les projets qui seraient labellisés et soutenus.

Organiser les assises de la vie étudiante

Il s'agira de réunir et de favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués dans l'amélioration de la qualité de vie étudiante. Etudiants, personnels des établissements, du CROUS, Rectorat, Région, collectivités locales et acteurs de la société civile trouveront là l'occasion de faire le bilan des actions engagées dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante et de tracer les perspectives pour l'année universitaire. Lieu de débats et d'échanges de bonnes pratiques, les assises de la vie étudiante doivent être vues comme un marqueur fort d'intégration. Articulées autour de groupes de travail thématiques recouvrant les grands domaines de la vie étudiante, elles seront ponctuées de séances plénières et d'interventions permettant d'alimenter la réflexion collective.

La carte d'étudiant multiservices : le PASS'UBFC

Au 1er septembre 2015, UBFC et les CROUS ont lancé la carte multiservice unique, le Pass'UBFC, pour toute la Bourgogne Franche-Comté. Ce nouvel outil commun, doté d'une technologie sans contact, adossé à la nouvelle monétique « Izly » du CROUS est conçu pour faciliter la vie étudiante et des personnels de la COMUE UBFC et certains membres présents dans son écosystème. Cette carte est personnalisée par les établissements membres au recto. Sur le verso figurent les éléments UBFC. Aujourd'hui, les 6 membres d'UBFC bénéficient de cette carte multiservice.

Les services et avantages proposés sont les suivants :

- **Carte d'identification** : atteste du statut étudiant ou du statut personnel
- **Carte de mobilité** en Bourgogne Franche Comté :
 - Emprunt de livres dans les bibliothèques universitaires ou d'établissements
 - Moyen de paiement dans les restaurants universitaires
 - Actuellement, une réflexion est menée au niveau des systèmes d'informations afin d'autoriser l'accès aux ressources documentaires des SCD des établissements membres.
 - Cette réflexion s'étend aux autres services tels que la médecine préventive, l'accès aux SUAPS.
 - Accès à d'autres services (laverie, etc).
- Carte évolutive : d'autres services personnalisés propres à chaque établissement sont proposés (contrôle d'accès à certains locaux, paiement des photocopies, distributeurs automatiques...).
- Le service rendu à l'étudiant a été marqué par cette mise en place de la carte multiservices « Pass' UBFC » commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la COMUE. Elle donne accès aux mêmes niveaux de services sur un territoire caractérisé par une cohérence offrant une qualité de vie étudiante améliorée.

Il pourrait être étudié d'élargir l'accès à la carte Pass' UBFC aux étudiants en BTS – CPGE.

Les enjeux des actions menées au niveau d'UBFC, comme facteur d'intégration

- ✓ Mieux informer la communauté (site web et newsletter)
- ✓ Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale ou internationale
- ✓ Organiser les assises de la vie étudiante.
- ✓ Développer la carte multi-services « pass-UBFC »

Les modalités de fonctionnement et de gouvernance

Développer les principes de subsidiarité

Si UBFC doit jouer son rôle de coordination des politiques liées à la vie étudiante, il est nécessaire de concevoir des modalités de fonctionnement et de gouvernance qui permettent :

- une politique concertée avec l'ensemble des acteurs concernés,
- une égalité dans l'accès aux droits,
- l'implication forte des CROUS et des établissements membres,
- l'implication active et dynamique des étudiants,
- la territorialisation de l'action.

La territorialisation de l'action : étendre et développer les comités de site et les articuler aux campus des métiers et des qualifications, lorsque cela est possible

L'enseignement supérieur et la recherche connaissent de profondes transformations stratégiques et institutionnelles. Celles-ci ont conduit le Crous et ses partenaires à s'interroger sur la meilleure façon d'accompagner les étudiants jusqu'à la réussite dans leurs études et à se doter des moyens adaptés. Pour y parvenir un comité de site a été créé à Besançon. Il est composé du Crous, de l'université de Franche-Comté, de l'ENSMM, de l'UTBM, du Rectorat et de la ville de Besançon.

Cette politique partenariale a permis de remporter l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le CNOUS au printemps 2015 dont les premières actions ont été mises en œuvre dès la fin de l'année. Ainsi, grâce à la gouvernance territorialisée de la vie étudiante sur le bassin de Besançon et une politique où l'étudiant est à la fois acteur et bénéficiaire des actions vie étudiante, des actions coordonnées sont mises en place et permettent de favoriser la réussite universitaire de l'étudiant, son épanouissement personnel et l'accès à l'autonomie.

Afin d'encourager et accompagner la dynamique de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon, le comité de site organise des conférences locales de la vie étudiante afin de réunir l'ensemble des acteurs de la vie étudiante du territoire. L'objectif de ces rassemblements est de créer du lien, identifier les personnes ressources, lancer une dynamique autour de la vie étudiante.

Cette expérimentation de gouvernance de la vie étudiante pourrait être déclinée sur les autres territoires, en l'articulant, chaque fois que possible, aux campus des métiers et des qualifications.

Les territoires composant la région et les sites universitaires en Bourgogne Franche-Comté sont de tailles et de configurations très diverses. Il serait donc une erreur de vouloir mettre en place des modalités de fonctionnements locaux identiques. Au contraire, il s'agit de concevoir une organisation locale à partir des ressources mobilisables. Ce sera la raison d'être du second volet du Schéma directeur de la vie étudiante. En effet, nous aurons alors à rechercher la meilleure façon de répondre aux enjeux présentés ici avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités locales.

Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle essentiel à jouer dans l'animation et le développement de la vie étudiante sur les différents lieux d'implantation de leurs activités de formation et de recherche. Si UBFC assurera la coordination, il appartient aux établissements, en s'appuyant sur le CROUS et avec le soutien des collectivités locales et des acteurs présents sur le territoire d'assurer la mise en œuvre de ce schéma et de ses volets opérationnels et de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Les étudiants ont d'abord et avant tout une implication locale, là où ils résident et effectuent leurs études. Leur mobilisation et les services qui leur sont rendus doivent s'effectuer au plus près d'eux. Au sein des établissements, des étudiants élus (Vice-Présidents, responsables associatifs) représentent leurs pairs dans les conseils, au sein des instances, etc.). Il s'agit d'abord et avant tout de s'appuyer sur leurs connaissances du terrain et leur engagement.

Les étudiants élus aux conseils d'UBFC, fédérés par le ou la Vice-Présidente étudiant(e) doivent assurer une fonction de coordination et de définition d'une politique globale d'amélioration de la vie étudiante, en veillant à tendre vers l'égalité des droits sur l'ensemble des territoires. Ils doivent également assurer un rôle d'information aux élus d'UBFC ainsi que des étudiants qu'ils représentent.

Pour assurer un bon fonctionnement, une vie démocratique et fédérative tout en assurant un rôle de coordination, nous proposons la création d'un comité de coordination de la vie étudiante à l'échelle d'UBFC. Il sera composé :

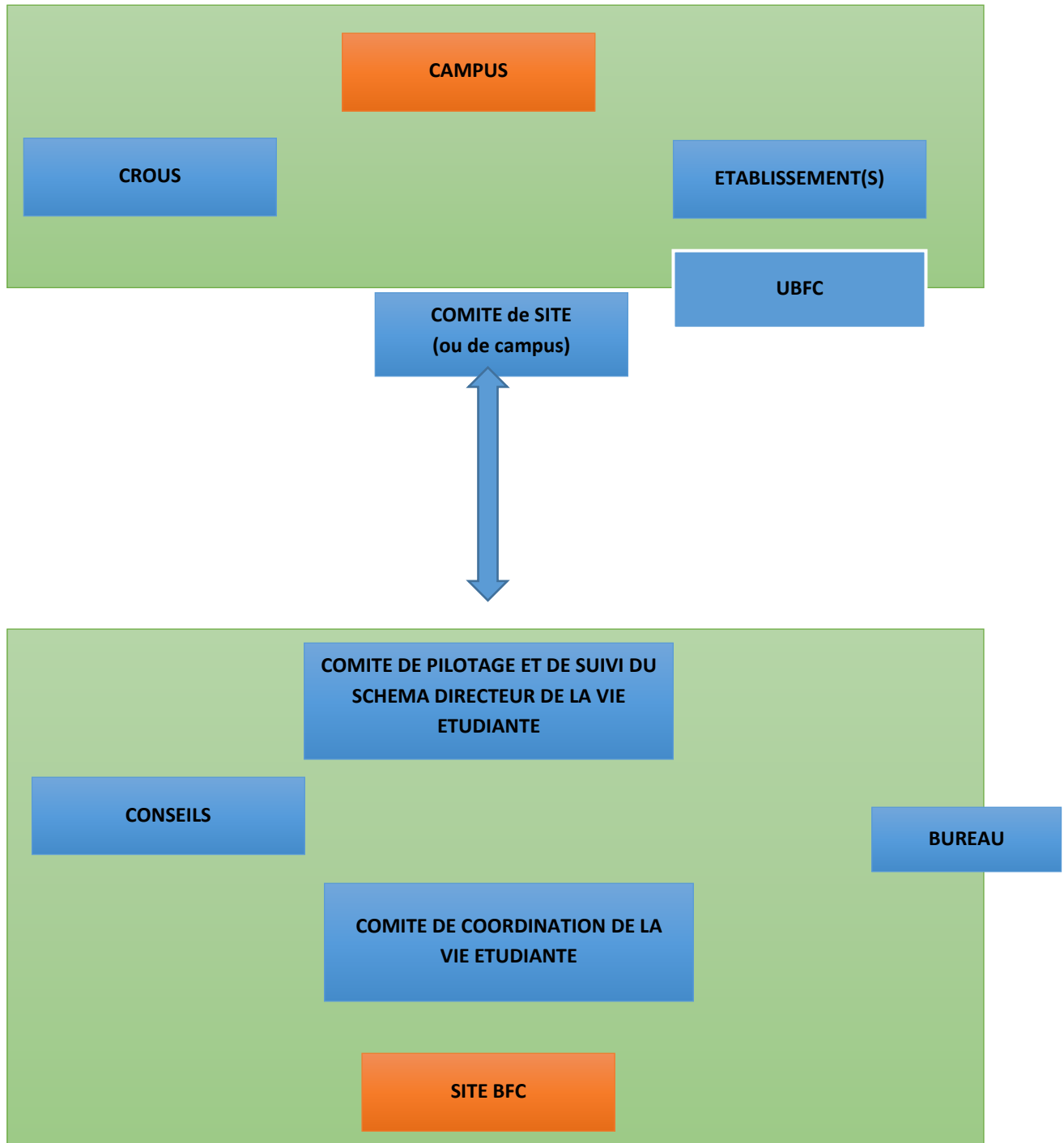
- du Président d'UBFC ou de son représentant,
- du Vice-Président étudiant d'UBFC,
- des membres élus étudiants et doctorants des conseils académiques et d'administration d'UBFC,
- des étudiants élus ou représentants des établissements membres d'UBFC,
- des Vice-Présidents élus au sein des deux CROUS.

Ce comité de coordination de la vie étudiante fonctionnera sur la base de la saisine d'UBFC (une première saisine étant la rédaction et le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante) ou de l'auto-saisine (les étudiants peuvent proposer, saisir ou sensibiliser les élus d'UBFC sur les sujets qu'ils souhaitent).

Par ailleurs, il conviendra d'articuler le travail de ce comité avec les partenaires naturels d'UBFC. Un comité de pilotage, se réunissant au moins deux fois par an, sera constitué. Il aura à charge d'évaluer le bon avancement des réponses à apporter aux enjeux du schéma directeur de la vie étudiante. Il serait composé :

- du Président d'UBFC ou de son représentant,
- du Vice-Président étudiant d'UBFC, représentant du comité de coordination de la vie étudiante,
- les présidents et directeurs d'établissements,
- Un représentant des chefs d'établissement du second degré accueillant des BTS/CPGE

- les directeurs de CROUS,
- la Présidente de Région ou son représentant,
- Le Recteur de la région académique,
- La rectrice de l'académie de Dijon,
- Les représentants des collectivités locales.



Synthèse des enjeux et des objectifs

Le logement

- 1- Poursuivre la réhabilitation éco énergétique des bâtiments et la réhabilitation des chambres traditionnelles.
- 2- Mener une étude sur les besoins en logements adaptés aux alternants
- 3- La socialisation en résidence doit devenir un cœur de métier pour les gestionnaires afin de créer les conditions d'un accompagnement quotidien.
- 4- Le développement de l'animation socioculturelle des résidences doit se poursuivre pour lutter contre l'isolement des étudiants.
- 5- Recueillir l'avis des étudiants sur la qualité du logement à travers des enquêtes.
- 6- Simplifier les démarches de demande de logements étudiants. Une attention particulière doit être portée à la situation des étudiants étrangers.
- 7- Améliorer la gestion des logements vacants à la rentrée universitaire de façon que les étudiants intéressés puissent être immédiatement informés des logements qui se libèrent.
- 8- Diversifier le public logé en résidence Crous au second semestre et durant l'été lorsque les étudiants ne sont plus présents. Une meilleure visibilité doit être donnée aux places vacantes.
- 9- Mieux communiquer sur le dispositif CLE pour les étudiants sans garant.

Le transport

- 10- Identifier sur chaque campus, avec les acteurs territoriaux concernés les difficultés de mobilité et rechercher des réponses adaptées ;
- 11- Développer et améliorer les liaisons entre les campus universitaires, au-delà de l'axe Besançon-Dijon.
- 12- Repenser l'intermodalité à l'aune du développement d'UBFC et de la grande Région.

La restauration

- 13- Poursuivre l'adaptation de l'offre de restauration universitaire
- 14- Promouvoir l'équilibre alimentaire dans les structures de restauration
- 15- Développer la distribution automatique gérée par les Crous dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les rythmes étudiants

- 16- Repenser les rythmes annuels par une meilleure répartition des charges d'enseignement entre les semestres de formation ;
- 17- Repenser les rythmes hebdomadaires avec une meilleure répartition des enseignements durant la semaine et dans la répartition CM/TD/TP ;
- 18- Repenser les rythmes quotidiens en portant un regard particulier sur la pause méridienne.

- 19- Une attention spécifique sera portée sur les étudiants-salariés et les apprentis dans le supérieur.**

Bourses et politique sociale

- 20- Poursuivre la simplification et la dématérialisation des démarches de demande de bourses sur critères sociaux.**
- 21- Améliorer l'aide aux étudiants en matière d'information sur les bourses en communiquant sur la plate-forme téléphonique.**
- 22- Développer la coordination entre les CROUS, les établissements et les opérateurs existants dans les territoires, pour simplifier les démarches des étudiants, notamment étrangers.**
- 23- Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux.**
- 24- Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants étrangers.**
- 25- Renforcer l'accueil sur les sites délocalisés au moyen par exemple de consultations regroupées sur certaines journées ou de Visioconférences.**
- 26- Harmoniser les pratiques d'attribution des aides spécifiques ponctuelles au sein des deux Crous.**
- 27- Mieux accompagner les étudiants étrangers au vu des analyses des aides ponctuelles.**
- 28- Etudier la création d'un numéro d'appel spécifique pour les étudiants en difficulté.**

Les politiques de santé

- 29- Conventionner avec l'ARS pour déterminer les orientations de la politique de santé sur le territoire,**
- 30- Accompagner les SUMMPS dans la coordination des acteurs de la santé afin de mieux répondre aux besoins identifiés,**
- 31- Développer, à l'échelle du site, une politique de santé publique.**
- 32- Développer la prévention par les pairs/dispositif étudiants relais-santé (emplois étudiants, UE, etc.)**

La politique d'accompagnement des étudiants vivant un handicap

- 33- Renforcer la coordination entre les services universitaires, le CROUS et acteurs publics**
- 34- Participer aux côtés de l'établissement à l'amélioration de l'intégration et de la réussite des étudiants touchés par le handicap.**
- 35- Accroître l'accessibilité des logements à une pluralité de handicaps.**

Les activités sportives

- 36- Disposer d'infrastructures sportives en libre accès à proximité immédiate de tous les campus**
- 37- Développer des propositions de sport universitaire le weekend et pendant les périodes de congés universitaire, ainsi qu'à la pause méridienne, en soirée.**
- 38- Développer l'accessibilité des campus en vélo. Promouvoir une mobilité douce, aménager les axes de circulation sur et autour des campus, implanter des parcs à vélo offrant une nécessaire sécurité**
- 39- Créer une association sportive UBFC pour organiser des rencontres universitaires.**

- 40- Former des équipes sportives de niveau « élite » pour concourir au championnat de France et championnats internationaux FFSU**

Les activités culturelles

- 41- Favoriser l'accès à la culture des étudiants (PASS Culture, développer des UE de pratique culturelle dans les formations)**
- 42- Mieux communiquer. Meilleure lisibilité des propositions.**
- 43- Etablir un partenariat avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la société civile**
- 44- Développer la dimension artistique et culturelle des campus et des formations (et ce en lien avec le programme campus des métiers, invitation d'artiste en résidence...)**
- 45- Développer l'esprit créatif à travers des dispositifs innovants de formation et de recherche (Cf talent campus par exemple).**
- 46- Impliquer l'étudiant comme acteur des actions culturelles portées par les établissements pour participer au dialogue avec la société**
- 47- Renforcer l'offre culturelle, en particulier sur les campus distants, notamment en facilitant les échanges inter-campus (programmation d'expositions, spectacles, animation, etc.)**

L'accueil et l'accompagnement des étudiants

- 48- Favoriser l'intégration des étudiants et leur acculturation à l'environnement universitaire,**
- 49- Développer et partager les outils permettant l'organisation de la vie étudiante (charte de la vie étudiante, organisation d'activités, formation des responsables d'association et des élus, etc.)**
- 50- Assurer et développer le tutorat et la transmission ainsi que le suivi des anciens étudiants (alumni, etc.)**

Favoriser l'engagement et la valorisation des compétences des étudiants

- 51- Identifier les projets de territoire et mobiliser les étudiants.**
- 52- Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus.**
- 53- Mettre en place une charte du job étudiant pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études.**
- 54- Valoriser les compétences acquises par les étudiants salariés.**
- 55- Reconnaître dans les formations l'engagement étudiant.**
- 56- Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite.**
- 57- Développer un cadre de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante.**
- 58- Soutenir les dispositifs d'accompagnement dans le cadre des parcours d'excellence**
- 59- Proposer un accompagnement de qualité aux étudiants qui s'engagent (local, mise à disposition d'outils, etc.)**

Université de Bourgogne Franche-Comté : le site pour réussir

- 60- Articuler l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur**
- 61- Soutenir, accompagner et dynamiser les campus des métiers et des qualifications**
- 62- Renforcer l'information et l'orientation des étudiants**
- 63- Former les étudiants à devenir des « ambassadeurs » du supérieur dans l'enseignement secondaire,**
- 64- Proposer des formations à destination des professeurs principaux de première et de terminale dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) et des conseillers d'orientation psychologues ;**
- 65- Elaborer un guide comprenant les étapes importantes de la seconde à la première année dans l'enseignement supérieur ;**
- 66- Proposer aux étudiants, en particulier aux primo-arrivants, un MOOC décliné en plusieurs langues portant sur la méthodologie du travail universitaire (MTU)**
- 67- Articuler le SVDE au projet de PIA 3 porté par UBFC**
- 68- Développer l'entreprenariat étudiant : le projet PEPITE UBFC**
- 69- Mieux gérer la période de « Césure »**
- 70- Façonner des campus intelligents**
- 71- Développer la flexibilité et l'accessibilité des formations**
- 72- Soutenir et valoriser la transformation des pratiques pédagogiques**

Le site Bourgogne Franche-Comté : un territoire d'innovations et d'engagements

- 73- Soutenir et valoriser les activités de formation et de recherche bénéficiant à la communauté universitaire et aux territoires**
- 74- Soutenir et valoriser les compétences et l'engagement des étudiants**
- 75- Participer à part entière au projet de carte étudiante européenne**

Les actions à engager par UBFC, facteurs d'intégration à la communauté

- 76- Mieux informer la communauté (site web et newsletter)**
- 77- Soutenir les initiatives étudiantes à vocation régionale, nationale ou internationale**
- 78- Organiser les assises de la vie étudiante**
- 79- Développer la carte multi-services « pass-UBFC »**

Mettre en place une gouvernance basée sur le fédéralisme et la subsidiarité

- 80- Mettre en place un comité de pilotage de la vie étudiante**
- 81- Mettre en place un comité de coordination de la vie étudiante**
- 82- Mettre en place des comités de campus chargé de la vie étudiante**

Annexes :

Annexe 1 : Plan national de vie étudiante

Simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès aux droits

Mesure 1

Créer un portail numérique unique de la vie étudiant (PVE) à l'adresse « etudiant.gouv.fr »

Mesure 2

Simplifier et dématérialiser les démarches de demande de bourses sur critères sociaux

Mesure 3

Simplifier les démarches de demande de logements étudiants

Mesure 4

Conforter le développement des guichets uniques d'accueil pour simplifier les démarches des étudiants étrangers

Mesure 5

Améliorer le droit au séjour et simplifier les formalités des étudiants étrangers

Mesure 6

Améliorer et simplifier l'accès aux droits en santé

Mesure 7

Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux

Mesure 8

Généraliser les cartes d'étudiants multiservices

Mesure 9

Créer une carte européenne de l'étudiant

Améliorer les conditions de vie et d'études

Mesure 10

Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus

Mesure 11

Ouvrir des droits nouveaux aux étudiants salariés pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études

Mesure 12

Mieux informer les étudiants-salariés sur leurs droits et sur la compatibilité entre travail salarié et réussite des études

Mesure 13

Valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiants salariés

Mesure 14

Développer une offre de logement étudiant de qualité et agir pour le bien-être en résidence universitaire

Mesure 15

Poursuivre l'adaptation de la restauration universitaire

Mesure 16

Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants handicapés

Mesure 17

Porter à 30 le nombre de centres de santé universitaires d'ici 2017

Mesure 18

Inscrire les services de santé universitaire dans l'offre de soins locale

Mesure 19

Développer l'offre de soins à destination du public étudiant

Mesure 20

Rénover de manière continue la politique de prévention en direction des étudiants

Mesure 21

Développer la prévention par les Étudiants Relais Santé (ERS)

Mesure 22

Mieux utiliser le numérique au service de la prévention

Mesure 23

Répondre aux besoins de santé spécifiques de certains étudiants

Mesure 24

Doter les sites d'enseignement supérieur d'un plan local de promotion de la santé étudiante

Dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants

Mesure 25

Placer la question des temps et rythmes étudiants au cœur des politiques de vie étudiante et de formation

Mesure 26

Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires et des services dédiés aux étudiants en soirée et le week-end

Mesure 27

Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite

Mesure 28

Favoriser l'accès à la culture des étudiants

Mesure 29

Développer la gestion de services et d'équipements dédiés à la vie étudiante par les étudiants

Mesure 30

Développer de nouveaux cadres de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante

Mesure 31

Valoriser et reconnaître dans les formations l'engagement étudiant et la pratique d'activités sportives, artistiques ou culturelles

Mesure 32

Faciliter les parcours, la reconnaissance et la protection des étudiants qui s'engagent

Mesure 33

Développer le service civique dans l'enseignement supérieur

Mesure 34

Sécuriser et faciliter la mise en œuvre d'une année de césure dans les parcours étudiants

Mesure 35

Simplifier les démarches de demande de subvention pour les porteurs de projets étudiants

Annexe 2 : LA POLITIQUE DE SANTE

les régimes de sécurité sociale.

Régime français de sécurité sociale du parent auquel vous êtes ou étiez rattaché	16 à 19 ans	20 ans	21 à 28 ans
- Régime général des salariés ou assimilés (fonctionnaire, artiste auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné sauf option profession libérale) - Régime agricole (salariés, exploitants agricoles)	Sécurité sociale étudiante Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régime des artisans, commerçants, industriels, professions libérales	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régimes des clercs et employés de notaire, des ministres des cultes, des personnels d'EDF-GDF, de la RATP, des Mines, du Sénat	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régimes de l'Assemblée Nationale, de la Marine marchande (ENIM), du Port autonome de Bordeaux	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Sécurité sociale étudiante Avec cotisation étudiante
Régime de la SNCF	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante	Maintien au régime du parent Sans cotisation étudiante

Points d'accueil SMEREB

- **AUXERRE** - 6 rue Marie Noël - 89 000 Auxerre
- **BELFORT** - 3 rue Metz-Juteau - 90 000 Belfort
- **BESANÇON** - 22 rue Ronchaux - 25 000 Besançon
- **CHALON-SUR-SAÔNE** - 13 rue Porte de Lyon - 71 100 Chalon-sur-Saône
- **DIJON** - 11 ter Boulevard Voltaire - 21 000 Dijon
- **LE CREUSOT** - 34, rue du Maréchal Leclerc - 71 200 Le Creusot
- **LONS LE SAUNIER** - Maison de l'emploi et des services - 1000 rue des gentianes - 39000 LONS LE SAUNIER
- **MÂCON** - 37 rue de la Barre - 71 000 Mâcon
- **NEVERS** - 20, rue Charles Roy - 58 000 Nevers

Contacts SUMPPS-Campus santé :

• **À Besançon**

45 C avenue de l'Observatoire
La Bouloie - BP 1535
25009 Besançon Cedex
(entre la BU Sciences et Sports et l'UFR SJEPEG)
Tél. 03 81 66 61 30
Fax 03 81 66 61 91
sumpps@univ-fcomte.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h

• **À Belfort**

1 place Saget - 90000 Belfort
Tél. 03 84 21 74 33
sumpps-belfort@univ-fcomte.fr
Ouvert tous les mardis de 8h à 17h et
les semaines paires : le lundi de 8h à 17h15
et le mercredi de 9h à 12h.
Les semaines impaires : le mercredi de 9h à 16h
et le vendredi de 8h à 12h.

• **À Montbéliard**

Pôle universitaire des portes du Jura
4 place Tharradin - BP 71427
25211 Montbéliard
Tél. 03 81 99 47 38
sumpps-montbeliard@univ-fcomte.fr
Ouvert les lundis des semaines impaires de 8h
à 17h15, tous les jeudis de 8h à 17h30 et
les vendredis des semaines paires de 8h à 16h
<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr>

Service de médecine universitaire préventive et de promotion de la santé (SMUPPS)

Campus Universitaire
6, rue Recteur Bouchard
21 000 DIJON
Tél. : + 33 (0)3 80 39 51 53
Fax : + 33 (0)3 80 39 51 58

Points d'accueil du CPSU

- CPSU DIJON

Tél. : 03 80 39 51 53

Fax : 03 80 39 51 58

6a, rue du Recteur Marcel Bouchard - Dijon

medecine-preventive@u-bourgogne.fr

CPSU Dijon > Appel d'urgence

75.06 d'un poste interne

03 80 66 14 68 d'un poste privé.

En dehors des heures d'ouverture, l'appel sera basculé automatiquement sur le SAMU

- CPSU IUT DIJON

Tél. : 03 80 39 64 08

Bd du Dr Petitjean, Dijon

- CPSU AUXERRE

Tél. : 03 86 49 28 16

Route des plaines de l'Yonne ; Auxerre

- CPSU LE CREUSOT / CHÂLON SUR SAÔNE

Tél. : 03 85 73 10 12

12 rue de la Fonderie, Le Creusot

(permanences à Châlon-sur-Saône)

- CPSU NEVERS

Tél. : 03 86 71 61 89

21 rue de l'Université, Nevers

Annexe 3 : recensement des associations par domaines

CULTURE

Association Comme un élan 4
Collectif Masty 5

HISTOIRE

Collectif Masty 5

HISTOIRE - PATRIMOINE

Ad Honores 6
Sucellus 7

CINEMA - AUDIOVISUEL

Association West Origines 8

MUSIQUE - CHANT

Association de la Musique Méditerranéenne 9
Choeur Gospel Universitaire (Gospel University Choir) 10
Chorale Universitaire de Besançon (Association Musique Vocale à l'Université) 11
Goodspell 12
Orchestre Universitaire de Besançon Franche-Comté 13

THEATRE - ARTS DU SPECTACLE

Compagnie D'or et D'airain 14
Compagnie L'Etrange Théâtre 15
Entre-Deux 16
Le Théâtre Affamé 17
LUDI Ligue Universitaire D'Improvisation / Théâtre d'Improvisation
Slash 18
Théâtre Universitaire de Franche-Comté 19
Xantippe Et Ses Amis 20

RADIO

Radio Campus Besançon 21

SCIENCES ASTRONOMIE

Association Astronomique de Franche-Comté 22

SCIENCES ET TECHNIQUES

Association Projet Aurore 23

SOLIDARITE – HUMANITAIRE/ SOCIAL - SANITAIRE

Association Admetos 24
ATD Quart Monde Franche-Comté Agir Tous pour la Dignité 25
Humabio 26
Les Z'Enjoués 27
Nouvel Esprit 28
The Serious Road Trip Connexion Humanitaire Bisontine 29

AFRIQUE

Afriq'Energies 30
Association des Amis de Présence Africaine 31
Association des Étudiants Camerounais de Franche-Comté 32

Association des Sénégalais de Besançon 33

Association Internationale pour le Développement Rural en Afrique 34

AMERIQUE LATINE

Salsamoondo 35

ASIE

India Project 36

SPIRITUALITE

Foyer Évangélique Universitaire de Franche-Comté 37

La Soucre – Aumônerie des étudiants 38

SPORT

Besançon Université Club 39

Comité Régional du Sport Universitaire de Franche-Comté 40

Junior Conseil Management du Sport 41

SYNDICALISME

Association Multiculturelle des Étudiants de Besançon 42

VIE ETUDIANTE

Association des Étudiants de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard 43

Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de Besançon 44

Association Carabine et Universitaire des Échanges Internationaux et Linguistiques 45

Association des Étudiants de l'ISIFC 46

Association des Étudiants Internationaux – ESN Besançon 47

Association des Étudiants Kinésithérapeute de Besançon 48

Association des étudiants Réseaux et Télécoms de Montbéliard 49

Association des étudiants sages-femmes de Besançon 50

Association des Jeunes Chercheurs de Franche-Comté 51

Association des Jeunes Chercheurs du Réseau Droit, Sciences et Techniques 52

Association Etudiant Belfort 53

Association Portalis 54

Association pour le Développement des Activités de l'Université Ouverte 55

Association Qualité de l'Université de Franche-Comté 56

BDE SRC Montbéliard 57

Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine 58

Besançon et Associations Fédérées 59

Bénéfique Organisation Unifiée de Défense Universitaire (Corporation des étudiants en médecine de Besançon) 60

Corpo Lettres Besançon 61

Franche-Comté Electronic Club 62

Maison des Étudiants de Montbéliard 63

S'Ringue – Sympathique Rassemblement Infirmiers Givrés Unis et Étudiants 64

Tamazgha 25 65

VELOCAMPUS

VéloCampus 66

VéloCampus du Lion 67

Associations de l'université de Bourgogne

ASSOCIATIONS	DOMAINES
ABB - Association Bourgogne Brésil	Autres
AAUB - Association Archéologique Universitaire de Bourgogne	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ABEP - Association Bourguignonne des Etudiants en Pharmacie	Filière - Domaine de la Santé
ACDC l'alternatif continu	Filière - Domaine Technologique - IUT
ACEF IUP Association des étudiants en Culture, Education Formation de l'IUP Denis Diderot	Ecoles et Instituts
ACEP. Association Culturelle des Etudiants en Psychologie (ex PLA Psychologie Langues Associées)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ACS - Association Culturelle et Sportive de l'ESPE d'Auxerre - Département MEEF	Ecoles et Instituts
ACS - Association Culturelle et Sportive de l'ESPE département MEEF Site de Nevers	Ecoles et Instituts
ACTIVE - Association Chalonnaise Travaillant à l'Intérêt de la Vie Etudiante	Filière - Domaine Technologique - IUT
ADAH. Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire	Autres (humanitaire)
ADD - Association Droit Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
ADDC - Association des Doctorants et des Docteurs du CREDIMI	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
ADE - PESM Bourgogne (Association Des Elèves et anciens élèves du PESM)	Ecoles et Instituts
ADESPE - Association Dijonnaise de l'ESPé	Ecoles et Instituts
ADES. Association Dijonnaise des Etudiants en Sociologie	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ADEXPRA - RADIO DIJON CAMPUS Association pour le Développement de l'EXpression culturelle Radiophonique	Culturelle
ADGIC - Association du département Génie Industriel et maintenance de l'IUT de Chalon-sur-Saône	Filière - Domaine Technologique - IUT
ADHUB - Association du Département d'Histoire de l'Université de Bourgogne	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ADIP. - Association Dijonnaise pour l'Industrie Pharmaceutique	Filière - Domaine de la Santé
ADKAMERA	Culturelle
ADMA Association pour la Découverte du Manga et de l'Anime	Culturelle
AEAC - Association des Etudiants et Amis du Congo	Culturelle
AEAEUD - Association des Etudiants et Anciens Etudiants en Géologie de l'Université de Dijon	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
AEDRHP - Association des Etudiants en Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AEI. ESIREM - Association des Elèves Ingenieurs de l'ESIREM	Ecoles et Instituts
AEMP - Association des Etudiants de Mesures Physiques IUT Le Creusot	Filière - Domaine Technologique - IUT
AESEGB. - Association des Etudiants en Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AESFD - Association des Etudiants Sages - Femmes de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
AEST (Association des Etudiants en Sciences et Techniques)	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
AETL - Association des Etudiants en Transport et Logistique	Filière - Domaine Technologique - IUT
AGTRA	Filière - Domaine Technologique - IUT
AHSCUB -Association HandiSport et Culture de l'Université de Bourgogne (ex LA VIE)	Autres
AIC - Association Information Communication	Filière - Domaine Technologique - IUT
AJAI. - Association des Juristes d'Affaires Internationales	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AJAIR - Association des Juristes d'Affaires Internationales parcours Recherche	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AJMP - Association Jardin Médicinal Pharmacie Dijon	Filière - Domaine de la Santé
Amical GMP	Filière - Domaine technologique - IUT
AMPJS - Association du Master 2 Pprofessions Juridiques du Sport de Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
AOVB. - Association des étudiants en Oenologie et Viticulture de Bourgogne	Ecoles et Instituts
ARTEMIS - DIJON	Ecoles et Instituts
ARTenko	Culturelle
ASC - Association Sportive et Culturelle de l'ESPE de DIJON délabellisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Ecoles et Instituts
ASC - Association Sportive et Culturelle de l'ESPE de Mâcon Département MEFF	Ecoles et Instituts
ASCIGEMAC - Association des Sciences et Génie des Matériaux de Chalon	Filière - Domaine Technologique - IUT
ASSEM - Association des Etudiants en Musicologie de l'uB	Culturelle
Association des étudiants du département Gestion Administrative et Commerciale (GACO) de l'IUT de DIJON	Filière - Domaine Technologique - IUT
AECDESPO - Association des Etudiants Chercheurs en Droit Et Sciences Politique - (ex Association du Master 2 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés des universités de Bourgogne et de Franche Comté)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
Association du Master BPA (Banque Patrimoine Assurance)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
Association PLS in Break (Philosophie, Lettres, SLIC)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
ASU Condorcet - Le Creusot	Sportive
ASUB - Association Sportive de l'Université de Bourgogne	Sportive
ASUB Chalon	Sportive
ASUB. 71 - Association Sportive de l'Université de Bourgogne 71	Sportive
ATCPB - Association des Thésards de Chimie et de Physique de Bourgogne	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
AUTOUR DE L'AFRIQUE délabellisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Culturelle
Auxerre Association Techniques de Commercialisation (2ATC)	Filière - Domaine Technologique - IUT
BDE IAE DIJON. Bureau Des Etudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
BDEI - Bureau Des Elèves de l'ISAT	Ecoles et Instituts
BEABA - Bande des Etudiants et des Anciens de Biologie Appliquée	Filière - Domaine Technologique - IUT
C.B.E. BIO - Corporation Bourguignonne des Etudiants en BIOlogie	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
C.C.U.B. Collectif Culturel de l'Université de Bourgogne	Culturelle
C.E.D.B. - Corporation des Etudiants en Droit de Bourgogne	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
C.E.M.D - Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
C.E.M.U - Centre d'Edition Médicales Universitaires	Filière - Domaine de la Santé
C.I.S.C.F. Club Jeunes de la Société Chimique de France	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques

Chalon Tout Court	Filière - Domaine Technologique - IUT
CHORALE UNIVERSITAIRE DE BOURGOGNE- AVENTURES VOCALES	Culturelle
CIRK'UNIV/BFC	Culturelle
CMC - Creusot Méca Concept	Filière - Domaine Technologique - IUT
Corps*Texte, quand la danse crée l'échange	Culturelle
CUBE - Club Universitaire Bourgogne Echecs	Culturelle
DE BAS ETAGE[S]	Culturelle
De Taille et d'Estoc - Association Bourguignonne de Recherche et de Développement des Arts Martiaux Historique Européens	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
EDIFICE	Filière - Domaine de la Santé
EPI'Campus	Autres
ESIREM TROPHY	Sportive
ETIQ (Association des étudiants et anciens étudiants du département d'informatique de l'IUT de Dijon)	Filière - Domaine Technologique - IUT
FICOTEG (Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements)	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
FORCE 2 RUE	Culturelle
G.E.N.E.P.I - Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées	Autres
G.N.U.B - Groupe Naturalis et Universitaire de Bourgogne	Filière - Domaine scientifique - Sciences de la Vie et de la Terre
GENERATION CAMPUS	Fédération et Syndicat
GROM Dijon (Groupe de formation à l'Ostéopathie des étudiants de Médecine de Dijon)	Filière - Domaine de la Santé
I.S.A.T.H.L.O.N	Sportive
ICE Initiatives Campus Etudiant	Filière - Domaine Technologique - IUT
IMAGINARIUM MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet)	Filière - Domaine Technologique - IUT
INSIDIJON	Autres
INTERLUDE	Culturelle
ISAT DRONE délabellisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Ecoles et Instituts
ISAT ECO MARATHON	Ecoles et Instituts
ISAT ECO RALLYE	Ecoles et Instituts
ISAT FORMULA ELECTRIQUE	Ecoles et Instituts
ISAT FORMULA TEAM	Ecoles et Instituts
ISAT KART -CROSS	Ecoles et Instituts
ISAT KART TEAM	Ecoles et Instituts
ISAT RALLY TEAM - IRT	Ecoles et Instituts
ISAT SANS FRONTIERE	Ecoles et Instituts
ISAT SOAP BOX	Ecoles et Instituts
ISATAC - Association des élèves de l'ISAT	Ecoles et Instituts
ISATECH - Technologies ISAT	Ecoles et Instituts
ISATEVENT	Ecoles et Instituts
ISATMOT	Ecoles et Instituts
ISATmuse	Ecoles et Instituts
JAM - Junior Agence MASCI (Master en Stratégie de Communication Internationale)	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
Junior Agence LEACA	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
Junior Consulting IAE Dijon	D. Lauret-Clerici: le économique et de gestion
Junior Est Services Santé (JESS)	Manque fiche de renseignements santé
JURIVISION - Association des élèves en Droit des affaires	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
LA CORPALE	Filière - Domaine Technologique - IUT
LA LUNA DEL ORIENTE	Culturelle
L'AGORATOIRE	Autres
ASSOGC89 (ex LASSOGP - L' ASSociation étudiante de l'Organisation et le Génie de la Production)	Filière - Domaine Technologique - IUT
LES INITI'ARTS	Culturelle
LES ZACROB'ARTISTES	Culturelle
MJCT - Association des Etudiants du Master Juriste des Collectivités Territoriales	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
OSUD - Orchestre Symphonique Universitaire de Dijon délabellisée CVE du 26/01/17, CFVU du 09/02/17, CA du 17/02/17	Culturelle
PAD - Players Associés Dijonnais	Autres
PROCESSUALIS	Filière - Domaine juridique économique et de gestion
QAPS - Association du Master Qualité du médicament et des produits de santé	Filière - Domaine de la Santé
SIC'UB	Filière - Domaine littéraire, linguistique et de sciences humaines
SINGALLMUSIC	Culturelle
SUGMP - Association Société Universitaire Génie Mécanique et Productive	Filière - Domaine Technologique - IUT
T.U. D- Théâtre Universitaire de DIJON	Culturelle
TED - Association du Tutorat des Etudiants de santé de Dijon	Filière - Domaine de la Santé
TREMLIN	Filière - Domaine Technologique - IUT
U.G.E.D. - F.S.E. - Union Générale des Etudiants de Dijon - Fédération Syndicale Etudiante	Fédération et Syndicat
U.N.I. MET Bourgogne - Union Nationale Inter-universitaire de Dijon	Fédération et Syndicat
UNEF DIJON dite "UNEF BOURGOGNE" . - Association Générale des Etudiants de Dijon adhérente à l'Union Nationale des Etudiants de France	Fédération et Syndicat
URBAN CACTUS	Autres
VIBOTIANS	Filière - Domaine scientifique - Sciences et Techniques
Vie Etudiante 71	Autres

VOLET SPECIFIQUE UNIVERSITE DE BOURGOGNE

2017-2022

SOMMAIRE

TRAJECTOIRE DE L'UNIVERSITE

RECAPITULATIF DES JALONS

INDICATEURS

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE RECHERCHE ET FORMATIONS

L'Université de Bourgogne (uB) construit son avenir avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) de Bourgogne Franche-Comté (BFC), avec les collectivités, les entreprises, et un important réseau de partenaires internationaux. L'établissement souhaite s'affirmer au plan national comme à l'international par son rayonnement tout en maintenant une offre de formation pluridisciplinaire. Il répond à ces objectifs par une politique de différenciation scientifique, un lien renforcé au monde économique, une politique dynamique du numérique, et la création d'un environnement international stimulant. Avec les écoles et universités de BFC, l'uB a largement contribué à la fondation de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) « Université Bourgogne Franche Comté » (UBFC) sur un modèle fédéral. C'est la ComUE qui porte le projet I-SITE BFC au nom d'un consortium associant les organismes de recherche et les établissements de santé. Ces choix montrent la volonté des acteurs de l'ESR en BFC de s'engager ensemble vers l'avenir.

I. Participer activement à la mise en œuvre de la stratégie de site portée par la ComUE « Université Bourgogne Franche-Comté »

1. Assurer la réussite du projet i-site

I-SITE BFC engage un consortium de 15 établissements et organismes sur une trajectoire à 10 ans pour construire un espace d'enseignement supérieur et de recherche visible à l'international, hautement professionnalisant pour les étudiants, et où une puissante dynamique d'innovation orientera le tissu économique vers la haute technologie et l'innovation sociale. L'uB est un établissement moteur de la réussite d'I-SITE BFC. La période 2012-2016 a permis l'élaboration d'un modèle ambitieux et équilibré. Il faut désormais traduire les choix politiques en une organisation opérationnelle.

Les principaux éléments de l'agenda 2017-2022 sont les suivants :

- Renforcer la signature unique des publications (l'uB a fait voter par son CA le retrait de la signature « uB »),
- Réussir le transfert des écoles doctorales à la ComUE par la mise en place de procédures de fonctionnement,
- Contribuer à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'I-Site sur le budget récurrent de la recherche,
- Intégrer de façon effective l'ENSAM (pour ses implantations en BFC) à la ComUE,
- Implémenter la co-tutelle des équipes d'accueil par la ComUE à travers des procédures de fonctionnement,
- Redéployer les valences recherche de 10% des emplois de PR et MCF vacants sur les 3 domaines de I-SITE en mettant en place des procédures,
- Créer le « Pôle Ingénierie et Management » dont l'ISAT, l'ESIREM et l'IAE sont membres fondateurs.

2. Accroître les relations internationales et la mobilité étudiante et enseignante en lien avec la stratégie de site

Jusqu'à 2012 la stratégie de relations internationales de l'uB a essentiellement été à l'initiative des laboratoires et des équipes pédagogiques. Cette approche doit être complétée par une stratégie basée sur des partenariats institutionnels. Le modèle que l'uB souhaite promouvoir est celui du lien avec l'université de Mayence (Allemagne), actif depuis plus de 30 ans, et qui engage des disciplines académiques multiples. Depuis 2012, l'université a pour objectif de mettre en place de véritables « jumelages universitaires » avec, à minima, une université en Amérique du Nord, une université en Asie et une université en Afrique. C'est la complémentarité de ces partenariats avec ceux des établissements partenaires d'UBFC qui permettra de construire la politique internationale du site BFC.

3. Mutualiser les fonctions supports de la ComUE

UBFC est conçue sur un modèle fédéral, qui prend en compte la diversité des membres, les distances entre leurs implantations et l'organisation territoriale multipolaire de l'ESR en BFC. Il convient d'assurer entre UBFC et ses fondateurs une articulation efficiente qui respecte ce modèle. L'organisation choisie par les fondateurs consiste à déléguer les fonctions support de la ComUE aux établissements. Ceux-ci porteront « pour le compte d'UBFC » une large part des missions administratives et de gestion d'UBFC, en continuité avec une administration propre d'UBFC restreinte, et assurant la coordination d'ensemble. Pour une fonction support donnée, les services concernés d'un établissement « chef de file » et d'un « établissement associé » assureront la coordination en réseau des services homologues des établissements fondateurs. Un tel modèle contribue à l'identité partagée recherchée puisqu'il établit une continuité entre les membres fondateurs et UBFC et qu'il engage chaque établissement dans la co-construction de la ComUE.

Le choix des établissements porteurs des fonctions support a été engagé en janvier 2017 pour répondre aux besoins du premier appel à projet I-SITE. L'uB sera chef de file (avec l'UTBM comme associé) pour le numérique et les systèmes d'information, et chef de file (avec l'ENSMM comme associé) pour les Ressources Humaines. La réflexion est en cours pour la fonction financière et comptable et pour les marchés publics. La répartition des autres fonctions support interviendra en 2017. Ce partage de responsabilités doit permettre d'engager rapidement la rédaction de procédures communes de fonctionnement.

4. Une politique de valorisation s'appuyant sur la SATT Grand Est

L'uB a permis la création de la SATT à partir de sa filiale Wellience, et a fait en sorte que les établissements partenaires en soient partie prenante. Ainsi, l'uB a donné à l'UFC un des 2 sièges auxquels sa part dans l'actionariat de la SATT lui donnait droit au CA de la SATT. De même, l'uB a décidé de réduire sa part dans l'actionariat de la SATT pour permettre à AgroSup Dijon, à l'ENSMM et à l'UTBM d'en devenir actionnaires. Ainsi sont réunies les conditions politiques pour faire de la SATT Grand-EST la structure partagée de valorisation sur le territoire BFC et qui relie les régions Bourgogne Franche-Comté et Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne. Elle contribue ainsi à l'émergence d'un ensemble académique fort de deux I-SITE et d'une IDEX qui peut être un grand pôle universitaire du pays.

Parallèlement, le concept de laboratoires mixtes public-privé créés à l'uB avec le Conseil Régional de Bourgogne est prolongé par I-SITE BFC (programme « I-SITE BFC Industrie »). Enfin, « l'Espace entreprises » créé en 2015 est le guichet unique des relations de l'uB avec les entreprises. Il sera au cœur de ces relations partenariales (dispositif de mécénat ; club d'entreprises partenaires ; optimisation de la collecte de taxe d'apprentissage...).

Jalon 1 : Point sur le développement des relations internationales

Jalon 2 : Point sur les mutualisations des fonctions support au niveau du site (SI, gestion de la recherche, gestion des marchés publics, fonctions financières)

II. Une politique de formation tournée vers l'international

1. Conforter l'innovation pédagogique et la vie étudiante pour améliorer la réussite des étudiants

a- L'innovation pédagogique

Parmi les instruments mis en place, on peut citer les forums métiers, filières, emploi, alternance, les tutorats étudiants et enseignants, les informations pour réorienter les décrocheurs vers les BTS de la région

où il reste des places, en alternance en particulier, le réseau ESPERO plus large que le simple service d'information orientation de l'uB.

En matière d'usages du numérique, un pédago-lab a été créé. Il s'agit d'un espace physique et virtuel dans lesquels enseignants, étudiants et ingénieurs pédagogiques se rencontrent pour expérimenter et développer de nouvelles modalités pédagogiques autour de technologies émergentes. L'objectif est la généralisation des approches les plus pertinentes à la communauté. De même 3 MOOCS ont vu le jour à l'uB entre 2012 et 2016 (Open Wine University, Digital Culture and Writing, et Marey, l'Art et la Science du Mouvement) préfigurant les actions menées dans le cadre de I-SITE BFC. Enfin, la réalisation d'un Learning centre est programmée dans le cadre du CPER. Elle est basée sur un concept d'intégration entre l'enseignement, l'acquisition de connaissances, la documentation et la formation aux technologies.

b- Renforcement de l'accompagnement des étudiants et qualité de vie étudiante

Les conditions de vie et de travail sont des déterminants essentiels d'attractivité pour les étudiants. L'uB est reconnue pour la qualité de sa vie étudiante, la dynamique de sa vie associative et l'implication des étudiants dans les instances de l'établissement. La Ville de Dijon a été classée récemment 4ème « ville étudiante dans laquelle il fait bon étudier » par *l'Etudiant*. La politique menée au cours de la période 2012-16 a renforcé la coopération avec le CROUS, notamment dans le cadre du « Grand campus ». Elle a mis l'accent sur le déploiement de nouvelles infrastructures sportives, l'extension de la crèche des étudiants et des personnels, la transformation du service de médecine préventive en centre de santé, l'ouverture en 2016 de la résidence « hôtelière » dédiée aux alternants (PIA Cité de l'Alternance), l'accueil de Foodtrucks permettant de diversifier l'accès à la restauration et un projet d'épicerie solidaire portée par une association étudiante. Enfin, au niveau BFC, une carte multiservice a été déployée, qui permet un accès de tous les étudiants d'UBFC à divers services de vie étudiants (restauration universitaire ; bibliothèques ; sport ...).

Pour la période 2017-2022, l'épicerie solidaire sera implantée. En matière de politique sportive, l'accent sera mis sur la gratuité d'accès au SUAPS, déterminant essentiel de la pratique sportive à l'uB, et sur le Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives (PEPS) qui permet des aménagements pour les étudiants sportifs de haut niveau. L'établissement est également engagé pour une implantation de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) à l'uB. Par ailleurs, la construction quasi-finalisée d'un 4ème bâtiment dédié à la vie étudiante sur le site d'Auxerre viendra renforcer la territorialisation.

Pour le second semestre de l'année universitaire 2017/2018, **un semestre de réorientation généralisé sur tout le campus dijonnais** est en cours d'élaboration. Celui-ci permettra, à la fin du premier semestre, d'encadrer des étudiants en échec (toutes filières confondues) et de leur donner la possibilité de faire un bilan d'orientation et de découvrir d'autres formations que ce soit dans leur composante d'origine ou dans une autre composante de l'université. Ce dispositif est un outil nécessaire d'accompagnement des étudiants en situation d'échec lors de leur second semestre à l'université. Il leur permettra, en leur offrant un bilan d'orientation et en leur donnant accès à de nouveaux enseignements, de reconsidérer leur avenir universitaire et au-delà professionnel. Le dispositif se décomposera en parcours et permettra aux étudiants d'avoir une vision plus large des enseignements et des matières pour éviter une année de redoublement. Ce dispositif de soutien à la réorientation est essentiel pour un meilleur accompagnement des étudiants mis en échec du fait de la rupture brutale que constitue l'entrée dans le supérieur. Le dispositif s'inscrit dans une véritable réflexion sur la question du redoublement dans une perspective de poursuite d'études dans des conditions optimales.

Enfin, le Centre des Pratiques de l'Écrit et de l'Oral (CEPREO) qui propose une remise à niveau en français écrit et oral aux étudiants en difficulté sera renforcé afin d'aider à la réussite en licence, notamment dans les disciplines littéraires et les sciences humaines et sociales.

2. Développer en lien avec la ComUE les dispositifs visant à accroître l'attractivité de l'Université à l'international dans le domaine de la formation

L'internationalisation des formations est un enjeu majeur. Elle doit être renforcée en développant des formations en multi-diplomation et des formations en anglais qui permettent d'attirer des étudiants internationaux, ainsi que des étudiants français qui n'ont pas la possibilité d'un séjour à l'étranger.

L'uB s'est engagée dès 2012 dans cette démarche en créant, sur appels à projets internes, plusieurs masters 2 en anglais. Il s'agissait de construire les compétences en ingénierie de formations en anglais, afin qu'elles diffusent dans la communauté, et donc de préparer l'avenir à long terme. C'est ce concept qui a été étendu à I-SITE pour la création de masters (M1 et M2) en anglais¹⁵. L'action de l'uB a donc préfiguré cet important volet d'I-SITE BFC. Il est à noter que le premier appel d'offre d'I-SITE a retenu plusieurs parcours de masters en anglais portés par des équipes de l'uB, démontrant le bien fondé de cette approche. Cette stratégie sera poursuivie durant le contrat 2017-22. L'objectif de l'uB est qu'à minima, un master international soit créé pour chacun des 6 domaines de différenciation scientifique de l'uB (*voir cartographie des domaines en III-1-a- tableau 1*).

En ce qui concerne l'ouverture au monde économique, l'UB poursuivra le travail entrepris en matière de formation continue et de chaires d'entreprise : l'objectif à terme est de mettre en place une chaire d'entreprise et un master en anglais dans les 6 domaines d'excellence de l'université.

3. Conforter la professionnalisation des formations

L'université doit penser les métiers de demain avec les entreprises. A cet égard la formation continue (FC) et l'alternance sont des enjeux sociétaux majeurs. La politique de formation continue basée sur le diplômant doit perdurer, mais la montée en compétences et l'adaptation des salariés aux nouveaux métiers sont de nouveaux enjeux. L'uB y est préparée. L'hybridation formation initiale–formation continue construit un lien durable et mutuellement bénéfique entre le monde académique et le monde économique. L'enseignement à distance doit favoriser l'accessibilité aux formations dans un territoire étendu et dont le niveau social est intermédiaire. Le service de formation continue et en alternance (SEFCA) de l'uB se situe entre la 6ème et la 7ème place en France par son chiffre d'affaire (dont santé et apprentissage), et il vient d'être certifié ISO 9001, affirmant la volonté et la compétence de l'établissement pour déployer l'expertise des enseignants universitaires au service de la société. Des actions de réingénierie pédagogique ont été menées pour structurer certaines formations en modules courts, supports attractifs d'actions de formation continue plus attractif auprès des entreprises. Cette démarche sera renforcée et encouragée dans tous les domaines disciplinaires. Elle a préfiguré le volet formation de I-SITE BFC qui prévoit le déploiement de telles actions.

Enfin l'établissement est engagé avec le CROUS, le Conseil Régional et le *CFA interprofessionnel la Noue* dans la « Cité de l'Alternance » financée par le PIA. Ce programme construit pour les jeunes des parcours croisés université/métiers de l'artisanat ou pour les TPE et renforce les liens université/apprentissage. Il préfigure là des options d'avenir pour la formation de la jeunesse et contribue à la vie étudiante sur le campus en ouvrant depuis septembre 2016 des modalités d'hébergement adaptées aux contraintes de l'alternance.

Jalon 3 : Point sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants

Jalon 4 : Point sur la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des enseignements

Jalon 5 : Point sur le suivi de l'insertion professionnelle

Jalon 6 : Point sur la réalisation du Learning center

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

¹⁵ Dans le respect des dispositions de l'article 2 de la loi ESR n°2013-660 du 22 juillet 2013 et de la circulaire DGESIP du 2 mars 2015 relative à la mise en œuvre particulière de diplômes nationaux de masters dédiés aux étudiants internationaux

IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

IC 3 – Réussite en Master en 2 ans

IC 4 – Réussite en doctorat

IC 5 – Insertion professionnelle

IC 7 – Développement de la formation continue

IS 3 – Nombre de masters et licences internationaux et nombre de doubles ou triples diplômes

IS 4 – Nombre de formations courtes et de contrats d'apprentissage

IS 5 – Nombre de conventions de partenariats renforcés avec les établissements de chaque continent

IS 6 – Nombre d'associations étudiantes labellisées, pourcentage de participations des élus étudiants aux conseils centraux, nombre d'étudiants participants au dispositif des « entrepreneuriales »

III. Concilier pluridisciplinarité, rayonnement international et liens avec le monde économique

Offrir des formations adossées à une recherche de visibilité internationale dans tous les grands domaines académiques est la raison d'être d'une université pluridisciplinaire. L'uB ne peut, seule, atteindre cet objectif. Des changements de paradigme s'imposent. Ces évolutions ont été engagées dès 2012. Elles seront renforcées dans le contrat 2017-2022.

1. Renforcer le lien avec le monde socio-professionnel et développer les partenariats

a- Le « Grand-campus dijonnais », espace privilégié de coopération

Avec 45 % des effectifs étudiants de la nouvelle région, Dijon est le plus important campus de BFC. Le « Grand-campus dijonnais » avec son unité de lieu et sa qualité urbanistique est ainsi un périmètre privilégié de coopération entre l'uB et le CROUS, le centre INRA, AgroSup Dijon, le CHU de Dijon-Bourgogne, le Centre Georges François Leclerc, l'Etablissement Français du Sang, l'INSERM, le CNRS, l'IRTESS, et également avec l'école supérieure de commerce de Dijon, l'ENSAM, le centre CEA de Valduc qui y sont associés. C'est dans le cadre du « Grand-campus » qu'a été menée la stratégie de différenciation qui a permis d'établir une cartographie en 6 domaines pluridisciplinaires de recherche et d'innovation. Ces domaines sont en cohérence avec les 3 domaines principaux d'I-SITE et avec les pôles de compétitivité et clusters d'entreprises régionaux (tableau 1).

Plusieurs objectifs sont à l'agenda du contrat 2017-2022 du Grand-campus :

- Renforcer l'intensité et la qualité de la recherche du Grand-campus,
- Poursuivre l'action du Conseil d'Orient Stratégique des Plateformes qui permet une stratégie intégrée des plateformes entre les établissements du Grand campus,
- Renforcer l'intégration de la vie étudiante à l'échelle du campus Montmuzard,
- Créer pour chacun des 6 domaines de différenciation scientifique, au moins une chaire d'entreprise (à l'image de la chaire avec AREVA dans le domaine de la métallurgie appliquée aux industries nucléaires) et au moins un master international (voir II-2).
- Mettre en place, pour chacun des 6 domaines, un groupe de coordination, de pilotage et d'animation scientifique et pédagogique.

Tableau 1 : Cartographie de l'uB et du « Grand-campus dijonnais »

Cartographie uB et Grand-campus dijonnais	Domaine principal I-SITE BFC	Pôles de compétitivité, clusters et dispositifs de valorisation
Aliment et Environnement Patrimoine et territoire Vigne et vin	Territoires environnement aliment	VITAGORA, AGRONOV, GIP Bourgogne Vigne et Vin, Food Tech Dijon BFC, SATT Grans Est, QUALIMENT
Apprentissage et santé (care) Santé (health) et ingénierie moléculaire	Soins individualisés et intégrés	Innov'Health, Pôle de gérontologie et d'Innovation, Med Tech, VITAGORA, BFCare
Photonique et matériaux avancés	Matériaux avancés, Ondes et systèmes intelligents	Pôle Nucléaire de Bourgogne, EXCALIBURE, Microtechniques, Plastipolis, Véhicules du futur, French Tech « Grand Chalons » (IOT Manufacturing), CARNOTS ARTS

b- Déployer une politique de différenciation des campus territoriaux

Dans une région BFC de faible densité démographique, les implantations territoriales de l'uB maillent le territoire situé à l'ouest de Dijon, qui représente plus de la moitié de l'espace de la nouvelle région. Ces implantations sont essentielles à l'équilibre territorial. Le tableau 2 présente les actions visant à renforcer et différencier ces campus. Cette stratégie conduira à identifier deux pôles territoriaux :

- un pôle sud-Bourgogne avec les campus du Creusot, de Chalons et de Mâcon, en lien étroit avec l'ENSAM et son campus de Cluny
- un pôle nord-Bourgogne liant les campus de Nevers et d'Auxerre autour de l'ingénierie.

Tableau 2 : renforcer et différencier les campus territoriaux de l'uB

Auxerre	Adossement de la formation d'ingénieur en Génie Industriel en alternance à l'ISAT Mise en place d'une filière d'Ingénieur en Génie Civil en alternance dans la continuité du DUT et de licences professionnelles	Soutien à l'ESPE
Chalons-sur-Saône	Projet de quatrième département à l'IUT Renforcement des liens avec l'ENSAM (Institut Image)	
Mâcon	Diversification des formations en réponse aux attentes du territoire	
Nevers	Développement du parcours « Infrastructures routières » vers un département de l'ISAT	
Le Creusot	Installation de la plateforme EXCALIBURE (métallurgie des poudres) Evolution du master VIBOT vers une filière d'ingénierie en lien avec l'ESIREM	

c- Renforcer la structuration des unités de recherche

Un important travail de structuration des unités de recherche a été engagé au cours des contrats précédents. Dans le domaine des **sciences humaines et sociales**, la Maison des Sciences de l'Homme joue parfaitement son rôle de structure fédérative structurant le développement de recherches interdisciplinaires et interinstitutionnelles. Dans le domaine des **sciences et techniques**, la cartographie des unités de recherche est claire et cohérente. Dans le **domaine de la santé**, la structuration est largement

aboutie autour de l'UMR INSERM « Lipides Nutrition Cancer » qui est la plus importante unité de recherche en santé du site BFC et qui porte le LABEX LipSTIC. Dans le domaine plus particulier de la **pharmaco-imagerie**, le site de Dijon pourra s'appuyer sur l'EquipEx IMAPPI et sur des acteurs publics et privés du site qui ont permis le développement d'activités originales, tant sur le plan de la recherche académique, fondamentale, translationnelle et clinique que sur le plan économique.

Dans le domaine des **sciences de l'aliment, de l'environnement et de l'agronomie**, qui est un axe à très fort potentiel de l'uB et du Grand-campus dijonnais (en 2014 l'uB était la 3^{ième} université européenne dans le domaine des sciences de la terre et de l'environnement au classement de Leiden), la visibilité internationale des unités de recherche sera renforcée en **fédérant les unités existantes en un institut constituant un potentiel de recherche parmi les plus importants d'Europe sur ce champ thématique**. La démarche est engagée au plan politique avec les établissements et organismes partenaires. Il convient de la finaliser durant le contrat 2017-2022 en associant les unités de l'université de Franche Comté qui le souhaitent.

d- Le numérique, levier de coopérations avec de nouveaux partenaires publics et privés

L'action engagée depuis 2012 avec le soutien de l'Etat et de la région a permis de construire sur le campus Montmuzard un Datacenter propre à l'uB. Structure de très haute technologie, ce « green Datacenter » permet d'héberger dans des conditions de sécurité renforcée de nombreuses applications et données. Il accueille un centre de calcul performant et propose ses services aux partenaires du Grand-campus et du monde socio-économique, positionnant l'uB comme partenaire essentiel dans le paysage régional. Ses potentialités en font un levier fondamental pour le développement de la ComUE.

Il importe d'en poursuivre le déploiement avec la réalisation d'une deuxième tranche de travaux qui permettra d'en doubler la capacité et de l'ouvrir encore davantage au monde socio-économique.

2. Renforcer les capacités de pilotage de la recherche

La structuration de la recherche en six domaines identifiants engagée entre 2012-2016 est désormais solidement ancrée. Pour la période 2017-2022, il s'agit désormais, sur la base de quelques expériences pilotes déjà conduites, de construire et de consolider un dispositif de pilotage de la recherche robuste et structuré. L'université de Bourgogne conduira ce projet avec volontarisme en le déclinant autour de quatre axes principaux et en inscrivant cette démarche en cohérence, concertation et complémentarité avec ses partenaires du site :

i. Mise en place d'un système d'information orienté recherche et cohérent avec le système d'ensemble. Partant du constat que l'établissement souffre d'un manque de visibilité sur le portefeuille de contrats qui nuit à la fois au pilotage de la politique de recherche mais aussi au suivi de l'activité contractuelle, l'université de Bourgogne s'est engagée, dès 2017, sur le préfinancement de développement par l'AMUE de SIGEC. L'implantation de ce progiciel, si elle aboutit, permettra de doter l'établissement d'une application qui lui permettra de professionnaliser le montage et le suivi des contrats, des collaborations interservices et des relations partenariales et de mieux maîtriser les risques juridiques et financiers.

ii. Dans le cadre des conventions de mixité avec les organismes nationaux de recherche, des indicateurs de suivi communs de l'activité des laboratoires (contrats, ressources humaines, ressources finances et budget par exemple) pourront être mis en place. Dès la fin 2016, l'uB s'est engagée dans cette démarche aux côtés du CNRS et de ses autres partenaires du site et ce travail sera généralisé à l'ensemble des entités de recherche placées sous la tutelle ou co-tutelle de l'établissement.

iii. Le pilotage de la politique de recherche sera en outre assuré, dans une optique résolument prospective et dans une logique d'autoévaluation régulière, par la mise en place, pour chacun des six

domaines, d'un groupe de coordination, de pilotage et d'animation scientifique et pédagogique associant élus, laboratoires, UFR notamment.

iv. Renforcement et généralisation de l'utilisation de l'archive ouverte HAL afin de renforcer la visibilité des travaux de recherche et de disposer d'outils d'analyse bibliométrique.

Jalon 7 : Mise place de la fédération pour l'institut Aliment-Environnement

IS 2 – Laboratoires disposant d'un Comité Scientifique

IS 7 – Nombre de serveurs physiques et virtuels hébergés au sein du datacenter du campus de Dijon

IV. Retrouver un équilibre permettant de conforter le modèle économique de l'établissement

1. Redéfinir un modèle économique pour conforter le développement de l'université

L'université est confrontée à des difficultés financières préoccupantes. Malgré les efforts consentis dès 2015, l'année 2016 sera déficitaire. Le retour à l'équilibre est indispensable afin de permettre la réalisation des choix stratégiques de l'établissement en matière de formation et de recherche. Un plan pluriannuel de retour à l'équilibre financier établi sur la base des recommandations de l'IGAENR et de la mission expertise et conseil de la DGEIP connaîtra un début de mise en œuvre dès 2017. D'ores et déjà, des mesures ont été engagées pour réduire les dépenses : - réduction du coût de l'offre de formation et limitation des heures complémentaires - réduction de la masse salariale - rationalisation des dépenses de fonctionnement – rationalisation du patrimoine avec cession de bâtiments devenus inutiles. Il convient également d'augmenter les ressources propres. Les ressorts de cette augmentation (formation continue ; taxe d'apprentissage ; valorisation de la recherche) ont été activés et les structures sont en place (SEFCA certifié ISO 900) et prêtes à développer des formations courtes ; espace entreprise pour optimiser la collecte de la taxe ; SATT Grand-EST). Parallèlement, des mesures sont prises pour améliorer le recouvrement des recettes. Elles devront être approfondies. Ces mesures prendront une cohérence d'ensemble à travers une cartographie économique qui est programmée en lien avec l'IGAENR. Cette approche, novatrice, permettra de mieux identifier les marges d'action.

Les discussions qui ont eu lieu dans le cadre de l'accréditation autour du volet soutenabilité de l'offre de formation ont fait ressortir la nécessité pour l'établissement de poursuivre la fiabilisation des données (charges d'enseignement par niveau et secteur, répartition des droits d'inscription et de la masse salariale..) et de mieux évaluer le coût des formations (préparation à l'agrégation, DAEU, diplôme d'établissement ...). Il est indispensable, qu'après une année de fonctionnement de la nouvelle offre de formation, l'établissement actualise les tableaux de soutenabilité pour vérifier si les prévisions sont conformes aux résultats.

2. Poursuivre la modernisation et la professionnalisation des fonctions support

a- Développer des indicateurs chiffrés et fiabilisés pour la conduite de la stratégie de l'établissement

Le pôle pilotage de l'uB composé de 7 personnes a en charge l'élaboration, le suivi et l'analyse des indicateurs des principales missions de l'Université. C'est la cheville ouvrière du dialogue de gestion et du suivi de l'évolution de la masse salariale et de celle de l'offre de formation. Les indicateurs proposés dans le cadre du présent contrat sont mentionnés en conclusion de ce document.

L'établissement a pour objectif de renforcer le pilotage en affectant des moyens supplémentaires, en particulier en ce qui concerne le suivi/pilotage de la masse salariale. Par ailleurs, afin de renforcer la qualité du pilotage, le tableau de bord stratégique verra son champ d'analyse qui comprend actuellement des éléments comptables, financiers, RH, patrimoine et suivi de l'offre de formation s'étendre à la formation continue, à la recherche et aux systèmes d'information. La présentation du suivi mensuel des indicateurs sera étendue aux réunions régulières du bureau, aux conférences des doyens, aux réunions des directeurs de laboratoires et à celle des responsables administratifs de composantes, laboratoires et chefs des pôles centraux de façon à **étendre la culture de gestion et la connaissance des principaux ratios du pilotage** de l'université. Ces présentations seront suivies d'échanges autour des analyses. La collaboration avec la ComUE (UBFC) fera aussi l'objet d'un suivi.

Le retour à l'équilibre budgétaire est un objectif fondamental. L'ensemble des produits et des charges seront revisités. Les efforts devront porter aussi sur la mutualisation, la simplification, la sécurisation et la rationalisation des processus de l'établissement. La politique d'achat et **les** marchés publics feront l'objet d'une recherche accrue d'efficacité.

b- Renforcer la politique de gestion des ressources humaines

Dans un contexte budgétaire restreint, il s'agit de renforcer le pilotage de la gestion des ressources humaines en lien avec le pôle pilotage, de déployer les outils techniques avec l'engagement de la démarche SIHAM en 2017 puis de SINAPS en 2019 et d'augmenter les actions de formation interministérielles, de développer la culture de gestion à chaque niveau (composantes et laboratoires ; services centraux et communs), de mettre en place les formations au management d'équipes et à la conduite de projets.

Il s'agit aussi, d'être très attentif sur les conditions de recrutement qui devront suivre l'adaptation de l'offre de formation, répondre aux évolutions des fonctions supports tout en tenant compte de la soutenabilité budgétaire.

L'établissement s'engage aussi à être attentif à la qualité de vie au travail dans le prolongement des actions conduites lors de ces deux dernières années (création d'un poste de psychologue du travail, moyens du CHS CT).

c- Poursuivre la politique de rationalisation du patrimoine immobilier

Outre la recherche de la rationalisation de l'usage des locaux et celle des économies en termes de coûts de gestion, les objectifs pour le site de Dijon, sont les suivants :

- Augmenter la mutualisation des locaux d'enseignement, tout en maintenant une bonne visibilité des filières d'enseignement,
- Construire le « Learning centre » sur le campus de Montmuzard (opération CPER), regroupant les fonds documentaires des BU dijonnaises, des lieux de travail et des services à destination des étudiants
- Agrandir les locaux du nouveau Data center (2 M€). Ces deux opérations immobilières ancreront le campus dans sa dimension innovante.
- Céder en 2017 le site de Saint-Usage

Pour les sites extérieurs, il n'y a pas d'évolution notable envisagée, exception faite à Auxerre avec la création d'un 4ème bâtiment dédié à la vie étudiante.

3. Déployer la démarche qualité

L'établissement va s'engager dans le développement des processus de qualité notamment pour le pilotage, les missions financières, juridiques et ressources humaines. Ces démarches ont été initiées notamment avec la mise en place d'un contrôle interne comptable en 2014. L'Université mettra en place le contrôle interne budgétaire en 2017.

Les exigences environnementales, l'accroissement des normes et les exigences des parties prenantes (étudiants, entreprises, etc.) invitent à renforcer la démarche qualité notamment avec le déploiement du

référentiel Marianne, de la norme ISO 9001 et à positionner le développement durable comme une préoccupation centrale. Le service de formation continue est certifié ISO 9001 depuis 2016, l'IAE est certifié QUALICERT depuis 2012 et l'IUT de Dijon-Auxerre s'est lancé dans une démarche ISO 9001 depuis 2014. Les bibliothèques ont initié une démarche qualité depuis 2008 via l'enquête LIBQUAL + et Marianne. La bibliothèque Droit-Lettres fait partie du baromètre Marianne depuis 2011. Les services scolarité vont progressivement mettre en place le référentiel Marianne. La démarche de certification sera étendue progressivement à l'offre de formation. Le processus d'évaluation des enseignements par les étudiants (dispositif CIPE) sera poursuivi. De même, afin d'améliorer la qualité de l'accueil des étudiants internationaux une démarche de certification sera engagée. Dans le cadre du conseil d'orientation stratégique du Grand Campus, un important travail de cartographie, de caractérisation et de rationalisation des plates-formes techniques a été engagé. Celles-ci ont toutes été adossées à un laboratoire. Ce travail a préparé l'entrée progressive des plates-formes du Grand Campus dans la démarche qualité.

Jalon 7 : Point sur l'actualisation des tableaux de la soutenabilité de l'offre de formation

Jalon 8 : Elaboration d'un modèle économique et d'un programme de retour à l'équilibre financier : actions mises en œuvre et résultats obtenus

Jalon 9 : Optimisation des outils de pilotage en vue d'une gestion pluriannuelle

Jalon 10 : Point sur l'organisation de la fonction RH

Jalon 11 : Point sur le déploiement de la GPEEC

Jalon 12 : Point sur la rationalisation du patrimoine immobilier

Jalon 13 : Point sur la consolidation du processus démarche qualité

Jalon 14 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 15 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 11 – Pilotage financier

IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IC 13 – Taux d'occupation des locaux

IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

IS 1 – Taux de rigidité des dépenses salariales

V. Conclusion

L'Université s'engage résolument dans la réussite mutualisée du projet I-SITE porté par la ComUE. La qualité de l'ensemble de ses formations et le développement de sa recherche irrigués par les partenariats internationaux qu'elle saura construire seront essentiels au rayonnement d'une université multi-sites ancrée dans son territoire socio-économique.

La solidité de ses fonctions supports ainsi que de son modèle économique conditionneront le développement de ses projets et le déploiement de sa stratégie. Pour la conduite de cette dernière l'établissement doit disposer d'outils d'aide à la décision ; il est apparu nécessaire de développer des indicateurs internes chiffrés et fiabilisés dans tous les domaines recherche, formation, relations internationales, vie étudiante, systèmes d'information, soutenabilité budgétaire.

Un des axes majeurs du contrat sera la mise en place d'outils de pilotages efficaces au service notamment d'un équilibre financier à retrouver.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'Université de Bourgogne

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Politique de site						
1. Point sur le développement des relations internationales						
2. Point sur les mutualisations des fonctions support au niveau du site (SI, gestion de la recherche, gestion des marchés publics, fonctions financières)						
Formation						
3. Point sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants						
4. Point sur la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des enseignements						
5. Point sur le suivi de l'insertion professionnelle						
6. Point sur la réalisation du Learning center						
7. Point sur l'actualisation des tableaux de la soutenabilité de l'offre de formation						
Recherche/Valorisation						
8. Mise en place de la fédération pour l'institut Aliment-Environnement						
Gouvernance/Pilotage						
9. Elaboration d'un modèle économique et d'un plan de retour à l'équilibre financier : actions mises en œuvre et résultats obtenus						
10. Optimisation des outils de pilotage en vue d'une gestion pluriannuelle						
11. Point sur l'organisation de la fonction RH						
12. Point sur le déploiement de la GPEEC						
13. Point sur la rationalisation du patrimoine immobilier						
14. Point sur la consolidation du processus démarche qualité						
15. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations						
16. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels						

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

FORMATION ET DE RECHERCHE
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans
IC 3 – Réussite en Master en 2 ans
IC 4 – Réussite en doctorat
IC 5 – Insertion professionnelle
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements
IC 7 – Développement de la formation continue
IC 8 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR
PILOTAGE
IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision
IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public
IC 11 – Pilotage financier
IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers
IC 13 – Taux d'occupation des locaux
IC 14 – Evolution des surfaces immobilières
INDICATEURS SPECIFIQUES
IS 1 – Taux de rigidité des dépenses salariales
IS 2 – Laboratoires disposant d'un Comité Scientifique
IS 3 – Nombre de masters et licences internationaux et nombre de doubles ou triples diplômes
IS 4 – Nombre de formations courtes et de contrats d'apprentissage
IS 5 – Nombre de conventions de partenariats renforcés avec les établissements de chaque continent
IS 6 – Nombre d'associations étudiantes labellisées, pourcentage de participations des élus étudiants aux conseils centraux, nombre d'étudiants participants au dispositif des « entrepreneuriales »
IS 7 – Nombre de serveurs physiques et virtuels hébergés au sein du datacenter du campus de Dijon

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Université de Bourgogne
-------------	---	--------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année , rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2014 (cohorte 2011) pour mémoire	28 %	86,8 %	40,8 %	-1,2
	Diplômés 2015 (cohorte 2012)	32,7 %	92,6 %	45,8 %	2,4
	Moyenne nationale (cohorte 2012)	27.5 %	87.7 %	42.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			45 %	

Pour information, la cible du PAP 2017 est de 30%.

Leviers d'action

- Parcours de réussite (partenariat uB-lycées, lettre d'information *Parcours Sup*, opération "Cours ouverts", fiches lycéens, site lycéens notamment).
- Mise en place d'une démarche qualité pour l'aide à l'orientation et la procédure admission post-bac, cordées de la réussite, dispositifs pour les décrocheurs, rentrées décalées, dispositifs d'aide à la réorientation, soutien aux étudiants « empêchés », CEPREO (Centre des pratiques de l'écrit et de l'oral).
- Mise en place d'outils numériques d'aide au travail personnel et aux révisions.

Commentaires de l'université :**Précisions apportées par le SIES (mars 2011)****Définition des indicateurs de réussite**

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.
La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :**Taux de réussite de la méthode 1 :**

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Université de Bourgogne
-------------	--	--------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2011 diplômée en 2014 et 2015
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.</p> <p>Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ».</p> <p>Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO</p>
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul :</p> <p>- Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année -</p> <p>- Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés en 3^{ème} et 4^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle.</p> <p>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2011	40,8 %	14,2 %	55 %	-0,7
Cible 2022 (méthode 3)	cohorte 2017		15,0 %		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2011	42.4 %	13.7 %	56.1 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2011	Cohorte 2011
	établissement	National
Bac général	78,8 %	77.5 %
Bac technologique	13,5 %	12 %
Bac professionnel	5,9 %	5.3 %
Non bacheliers	1,8 %	5.1 %

Leviers d'action

- Parcours de réussite (partenariat uB-lycées, lettre d'information *Parcours Sup*, opération "Cours ouverts", fiches lycéens, site lycéens notamment).
- Mise en place d'une démarche qualité pour l'aide à l'orientation et la procédure admission post-bac, cordées de la réussite, dispositifs pour les décrocheurs, rentrées décalées, dispositifs d'aide à la réorientation, soutien aux étudiants « empêchés », CEPREO (Centre des pratiques de l'écrit et de l'oral).
- Mise en place d'outils numériques d'aide au travail personnel et aux révisions.

Commentaires de l'établissement

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Université de Bourgogne
-------------	------------------------------------	--------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en en 2012-2013, diplômés en 2014, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente.</p> <p>Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.</p> <p>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite</p> <p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement :</p> <p>Taux de réussite de la méthode 1</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p>
Mode de de calcul	<p>Au niveau national :</p> <p>Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :</p> <p>Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.</p> <p>Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est</p>

	<p>compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p>Valeur ajoutée Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.</p> <p>Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2014 (cohorte 2012) pour mémoire	53 %	92 %	53,7 %	2,1
	Diplômés 2015 (cohorte 2013)	54,9 %	90,5 %	54,4 %	2,5
	Moyenne nationale (cohorte 2013) en %	53.5 %	87.7 %	53.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			57,0 %	

Pour information, la cible du PAP 2017 est de 60%.

Leviers d'action

- Développement des unités d'enseignements professionnalisantes.
- Poursuite de la politique de renforcement de l'alternance au niveau Masters.

Commentaires de l'université

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	Université de Bourgogne
------	----------------------	-------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2015	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2019 (PAP 2017)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	38.9%		41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	33.0%		31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	71.9%		73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	20.0%		15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	8.1%		10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action

Commentaires de l'université

Le portage du doctorat ayant été transféré à la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté, nous n'avons pas porté de cible 2022 pour cet indicateur.

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université de Bourgogne
------	--	-------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2015 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1 ^{er} décembre 2015 et au 1 ^{er} décembre 2014 des diplômés 2013 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5 INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)

Université de Bourgogne

Implication dans l'enquête nationale menée en 2014 sur les diplômés 2012

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master		579	65,1 %	70 %
LP		263	44,1 %	69 %

Insertion des diplômés 2012 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)
Ensemble DEG				92				92
Droit	25	5	ns	91	5	1	ns	93
Economie	17	4	ns	90	37	18	89	91
Gestion	100	21	93	93	29	12	ns	93
Autres DEG	14	3	ns	88	10	4	ns	92
Lettres, Langues, Arts				87				87
Ensemble SHS				86				89
Histoire-Géographie	9	2	ns	84	/	/	/	92
Psychologie	35	7	89	89	4	2	ns	95
Information communication	45	9	82	87	24	14	ns	88
Autres SHS	36	7	92	84	8	4	ns	91
Ensemble STS				90				93
Sciences de la vie et de la terre	107	21	76	85	28	9	ns	89
Sciences fondamentales	44	9	91	88	/	/	/	92
Sciences de l'ingénieur	2	0	ns	92	51	22	94	94
Informatique	26	5	ns	95	13	5	ns	93
Autres STS	15	3	ns	93	19	8	ns	93

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2014	Régional	9,3	% de diplômés boursiers	Master	Université	47	LP	Université	39
	National	9.9			National	29		National	20

Ns = non significatif

Leviers d'action
Commentaires de l'université

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université de Bourgogne
------	--	-------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2015-2016 ; cible 2020-2021
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

		Données de l'université		2015-2016	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			27	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			11 971	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			2 800	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			59%	70%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement			28	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			4 149	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			43%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			1 615	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			61%	70%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés			22	
	Effectifs d'étudiants inscrits			2 600	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			55% (seuls DUT1 & 2)	70%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			804	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			78% (seuls DUT1 & 2)	80%

Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	73%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	90%

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action :

- Les évaluations des formations et des enseignements sont réalisées par le CIPE (centre d'innovation pédagogique et d'évaluation) qui propose également un soutien aux équipes pédagogiques et aux enseignants de l'établissement via des accompagnements personnalisés et des formations pédagogiques.
- Accroître l'automatisation du dispositif d'enquête

Commentaires de l'université :

Chaque année un niveau de formation est concerné par l'évaluation institutionnelle de la formation et des enseignements (UE ou cours selon les choix des équipes pédagogiques) selon un calendrier voté par le CFVU (exemple 2016-17 : L3 professionnelles). Des évaluations sont également réalisées à la demande des responsables de composantes, de formations et/ou d'enseignants. Etudiants, enseignants-chercheurs et intervenants professionnels sont interrogés sur les formations et les enseignements. Tous les enseignants concernés par l'évaluation de leurs enseignements sont destinataires des résultats concernant leurs propres enseignements. Les synthèses de ces évaluations font l'objet de débats annuels au sein des conseils de perfectionnement, des conseils des composantes et de la CFVU.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université de Bourgogne
-------------	---	--------------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2016 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	0,635537		
2- Nombre de diplômés en formation continue	2 089 (dont 1 114 DU)	2245	+7,5%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	42	60	+42%
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	6 030 000	6 452 100	+7%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Leviers d'action

- Stratégie de communication et développement marketing
- Modularisation des diplômes
- Développement des actions courtes et de l'enseignement à distance
- Développement de nouveaux secteurs
- Développement des appels d'offres
- Maintenir la veille juridique et financière en particulier via la démarche qualité
- Améliorer le pilotage de l'activité du service grâce au système d'informations
- Organiser le service de formation continue en pôle de compétences

Commentaires de l'université

IC 8	ACCES AUX SERVICES ET RESSOURCES DE L'ESR	Université de Bourgogne
------	---	-------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	enquête annuelle par voie électronique (formulaires web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N MENESR/DGESIP-DGRI A1.3 – département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.
Mode de calcul	Pour le premier sous-indicateur , le nombre d'entrées annuelles en bibliothèques est rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme 150. Pour le second sous-indicateur , le numérateur est constitué par le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au dénominateur composé par le nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Précisions :

Pour les deux sous-indicateurs, les prévisions et la cible des numérateurs et des dénominateurs ont été dissociées :

- les prévisions des deux numérateurs ont été calculées par régression linéaire, basée sur les valeurs connues pour les années 2011 à 2014.

- les prévisions d'étudiants inscrits à l'université s'appuient sur les projections calculées par le département des études statistiques du MENESR.

- le nombre d'enseignants-chercheurs a été laissé à son niveau de 2014 pour le reste de la période.

Concernant le sous-indicateur relatif à la fréquentation physique des bibliothèques, le nombre d'entrées en 2014 a été légèrement inférieur à la prévision. Dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements a progressé plus rapidement que la prévision. La valeur actualisée pour 2014 est donc un peu plus faible que celle prévue initialement.

Les prévisions de la période 2015 – 2017 ont également été actualisées et prennent en compte à la fois une croissance plus lente du nombre d'entrées en bibliothèques et une croissance plus rapide du nombre d'étudiants.

Les politiques menées par les services documentaires en faveur d'une amélioration de l'accueil (adaptation des horaires d'ouverture, gestion des places de travail) laissent ainsi prévoir une fréquentation stable rapportée aux effectifs étudiants, qui devraient continuer à croître, notamment avec la mise en place du Plan Bibliothèque Ouverte + à la rentrée 2016.

Concernant le sous-indicateur relatif à la consultation des ressources numériques, le raisonnement est le même. La valeur 2014 définitive du numérateur est plus faible que la prévision et le dénominateur progresse plus vite que prévu.

La valeur 2014 de l'indicateur et celles des prévisions 2015-2017 sont donc revues à la baisse.

En raison du volume croissant de documentation électronique et de l'évolution des pratiques, le nombre de consultations des collections numériques devrait ainsi connaître une progression plus rapide que celle du nombre d'utilisateurs. La cible 2017 est évaluée en tenant compte de cette évolution, mais en raison de la mise en place récente de cet indicateur, la précision de son calcul est appelée à s'affiner dans les années qui viennent.

Tableau synthèse PAP 2017 données nationales

	unité	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 prévisions	2017 prévisions	2017 cibles
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	41,4	41,5	41,5	41,5	42,3
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/usagers	68	72,4	76,0	79,4	83,5

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Sous-indicateur 1 : « part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante »

	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre d'entrées annuelles	1 024 861	952 327	1 049 114
Nombre d'étudiants	27 819	29 000	
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	36,8	32,8	34,5

PAP 2017 Données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 prévisions	2016 prévisions	2017 prévisions	2018	2019	2020
Nombre d'entrées annuelles	65 311 296	66 370 240	67 748 821	69 123 120	70 497 420			
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 632 836	1 666 740	1 701 349			
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	41,6	41,4	41,5	41,5	41,4			

Leviers d'action

- Développement des compétences informationnelles
- Ouverture du Learning centre

Commentaires de l'université

Sous-indicateur 2 : « Mesure des usages virtuels des bibliothèques »

	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Consultation des ressources numériques	1 723 838	1 763 066	1 954 774
Nombre d'étudiants	27 819	29 000	
Nombre d'enseignants-chercheurs	1 574	1 574	
Nombre de consultation par usager	58,6	57,6	61,1

PAP 2017 données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 prévisions	2016 prévisions	2017 prévisions	2018	2019	2020
Consultation des ressources numériques	107 270 092	112 837 108	122 234 578	130 822 603	139 410 628			
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 632 836	1 666 740	1 701 349			
Nombre d'enseignants chercheurs	55 382	55 500	55 500	55 500	55 500			
Nombre de consultation par usager	66,0	68,0	72,4	76,0	79,4			

Leviers d'action

- Augmentation du nombre de documents en texte intégral déposés dans l'archive ouverte HAL
- Développement des ressources ISTE
- Mise en place de l'outil ezPAARSE progiciel d'analyse des accès aux ressources numériques
- Retour à un périmètre de ressources numériques équivalent financièrement à celui de 2016
- Mise en place du SGBM (Système de gestion de bibliothèque mutualisé) dans le cadre de la COMUE UBFC.

Commentaires de l'université

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Université de Bourgogne
-------------	--	--------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2014	2015	2016	Données cumulées 2014, 2015, 2016	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	4/20	12/23	7/17	20/60	
	%**	20%	52%	41%	33%	30%
Professeurs des universités	Effectifs*	7/16	4/10	4/7	15/33	
	%**	44%	40%	57%	44%	44%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

- Recrutements EC : coordination améliorée entre l'enseignement et la recherche, diffusion large et internationale des emplois vacants et sur le principe de la republication des postes non pourvus la première année.
- Dialogue renforcé avec les composantes et les unités de recherche (DOM) et avec les ONR pour définir la politique d'emplois pluriannuelle.

Commentaires de l'université

S'agissant du taux d'endorecrutement pour les Professeurs des universités, l'établissement fixe une cible à 44% soit un taux égal à celui des données cumulées 2014, 2015 2016. L'enjeu, pour l'établissement, est en effet de maintenir un tel taux dans un contexte très délicat. Une telle cible tient en effet compte du nombre actuel élevé du nombre le Maître de conférences HDR au sein de l'université de Bourgogne auquel s'ajoute, pour les prochaines années, une raréfaction des postes de Professeur des universités susceptibles d'être vacants et/ou publiés compte tenu de la situation financière de l'établissement.

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Université de Bourgogne
-------	--	-------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2015	2016	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	4 784 493	5 229 148	5 620 000
Formation continue (2)	5 809 908	6 239 847	6 452 100
Taxe d'apprentissage (3)	2 345 163	3 109 369	3 110 000
Contrats et prestations de recherche (4)	2 298 646	2 475 945	4 700 000
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	252 666	627 579	2 700 000
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	1 188 477	1 145 279	1 200 000
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	857 503	703 087	800 000
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	15 531 541	9 669 687	10 500 000
<i>Régions (7442)</i>	4 546 314	3 414 316	3 500 000
<i>Union européenne (7446)</i>	3 291 294	1 845 000	2 500 000
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	4 693 933	4 410 371	4 500 000
Dons et legs des fondations (6)	0		/
Produits exceptionnels (7)	1 369 075	303 260	/
Autres ressources propres (8)	4 535 009	4 856 352	4 900 000
Total	33 673 835	31 883 608	35 282 100 (+10%)

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action

- Détection et maturation avec la SATT GRAND EST - Génération de propriété intellectuelle (valorisation sous forme de licence et création de start up)
- Activité de recherche contractuelle avec Welience / SATT GRAND EST
- Transfert de technologie avec la SATT GRAND EST

Commentaires de l'établissement

- Les cibles portées pour les *ANR investissements d'avenir* (74411), les *ANR hors investissement d'avenir* (74412) ainsi que pour certaines subventions de l'*Union européenne* (7446) correspondent aux objectifs de l'université de Bourgogne – I-SITE BFC inclus – même si la gestion des ANR, de certains PIA et des contrats H2020 est désormais confiée à la COMUE UBFC.

- Le montant des *Autres ressources propres* de 2016 correspond principalement à des recettes liées aux contrats aidés, à la vente de publications, à l'organisation de colloques, à des opérations de prestations et d'expertise ainsi qu'à des produits de gestion courante qui ont connus une hausse en 2016 en raison de l'annulation d'ordres de dépenses des exercices financiers antérieurs.

- Depuis 2012, l'établissement connaît un accroissement du nombre d'étudiants d'environ 2 250 étudiants en 5 ans, il est raisonnable de penser que ce nombre augmentera de la même manière lorsqu'on analyse l'évolution démographique de notre région. Par ailleurs, nous avons restructuré et accompagné le SEFCA de manière à amplifier nos formations continues et ce de manière à répondre au mieux aux besoins des professionnels ce qui a permis ces dernières années d'augmenter significativement les recettes. La taxe d'apprentissage reste fluctuante en fonction des contraintes économiques que connaissent les entreprises, l'établissement pense pouvoir maintenir celle-ci à niveau. En raison des leviers que peuvent constituer la formation continue, la taxe d'apprentissage et l'ouverture vers des partenariats industriels, l'établissement estime de manière raisonnable au vu de la situation économique nationale et internationale qu'une augmentation des recettes de 6% à 10% pourrait être envisageable.

- Soulignons une spécificité de l'uB qui a confié la gestion de l'ensemble de ses contrats à la SATT Grand-Est (hors ANR, FUI et UE qui peuvent associer des partenaires industriels). En conséquence, la plupart des contrats et prestations de recherche hors ANR (704 – 705 – 7062 et 751) n'apparaît plus dans les données de l'université de Bourgogne.

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	Université de Bourgogne
-------	--------------------	-------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2015 source MENESR	Situation actuelle (2016)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 95,05 % Investissement : 70, 21 % <i>Moyenne nationale 2015</i>	Fonctionnement : 94,6% (même périmètre que 2015 : amortissements inclus) Investissement : 62,98%	Fonctionnement : 93,45% périmètre GBCP hors amortissements)	Fonctionnement 94% Investissement 63%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	2	2	Les outils devront être revus afin de tenir compte des évolutions liées à la mise en place de la GBCP	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	2	2	Les outils devront être revus afin de tenir compte des évolutions liées à la mise en place de la GBCP	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	2	2		2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2016)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

IC 12	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Université de Bourgogne
-------	---	--------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5 <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. • Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. • Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. • Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. • Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. • Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2016)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	5
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	4	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	4	4

Leviers d'action

- Créer la seconde tranche du datacenter qui se révèle essentielle en raison de partenariats à venir (l'appel d'offre plateforme du projet France Médecine Génomique 2025 notamment) ou candidature au PIA3 équipements structurants pour la recherche.
- Favoriser la transformation numérique lors de journées initiées par l'université en tant qu'organisatrice (journée transformation numérique en septembre 2017, candidature aux JRES 2019) ou en tant que partenaire (una 2017).
- Favoriser l'évolution des ressources numériques en développant le plus largement possible la captation de cours, la visioconférence et la plateforme robotique.

Commentaires de l'établissement

IC 13	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université de Bourgogne
-------	------------------------------	-------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,2% en réalisation 2014 (PAP 2017) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2017).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SDO	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	28 237	55	10 899	46 %	55%
Salles banalisées	481 667	470	27 581	92 %	92%
Total	509 904	525	34 480	88 %	91%

Leviers d'action :

- Mutualisation des surfaces notamment pour les sites délocalisés

Commentaires de l'établissement :

La mutualisation des surfaces pour augmenter le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées peut être empêchée par l'augmentation annuelle du nombre d'étudiants d'ici à 2022 mais parallèlement, cette augmentation des effectifs peut avoir un effet positif sur le taux d'occupation. Les surfaces indiquées sont dans œuvre et non hors œuvre nette.

IC 14	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m²)	Université de Bourgogne
--------------	--	--------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2017	Patrimoine bâti de l'université		319 508 m ²	5 163 m ²	2 760 m ²	- 2 403 m ²
2018						
2019						
2020						
2021						
2022						
soldes						
Evolution des m² à l'issue du contrat			317 105	5 163 m ²	2 760 m ²	- 2 403 m ²

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'université

Le CA de l'université a déclaré inutiles les bâtiments suivants :

- IUFM Chalon 4 449 m² le 18/12/2013
- Station aquacole St Usage 397 m² le 3/07/2014
- Gymnase Maret 397 m² le 3/07/2014

A ce jour aucun de ces bâtiments n'a été ni vendu ni affecté à d'autres établissements. L'université en a toujours la charge. Nous souhaitons une radiation de ces bâtiments de notre patrimoine en 2017.

Le 4eme bâtiment du site d'Auxerre opération du précédent CPER est prévu livré en 2017 : 2 760 m²

L'actuel CPER 2015-2020 ne prévoit pas ou très peu de constructions nouvelles. Une diminution des surfaces d'ici à 2022 est possible, à condition que l'augmentation des effectifs étudiants n'empêche pas la mutualisation des surfaces sur les sites délocalisés.

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1	TAUX DE RIGIDITE DES DEPENSES SALARIALES	Université de Bourgogne
------	--	-------------------------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage des dépenses salariales rapportées à l'ensemble des produits encaissables
Date de la mesure	Annuelle

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de calcul	Le numérateur est le montant des dépenses de masse salariale. Le dénominateur correspond à la somme des produits encaissables.
Service responsable de l'indicateur	Université de Bourgogne – Pôle Finances

Taux de rigidité des dépenses salariales	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cible 2022
	84,6%						81%

Leviers d'action**Commentaires de l'université**

IS 2	LABORATOIRES DISPOSANT D'UN COMITE SCIENTIFIQUE	Université de Bourgogne
------	---	-------------------------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de laboratoire disposant d'un Comité Scientifique avec au moins 50% de membres extérieurs à l'université de Bourgogne et pourcentage par rapport au nombre total de laboratoire
Date de la mesure	Bisannuelle

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'année de départ est fixée pour tenir compte de la structuration de la recherche de l'uB pour le contrat 2017-2022.
Mode de calcul	Le dénominateur est fixé initialement à 27.
Service responsable de l'indicateur	Université de Bourgogne – Pôle Recherche

Laboratoires disposant d'un comité scientifique international	2017	2019	2021	Cible 2022
Nombre	2			10
Pourcentage par rapport au total	7,4%			37,0%

Leviers d'action**Commentaires de l'université**

IS 3	NOMBRE DE MASTERS ET LICENCES INTERNATIONAUX ET NOMBRE DE DOUBLES OU TRIPLES DIPLOMES	Université de Bourgogne
-------------	--	--------------------------------

Description de l'indicateur

Date de la mesure	Bisannuelle
-------------------	-------------

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre de Masters et de Licences dont le programme est dispensé en anglais ou le programme réalisé dans le cadre d'une convention internationale (inter-universitaire) donnant lieu à un double (voire triple) diplôme (sous l'égide de l'université franco-allemande notamment pour certains cursus intégrés comme Dijon/Mayence).
Service responsable de l'indicateur	Université de Bourgogne – Pôle Formation et Vie Universitaire / Pôle International

	2016	2018	2020	Cible 2022
Nombres de Masters dispensés en anglais	11			12
Nombre de Licences dispensés en anglais	1			4
Nombre de double ou triple diplômes	14			20

Leviers d'action

- L'ambition est de développer plusieurs formations en anglais au niveau Licence (afin de renforcer l'alimentation des Masters à dimension internationale).
- Consolider l'existant concernant les Masters et développer les collaborations dans le cadre de ISITE et également avec AgroSup, BSB (ESC Dijon) pour le campus dijonnais.
- Développer la politique de double ou triple diplomation.

Commentaires de l'université
Masters dispensés en anglais en 2016 (11)

- Master in Computer Vision (Le Creusot)
- Master in Automotive Engineering for Sustainable Mobility (Nevers)
- Master in International Business Studies (MIBS, Dijon)
- Master in Computer Science, Image Processing and Medical Imaging (Dijon)
- Master in International Strategic Communications (Dijon)
- Master in Intercultural Management (ICM, Dijon)
- Master in Physics, Photonics, Nanotechnology (Dijon)
- Master in Advanced Electronic Systems Engineering (Dijon)
- Master in Advanced Mathematics (Dijon)
- Master in Biology of Organisms and Populations - Behavioural Ecology (Dijon)
- The LipTherapl International Master (Dijon)

Licences dispensées en Anglais en 2016 (1)

- Licence 3 SPI (Sc&Tech, Le Creusot)

Double ou triple diplômes (14 dont Cursus intégrés Dijon/Mayence)

- Europa Master (Master trinational en études européennes) (Dijon, Opole en Pologne, Mayence en Allemagne)
- Master Juriste franco-allemand (cursus intégré Dijon/Mayence - Dijon pour les 5ers semestres, Dijon et Mayence pour les 5 suivants)
 - Master avec Cursus intégré binational franco-allemand (Etudes Anglophones, Etudes Germaniques, Etudes Italiennes, Lettres Modernes, Histoire, Histoire de l'art, Philosophie) avec option trinationale Canada (Sherbrooke) ou Italie (Bologne)
 - Licence avec Cursus intégré binational franco-allemand (Allemand, Anglais, Histoire, Lettres Modernes, Philosophie) avec option trinationale Canada (Sherbrooke)
 - Licence et Master avec Cursus intégré trinational (Allemand, Histoire, Italien, Lettres Modernes, Philosophie pour Licence ; Etudes Germaniques, Lettres Modernes, Histoire, Philosophie pour Master)
 - ESIREM (3 double diplômes avec Nuremberg, Yaoundé, Beyrouth)
 - ISAT (3 double diplômes avec Sherbrooke, Wuhan et Bucarest)
 - Master Vibot (triple diplôme avec Edimbourg, Girona)
 - 2 double-diplômes pour l'UFR Sciences et Techniques avec université Antonine (Liban)

IS 4	NOMBRE DE FORMATIONS COURTES ET DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE	Université de Bourgogne
-------------	--	--------------------------------

Description de l'indicateur

Date de la mesure	Annuelle
-------------------	----------

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les formations courtes sont des actions construites sur-mesure, qui ont pour objectifs de répondre aux besoins spécifiques des entreprises hors UMDPCS
Service responsable de l'indicateur	Université de Bourgogne – SEFCA

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Cible 2022
Nombre de formations courtes (hors UMDPCS*)	34						150
Nombre de contrats d'apprentissage	274						384 (+40%)

* UMDPCS : Unité mixte de développement professionnel continu en santé

Leviers d'action

- Réalisation d'un catalogue d'actions courtes et communication sur celui-ci.
- AMI FTLV sur lequel pourra s'appuyer le développement d'actions courtes à l'uB (formation d'une cellule de développement des actions de formation continue courte mixte présentiel/à distance, création d'un parcours commun aux établissements partenaires de formations courtes inter-entreprises).

Commentaires de l'université

Les formations courtes sont des actions construites sur-mesure, qui ont pour objectifs de répondre aux besoins spécifiques des entreprises. Une action de formation courte peut être intra-entreprise (construite avec une seule entreprise) et inter-entreprises (construite avec plusieurs entreprises). Ce dispositif de formation est de courte durée : 1 à 5 jours en moyenne. Les sessions de formation sont organisées autour de cours, travaux pratiques et temps d'échanges entre les intervenants et les salariés. Les formations peuvent se dérouler dans les locaux de l'Université de Bourgogne et/ou de l'entreprise.

IS 5	NOMBRE DE CONVENTIONS DE PARTENARIATS RENFORCES AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CHAQUE CONTINENT	Université de Bourgogne
------	--	-------------------------

Description de l'indicateur

Date de la mesure	Annuelle
-------------------	----------

Élaboration et qualités de l'indicateur

Service responsable de l'indicateur	Université de Bourgogne – Pôle Relations Internationales
-------------------------------------	--

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cible 2022
Nombre de conventions de partenariats renforcés avec les établissements de chaque continent	1						4

Leviers d'action

Commentaires de l'université

Pour l'heure, l'université de dispose d'un partenaire majeur : Mayence en Allemagne (voir les cursus intégrés). L'objectif est de développer des collaborations avec trois partenaires ciblés par continent sont pressentis :

- Josai University (Japon),
- Benguérir (Maroc),
- Texas Tech University (Texas, USA).

A noter également que d'autres pistes seront explorées si ces coopérations ne se développent pas : Kyoto au Japon (pistes en Corée et Chine également), contacts avec le Consulat de Boston pour la Nouvelle-Angleterre aux USA.

IS 6	NOMBRE D'ASSOCIATIONS ETUDIANTES LABELLISEES, POURCENTAGE DE PARTICIPATIONS DES ELUS ETUDIANTS AUX CONSEILS CENTRAUX, NOMBRE D'ETUDIANTS PARTICIPANTS AU DISPOSITIF DES « ENTREPRENEURIALES »	Université de Bourgogne
------	--	-------------------------

Description de l'indicateur

Date de la mesure	Annuelle
-------------------	----------

Élaboration et qualités de l'indicateur

Service responsable de l'indicateur	Université de Bourgogne – Bureau de la Vie Etudiante – Espace Entreprises
-------------------------------------	---

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021		Cible 2022
Nombre d'associations étudiantes labellisées	132						162
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Pourcentage de participations des élus étudiants aux conseils centraux (CA, CR et CFVU)	67%						75%
Nombre d'étudiants participants au dispositif des « Entrepreneuriales »	93						160

Leviers d'action

Nombre d'associations étudiantes labellisées

L'objectif pour 2022 est avant tout de maintenir le nombre d'associations labellisées existant mais aussi de rajouter d'autres associations dans des domaines encore trop peu développés comme l'humanitaire ou encore la solidarité. Mais il sera aussi intéressant de renforcer toutes ces associations en passant par un accompagnement poussé et une aide à la transmission des documents entre générations de responsables associatifs. Cela permettra de régler certains problèmes dans la continuité des projets et donc de pouvoir engager des idées sur plusieurs années. Cette continuité n'est pas possible sans la formation des nouveaux associatifs ainsi que des plus confirmés sur le développement et la gestion d'une structure associative mais aussi dans l'organisation de projets. De plus, pour développer le nombre d'associations, trois éléments sont à travailler : la valorisation de l'engagement (sous toutes ses formes), la communication sur les événements associatifs et le soutien technique et financier (par le FSDIE) des projets. Par ce biais, une plus grande population d'étudiants s'engageront et feront grandir le tissu associatif existant autant quantitativement que qualitativement.

Pourcentage de participations des élus étudiants aux conseils centraux

Continuer et encourager le travail de sensibilisation à l'engagement étudiant. Par là il faut continuer à soutenir les formations des élus par un remboursement dans les déplacements. De plus il faut soutenir la démocratie étudiante et continuer à étendre l'information aux étudiants de l'actualité des conseils de l'université et de leurs enjeux. Il sera nécessaire de mettre en place des mesures pour faciliter l'engagement et le valoriser dans leur cursus et leur diplôme. Enfin, il sera utile de rendre plus souple les règles de présence en travaux dirigés pour les élus afin qu'ils puissent remplir pleinement leur rôle de représentant des étudiants.

Entrepreneuriales

- Promouvoir d'avantage l'entrepreneuriat chez les étudiants par exemple au travers d'évènements dédiés.
- Accentuer la communication auprès des directeurs d'UFR et mobiliser les UFR et Instituts qui ne sont pas encore impliqués dans le dispositif.

Commentaires de l'université

- Le programme **Entrepreneuriales** a une capacité d'accueil limité. En effet, le réseau a fixé son seuil à l'accueil de 35 équipes, soit 175 participants / session / an.

IS 7	NOMBRE DE SERVEURS PHYSIQUES ET VIRTUELS HEBERGES AU SEIN DU DATACENTER DU CAMPUS DE DIJON	Université de Bourgogne
------	---	-------------------------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de serveurs, qu'ils soient physiques ou virtuels
Date de la mesure	Annuelle

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et source	Voir commentaire
Service responsable de l'indicateur	Université de Bourgogne – Pôle systèmes d'information et usages du numérique

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cible 2022
Nombre de serveurs physiques et virtuels hébergés au sein du Datacenter du campus de Dijon	811						1 240

Leviers d'action

Le nombre de serveurs va augmenter mécaniquement pour plusieurs raisons :

- Arrivée des serveurs des laboratoires et des composantes dès 2017,
- Augmentation du cluster de calcul (grâce aux subventions du conseil régional en particulier),
- Augmentation des serveurs en gestion,
- Augmentation programmée du nombre de serveurs virtuels proposés notamment aux composantes (priorité dans le schéma directeur du numérique 2017-2022),
- Ouverture des services d'hébergement de serveur aux extérieurs (industriels, PME et PMI).

Commentaires de l'université

Les données renseignées portent sur les éléments présentés ci-après.

	Etat des lieux 2016	objectif 2022
Serveurs Physiques CCUB (calcul et messagerie)	307	400
Serveurs Virtuels CCUB	41	60
Serveurs Physiques Composantes	39	100
Serveurs Physiques SIP-ISR	81	100
Serveurs Virtuels SIP-ISR + composantes	291	500
Equipement réseaux datacenter	37	50
Equipements réseaux salle machine n°2	15	30
TOTAL GENERAL	811	1240

ANNEXE FINANCIERE POUR LA PERIODE 2017-2022

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

L'Université de Bourgogne qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université de Bourgogne Franche-Comté recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Pour l'année 2017, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'Université de Bourgogne financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotations prévisionnelles initiales	
Université de Bourgogne	2017
Masse salariale	172 224 491 €
Fonctionnement	19 461 852 €
Dotation prévisionnelle initiale	191 686 343 €

Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ANNEXE FORMATION ET RECHERCHE POUR LA PERIODE 2017-2022

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Dijon en vue de la délivrance de diplômes nationaux

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,
arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2017-2018, l'Université de Dijon est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la rectrice de l'académie de DIJON et le président de l'Université de Dijon sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Annexe de l'arrêté du 18 avril 2017

Académie de DIJON

Université de Dijon

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2017-2018 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141537 Information-communication		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141538 Langues étrangères appliquées		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141539 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141540 Lettres		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141541 Musicologie	ETABLISSEMENT(S) PARTENAIRE(S) : ESM	2017-2018	6 ans	2022-2023
20141550 Philosophie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141542 Sciences du langage		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141536 Administration publique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141543 Administration économique et sociale		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141544 Droit		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141545 Economie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141546 Gestion		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141560 Sciences et techniques des activités physiques et sportives	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141547 Géographie et aménagement		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141549 Histoire de l'art et archéologie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141548 Histoire		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141551 Psychologie		2017-2018	2 ans	2018-2019
20141552 Sciences de l'éducation		2017-2018	2 ans	2018-2019
20141553 Sociologie		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ
Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141554 Chimie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141555 Informatique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141556 Mathématiques		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141557 Physique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141558 Sciences de la Terre		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141559 Sciences de la vie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141561 Sciences pour l'ingénieur		2017-2018	6 ans	2022-2023

Capacité(s) en droit

	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20005004 CAPACITE EN DROIT		2012-2013	11 ans	2022-2023

Diplôme(s) d'accès aux études universitaires

<i>option</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
19990426 OPTION A		2012-2013	11 ans	2022-2023
19990427 OPTION B		2012-2013	11 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION
Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170496 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170497 Commerce et distribution		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170498 Commercialisation des produits alimentaires		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170499 Management des activités commerciales		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170500 Management et gestion des organisations		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170501 Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170502 Métiers de la GRH : assistant		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170503 Métiers du commerce international		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170469 Métiers du notariat	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170504 Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170505 Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170533 Gestion de projets et structures artistiques et culturels	BESANÇON	2017-2018	2 ans	2018-2019
20170473 Intervention sociale : développement social et médiation par le sport	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170508 Tourisme et loisirs sportifs	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170506 Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170507 Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi	AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ
Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170509 Acoustique et vibrations		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170510 Agronomie	AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170511 Aménagement paysager : conception, gestion, entretien		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170512 Bio-industries et biotechnologies		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170513 Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170514 Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170534 Logistique et pilotage des flux		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170515 Logistique et systèmes d'information		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170516 Maintenance et technologie : contrôle industriel		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170517 Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques	AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170518 Métiers de l'industrie : conception de produits industriels		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170519 Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170520 Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170521 Métiers de l'industrie : industrie aéronautique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170522 Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170523 Métiers de l'industrie : métallurgie, mise en forme des matériaux et soudage		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170524 Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170525 Métiers de l'informatique : applications web		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170526 Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170527 Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170528 Métiers de la santé : technologies		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170529 Métiers du BTP : génie civil et construction		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170530 Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170531 Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170532 Techniques du son et de l'image		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques**

<i>Spécialité</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170002 ANIMATION ET GESTION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES OU CULTURELLES	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES**Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170382 Information, communication		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170383 Langues étrangères appliquées		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170384 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170385 Lettres		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170386 Musicologie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170387 Philosophie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170388 Sciences du langage		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170389 Traduction et interprétation		2017-2018	6 ans	2022-2023

**Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION
Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170390 Administration économique et sociale		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170391 Comptabilité - contrôle - audit	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170392 Contrôle de gestion et audit organisationnel		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170393 Droit des affaires		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170394 Droit notarial		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170395 Droit public		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170396 Economie appliquée	AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170397 Finance	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170398 Gestion des ressources humaines	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170399 Justice, procès et procédures		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170401 Management et administration des entreprises	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170402 Management sectoriel		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170400 Management	BELFORT MONTBELIARD	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170403 Marketing, vente	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170404 Monnaie, banque, finance, assurance		2017-2018	6 ans	2022-2023

**Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170412 STAPS : activité physique adaptée et santé	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170413 STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170444 STAPS : management du sport	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023

**Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170405 Archéologie, sciences pour l'archéologie	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170406 Direction de projets ou établissements culturels		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170439 Géographie, aménagement, environnement et développement	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170408 Histoire de l'art		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170407 Histoire		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170409 Psychologie	AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170410 Sciences de l'éducation		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170411 Sciences sociales		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ
Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170414 Biodiversité, écologie et évolution	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170415 Biologie-santé	BESANÇON, AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170416 Chimie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170417 Electronique, énergie électrique, automatique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170418 Informatique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170419 Mathématiques et applications		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170454 Mécanique	ENSMM BESANÇON, BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170420 Nutrition et sciences des aliments	BESANÇON, AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170421 Physique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20090597 Sante publique et environnement (SPE) spécialité(s) :		2013-2014	5 ans	2017-2018
EPIDEMIOLOGIE, RECHERCHE CLINIQUE, EVALUATION (ERCE)	BESANÇON, REIMS, STRASBOURG, LORRAINE	2013-2014	5 ans	2017-2018
INTERVENTION EN PROMOTION DE LA SANTE (IPS)	BESANÇON, REIMS, STRASBOURG, LORRAINE	2013-2014	5 ans	2017-2018
20170456 Santé	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170422 Sciences de la Terre et des planètes, environnement	AGROSUP DIJON	2017-2018	2 ans	2018-2019
20170423 Sciences de la vigne et du vin		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170424 Traitement du signal et des images	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170425 Transport, mobilités, réseaux	ORLEANS	2017-2018	6 ans	2022-2023

Diplôme(s) universitaire(s) de technologie « cursus licence »**IUT de CHALON-SUR-SAONE**

Spécialités	implantation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
Génie industriel et maintenance	CHALON-SUR- SAONE	2017-2018	6 ans	2022-2023
Science et génie des matériaux	CHALON-SUR- SAONE	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gestion logistique et transport	CHALON-SUR- SAONE	2017-2018	6 ans	2022-2023

IUT de DIJON

Spécialités	implantation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
Génie civil- Construction durable *	AUXERRE	2017-2018	6 ans	2022-2023
Techniques de commercialisation	AUXERRE	2017-2018	6 ans	2022-2023
Réseaux et télécommunications	AUXERRE	2017-2018	6 ans	2022-2023
Informatique	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
Génie mécanique et productique	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
Génie biologique Options : Industries agroalimentaires et biologiques Analyses biologiques et biochimiques	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gestion des entreprises et des administrations Options : Gestion comptable et financière Gestion et management des organisations Gestion des ressources humaines	DIJON	2017-2018	3 ans	2019-2020
Information-communication Options : Information numérique dans les organisations Métiers du livre et du patrimoine	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
Métiers du multimédia et de l'internet	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gestion administrative et commerciale des organisations	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

*Le département de la spécialité « Qualité, logistique industrielle et organisation » à Auxerre a été transformé par arrêté ministériel du 19 décembre 2014, en département de la spécialité « génie civil construction durable » à compter de la rentrée 2015.

IUT Le CREUSOT

<i>Spécialités</i>	<i>implantation</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
Génie électrique et informatique industrielle	LE CREUSOT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Génie mécanique et productique	LE CREUSOT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Mesures physiques	LE CREUSOT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Techniques de commercialisation	LE CREUSOT	2017-2018	6 ans	2022-2023

FORMATIONS DE SANTE REGLEMENTEES**MEDECINE**

Intitulé du diplôme	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
1er cycle			
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	2017-2018	6 ans	2022-2023
2ème cycle			
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)	2017-2018	6 ans	2022-2023
3^{ème} cycle Diplôme d'Etat de docteur en médecine			
Diplômes d'études spécialisées (DES)			
Diplôme d'Etat de docteur en médecine	2017-2018	6 ans	2022-2023
<i>Spécialités médicales</i>			
Anatomie et cytologie pathologiques	2017-2018	6 ans	2022-2023
Cardiologie et maladies vasculaires	2017-2018	6 ans	2022-2023
Dermatologie et vénéréologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Endocrinologie, diabétologie, maladies métaboliques	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gastro-entérologie et hépatologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Génétique médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Hématologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine interne	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine nucléaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine physique et de réadaptation	2017-2018	6 ans	2022-2023
Néphrologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Neurologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Oncologie option oncologie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Oncologie option Onco-hématologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Oncologie option Oncologie radiothérapique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pneumologie	2017-2018	6 ans	2022-2023

Radiodiagnostic et imagerie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Rhumatologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
<i>Spécialités chirurgicales</i>			
Chirurgie générale (osseuse et viscérale)	2017-2018	6 ans	2022-2023
Neurochirurgie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Ophtalmologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie orale	2017-2018	6 ans	2022-2023
<i>Autres spécialités</i>			
Anesthésie-réanimation	2017-2018	6ans	2022-2023
Biologie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gynécologie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gynécologie-obstétrique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine générale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine du travail	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pédiatrie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Psychiatrie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Santé publique et médecine sociale	2017-2018	6 ans	2022-2023
3^{ème} cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II			
Chirurgie infantile	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie urologique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie vasculaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie viscérale et digestive	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gériatrie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Réanimation médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023

3^{ème} cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC I			
Addictologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Allergologie et immunologie clinique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Andrologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Cancérologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Dermatopathologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine de la douleur et médecine palliative	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine de la reproduction	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine légale et expertises médicales	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine du sport	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine d'urgence	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine vasculaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
Néonatalogie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Nutrition	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques	2017-2018	6 ans	2022-2023
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	2017-2018	6 ans	2022-2023
Diplôme de formation continue : Capacités habilitées			
Addictologie clinique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Allergologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Angiologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Evaluation et traitement de la douleur	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gérontologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pratiques médico-judiciaires	2017-2018	6 ans	2022-2023
Technologie transfusionnelle	2017-2018	6 ans	2022-2023

Pharmacie

Pharmacie 1^{er} cycle:			
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	2017-2018	6 ans	2022-2023

Pharmacie 2^{ème} cycle : Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pharmacie 3^{ème} cycle court : Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pharmacie 3^{ème} cycle long Diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie DES			
DES Pharmacie option Pharmacie hospitalière-pratique et recherche (PH-PR)	2017-2018	6 ans	2022-2023
DES Pharmacie option Pharmacie industrielle et biomédicale (PH-PIBM)	2017-2018	6 ans	2022-2023
DES biologie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
DES innovation pharmaceutique et recherche	2017-2018	6 ans	2022-2023

Maïeutique

Maïeutique 1 ^{er} cycle Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)	2017-2018	6 ans	2022-2023
Maïeutique 2 ^{ème} cycle Diplôme d'Etat de sage-femme	2017-2018	6 ans	2022-2023

Université de Bourgogne

Liste des structures de recherche (2017)

Label	N°MENSUR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement (s)
1 – Mathématiques et applications						
UMR	5584	199512020S	IMB	INSTITUT DE MATHÉMATIQUES DE BOURGOGNE	JOURANI Abderrahim	uB, CNRS
2 – Physique						
UMR	6303	201220440V	ICB	LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE CARNOT DE BOURGOGNE	DEREUX Alain	U TECHNOLOGIE BELFORT-MONTBELIARD, uB, CNRS
3 – Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace						
UMS	3245		OSU-THETA	Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie de Franche-Comté-Bourgogne	REYLE-LAFFONT Céline	UFC, uB, CNRS
4- Chimie						
UMR	6302	201220439U	ICMUB	INSTITUT DE CHIMIE MOLECULAIRE DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE	DENAT Franck	uB, CNRS
5 – Biologie-Médecine-Santé						
UMR	6265	201019359D	CSGA	CENTRE DES SCIENCES DU GOUT ET DE L'ALIMENTATION	BRETILLON Lionel	AGROSUP DIJON, uB, INRA, CNRS
UMR-S	1093	201220171C	CAPS	COGNITION, ACTION ET PLASTICITE SENSORI-MOTRICE	PAPAXANTHIS Charalambos	uB, INSERM
UMR-S	1231		LNC	LIPIDES NUTRITION, CANCER	LAGROST Laurent	uB, INSERM, Agrosup Dijon
EA	7269	201221515N	LIIC	LABORATOIRE D'IMMUNOLOGIE ET IMMUNOTHÉRAPIE DES CANCERS	BETTAIEB Ali	EPHE, uB, UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	7270	201221516P	BIO-PEROXIL	BIOCHIMIE DU PEROXYOSOME, INFLAMMATION ET METABOLISME LIPIDIQUE	LIZARD Gérard	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
EA	7460		PEC2	PHYSIOPATHOLOGIE ET EPIDEMIOLOGIE CEREBRO-CARDIOVASCULAIRES	VANDRIESSE-VERGELY Catherine	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB

Label	N°MENSUR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement(s)
-------	----------	----------------------	-------	----------	-------------	------------------

6 – Sciences Humaines et Humanités

UMR	6298	201220438T	ARTeHIS	ARCHEOLOGIE, TERRE, HISTOIRE, SOCIETES	LEFEBVRE Sabine	uB, CNRS, Ministère de la Culture
UMR	5022	199511717M	LEAD	LABORATOIRE D'ETUDE DE L'APPRENTISSAGE ET DU DEVELOPPEMENT	CHARRONNAT-POULIN Bénédicte	uB, CNRS
UMR	7366	201220415T	CGC	CENTRE GEORGES CHEVRIER : ORDRE ET DÉSORDRE DANS L'HISTOIRE DES SOCIÉTÉS	TORNATORE Jean-Louis	uB, CNRS
EA	7461	201220411N	IREDU	INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'EDUCATION	GIRET Jean-François	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
USR	3516	201221517R	MSH DIJON	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME DE DIJON	VIGREUX Jean	uB, CNRS
EA	4177	200715417G	CIMEOS	CIMEOS LABORATOIRE EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	HEILMANN Eric	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
EA	4178	200715418H	CPTC	CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE TEXTES ET CULTURES	BAJRIC Samir	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
EA	4182	200715422M	TIL	CENTRE INTERLANGUES : TEXTE, IMAGE, LANGAGE	ALEXANDRE-COLLIER Agnès	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
EA	7458		PSY-DREPI	Laboratoire de Psychologie : Dynamiques Relationnelles Et Processus Identitaires	SALES-WUILLEMIN Edith	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
UMR	6049		THEMA	Théoriser et Modéliser pour Aménager	FOLTETE Jean-Christophe	UFC, uB, CNRS

7 – Sciences Sociales

FRE	2003	201220437S	CREDIMI	CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DROIT DES MARCHES ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX Reconnaissance 2 ans	NEIGE Pascal*	uB, CNRS
EA	7467		LEDI	LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DIJON	GUILLAIN Rachel	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
EA	7317	201320912D	CREGO	CENTRE DE RECHERCHE EN GESTION DES ORGANISATIONS	FILSER Marc (site de Besançon : POINCELOT Evelyne)	U BESANCON U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
EA	4179	200715419J	CREDESPO	CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDE EN DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	CHARLOT Patrick	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB

*administrateur provisoire suite au décès de madame Laurence Ravillon. Directeur en attente de nomination

<i>Label</i>	<i>N°MENSUR</i>	<i>Identifiant national</i>	<i>Sigle</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Responsable</i>	<i>Etablissement</i>
--------------	-----------------	-----------------------------	--------------	-----------------	--------------------	----------------------

8 – Sciences pour l'ingénieur

EA	1859	199513612X	DRIVE	DÉPARTEMENT DE RECHERCHE EN INGÉNIÉRIE DES VÉHICULES POUR L'ENVIRONNEMENT	FONTAINE Stéphane	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE, uB
UMR-A	2102	200715421L	PAM	PROCÉDÉS ALIMENTAIRES ET MICROBIOLOGIQUES	BENEY Laurent	AGROSUP DIJON, uB, UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

9 – Sciences et Technologies de l'information

FRE	2005	201220441W	LE2I	LABORATOIRE D'ELECTRONIQUE, D'INFORMATIQUE ET D'IMAGE Reconnaissance 1 an	GINHAC Dominique	U TECHNOLOGIE BELFORT-MONTBELIARD uB, CNRS, ENSAM,
-----	------	------------	------	---	---------------------	--

10 – Sciences agronomiques et écologiques

UMR	6282	201220400B	BGS	BIOGEOSCIENCES	FARA Emmanuel	EPHE, uB, CNRS
UMR-A	1347			AGROECOLOGIE	LEMANCEAU Philippe	AGROSUP DIJON, uB, INRA, UBFC

VOLET SPECIFIQUE UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

2017-2022

SOMMAIRE

TRAJECTOIRE DE L'UNIVERSITE

RECAPITULATIF DES JALONS

INDICATEURS

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE RECHERCHE ET FORMATIONS

I. Participer activement à la construction de la trajectoire commune de la ComUE Bourgogne Franche-Comté

1. Assurer la réussite du projet I-SITE

Le projet I-SITE porté par la ComUE UBFC doit apporter au regroupement visibilité et attractivité en impulsant une dynamique d'excellence, des ambitions et en apportant des moyens pour les réaliser. Le projet I-SITE-BFC prévoit de nombreuses actions dans le domaine de la recherche, de la formation et de l'innovation.

Les trois domaines de recherche sur lesquels l'accent est mis dans l'I-SITE sont « matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents », « territoires, environnement et aliments pour une qualité de vie durable » et « santé et soins individualisés intégrés », secteurs dans lesquels les laboratoires de Franche-Comté ont déjà fait la preuve de leur expertise.

En transférant à UBFC les éléments identitaires et une partie importante des outils de pilotage de la recherche (délivrance du doctorat et de l'HDR, coordination des stratégies des unités de recherche par l'attribution des crédits récurrents de fonctionnement, signature scientifique commune, portage des projets PIA et pilotage de l'I-SITE), l'UFC entend porter à l'échelle de la ComUE l'ambition d'une université de rang international qui participe au développement régional et national par son rayonnement scientifique, économique et social, intellectuel et culturel.

L'UFC compte également contribuer à la réussite de l'I-SITE par sa capacité de transfert et de valorisation de ses activités de recherche ; elle est ainsi partenaire de la fondation FC'INNOV qu'elle a créée pour le transfert technologique et elle est membre fondateur de la SATT Grand Est. L'ambition de l'UFC est de contribuer à travers le projet I-SITE à créer au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté en lien avec la ComUE un environnement international stimulant pour attirer les étudiants et les chercheurs talentueux de tous horizons et de développer l'économie en accompagnant les entreprises locales vers la haute technologie.

2. Porter à l'échelle de la ComUE les relations internationales et la mobilité étudiante et enseignante

La stratégie à l'international de l'UFC a pour ambition, en lien avec les priorités d'UBFC, de favoriser la mobilité qualifiante sous toutes ses formes, et d'inciter à la création de partenariats académiques et de collaborations scientifiques autour de deux enjeux structurants :

- ⇒ la contribution de l'internationalisation des formations et de la mobilité internationale à la réussite du parcours universitaire et citoyen des étudiants en les préparant à s'insérer efficacement et à évoluer professionnellement dans des environnements et des organisations de plus en plus globalisés ;
- ⇒ l'accroissement de la notoriété de l'UFC dans le paysage universitaire étranger, afin d'attirer, d'accompagner et de former les étudiants, les enseignants et chercheurs engagés dans un projet de mobilité internationale.

La mise en œuvre de ces deux axes stratégiques s'articule autour de trois orientations thématiques qui guident l'action de l'UFC, en lien avec la ComUE, dans des zones géographiques prioritaires ciblées et hiérarchisées :

- ⇒ la promotion et la diffusion de la francophonie basées sur l'expertise, la réputation et les réseaux que le Centre de linguistique appliquée (CLA) de l'UFC, labellisé Qualité FLE a consolidé depuis plusieurs années, sur les cinq continents, ainsi que le développement de la coopération transfrontalière (Suisse et Allemagne) inhérente à la spécificité géographique de la région ;
- ⇒ le développement d'une offre de formation en partenariat international, dans le cadre de cursus en langues étrangères, de conventions et programmes pédagogiques conjoints avec des établissements

d'enseignement supérieur étrangers attractifs, en prenant notamment appui sur le plan d'actions de formations internationales initié par le projet I-SITE UBFC ;

- ⇒ l'optimisation, de l'expérience d'études à l'UFC pour les étudiants entrants et à l'étranger pour les étudiants sortants grâce à une démarche qualité appliquée à la mobilité internationale et des dispositifs spécifiques et personnalisés d'accueil et de préparation au départ. La création et l'animation d'un réseau d'alumni internationaux.

Pour conforter sa stratégie et valoriser son rayonnement à l'international, l'UFC souhaite conserver son label d'Excellence HRS4R pour l'accueil des chercheurs étrangers. Cela nécessitera une veille et un développement continu autour de ce label. L'UFC compte également développer la mobilité sortante de ses enseignants-chercheurs et étudiants et mettra en œuvre, dans ce cadre, un suivi et des indicateurs de mesures de sa politique en faveur de la mobilité sortante.

Enfin l'UFC fait de ses relations avec la Suisse et de sa situation géographique un axe de développement à l'international, et une fenêtre essentielle pour les relations avec d'autres pays du monde autour de thématiques de recherche et de formation cohérentes avec celles déjà menées avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne dans le cadre du collegium franco-Suisse SMYLE, l'Université de Neuchâtel et la Haute Ecole Arc dans le cadre de la communauté du savoir. Ces solides coopérations entre l'UFC et les établissements suisses offrent une opportunité pour le développement à l'international de la ComUE.

L'UFC souhaite renforcer sa cellule Europe émergente. Elle entend ainsi stimuler les partenariats, permettre l'élaboration conjointe de stratégies de développement et renforcer la capacité des chercheurs à répondre aux appels à projets européens, assurant non seulement une information actualisée mais aussi une assistance efficace au montage et à la rédaction des projets.

Dans la droite ligne de cet axe de développement et de l'action de la ComUE UBFC et pour atteindre ses objectifs, elle souhaite créer spécifiquement une cellule transfrontalière franco-suisse localisée à Besançon. Au service des établissements universitaires intéressés, cette cellule transfrontalière serait dédiée au développement des partenariats franco-suisse en vue de nouveaux échanges et d'un développement pérenne. Elle permettrait une vision globale et précise des projets menés dans ce cadre et l'impulsion d'une politique d'incitation globale entre les deux pays.

Jalon 1 : Bilan sur les actions de la cellule transfrontalière franco-suisse

IS 2 – Relations internationales

IS 6 – Suivi des plans d'actions HRS4R

3. Partager des fonctions support au sein de la ComUE

Depuis la création de la ComUE UBFC, l'Université de Franche-Comté prend en charge des fonctions supports au sein de la ComUE. On peut citer, par exemple, l'organisation des concours, la mise en place du réseau informatique, le déploiement d'applications comme celui de la gestion financière et de la comptabilité, la passation de marchés publics (assistance à maîtrise d'ouvrage PIA3), l'assistance juridique. L'université de Franche-Comté poursuivra dans cette voie avec ses partenaires et continuera à intervenir sur une partie du périmètre de l'informatique, des ressources humaines (concours, pôle Petrel...), sur une partie des marchés publics, sur l'accompagnement de la politique des relations internationales. Au sein de la ComUE UBFC, le partage des compétences se construit collectivement et suivra deux axes dynamiques complémentaires. Il s'agit tout d'abord et principalement d'accompagner la ComUE en lui apportant de l'expertise et en assurant des mises en œuvre opérationnelles qui lui sont nécessaires pour son fonctionnement. Le deuxième axe dynamique consiste à assurer une mission au niveau de l'Université de Franche-Comté pour la ComUE UBFC et l'ensemble de ses membres. Cela sera, par exemple, le cas, dès septembre 2017, avec la mise en œuvre du pôle PETREL, plateforme de gestion des dossiers de retraite de l'ensemble des personnels des établissements de la ComUE dont l'université de Franche-Comté sera le chef de file.

Jalon 2 : Point sur les mutualisations des fonctions support au niveau du site

4. S'inscrire pleinement dans la politique de la ComUE en matière de valorisation

L'UFC s'inscrit pleinement dans la politique de la ComUE en matière de valorisation des résultats de la recherche par la mobilisation et la coordination au niveau de l'établissement des réponses au 1^{er} appel à projets I-SITE de la ComUE. En effet, parmi les quatre lauréats de cet appel dans le volet industriel, 2 projets sont portés par l'UFC et, dans un autre, l'université de Franche-Comté intervient en tant que partenaire. L'harmonisation, la cohérence et la mise en synergie des nombreux outils de valorisation présents en Bourgogne Franche-Comté seront à cette fin recherchées.

5. Conforter le développement du Pôle du Nord Franche-Comté (Pôle universitaire de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard)

Il s'agira de constituer un pôle d'excellence autour de l'énergie, du transport et de la mobilité, cohérent, à la limite du territoire franc-comtois au sud de l'Alsace, impliquant une complète réorganisation spatiale des activités de formation et de recherche.

Ce projet transformant et structurant visera à renforcer l'identité de l'établissement dans le Nord Franche-Comté à travers quatre objectifs :

- ⇒ réhabiliter, dans un souci d'exemplarité en matière de développement durable, les bâtiments du campus de l'IUT en faisant du site de Belfort Techn'hom un chantier école pour les formations et une vitrine technologique et scientifique pour les entreprises et les chercheurs ;
- ⇒ donner une plus grande lisibilité aux formations de l'IUT et de l'UFR STGI (Sciences et Techniques de gestion Industrielle), en particulier aux formations du secteur industriel ;
- ⇒ répondre, par la formation et la recherche, aux grands enjeux liés à l'énergie et aux mobilités ;
- ⇒ mobiliser la communauté universitaire, les collectivités et les entreprises autour d'un projet fédérateur.

Ce projet repose sur des partenariats structurants entre l'IUT, l'UFR STGI et l'UMR 6174 (FEMTO-ST) et l'UTBM qui doivent permettre, outre la mutualisation de ressources patrimoniales, techniques et humaines, la création de plateaux technique et scientifiques et le développement concerté de l'offre de formation universitaire dans le Nord Franche-Comté.

II. Déployer en lien avec la ComUE une politique qualité de l'offre de formation et de la vie étudiante

1. Conforter l'approche qualitative de l'offre de formation pour la réussite des étudiants

L'université de Franche-Comté, au sein du site Bourgogne Franche-Comté (BFC), a saisi l'opportunité de la nouvelle procédure d'accréditation des établissements pour mettre en place une politique volontariste d'élaboration et de maîtrise de son offre de formation. Elle poursuivra la mise en place d'outils de pilotage performants, afin de mettre en adéquation son offre avec ses potentialités humaines et financières. Son objectif est, en tenant compte de ses ressources, de conjuguer l'enjeu sociétal de former massivement des étudiants et des professionnels déjà qualifiés avec l'excellence de sa recherche, en lien avec le tissu socio-économique local et national.

Au-delà des nombreuses actions remarquables déjà engagées, qui seront approfondies (cursus de masters en ingénierie, fiches RNCP, supplément au diplôme, ...), les grands axes de sa politique de formation sont les suivants :

- ⇒ dimensionner son offre de formation et affirmer ses spécificités et complémentarités avec les autres établissements dans le cadre de la coordination par la ComUE Université Bourgogne Franche-Comté ;
- ⇒ garantir la qualité de ses formations et l'insertion professionnelle des diplômés ; l'élément central concerne la mise en place d'une démarche ambitieuse d'assurance qualité et d'amélioration continue des programmes de formation.
- ⇒ participer aux mutations de la pédagogie universitaire qui accompagnent les démarches compétences et d'alignement pédagogique dans les formations ;
- ⇒ s'affirmer comme un acteur majeur de la professionnalisation et de la formation tout au long de la vie ; par le développement de l'alternance, de la modularisation, de formations courtes en lien avec les spécificités recherche de l'établissement... ;

⇒ promouvoir l'engagement étudiant et dynamiser la vie étudiante, en s'appuyant sur la structuration des acteurs de site (CROUS, académie, collectivités ...) sur le tissu d'entreprises (étudiants entrepreneurs) en particulier au nord Franche-Comté où un développement important reste à conduire.

- déployer la démarche d'assurance-qualité des formations

L'UFC a développé, en collaboration avec l'université catholique de Louvain et FA2L scrl (Formation à l'apprentissage actif de Louvain), un référentiel d'évaluation de la qualité des programmes de formation qui lui est propre et qui intègre notamment l'approche compétences des formations par l'alignement pédagogique et s'appuie sur les conseils de perfectionnement comme organes centraux d'amélioration continue.

Depuis décembre 2015, l'UFC a mis en place un service d'appui, le Dispositif d'Appui à la Qualité (DAQ), qui accompagne les équipes pédagogiques dans la démarche durable d'amélioration continue de leurs programmes de formation.

Actuellement dans une phase expérimentale, ce dispositif prévoit 3 types d'activités en direction des équipes pédagogiques : une formation à la démarche d'assurance qualité, une formation à la pédagogie centrée sur l'alignement et le suivi du plan d'action en vue d'une amélioration continue de la qualité des formations. Ce dispositif prévoit également une mise en synergie des activités des services de l'Université en appui à la formation afin de créer un environnement favorable en cohérence avec la démarche.

Dans une première phase pilote, ce sont les équipes pédagogiques de 6 mentions de licence (22 parcours) et 6 mentions de master (14 parcours ou spécialités) qui sont accompagnées, dans le cadre de ce processus exigeant. Ce dispositif sera déployé à partir de 2017, à l'échelle de l'Université.

Cette démarche est extrêmement structurante pour l'établissement. Deux niveaux sont visés : le premier est un niveau d'exigence socle à atteindre par la formation justifiant son ouverture. Le second est un niveau d'exigence supérieur délivré aux formations les plus engagées dans la démarche, validé par des experts externes et concrétisé par un label UFC.

Les objectifs visés sont :

- fin 2017, avoir engagé 50 % des formations dans la démarche ;
- fin 2017 : 1 formation labellisée UFC ;
- fin 2018, avoir engagé 80 % des formations L, LP et M dans la démarche ;
- fin 2020 : toutes les formations justifient du niveau socle UFC.

Jalon 3 : Point sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants

Jalon 4 : Point sur la mise en œuvre de la démarche d'assurance-qualité des formations

- déployer le nouveau dispositif sur l'évaluation des enseignements

L'évaluation des formations est bien entrée dans les pratiques de toutes les formations, l'évaluation des enseignements est un véritable engagement des équipes pédagogiques et prend toute sa dimension dans la démarche d'assurance qualité des formations mise en place à l'UFC.

L'objectif, à partir de septembre 2017, est que chaque année d'étude soit évaluée tous les 2 ans et qu'un quart des formations soit évalué annuellement pour les enseignants et que les résultats permettent une amélioration continue de l'enseignement.

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

- développer l'attractivité notamment par le développement des CMI et leur labellisation

En matière de formation, l'université de Franche-Comté est membre du réseau FIGURE (Formation à l'ingénierie par des universités de recherche), groupe d'universités habilitées à délivrer le label CMI « Coursus master en ingénierie ».

Les 8 CMI¹⁶ proposés par l'UFC sont structurés en collège CMI et sont plus avancés dans la démarche d'assurance-qualité que la plupart des autres formations, comme, par exemple, dans la mise en place de l'approche programme, de l'alignement pédagogique, de l'apprentissage par problème et par projet, de l'évaluation des compétences ou de l'évaluation participative des étudiants.

Tous ces aspects sont autant de points forts pour prétendre, au-delà du label qualité UFC, à des labels européens comme le label EURACE, véritable reconnaissance des formations en ingénierie. Les premiers diplômés de CMI de l'Université de Franche-Comté sortiront en 2017. Le dernier CMI mis en place produira, quant à lui, ses premiers diplômés en 2020.

Ces formations d'excellence, appuyées sur le continuum licence-master, sont dotées à l'université de Franche-Comté, depuis 2013, d'une structuration unique en France qui permet notamment de formaliser et de renforcer le lien formation-recherche-valorisation, dans une logique de projets, d'expérimentations et de reconnaissance de nouvelles pratiques pédagogiques. Ces parcours constituent pour l'université de Franche-Comté un véritable moteur dans les champs concernés, mais aussi un laboratoire pilote pour la diffusion de nouvelles pratiques.

IS 3 – Cours Master en Ingénierie (CMI)

2. S'affirmer comme un acteur majeur en matière de professionnalisation et de FTLV par le développement des formations en alternance et en apprentissage

L'UFC affirme sa volonté de mettre l'accent sur la valorisation de la licence universitaire. Si la licence conserve pour finalité première celle d'assurer la poursuite d'études, elle doit également permettre une insertion professionnelle directe.

Dans cette conception, l'université de Franche-Comté mettra un accent particulier sur :

- ⇒ la qualité de l'orientation en amont, dans le cadre du lien bac-3/bac+3, en concertation étroite avec les services académiques, les lycées, les conseillers d'orientation psychologues et les professeurs principaux.
- ⇒ la mise en place de passerelles, pour faciliter les réorientations, entre les parcours et les mentions en développant les portails en L1, en proposant des licences bidisciplinaires, voire des bi-licences pour les étudiants les plus motivés et les plus aptes.
- ⇒ la construction de parcours différenciés, mais cohérents et maîtrisés, en fonction des activités professionnelles envisagées (en cas d'insertion directe comme en cas de poursuite en master), y compris vers les « masters MEEF ».
- ⇒ la garantie de cohérence des parcours entre les diplômes universitaires de technologie, les licences générales et les licences professionnelles.
- ⇒ la généralisation des mises en situation en milieu professionnel.
- ⇒ le lien avec la recherche, qui doit être effectif très tôt afin de développer chez l'étudiant non pas seulement l'envie d'apprendre et l'esprit d'analyse mais aussi le sens critique, le goût de la découverte et celui de la créativité.

Une réflexion permettant d'intégrer un socle de disciplines d'ouverture socio-économique en licence sera par ailleurs menée au sein des collèges.

L'université de Franche-Comté via l'appui de son service de formation continue, certifié ISO 9001, souhaite s'inscrire dans une politique volontariste de formation tout au long de la vie en favorisant l'acquisition de compétences modulables et progressives.

Les moyens envisagés sont, en complément des actions déjà entreprises (alternance, formations courtes professionnalisante, développement professionnel continu, démarche qualité) :

- ⇒ le développement de la formation ouverte à distance,
- ⇒ le développement des formations hybrides,
- ⇒ le développement de la modularisation avec capitalisation,

¹⁶ « Géologie appliquée », « Mécanique-électronique-automatique : structures et systèmes intelligents », « Physique-électronique : photonique, micro et nanotechnologies, temps-Fréquence, PICS » « Environnement-territoire », « Informatique : logiciels sûrs, systèmes distribués, réseaux mobiles », « Hydrogène-énergie et efficacité énergétique », « Géographie et Aménagement, spécialité Sciences de l'Information Géographique pour l'Innovation Territoriale », « Information-communication ».

⇒ la valorisation des blocs de compétences.

IC 7 – Développement de la formation continue

3. Renforcer la qualité de vie étudiante et le lien Bac-3/ Bac+3

L'université de Franche-Comté a permis, au cours des dernières années, la reconnaissance de l'engagement étudiant et des compétences développées dans ce cadre et contribue ainsi à développer la vie de campus et la qualité de vie étudiante.

La mise en place du supplément au diplôme en est l'élément déterminant, mais on peut citer d'autres actions comme :

- ⇒ la restructuration du bureau de la vie étudiante, - la rénovation de la charte FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes), la nouvelle charte des régimes spéciaux pour les étudiants en situation particulière (étudiants handicapés, étudiants salariés, athlètes ou artistes de haut niveau, chargés de famille, ...),
- ⇒ le statut de l'élève étudiant,
- ⇒ le déploiement d'unités d'enseignement libres (ex : unité d'enseignement « engagement étudiant ») la signature de contrats emplois étudiants, pour le tutorat ou le soutien.

Le CROUS de Franche-Comté fait partie des six lauréats de l'appel à projet CNOUS, l'université de Franche-Comté étant motrice sur ce projet intitulé « L'étudiant, un(e) citoyen(ne) engagé(e) » ; bon nombre des actions retenues (Inclusion sociale par le sport, Bienvenue aux étudiants, Implication sociale dans la cité et sur le campus, Propulseur de projets étudiants, Supplément au diplôme, BAM ! (SSAC, intervention d'artistes sur le campus), L'arbre à palabres (SUMPPS, groupes de paroles entre étudiants) pour les quatre années à venir sont portées par l'UFC. Profitant de ces conditions favorables, l'établissement mettra l'accent sur la dynamique de l'initiative étudiante, de projets et d'engagement associatif, par des actions de communication, de formations et en créant des espaces de travail collaboratif dédiés. Un accent particulier sera mis sur l'implication sociale des étudiants sur le campus, et dans la cité. Le développement du lien étudiant - habitant permettra d'élaborer des projets communs de création artistique ou de rencontres intergénérationnelles, en lien avec les maisons de quartier ou le tissu associatif.

Concernant le développement du lien Lycée/université, un important travail avec le Rectorat, mais aussi avec la Région, a été engagé pour faciliter et fluidifier les liens bac-3 / bac+3. Pour compléter les nombreuses actions déjà mises en place par l'UFC, au cours du prochain contrat d'établissement, un observatoire conjoint des parcours étudiants entre le rectorat (SAIO) et l'établissement sera élaboré et dédié au suivi, à l'orientation et au devenir des élèves et des étudiants dès 2017. Il permettra, en croisant les bases de données académiques et universitaires, d'avoir une vision fine de certaines cohortes choisies, du lycée à l'université, et permettra d'ajuster ou d'intensifier certaines actions.

Jalon 5 : Mise en place d'un observatoire des parcours étudiants commun UFC/Rectorat

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

IC 3 – Réussite en Master en 2 ans

IC 5 – Insertion professionnelle

IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD ou Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

IS 1 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

III. Etre un acteur actif de la mise en œuvre de la politique scientifique du site en lien avec l'environnement socio-économique

1. Renforcer le lien formation-recherche-valorisation, notamment par le biais des collegiums

Afin de permettre une plus grande cohérence des politiques de recherche, de formation et de transfert, l'UFC a choisi de se structurer en cinq collegiums : Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la nature, environnement et territoires ; Sciences juridiques, économiques et de gestion ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la santé et du sport.

Les collegiums permettront de renforcer le lien formation-recherche-valorisation et de simplifier le dialogue entre l'UFC et la ComUE fédérale pluridisciplinaire.

Les collegiums adresseront des avis et des propositions aux conseils centraux de l'université dans la double logique du projet stratégique de l'établissement et des spécificités des domaines disciplinaires concernés. Ces avis et propositions porteront notamment sur l'offre de formation, les projets de recherche, la campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs, des ingénieurs et techniciens affectés à la recherche et à la formation et des hospitalo-universitaires.

Les statuts génériques des collegiums de l'UFC ont été adoptés par délibération en décembre 2015. Courant 2016, les groupes de travail au sein de chaque collegium ont précisé leur périmètre respectif, leurs missions et la composition du conseil. Les collegiums Sciences juridiques, économiques et de gestion ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la santé et du sport ont élaboré leur statut qui ont d'ores et déjà été adoptés par délibération du CA le 16 décembre 2016.

Par leur périmètre, trois des cinq collegiums correspondent aux trois axes scientifiques du projet I-SITE porté par l'UBFC, l'ensemble est de surcroît en parfaite cohérence avec le projet de structuration de la ComUE UBFC en « divisions » ce qui permet d'assurer la cohérence du projet à l'échelle de l'établissement et d'en simplifier le pilotage. Lors du prochain contrat, les collegiums seront mis opérationnellement en place, les Présidents de collegiums fourniront un rapport d'activité annuel dès leur mise en place. Les collegiums devront montrer leur contribution à la définition de la stratégie de l'UFC en matière de recherche, de formation et de valorisation. Les collegiums UFC seront en lien avec les collèges académiques de la Comue pour les sujets concernant l'ESR en région Bourgogne Franche-Comté.

Jalon 6 : Point sur le déploiement des collegiums au sein de l'établissement
IS 4 – Collégiums

2. Améliorer le pilotage de la recherche et de la valorisation, notamment pour assurer la réussite du projet I-SITE

Dans un contexte international marqué par l'entrée des pays développés dans une économie de la connaissance, dont l'effet est l'intensification de la compétition – et des collaborations – entre les systèmes de recherche et de formation supérieure, et un contexte national fortement évolutif, marqué localement par la création de la ComUE UBFC, l'Université de Franche-Comté a fait le choix de repenser l'articulation entre la recherche, la formation et la valorisation.

C'est en cela que l'université de Franche-Comté :

- ⇒ se structure en collegiums ;
- ⇒ réorganise ses unités de recherche dans les domaines de la santé et des SHS ;
- ⇒ participe au développement de la ComUE Université Bourgogne Franche-Comté ;
- ⇒ contribue au développement du système d'innovation territorial ;
- ⇒ renforce ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur suisses.

Par ailleurs, un nouveau référentiel Recherche a été communiqué par l'HCERES en novembre 2016 et les services de la recherche et de la valorisation de l'UFC intégreront des actions spécifiques liées à ce référentiel dans leur plan

d'actions et leur fonctionnement. En phase avec ce référentiel, les collegiums UFC vont définir leurs indicateurs spécifiques aux domaines, pour permettre une définition de stratégie et un pilotage de la recherche et de la valorisation sur la base de ces indicateurs.

L'ensemble de ces démarches visent à améliorer le pilotage de la recherche et de la valorisation et à participer intrinsèquement à la réussite du projet I-SITE.

Dans la continuité des actions de pilotage propres à l'établissement, un travail est engagé pour agréger et consolider les données recherche et valorisation au sein d'un même système d'informations partagé par les services concernés. Cette réflexion alimente, par ailleurs, les retours de l'établissement pour définir et alimenter une base ou banque des données Recherche au niveau de la ComUE UBFC qui porte le projet I-SITE.

3. Renforcer le lien avec l'entreprise, accompagner les doctorants et jeunes chercheurs dans la valorisation de leurs travaux en encourageant l'innovation

L'UFC renforcera l'accompagnement des étudiants et poursuivra le développement d'un environnement de travail propice à leur réussite, à leur épanouissement et à leur insertion professionnelle en encourageant l'innovation notamment à travers les collegiums. Ils travailleront à renforcer le leadership du territoire dans le domaine des technologies génériques clés pour la compétitivité en Europe (matériaux avancés, photonique, nanotechnologies, systèmes avancés de fabrication) et à répondre aux enjeux.

Pour accompagner les doctorants et les jeunes chercheurs dans leur démarche de valorisation en encourageant l'innovation, en partenariat avec la Région, l'UFC a mis en place et reconduit pour la 3^{ème} fois le dispositif « Docteurs Entrepreneurs ». L'objectif global de ce programme est d'inciter des étudiants dès leur année de M2 à faire une thèse en vue de la création d'entreprises de haute technologie. Dans ce cadre, 6 stages de M2, deux contrats doctoraux et une bourse de post-doctorat sont proposés sur des sujets particulièrement aptes à la valorisation, et il s'agit de sélectionner des candidats à ces allocations qui seraient motivés par la création d'entreprises. L'objectif est que ces étudiants :

- acquièrent une solide formation technique dans le domaine d'activité de la future entreprise ;
- se préparent dès le début de la thèse à une création d'entreprise fondée sur leur activité de recherche.

Ces démarches pourraient être étendues et développées par la ComUE UBFC.

IC 4 – Réussite en doctorat

IV. Optimiser la gestion de l'Université

1. Poursuivre la modernisation et la professionnalisation des fonctions support dans une démarche qualité

Pour atteindre ses ambitions, l'université de Franche-Comté accompagne sa politique par le développement d'outils de pilotage nécessaires à une gouvernance éclairée fondée sur la qualité, sur des indicateurs clairs et au service de la population. Elle a ainsi :

- obtenu le label européen HRS4R ;
- développé un outil de pilotage nommé Qlickview lui permettant de connaître **les coûts complets de ses formations** ;
- développé son **propre référentiel qualité des formations** qui lui permet de s'inscrire dans l'obtention de labels européens de formation ;
- obtenu la certification AFNOR de son service de formation continue.

Après le développement d'outils de maîtrise des coûts complets des formations, l'université compte au cours de ce contrat de site développer des outils (Enquête : fonction partagée avec toutes les composantes et calcul de ratio par métier pour pouvoir affecter au mieux les moyens en RH) permettant d'avoir la vision la plus précise de ses fonctions supports afin d'assurer un pilotage efficace de ses ressources humaines ; l'objectif étant de répondre efficacement aux besoins des laboratoires et des départements d'enseignement.

Jalon 11 : Point sur la consolidation du processus démarche qualité

*IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public
IS 5 – Référentiel Qualité*

2. Asseoir le modèle économique sur des outils de prévision fiables

La démarche ambitieuse mise en place s'articulera autour d'outils de prévision fiables et aura pour conséquence une meilleure maîtrise de la masse salariale qui dépasse aujourd'hui 80 % du budget de l'établissement. Ces outils seront basés sur l'analyse des enquêtes effectuées depuis 2013. Cette perspective s'accompagne de la poursuite de la rationalisation de la politique immobilière et d'une politique centralisée des achats et marchés. Par ailleurs, la diversification et l'accroissement des ressources propres devra passer non seulement par le développement de la formation professionnelle, qui génère de la taxe d'apprentissage, mais aussi par un prélèvement accru des contrats de recherche – ce qui suppose que l'établissement soit en mesure de justifier ces coûts environnés. L'ouverture de l'établissement au monde socio-économique, et la dynamique de sa recherche fondamentale et technologique, doivent lui permettre d'élaborer des accords stratégiques avec des acteurs économiques majeurs et d'initier une politique de levée de fonds.

*Jalon 7 : Point d'étape sur la consolidation du modèle économique
IC 11 – Pilotage financier*

3. Renforcer les outils de la politique de GRH

La démarche HRS4R est pour l'établissement un véritable levier pour engager parallèlement le service des personnels BIATSS dans une « démarche qualité » destinée à professionnaliser les équipes et à documenter l'ensemble des processus de recrutement et de gestion. La mise en place du plan d'action se déploiera sur toute la durée du contrat.

La phase de généralisation d'outils communs aux composantes, tels que le suivi des emplois du temps ou le déversement des heures dans les logiciels de paie, est aujourd'hui achevée. Doté d'outils de pilotage performants, l'établissement poursuit sa démarche de déconcentration de certains d'entre eux en direction des composantes de manière à renforcer la qualité des échanges lors des dialogues de gestion et des campagnes d'emploi. À cet égard, la mise en place au cours du prochain contrat d'un nouveau système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) devra permettre de gagner encore en efficience. Le renforcement de l'ensemble de la politique RH de l'établissement privilégiée, à chaque étape de sa construction, le dialogue social.

*Jalon 13 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations
Jalon 14 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels
IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision*

4. Conforter la stratégie immobilière

La stratégie de l'UFC consiste à structurer thématiquement ses sites en cohérence avec le bassin d'implantation autour d'une politique culturelle, scientifique & patrimoniale. La « gestion du patrimoine », consistant à fournir des mètres carrés de bâtiments au prorata du nombre d'étudiants ou de personnels, doit poursuivre sa transformation en véritable « politique patrimoniale » au service de la formation, de la recherche et du rayonnement de l'université, avec pour particularité une temporalité longue imposée par la nature des programmes immobiliers.

Les chantiers importants engagés dans le cadre du CPER (Eco campus du nord Franche-Comté, boucle du Doubs, Bouloie-Temis, ...) permettront non seulement de rénover et d'offrir des bâtiments modernes, plus confortables et moins énergivores, mais aussi d'engager la transition des campus vers de nouveaux espaces d'apprentissage et de recherche, prenant en particulier en compte l'avènement du numérique. Les infrastructures offriront, également, le socle technique et les aménagements permettant de repenser les usages du numérique que ce soit pour servir de support à la recherche, pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques, ou pour « connecter » des sites distants, permettant, par exemple, la mise en réseau des learning center, ou la formation à distance.

Sur le plan des instruments mobilisés, on pourra notamment citer l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA) très complet et largement diffusé, d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) conçu comme un véritable outil de pilotage, ou encore d'un plan pluri-annuel d'investissement immobilier.

L'immobilier est également un levier stratégique pour le développement de la politique culturelle et la transmission de la culture scientifique de l'UFC, en coordination avec UBFC. L'université de Franche-Comté a ainsi pour objectif stratégique :

- ⇒ d'accompagner la politique de site, en participant à l'identification par la population des thématiques spécifiques des campus francs-comtois au sein d'UBFC. Les dispositifs existants seront renforcés par la création :
 - du **Jardin de la découverte et des savoirs** à la Bouloie-Temis pour que la recherche de l'université, dans les domaines des sciences et techniques, soit accessible, intégrée dans les enjeux sociétaux, appropriée par la cité dont les scolaires. Ce projet vise à une meilleure connexion de l'université avec son territoire et répond à des problématiques d'orientation et d'augmentation des ambitions pour les plus jeunes. Il doit également être le support de projets pédagogiques innovants pour les étudiants ;
 - de la **Grande bibliothèque**¹⁷ au centre-ville de Besançon : lieu de découverte et de dialogue autour des sciences humaines et sociales et des recherches en art ;
 - par l'accompagnement culturel de **l'éco campus** à Belfort-Montbéliard.
- ⇒ de favoriser les liens, pour une société de la connaissance, grâce à une politique coordonnée entre la Région BFC, l'UBFC et les établissements, notamment en matière de culture scientifique (compétence régionale). Cela se traduit notamment, par un rôle majeur dans la construction d'événements arts/sciences déployés sur le territoire BFC.

L'Université pour mener ces projets culturels et patrimoniaux doit faire face à des problèmes réglementaires et sanitaires à cause d'un patrimoine ancien révélant sur de nombreux sites la présence d'amiante, le coût du désamiantage constitue un obstacle financier important aux projets de développement.

Jalon 10 : Actualisation du schéma directeur immobilier

IC 13 – Taux d'occupation des locaux

IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

5. Développer les systèmes d'information de l'université sur la base de priorités en cohérence avec les autres partenaires du site et avec la ComUE, fiabiliser l'ensemble des données

La volonté de l'Université de Franche-Comté est de placer la question du Numérique au niveau stratégique de l'UFC dans le contexte de transformation numérique de l'enseignement supérieur. Lors de ce contrat, le rapprochement géographique et fonctionnel des services (CRI et DSI) sera opéré afin de mettre en œuvre la politique définie par l'Université dans le domaine du traitement informatisé ou numérique, de l'information relative à ses activités (enseignement, recherche, gestion, etc.). Un travail de clarification du processus décisionnel du numérique est actuellement en cours au sein de l'Université de Franche-Comté. A ce jour, le COSTI (Comité d'Orientation Stratégique des Techniques d'Information) est l'instance unique de stratégie et d'orientation du numérique. Cependant, son positionnement institutionnel, tout comme son périmètre seront revus et clarifiés pour lui permettre de mener à bien ses missions. Son positionnement stratégique et son lien avec les instances décisionnelles de l'Université seront renforcés. Il sera en outre appuyé par un comité technique permettant d'éclairer ses décisions. Concernant la SDSI, l'objectif dans ce contrat est de co-construire le Schéma Directeur Numérique (SDN) à l'aune du nouveau paysage universitaire, c'est à dire en lien avec le SDN d'UBFC qui doit lui-même être en cohérence avec ceux des membres fondateurs.

Jalon 8 : Point sur la réorganisation de la fonction SI

Jalon 9 : Elaboration d'un SDSI en lien avec la ComUE

IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

¹⁷ Ce projet n'est pas aujourd'hui financé et devrait l'être dans le prochain CPER seulement, donc non achevé en 2022.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'Université de Franche-Comté

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Politique de site						
1. Bilan sur les actions de la cellule transfrontalière franco-suisse						
2. Point sur les mutualisations des fonctions support au niveau du site (SI, gestion de la recherche, gestion des marchés publics, fonctions financières)						
Formation						
3. Point sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants						
4. Point sur la mise en œuvre de la démarche d'assurance-qualité des formations						
5. Mise en place d'un observatoire des parcours étudiants commun UFC/Rectorat						
Recherche/Valorisation						
6. Point sur le déploiement des collegiums au sein de l'établissement						
Gouvernance/Pilotage						
7. Point d'étape sur la consolidation du modèle économique						
8. Point sur la réorganisation de la fonction SI						
9. Elaboration d'un SDSI en lien avec la ComUE						
10. Actualisation du schéma directeur immobilier						
11. Point sur la consolidation du processus démarche qualité						
12. Réalisation de projets structurants : Eco campus, Jardin de la découverte et de savoirs, Grande bibliothèque (BUBM)						
13. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations						
14. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels						

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE

I – INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

FORMATION ET DE RECHERCHE
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans
IC 3 – Réussite en Master en 2 ans
IC 4 – Réussite en doctorat
IC 5 – Insertion professionnelle
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements
IC 7 – Développement de la formation continue
IC 8 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR
PILOTAGE
IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision
IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public
IC 11 – Pilotage financier
IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers
IC 13 – Taux d'occupation des locaux
IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

II – INDICATEURS SPECIFIQUES

FORMATION ET DE RECHERCHE
IS 1 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans
IS 2 – Relations Internationales
IS 3 – Coursus Master en Ingénierie (CMI)
IS 4 – Référentiel Qualité
IS 5 – Collégiums
PILOTAGE
IS 6 – Suivi des plans d'actions HRS4R

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Université de Franche-Comté
-------------	---	------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année , rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2014 (cohorte 2011) pour mémoire	29,7 %	86,5 %	44 %	2,3
	Diplômés 2015 (cohorte 2012)	30,9 %	91,9 %	44,2 %	2,5
	Moyenne nationale (cohorte 2012)	27.5 %	87.7 %	42.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			45 %	

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)
Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.
La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :
Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

Leviers d'action :

Dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite, dans les composantes (exemple : prévention du décrochage à l'UFR SJEPEG) et via le service orientation stage emploi (BAIP), tutorat étudiant.

Formalisation des régimes spéciaux des études pour les étudiants en situation particulière.

Spécialisation progressive et multiplication des passerelles entre mentions de Licence et de Licence Professionnelle.

Augmentation des évaluations en contrôle continu.

Professionnalisation accrue des licences : préprofessionnalisation, généralisation des projets professionnels, projets et stages offerts à tous les étudiants de licence, Initiation à la recherche, mise en place d'un référentiel des compétences par formation en conformité avec les référentiels nationaux, définition de profils de sortie des diplômés, démarche compétence et alignement pédagogique.

Dispositif s'assurance-qualité des formations, amélioration continue, évaluation des enseignements par les étudiants, conseils de perfectionnement.

Renforcement des actions bac-3/bac+3 pour une meilleure orientation en L1.

Information sur les taux de réussite en Licence (bacs professionnels et technologiques notamment).

Pilotage renforcé des mentions de licence en matière d'objectifs, de moyens et d'évaluation : liens entre la politique formation de l'université, les services centraux, les composantes et les équipes pédagogiques.

Commentaires de l'établissement :

L'écart entre taux observé et attendu est positif de 2 points et indique que le taux de réussite est supérieur au taux attendu du ministère au vue des caractéristiques de la population étudiante à savoir une grande majorité de boursiers.(45%)

Il est difficile d'avoir une visibilité sur l'impact, significatif ou à la marge, de la spécialisation progressive, qui devrait être positif sur cet indicateur. Malgré l'augmentation des effectifs annoncée ces prochaines années et le nombre croissant d'étudiants salariés, nous conjuguerons nos efforts pour conserver une valeur ajoutée positive à cet indicateur.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Université de Franche-Comté
-------------	--	------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2011 diplômée en 2014 et 2015
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.</p> <p>Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ».</p> <p>Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO</p>
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul :</p> <p>- <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année -</p> <p>- <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés en 3^{ème} et 4^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle.</p> <p>- <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2011	44 %	15,5	59,5 %	3,1
Cible 2022 (méthode 3)	cohorte 2017		16 %		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2011	42.4 %	13.7 %	56.1 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2011	Cohorte 2011
	établissement	National
Bac général	77,9 %	77.5 %
Bac technologique	12,8 %	12 %
Bac professionnel	5,9 %	5.3 %
Non bacheliers	3,3 %	5.1 %

Leviers d'action :

Dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite, dans les composantes (exemple : prévention du décrochage à l'UFR SJEPEG, semestre rebond en sciences) et via le service orientation stage emploi (BAIP) (semestre d'accompagnement au projet professionnel et stage en entreprise pour les décrocheurs), tutorat étudiant.

Formalisation des régimes spéciaux des études pour les étudiants en situation particulière.

Spécialisation progressive et multiplication des passerelles entre mentions de Licence et de Licence Professionnelle.

Augmentation des évaluations en contrôle continu.

Professionnalisation accrue des licences : préprofessionnalisation, généralisation des projets professionnels, projets et stages offerts à tous les étudiants de licence, Initiation à la recherche, mise en place d'un référentiel des compétences par formation en conformité avec les référentiels nationaux, définition de profils de sortie des diplômés, démarche compétence et alignement pédagogique.

Dispositif s'assurance-qualité des formations, amélioration continue, évaluation des enseignements par les étudiants, conseils de perfectionnement.

Renforcement des actions bac-3/bac+3 pour une meilleure orientation en L1.

Information sur les taux de réussite en Licence (bacs professionnels et technologiques notamment).

Pilotage renforcé des mentions de licence en matière d'objectifs, de moyens et d'évaluation : liens entre la politique formation de l'université, les services centraux, les composantes et les équipes pédagogiques.

Commentaires de l'établissement :

L'écart entre taux observé et attendu est positif de 3 points et indique que le taux de réussite est supérieur au taux attendu du ministère au vu des caractéristiques de la population étudiante à savoir une grande majorité de boursiers. (45%)

De la même manière que pour l'indicateur précédent, Il est difficile d'avoir une visibilité sur l'impact, significatif ou à la marge, de la spécialisation progressive, qui devrait rester positif sur cet indicateur. Malgré l'augmentation des effectifs annoncée ces prochaines années et le nombre croissant d'étudiants salariés, nous conjuguerons nos efforts pour conserver une valeur ajoutée positive à cet indicateur.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Université de Franche-Comté
-------------	------------------------------------	------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en en 2012-2013, diplômés en 2014, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente.</p> <p>Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.</p> <p>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p>

	<p>Valeur ajoutée</p> <p>Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.</p> <p>Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.</p> <p>Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2014 (cohorte 2012) pour mémoire	50,8 %	88,3 %	51,6 %	- 0,5
	Diplômés 2015 (cohorte 2013)	49 %	86,2 %	49,3 %	- 2,7
	Moyenne nationale (cohorte 2013) en %	53.5 %	87.7 %	53.2 %	0.0
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			54 %	

Leviers d'action :

Politique d'attractivité : communication, affichage sur portail national master, valorisation des diplômés, développement de l'alternance et de l'apprentissage, valorisation de la qualité et de l'excellence des formations (obtention de labels européens, ...)

Politique d'ouverture à l'international : développement des co-accréditations, développement de masters en partenariats internationaux (transfrontaliers avec la Suisse et pays partenaires).

Dispositif s'assurance-qualité des formations, amélioration continue, définition de profils de sortie des diplômés, démarche compétence et alignement pédagogique, renforcement du lien formation-recherche.

Pilotage renforcé des mentions de master en matière d'objectifs, de moyens et d'évaluation : liens entre la politique formation de l'université, les services centraux, les composantes et les équipes pédagogiques.

Commentaires de l'établissement :

La mise en place de la nouvelle loi d'accès en master, en 2017, risque d'affecter sensiblement ces taux de réussite. Il faudra quelques années pour stabiliser ce dispositif. Néanmoins l'établissement a pour objectif d'améliorer sensiblement cet indicateur.

Devant le manque de visibilité, nous posons une réserve sur cet indicateur qui devra être rediscuté en cours de contrat.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	Université de Franche-Comté
-------------	-----------------------------	------------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2015	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2019 (PAP 2017)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	41,9 %		41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	36,4 %		31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	78,3 %		73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	13,2 %		15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	8,5 %		10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action :
Commentaires de l'établissement :

Les doctorats sont désormais gérés par la COMUE UBFC.

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université de Franche-Comté
------	--	-----------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2015 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1 ^{er} décembre 2015 et au 1 ^{er} décembre 2014 des diplômés 2013 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	Université de Franche-Comté
------	--	-----------------------------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2014 sur les diplômés 2012

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	933 (*)	431	85,3 %	70 %
LP	770	468	81,7 %	69 %

Insertion des diplômés 2012 de Master et de Licence professionnelle

(*) Hors Master MEF

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)
Ensemble DEG				92				92
Droit	20	5	ns	91	5	1	ns	93
Economie	6	2	ns	90	10	3	ns	91
Gestion	57	16	89	93	102	27	92	93
Autres DEG	7	2	ns	88	11	3	ns	92
Lettres, Langues, Arts				87				87
Ensemble SHS				86				89
Histoire-Géographie	15	4	ns	84	/	/	/	92
Psychologie	24	6	ns	89	/	/	/	95
Information communication	18	5	ns	87	/	/	/	88
Autres SHS	12	3	ns	84	17	5	ns	91
Ensemble STS				90				93
Sciences de la vie et de la terre	11	3	ns	85	37	10	89	89
Sciences fondamentales	13	3	ns	88	8	2	ns	92
Sciences de l'ingénieur	52	14	87	92	125	32	96	94
Informatique	19	5	ns	95	33	9	91	93
Autres STS	75	20	88	93	3	1	ns	93

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2014	Régional	9,6	% de diplômés boursiers	Master	Université	32	LP	Université	65
	National	9.9			National	29		National	20

Insertion des diplômés 2013 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2015 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2015 (%)
Ensemble DEG	94	27	93%	92%	97	28	92%	93%
Droit	32	9	94%	91%	1	0	Ns	93%
Economie	5	1	Ns	90%	8	2	Ns	93%
Gestion	42	12	90%	93%	78	23	92%	93%
Autres DEG	15	4	Ns	88%	10	3	Ns	92%
Lettres, Langues, Arts	45	15	93%	87%	13	3	Ns	87%
Ensemble SHS	72	20	85%	86%	41	12	98%	89%
Histoire-Géographie	18	5	Ns	84%	/	/	/	Ns
Psychologie	23	6	Ns	89%	/	/	/	95%
Information communication	19	5	Ns	87%	20	6	Ns	88%
Autres SHS	12	3	Ns	84%	21	6	Ns	91%
Ensemble STS	135	38	88%	90%	210	56	90%	93%
Sciences de la vie et de la terre	23	6	Ns	85%	39	10	90%	89%
Sciences fondamentales	8	2	Ns	88%	11	3	Ns	92%
Sciences de l'ingénieur	49	14	94%	92%	121	33	88%	94%
Informatique	17	5	Ns	95%	32	9	94%	93%
Autres STS	38	11	100%	93%	7	2	Ns	93%

Ns = non significatif

Leviers d'action :

Valorisation du supplément au diplôme.

Renforcement de la professionnalisation : connaissance du monde de l'entreprise et du monde socio-économique, renforcement du lien université-entreprise, projets professionnels, atelier « CME » (connaissance du monde économique), développement de la FTLV, alternance, forum métiers.

Démarche assurance-qualité des formations : amélioration continue, définition de profils de sortie des diplômés, démarche compétence et alignement pédagogique.

Commentaires de l'établissement :

Les diplômés ont de bonnes conditions d'emploi, pour les diplômés de master la part des emplois stables est supérieure à la moyenne nationale pour 3 domaines sur 4 de formation : DEG 83 % (+4 pts), SHS 61 % (+4 pts) et STS 83 % (+7 pts). En licence professionnelle, les résultats sont proches de la moyenne nationale quel que soit le domaine avec de bonnes conditions d'insertion, une part d'emploi stable et une insertion en adéquation avec le niveau de diplôme obtenu.

De nombreuses actions sont mises en place de manière convergente pour maintenir ou améliorer les bons niveaux d'insertion de nos diplômés.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université de Franche-Comté
-------------	---	------------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2015-2016 ; cible 2020-2021
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université		2015-2016	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			20	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			8360	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			45%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			2076	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			22,3 %	50%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement			30	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			2801	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			30%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			694	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			35,4%	50%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés			45	
	Effectifs d'étudiants inscrits			3356	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			68,9%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			1462	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			63,0%	65%
Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)					
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>				50%	
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>				100%	

IC 6

ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)

Université de
Franche-Comté**Précisions pour la licence et le master**

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action :

Développement du nouvel outil d'évaluation en ligne pour une plus grande adaptabilité et une montée en charge des évaluations, Politique d'évaluation des enseignements et des services par les usagers, chartes votées en CFVU et mises en place.

Communication et promotion de la démarche.

Suivi par la CFVU.

Démarche d'assurance-qualité des formations ; évaluation indispensable pour la mise en œuvre d'actions correctives.

Commentaires de l'établissement :

La baisse de la part de diplômés impactés par l'évaluation des enseignements en 2013 et 2014 est lié à un changement d'outil d'évaluation en ligne à l'UFC. L'outil EVAL ne permettait plus les adaptations et la souplesse nécessaires à un déploiement de masse et à l'exploitation des résultats de l'évaluation des enseignements (UE) au-delà de l'évaluation des formations. Pendant cette période de mise en place et d'amélioration du nouvel outil, si le nombre de formations impactées a été moindre (volontariat), les taux de réponse ont en revanche été sensiblement augmentés et l'exploitation des résultats mieux prise en charge par les conseils de perfectionnement.

Par ailleurs l'évaluation des enseignements est clairement un élément incontournable de la démarche d'assurance qualité (amélioration continue) des formations déployées à l'UFC depuis 2016. La valeur cible de 100% reste pertinente.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université de Franche-Comté
-------------	---	------------------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2016 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	438 850	470 000	7.0
2- Nombre de diplômés en formation continue	Non suivi		
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	29	40	37.9
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	1 939 205	2 500 000	28.9
Nombre d'Alternants UFC (contrats d'apprentissage et contrat de pro)	628	750	19.4

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

Leviers d'action :

Le développement de l'activité formation continue s'appuiera sur les leviers suivant :

Au niveau de l'activité formation continue :

- Développer l'alternance avec la mise en alternance de l'ensemble des licences professionnels et d'un certain nombre de master
- Développer des actions de formations courtes en lien avec les équipes de recherche
- Mettre en place de blocs de compétences

Au niveau de l'organisation :

- Promouvoir le processus d'amélioration continue – certification qualité
- Acquérir un nouveau système d'information permettant une gestion administrative optimisée de l'activité
- Développer une stratégie pour rendre visible, lisible, attractive et performante l'offre de formation continue auprès du monde sociaux-économique

Commentaires de l'établissement :

Les chiffres évoqués ne prennent pas en compte l'activité du Centre de Linguistique Appliqué (CLA).

Le développement de l'activité formation continue est un des objectifs prioritaire de l'établissement et se matérialise par :

- L'obtention de la certification ISO9001 en juin 2015 du service formation continue
- En 2014, réorganisation de la gestion de la VAE avec la mise en place d'un suivi rapproché des candidats
- La nomination en avril 2016, d'une vice-présidente en charge de la FTLV
- Le recrutement en septembre 2016, d'un chargé d'affaire pour le développement de l'activité

L'atteinte des valeurs cibles passera par les actions suivantes :

Faire connaître l'offre de formation de l'UFC aux entreprises et structures locales dans le cadre de la FTLV. Les axes de développement de l'activité portent sur le développement de l'alternance, de développement des FUP (Formations Universitaires Professionnalisantes) en lien avec les laboratoires et la mise en place des blocs de compétences. En parallèle, un travail en core important est à mener dans le cadre du décret qualité. En ce sens le service vise la certification FCU, reconnu par le CNEFOP.

Le développement de l'activité formation continue est en partie dépendant du contexte législatif national.

IC 8	ACCES AUX SERVICES ET RESSOURCES DE L'ESR	Université de Franche-Comté
-------------	--	------------------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	enquête annuelle par voie électronique (formulaires web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N MENESR/DGESIP-DGRI A1.3 – département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.
Mode de calcul	Pour le premier sous-indicateur , le nombre d'entrées annuelles en bibliothèques est rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme 150. Pour le second sous-indicateur , le numérateur est constitué par le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au dénominateur composé par le nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Précisions :

Pour les deux sous-indicateurs, les prévisions et la cible des numérateurs et des dénominateurs ont été dissociées :

- les prévisions des deux numérateurs ont été calculées par régression linéaire, basée sur les valeurs connues pour les années 2011 à 2014.
- les prévisions d'étudiants inscrits à l'université s'appuient sur les projections calculées par le département des études statistiques du MENESR.
- le nombre d'enseignants-chercheurs a été laissé à son niveau de 2014 pour le reste de la période.

Concernant le sous-indicateur relatif à la fréquentation physique des bibliothèques, le nombre d'entrées en 2014 a été légèrement inférieur à la prévision. Dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements a progressé plus rapidement que la prévision. La valeur actualisée pour 2014 est donc un peu plus faible que celle prévue initialement.

Les prévisions de la période 2015 – 2017 ont également été actualisées et prennent en compte à la fois une croissance plus lente du nombre d'entrées en bibliothèques et une croissance plus rapide du nombre d'étudiants.

Les politiques menées par les services documentaires en faveur d'une amélioration de l'accueil (adaptation des horaires d'ouverture, gestion des places de travail) laissent ainsi prévoir une fréquentation stable rapportée aux effectifs étudiants, qui devraient continuer à croître, notamment avec la mise en place du Plan Bibliothèque Ouverte + à la rentrée 2016.

Concernant le sous-indicateur relatif à la consultation des ressources numériques, le raisonnement est le même. La valeur 2014 définitive du numérateur est plus faible que la prévision et le dénominateur progresse plus vite que prévu.

La valeur 2014 de l'indicateur et celles des prévisions 2015-2017 sont donc revues à la baisse.

En raison du volume croissant de documentation électronique et de l'évolution des pratiques, le nombre de consultations des collections numériques devrait ainsi connaître une progression plus rapide que celle du nombre d'utilisateurs. La cible 2017 est évaluée en tenant compte de cette évolution, mais en raison de la mise en place récente de cet indicateur, la précision de son calcul est appelée à s'affiner dans les années qui viennent.

Tableau synthèse PAP 2017 données nationales

	unité	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 prévisions	2017 prévisions	2017 cibles
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	41,4	41,5	41,5	41,5	42,3
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre /usagers	68	72,4	76,0	79,4	83,5

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Sous-indicateur 1 : « part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante »

	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre d'entrées annuelles	1 239 111	1 360 001	1 850 000
Nombre d'étudiants	22 358	23 131	
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	Par étudiant = 55 entrées (indicateur 7 de PapESR)	Par étudiant = 59 entrées (indicateur 7 de PapESR)	80

PAP 2017 Données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 prévisions	2016 prévisions	2017 prévisions	2018	2019	2020
Nombre d'entrées annuelles	65 311 296	66 370 240	67 748 821	69 123 120	70 497 420			
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 632 836	1 666 740	1 701 349			
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	41.6	41.4	41.5	41,5	41,4			

Leviers d'action :

Meilleur décompte des entrées par un nouveau système acquis dans le cadre de l'appel à projets « Bibliothèques Ouvertes + » (Affluences). Projet de prise en compte de 2 BU de taille petite ou moyenne actuellement sans décompte d'entrées.

Commentaires de l'établissement :

Le décompte des entrées risque de connaître des sautes quantitatives en raison de l'adaptation à de nouveaux outils de mesure des entrées. Par ailleurs des projets importants, comme le projet de Grande Bibliothèque sur Besançon, peut contraindre la BU Lettres, sur une durée plus ou moins longue à l'avenir, à des périodes de fermeture aux publics pour des tâches importantes de travail interne (travail physique sur les collections, sélection et tri d'ouvrages, désherbage, ...).

Sous-indicateur 2 : « Mesure des usages virtuels des bibliothèques »

	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Consultation des ressources numériques	502 841	1 006 348 (chiffre provisoire)	1 600 000
Nombre d'étudiants	22 358	23 131	
Nombre d'enseignants-chercheurs	1 268	1 266	
Nombre de consultation par usager	21,3	41,2	70

PAP 2017 données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 prévisions	2016 prévisions	2017 prévisions	2018	2019	2020
Consultation des ressources numériques	107 270 092	112 837 108	122 234 578	130 822 603	139 410 628			
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 632 836	1 666 740	1 701 349			
Nombre d'enseignants chercheurs	55 382	55 500	55 500	55 500	55 500			
Nombre de consultation par usager	66,0	68,0	72,4	76,0	79,4			

Leviers d'action :

- Formation des usagers permettant une connaissance plus générale et plus intense de la documentation électronique (en particulier : documents pour l'enseignement et livres électroniques). Formation généralisée à la recherche documentaire en Licence et Master.
- Accès plus rapide et plus simple à la documentation en ligne (site web amélioré et disponible sur appareils nomades, système Full Text Finder et projet d'Outil de Découverte).
- Meilleur suivi de l'utilisation des ressources électroniques (ezPAARSE et ezMESURE).

Commentaires de l'établissement :

La différence entre les chiffres 2014-2015 et 2015-2016 de l'UFC s'explique par la prise en compte de consultations antérieurement non décomptées : notamment, celles produites par les livres électroniques. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation réelle, mais d'une statistique plus précise et plus complète.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Université de Franche-Comté
-------------	--	------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2014	2015	2016	Données cumulées 2014, 2015, 2016	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	5	3	4	/	
	%**	25	13.6	20%	%	22 %
Professeurs des universités	Effectifs*	7	2	4	/	
	%**	53,8	25	40	%	40 %

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action :

Contrôle renforcé des propositions des comités de sélection par le conseil académique et le conseil d'administration dans une démarche pluriannuelle de régulation.

Commentaires de l'établissement :

La cible qui a été définie concernant l'indicateur « endo-recrutement des enseignants chercheurs » est atteinte depuis 2015 et la tendance est la même pour l'année en cours.

Le label européen « HRS4R » obtenu en 2016 renforce cette dynamique puisqu'un des points du plan d'action a consisté à réunir tous les présidents des comités de sélection afin de les informer et de les sensibiliser à la problématique de l'endo-recrutement et de la non-discrimination lors de la campagne de recrutement des enseignants chercheurs.

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Université de Franche-Comté
-------	--	--

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 9. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 10. les recettes de la formation continue (7065) 11. la taxe d'apprentissage (7481) 12. les contrats et prestations de recherche 13. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 14. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 15. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 16. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 – 70681 – 70688 – 707 – 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2015	2016	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	2030		2 200
Formation continue (2)	5 368		6 000
Taxe d'apprentissage (3)	696		1 000
Contrats et prestations de recherche (4)			
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>			
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	1 259		2 000
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751)</i>			
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	8 775		9 000
<i>Régions (7442)</i>			
<i>Union européenne (7446)</i>			
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>			
Dons et legs des fondations (6)			
Produits exceptionnels (7)			
Autres ressources propres (8)	8 881		9 500
Total	27 009		29 700

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action :

L'accroissement des ressources propres dépend en partie de l'environnement externe : fixation nationale des droits d'inscriptions... La politique de valorisation peut et doit entraîner une augmentation des masses financières, mais elles doivent être regardées globalement avec la SATT et FC Inov par exemple. De plus des transferts pour certains contrats de recherche sont prévus vers la COMUE. Il conviendra donc de prendre en compte cela lors du bilan.

Commentaires de l'établissement :

Contrairement à l'IC 7, la ligne Formation continue fait apparaître les ressources issues du Centre de Linguistique Appliqué. L'UFC souhaite s'engager dans une démarche volontariste d'augmentation de ses ressources propres.

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	Université de Franche-Comté
-------	--------------------	-----------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2015 source MENESR	Situation actuelle (2016)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 95,3 % Investissement : 51,4 % <i>Moyenne nationale 2015</i>	Fonctionnement : % Investissement : %		Fonctionnement > 95 % Investissement > 60 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1			2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1			2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	2			2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Leviers d'action :

- Améliorer le processus d'allocation interne des ressources : améliorer le processus d'allocation interne des ressources, utiliser le guide de modélisation financière.
- Se doter d'outil permettant un suivi financier infra-annuel : travail avec la direction des systèmes d'informations.
- Elaborer un tableau des opérations pluriannuelles : travail avec la direction du patrimoine.
- Se doter d'outils de pilotage et de gestion de la masse salariale : travail avec la DRH.
- Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier : appliquer le plan d'action du CICF adopté par le conseil d'administration de l'UFC
- .
- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan : travail avec la direction du patrimoine pour assurer un suivi infra annuel.
- Mettre en place une comptabilité analytique : travail avec la direction des systèmes d'informations.
- Obtenir une certification des comptes sans réserve : poursuite du travail engagé.

Commentaires de l'établissement :

- Améliorer le processus d'allocation interne des ressources : application dès 2011 d'une dotation critérisée « SYMPA » et surfaces. Un nouveau modèle sera probablement rediscuté.
- Le tableau des opérations pluriannuelles sera revu en cours d'année pour être réadapté.
- Poursuivre le dispositif de contrôle interne comptable et financier mis en place dès 2011. Pour 2017, des plans d'actions sont établis sur les processus suivants : gestion du patrimoine immobilier, les recettes, les marchés publics, les rémunérations, les contrats de recherche.
- Partager sur l'ensemble de l'établissement et des missions les éléments de comptabilité analytique.
- Objectif de maintien d'une certification sans réserve.

Actions prévues	Situation actuelle (2016)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	2	2

IC 12	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Université de Franche-Comté
--------------	---	------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5 <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. • Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. • Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. • Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. • Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. • Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2016)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	5
2-Le système d'information et les services numériques	3	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	5
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	5
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

Leviers d'action :

L'établissement va se doter d'une nouvelle comitologie, d'indicateurs de pilotage performants et d'un document directeur du numérique cohérent avec le SDN de la ComUE UBFC en cours d'élaboration. Ces changements offriront un socle solide afin de mener les évolutions internes (rassemblement des moyens, augmentation de l'appétence pour l'innovation pédagogique, services aux utilisateurs...) et suivre la feuille de route de mutualisation avec les établissements de la ComUE, tout en amplifiant nos collaborations avec nos partenaires du grand est (Nuage).

Commentaires de l'établissement :

La réflexion autour du schéma directeur du numérique de l'Université entamée dans le cadre du PRES, n'a pas aboutie. A ce jour, la réalisation d'un document directeur de la stratégie numérique est en projet mais n'aurait pas de sens s'il ne tenait pas compte du nouveau paysage universitaire, et des nouveaux enjeux transversaux dits de « transformation numérique ». Un travail reprenant ces directions et devant aboutir à un livrable au cours de la prochaine période sera mené de concert avec la COMUE UBFC.

Concernant la formation et les usages, un service du numérique et de l'innovation pédagogique (SUN-IP) a été créé en 2014 afin d'impulser et d'accompagner la réalisation de ressources numériques, et favoriser les pratiques *innovantes dans les enseignements*. *Des moyens humains spécifiques (ingénieur pédagogique) ont été attribués*. Le champ d'action du service concerne à la fois la production de ressources, l'ingénierie d'innovations pédagogiques, et la formation et l'accompagnement des publics (y compris enseignants et personnels) aux usages numériques. Ce service est proche à la fois du CTU et de l'ESPE mais également des services académiques.

Le rapprochement des services CRI (infrastructures) et DSI (systèmes d'informations) n'a pas été mené à son terme pour l'instant. Il en résulte donc une organisation encore trop fractionnée des services du numérique (CRI/DSI/Sun-IP/CTU).

Pour cette raison, des instances de gouvernance ont été formalisées : CODIR mensuel réunissant les responsables des services et le VP numérique, et COSTI (comité stratégique des TI) trimestriel regroupant en plus des acteurs du CODIR, les directeurs de composantes, les autres VP UFC en lien avec le numérique, le VP numérique de la COMUE et le VP numérique de l'Université de Bourgogne. Cependant, une réflexion en cours sur une organisation plus optimale des services devrait mener à des rapprochements entre le CRI, la DSI (le rapprochement sur un même site est prévu pour fin 2016), le Sun-IP et le CTU sur la prochaine période.

IC 13	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université de Franche-Comté
--------------	-------------------------------------	------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,2% en réalisation 2014 (PAP 2017) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2017).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	41361	50	17566	73.9%	80%
Salles banalisées	272435	460	41415	52.9%	60%
Total				59.1%	65%

Analyse Besançon et hors de Besançon

Occupation des locaux	2014/2015 Besançon			
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel
Amphithéâtres	32 004	34	13 134	84 %
Salles banalisées	177 580	251	23 572	63 %
Total	209 584	285	36 706	70,6 %

Occupation des locaux	2014/2015 Hors Besançon			
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel
Amphithéâtres	6 754	16	4 781	37,7 %
Salles banalisées	56 467	167	16 765	30 %
Total	63 221	183	21 546	31,9 %

Leviers d'action :

Généralisation de l'utilisation de notre logiciel ADE sur tous les sites, abandon ou désaffectation de certains sites tels que Place Leclerc, effort de rationalisation inscrit dans nos projets contractualisés (Ecocampus...). La répartition de la DGF des composantes comporte une partie incitative vis-à-vis des taux d'occupation.

Commentaires de l'établissement :

Malgré la réduction du nombre de salles, les taux d'occupation stagnent avec 70 % pour les amphis et 50 % pour les salles banalisées. L'implantation multi-sites de l'université et l'importante hétérogénéité des sites en termes bâtementaires, comme en termes de pédagogie (formations technologiques dans les sites décentralisés, ...) est très défavorable à l'établissement en induisant des difficultés de mutualisation.

L'effort se poursuivra cependant, à l'aune des petites restructurations comme des grands projets contractualisés, afin d'améliorer l'ensemble des taux d'occupations.

IC 14	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m²)	Université de Franche-Comté
--------------	--	------------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2017			290 967			
2018						
2019						
2020						
2021						
2022			290 967	9 500		281 467
soldes						
Evolution des m ² à l'issue du contrat						

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Leviers d'action :

Il est proposé d'améliorer le solde des surfaces en agissant sur un nouveau levier : la mutualisation de surfaces existantes avec d'autres établissements. Ainsi, dès 2018, la bibliothèque universitaire localisée sur le pôle universitaire de Montbéliard, actuellement affectée exclusivement à l'UFC, pourrait être mutualisée avec deux autres établissements (UTBM et IFMS). Une surface d'environ 1000 m² serait ainsi mutée vers ces autres établissements. Au cours de ce contrat, un travail d'identification de telles opportunités de mutualisations sera mené, avec une emphase particulière, sans être exclusive, sur le Nord Franche-Comté.

Commentaires de l'établissement :

La politique de rationalisation des surfaces mise en œuvre lors du précédent contrat sera poursuivie sur la prochaine période. Afin de garantir la soutenabilité de cette politique le rythme de libération des surfaces sera accordé en fonction des potentialités, tout en restant élevé. Ainsi, l'établissement cible le rendu d'au moins 10000 m² de locaux d'ici 2022 (principalement, place Leclerc) contre 30000 m² libérés lors du précédent contrat. Cependant, en fonction de l'évolution de projets importants tels que le projet ecocampus, Le solde final à l'issue du contrat pourrait être amoindri de par un effet charnière sur l'année 2022, où l'avancée du projet pourrait se situer après la livraison de la première tranche d'un bâtiment neuf d'environ 5550 m², et avant la libération effective de surfaces rendues inutiles par l'arrivée de ce bâtiment.

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IS 1	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	Université Franche Comté
-------------	--	---------------------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2014 et 2015
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2012-2013) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année.</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p> <p>Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.</p> <p>Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGEIP - SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2012 (diplômés en 2014 ou en 2015)	1205	793	65.8%	175	14.5%
Cohorte 2016 (diplômés en 2018 ou en 2019)			67%		15%

Pour information, données nationales :

	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP 2016	2016 Prévision actualisée	2017 Prévision	2017 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	65,6	nd	65,8	66,2	66,2	66

Leviers d'action :

Mesures d'accompagnement des bacheliers technologiques.

Mise en place de semestres rebonds pour les étudiants en difficulté.

Commentaires de l'établissement :

Les taux de réussite en 2 ans en DUT sont conformes à la moyenne nationale.

Ces dernières années, des changements plus ou moins importants ont été effectués sur les programmes pédagogiques nationaux, de façon à les adapter au nouveau public (places réservées aux bacheliers technologiques).

IS 2	RELATIONS INTERNATIONALES	Université Franche Comté
-------------	----------------------------------	---------------------------------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Sous-indicateur - Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Etudiants inscrits en Master et Doctorat

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante s'il possède un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat. Pour la mobilité sortante, la durée du séjour doit être égale ou supérieure à un semestre pendant leur cursus. Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en situation de mobilité entrante inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors Masters enseignement, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations.
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2014-2015	2015-2016	Cible 2021
Proportion d'étudiants étrangers en situation de mobilité entrante parmi l'ensemble des inscrits en cursus Master (hors Master enseignement)	16 %	15 %	20 %
Proportion d'étudiants étrangers en situation de mobilité entrante parmi l'ensemble des inscrits en cursus Doctorat	41,9 %	44,5 %	49 %

Commentaires de l'établissement :

Concernant la part des étudiants étrangers inscrits en Master :

L'UFC souhaite rendre son offre de formation plus lisible et plus attractive en direction des étudiants internationaux de niveau Master. Dans cette perspective, diverses mesures, résumées ci – dessous, ont été prises et seront appliquées sur la durée du contrat:

- Augmentation sensible du nombre de formations diplômantes internationalisées, totalement ou majoritairement enseignés en anglais en lien notamment avec l'appel à projet dédié ISITE, soit sur la base de diplômes en partenariat international (doubles diplômes, certifications conjointes). La volonté de développer des formations en anglais, dont des Masters, est accompagnée, en amont, par un dispositif de type « mobilité internationale de formation » qui permet à des enseignants – chercheurs intéressés par l'enseignement des DNL (disciplines non linguistiques) en anglais, d'aller observer ce domaine et s'y former dans des universités à l'étranger.
- Parallèlement et en complément, il s'agira de continuer à valoriser les parcours francophones en Master en proposant aux étudiants étrangers des parcours mixtes faisant précéder l'intégration en UFR d'un cycle intensif de renforcement linguistique et méthodologique au CLA (programme « Passerelle vers l'Université »).
- Développement d'accords interuniversitaires ciblés sur la mobilité en Master avec des universités étrangères dont les domaines de spécialisation en matière de formation et de recherche rejoignent les secteurs d'excellence scientifique de l'UFC.
- Coordination de projets ciblés de coopération sur la mobilité de niveau Master dans le cadre du dispositif Erasmus+ / Mobilité classique et Mobilité internationale de crédit.
- Consolidation des programmes de bourses de mobilité d'excellence en Master (Programme Victor Hugo, Junior Fellowship dans le cadre d'ISITE).

- Expérimentation de programmes de mobilité de stages thématiques sur mesure (stages recherche). A noter également la création en 2016-2017 d'un programme de bourses de stage pour les étudiants entrants/sortants de niveau Master dans le cadre de la Communauté du Savoir (coopération transfrontalière franco-suisse).

Sous-indicateur - Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement (hors Masters enseignement)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante s'il possède un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2021
Nombre d'étudiants étrangers en situation de mobilité entrante	2 250	2 158	2 079	
Nombre total d'étudiants	19 394	19 654	20 314	
Part des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante	11,6 %	11,0 %	10,2 %	12 %

Commentaires de l'établissement :

- L'UFC est fortement investie dans la promotion et la mise en œuvre de quatre programmes de mobilité encadrées (accords inter-universitaires / AIU, Erasmus+, International Student Exchange Program / ISEP, Bureau de coopération interuniversitaire –Québec / BCI, Bourses Victor Hugo / BVH), pour la plupart proposés en réciprocité et par conséquent, pourvoyeurs d'étudiants internationaux. Le développement de ces programmes continuera de faire l'objet d'une attention particulière dans la stratégie internationale de l'UFC.
- Par ailleurs, l'optimisation des conditions d'accueil et de séjour des étudiants internationaux constitue un chantier prioritaire pour l'UFC qui peut construire et asseoir son attractivité par ce biais. A cet effet, des documents de communication sur la qualité de l'accueil et des dispositifs de valorisation destinés aux établissements partenaires et aux étudiants internationaux (UE libre d'engagement, e-portfolio international) sont en cours d'élaboration et d'expérimentation avec le CROUS et l'association ESN (European Student Network).

Sous-indicateur - Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi **au moins 2 mois de stage** ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de DUT, licence ou master de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 2 mois pour les stages , consécutifs ou non. Pour les stages, les données sont issues de la base pstage qui est utilisée par la plupart des composantes de l'UFC. Les données concernant les séjours à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange sont fournies par la Direction des relations internationales et de la francophonie. Sont pris en compte les diplômés de licence, DUT et master (hors master enseignement). Concernant la mobilité prise en compte elle doit avoir lieu l'année du diplôme. Ne sont pas pris en compte les diplômés en EAD.
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés ayant suivi au moins 2 mois de stage ou une formation dans un pays étranger pendant l'année de leur diplôme / nombre total de diplômés *100

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2021
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (stage ou programme d'échange) (%) en DUT		17,7 %		15 %
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (stage ou programme d'échange) (%) en licence (L3)		10,5 %		
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (stage ou programme d'échange) (%) en Master (M2)		6,7 %		

Commentaires de l'établissement :

- L'UFC continue d'œuvrer afin d'assurer la promotion et la pérennité des dispositifs d'accompagnement et de financement des mobilités sortantes proposés notamment par les partenaires territoriaux et l'Union européenne. A cet effet, une politique de communication interne a été mise en place à travers l'action de relais « relations internationales » dans les composantes et laboratoires, d'un réseau de coordinateurs Erasmus +, au plus près des étudiants, dans les départements ainsi qu'un calendrier de sessions itinérantes d'information sur les opportunités de mobilité encadrée, destinées aux enseignants et aux étudiants de toutes les composantes de l'UFC.
- Enfin, la démarche qualité-mobilité, appliquée à la mobilité entrante telle que décrite ci – dessus, a été pensée également au bénéfice de la mobilité sortante avec des mesures spécifiquement prises pour améliorer la préparation au départ (linguistique en particulier) et la valorisation au retour de l'expérience d'étude (supplément au diplôme devant évoluer à terme vers un e-portfolio de la mobilité internationale étudiante). Les procédures de candidatures aux programmes d'échanges et aux bourses sont quant à elles dématérialisées et donc simplifiées grâce à l'acquisition et au paramétrage d'un logiciel de gestion des mobilités internationales (Mobility Online).

Sous-indicateur - Nombre de cotutelles de thèses à l'international

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	année n
Champ de la mesure	établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre de cotutelles de thèses à l'international
Source	Établissement

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2021
Nombre de cotutelles de thèses à l'international		10	15	25

Thèse en cotutelle		2012	2013	2014	2015
Doct univ	N	674	666	657	645
Doct univ	O	53	53	47	45
	Dont Pays non renseigné	9	2	2	3
Doct univ		21	15	24	26

Commentaires de l'établissement :

L'UFC souhaite développer le nombre de cotutelles de thèses à l'international. Compte tenu des spécificités régionales, une attention particulière sera portée aux cotutelles de thèses franco-suisse, notamment en utilisant des leviers des projets Interreg et du collegium SMYLE en partenariat avec l'EPFL.

IS 3	CURSUS Master en Ingénierie (CMI)	Université Franche Comté
-------------	--	---------------------------------

Action	Suivi du développement du CMI à l'UFC
Objectif	La recherche, comme outil de la formation, alliée à des pédagogies actives, à une solide formation disciplinaire et aux disciplines d'ouverture sur la société, permet de former aux métiers de l'ingénieur les esprits curieux avec de grandes capacités d'innovation. L'auto-évaluation des étudiants, les rendant pleinement acteurs de leur formation, complète et valorise pleinement le CMI – Coursus Master en Ingénierie – comme ensemble cohérent de pédagogie innovante.

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre d'étudiants
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etudiants, inscrits dans un établissement en cursus CMI

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2022
Nombre d'étudiants				
CMI Géologie Appliquée	30	48		
CMI Informatique	15	41		
CMI Mécanique – EEA « S-Cube »	12	24		
CMI Physique – EEA (Photonique, Micro et Nanotechnologies, Temps-Fréquence, PICS)	11	32		
CMI « Environnement –territoire »	17	20		
CMI « Hydrogène-énergie et efficacité énergétique »	5	22		
CMI « Géographie et aménagement, spécialité sciences de l'information géographique pour innovation territoriale »	12	18		
CMI « Information-communication »	3	16		
CMI SVT portail L1	22			
CMI ST portail L1	50			
Nombre total d'étudiants	177	221		500
nombre de diplômés CMI /an				90

Leviers d'action :

Structure inter-CMI UFC (trans-composantes) : organe de pilotage des CMI, de développement et de transformation pédagogique (1 responsable et un directeur des études dédié).

Communication active (affichage APB, site internet, forums, salons, ...).

Obtention de labels EURACE (label ingénierie européen).

Renforcement des liens université / entreprise.

Commentaires de l'établissement :

L'enjeu pour l'établissement est de conforter la structure inter-CMI et les actions spécifiques mises en place, d'accompagner le déploiement des 8 CMI dans les composantes et le maintien du niveau d'exigence du réseau Figure. La sortie des premiers diplômés va s'étaler sur 2017 (CMI géologie), 2018 (3 CMI), 2019 (3CMI) et 2020 pour le CMI information-communication. Ainsi, il nous apparaît pertinent, dans un premier temps, de faire apparaître 2 indicateurs pour 2022, le nombre total d'inscrits en CMI et le nombre de diplômés CMI par année. Il conviendra néanmoins de mettre en place un suivi fin de l'insertion de ces diplômés, for més sur le modèle de l'ingénierie européenne.

IS 4	Démarche « Assurance Qualité »	Université Franche Comté
------	--------------------------------	--------------------------

Action	Pilotage opérationnel de l'établissement
Objectif	Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des principes de l'amélioration continue dans le cadre spécifique de la pédagogie

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ol style="list-style-type: none"> 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Mode de renseignement de l'indicateur	Les notes chiffrées constituent, pour chacun des trois thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.
---------------------------------------	--

Thèmes	2017	2018	2019	2020	2021	Cible 2022
1- Développement de la professionnalisation des études						5
2- Assurance qualité des programmes de formation						5
3- Formation tout au long de la vie (FTLV)						5

Thèmes	2017	2018	2019	2020	2021	Cible 2022	Observations
Thème 1 : Développement de la professionnalisation des études						5	
Nb d'étudiants	1					5	
Nb d'entreprises partenaires	1					5	
Nb de formations accompagnées	1					5	
Nb d'équipes pédagogiques sensibilisées	1					5	
Thème 2 : Assurance qualité des programmes de formation						5	
Nb d'équipes pédagogiques sensibilisées	1					5	17 Mentions (Masters et Licences)
Nb de demi-journées de formation à la démarche	1					5	20 demi-journées de formations
Nb de formations accompagnées vers une labellisation UFC	2					5	39 Parcours de formation (17 mentions)
Nb de formations accompagnées vers une labellisation nationale, européenne	0					5	Prévu après obtention du label UFC
Nb d'ateliers méthodologiques : Référentiel UFC et Pédagogie	1					5	12 ateliers : Alignement, Profil de sortie, Référentiel
Thème 3 : Formation tout au long de la vie (FTLV) étudiants :						5	
Nb d'alternants en formation	1					5	
Nb de contrats de professionnalisation	1					5	
Nb de contrats d'apprentissage	1					5	
Nb de formations courtes	1					5	

Leviers d'action :

Le Dispositif d'Appui à la Qualité (DAQ) est mis en place en janvier 2016 en vue d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des principes de l'amélioration continue dans le cadre spécifique de la pédagogie. Le DAQ est en charge de la conception, de l'expérimentation et de la conduite de cette démarche pour les 5 années à venir. Cette démarche repose sur un référentiel d'évaluation de la qualité des programmes de formation, élaboré par l'UFC en collaboration avec l'Université de Louvain. Elle implique l'ensemble des équipes pédagogiques, les services en appui à la formation ainsi que la gouvernance de l'UFC. Elle constitue un levier pour une rénovation pédagogique en vue de passer d'une approche centrée sur les contenus et les enseignants à une approche centrée sur les étudiants et les apprentissages. Elle s'inscrit dans un processus d'accompagnement et d'évaluation par l'établissement dont l'objectif est de rendre les programmes conformes au niveau d'exigence attendu formulé dans les critères du Référentiel de l'UFC. Les principales contraintes de cette démarche sont liées d'une part au phénomène classique de résistance au changement, d'autre part à l'ambition de la démarche au regard des efforts demandés aux enseignants chercheurs en surcharge structurelle. Le contexte national de restriction budgétaire constitue également un frein à la mise en place d'une démarche de cette envergure.

Commentaires de l'établissement :

L'UFC met en place une démarche d'amélioration continue de la qualité des formations. Elle s'appuie d'une part sur une évaluation interne de la qualité des programmes construite sur la base d'un référentiel sur-mesure. Ce référentiel intègre les principales lignes directrices et les principaux critères pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il prend en compte les critères des ESG (European Standard Guideline) et permet de répondre aux demandes du HCERES. Il a servi de base pour les rapports d'auto-évaluation interne des formations de l'établissement.

Cette démarche s'inscrit d'autre part dans un contexte national de transformation pédagogique préconisée par la DGESIP et expérimentée par quelques Universités en France.

L'originalité de notre démarche réside dans la conjugaison de ces 2 axes. Elle vise l'amélioration continue de la qualité des programmes, par la mise en œuvre d'une auto-évaluation ainsi que la mise en place d'une Approche Programme intégrant les principes de l'Alignement.

Ce dispositif ambitieux, nous permettra à terme, de piloter l'offre de formation et la qualité des programmes de formation de notre établissement. Le DAQ (Dispositif d'Appui à la Qualité) est chargé de la construction d'une démarche collective et transversale.

IS 5	Collègiums	Université Franche Comté
-------------	-------------------	---------------------------------

Action	Mise en place des collegiums
Objectif	Assurer un fonctionnement effectif des collegiums en cours de contrat

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Collègiums	Situation actuelle (2016)	Cibles 2022
Sciences de l'homme et humanités	1	5
Science de la nature, environnement et territoires	0	5
Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur	0	5
Sciences juridiques, économiques et de gestion	1	5
Sciences de la santé et du sport	1	5

Leviers d'action :

Après avoir validé les statuts génériques des collegiums de l'UFC fin 2015, les groupes de travail au sein de chaque collegium ont précisé en 2016 leur périmètre respectif et leurs missions ainsi que la composition de conseils. Après validation des statuts spécifiques de chaque collegium, la mise en place des conseils est prévue en 2017. Le travail sur les indicateurs de chaque collegium doit commencer ensuite.

Commentaires de l'établissement :

Afin de permettre une plus grande cohérence des politiques de recherche, de formation et de transfert, l'UFC a choisi de se structurer en cinq collegiums : Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur ; Sciences de la nature, environnement et territoires ; Sciences juridiques, économiques et de gestion ; Sciences de l'homme et humanités ; Sciences de la santé et du sport. Les collegiums sont composés d'unités de formation et de recherche, d'instituts ou d'écoles qui partagent des modèles d'évaluation équivalents. Ils adressent des avis et des propositions aux conseils centraux de l'université dans la double logique du projet stratégique de l'établissement et des spécificités des domaines concernés. Ces avis et propositions portent notamment sur l'offre de formation, les projets de recherche, la campagne d'emploi des enseignants et enseignants-chercheurs, des ingénieurs et techniciens affectés à la recherche et à la formation et des hospitalo-universitaires.

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PILOTAGE

IS 6	Stratégie Ressources Humaines pour la Recherche : Labellisation européenne « HRS4R »	Université Franche Comté
-------------	---	---------------------------------

Action	Suivi du plan d'actions des 40 questions des 4 chapitres identifiant les thématiques retenues
Objectif	La stratégie Ressources Humaines pour la recherche de l'UFC est fondée sur les observations issues de l'analyse comparative et des axes d'amélioration répartis par services et par type d'action (Communication, formalisation, développement) sur 4 thématiques

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% de réalisations
Date de la mesure	Point d'avancement
Champ de la mesure	Actions réalisées selon le calendrier défini

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Autoévaluation des politiques et pratiques internes avec les principes de la Charte européenne des chercheurs et du code de conduite de recrutements des chercheurs.
Source	Recommandations de la Commission Européenne (JO L75/67 du 22/03/2005)
Mode de calcul	Le Comité de suivi HRS4R valide les propositions de progression proposées par la cellule d'appui après analyse des éléments probants et échange avec les responsables des actions à mener.
Service responsable de l'indicateur	Comité de pilotage de l'Établissement

	2016	2017	2018	2019	2020	Cible 2021
I - Aspects éthiques et professionnels (points 1 à 11)	16 %					100 %
Actions de Communication	19 %					100 %
Actions de Développement	32 %					100 %
Actions de Formalisation	10 %					100 %
II – Recrutements (points 12 à 21)	17 %					100 %
Actions de Développement	10 %					100 %
Actions de Formalisation	20 %					100 %
III – Conditions de travail et sécurité sociale (points 22 à 35)	13 %					100 %
Actions de Communication	13 %					100 %
Actions de Développement	12 %					100 %
Actions de Formalisation	14 %					100 %
IV- Formations (points 36 à 40)	10 %					100 %
Actions de Développement	10 %					100 %
Total						100 %

Leviers d'action :

Le comité de suivi composé de membres représentatifs des différentes catégories de personnels définira les critères d'avancement des actions et leur pourcentage de réalisation à partir des éléments probants.

Une cellule d'appui est chargée de faire le lien avec les référents des actions et de formaliser la démarche, en particulier avec l'utilisation d'un outil de gestion électronique de documents pour l'échange et l'archivage de tous les éléments d'information.

Des actions de communications seront prévues.

Commentaires de l'établissement :

La démarche, qui est en lien avec le projet d'établissement, sera diffusée régulièrement au sein de la communauté universitaire et auprès des instances. Une démarche collective de concertation et d'échange au niveau du site est à envisager.

ANNEXE FINANCIERE POUR LA PERIODE 2017-2022

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

L'Université de Franche-Comté qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université de Bourgogne Franche-Comté recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Pour l'année 2017, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'Université de Bourgogne financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotations prévisionnelles initiales	
Université de Franche-Comté	2017
Masse salariale	149 317 305 €
Fonctionnement	15 801 440 €
Dotation prévisionnelle initiale	165 118 745 €

Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ANNEXE FORMATION ET RECHERCHE POUR LA PERIODE 2017-2022

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Arrêté du 20 avril 2017 accréditant l'Université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,

VU les avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 mars 2017 et du 19 avril 2017,
arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2017-2018, l'Université de Besançon est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim, le recteur de l'académie de BESANCON et le président de l'Université de Besançon sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche -

Annexe de l'arrêté du 20 avril 2017

Académie de BESANCON

Université de Besançon

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2017-2018 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES
Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141602 Arts du spectacle		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141603 Information-communication		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141604 Langues étrangères appliquées		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141605 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141606 Lettres		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141607 Musicologie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141608 Sciences du langage		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION
Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141609 Administration économique et sociale		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141610 Droit		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141611 Economie et gestion		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141560 Sciences et techniques des activités physiques et sportives	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141612 Géographie et aménagement		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141614 Histoire de l'art et archéologie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141613 Histoire		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141615 Philosophie		2017-2018	6 ans	2022-2023

20150977 Psychologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
20141617 Sociologie	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20141618 Informatique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141619 Mathématiques		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141620 Physique, chimie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141621 Sciences de la Terre		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141622 Sciences de la vie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20141623 Sciences pour l'ingénieur		2017-2018	6 ans	2022-2023

Diplôme(s) d'accès aux études universitaires

<i>option</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
19991777 OPTION A		2012-2013	11 ans	2022-2023
19991778 OPTION B		2012-2013	11 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170458 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170459 Commerce et distribution		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170460 E-commerce et marketing numérique		2017-2018	2 ans	2018-2019
20170461 Logistique et pilotage des flux		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170462 Logistique et transports internationaux		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170463 Management et gestion des organisations		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170466 Métiers de la GRH : assistant		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170464 Métiers de la communication : chargé de communication		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170465 Métiers de la communication : événementiel		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170467 Métiers du commerce international		2017-2018	2 ans	2018-2019
20170468 Métiers du marketing opérationnel		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170469 Métiers du notariat	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**Licence(s) professionnelle(s)**

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170533 Gestion de projets et structures artistiques et culturels	DIJON	2017-2018	2 ans	2018-2019
20170473 Intervention sociale : développement social et médiation par le sport	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170508 Tourisme et loisirs sportifs	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**Licence(s) professionnelle(s)**

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170470 Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170471 Intervention sociale : accompagnement social		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170472 Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**Licence(s) professionnelle(s)**

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170474 Bio-industries et biotechnologies		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170475 Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170476 Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation		2017-2018	6 ans	2022-2023

20170477	Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques		2017-2018	6 ans	2022-2023
20161122	Maintenance et technologie : électronique, instrumentation	CNAM PARIS	2016-2017	3 ans	2018-2019
20170479	Matériaux et structures : fonctionnalisation et traitement des surfaces		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170480	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170481	Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170482	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170483	Métiers de l'informatique : applications web		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170484	Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170485	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170486	Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170487	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170488	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170489	Métiers de la qualité		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170490	Métiers de la santé : technologies		2017-2018	1 an	2017-2018
20170491	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170492	Métiers du BTP : bâtiment et construction		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170493	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170494	Optique professionnelle		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170495	Sécurité des biens et des personnes		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques

<i>Spécialité</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170001	THÉÂTRE	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques

<i>Spécialité</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>	
20170002	ANIMATION ET GESTION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES OU CULTURELLES	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170426 Arts de la scène et du spectacle vivant		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170427 Français langue étrangère		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170428 Information, communication		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170429 Langues étrangères appliquées		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170430 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170431 Lettres et Humanités		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170432 Sciences du langage		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION
Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170433 Administration publique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170391 Comptabilité - contrôle - audit	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170434 Droit de l'entreprise		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170435 Droit des affaires		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170436 Droit du numérique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170437 Economie de l'entreprise et des marchés		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170397 Finance	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170398 Gestion des ressources humaines	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170438 Justice, procès et procédures		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170401 Management et administration des entreprises	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170403 Marketing, vente	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170412 STAPS : activité physique adaptée et santé	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170413 STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170444 STAPS : management du sport	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170405 Archéologie, sciences pour l'archéologie	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170439 Géographie, aménagement, environnement et développement	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170440 Histoire, civilisations, patrimoine		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170441 Philosophie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170442 Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170443 Sociologie		2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ
Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170414 Biodiversité, écologie et évolution	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170415 Biologie-santé	DIJON, AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170445 Chimie		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170446 Energie	BELFORT MONTBELIARD, POLYNESIE FRANCAISE	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170447 Gestion de l'environnement		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170448 Génie mécanique	ENSMM BESANÇON, BELFORT MONTBELIARD	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170449 Géoressources, géorisques, géotechnique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170450 Informatique	BELFORT MONTBELIARD	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170451 Ingénierie des systèmes complexes	ENSMM BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170453 Mathématiques appliquées, statistique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170452 Mathématiques		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170454 Mécanique	DIJON, ENSMM BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170420 Nutrition et sciences des aliments	DIJON, AGROSUP DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170455 Physique		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170456 Santé	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170457 Sciences de l'eau		2017-2018	6 ans	2022-2023
20170424 Traitement du signal et des images	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Diplôme(s) universitaire(s) de technologie « cursus licence »
IUT de BELFORT MONTBELIARD

<i>Spécialités</i>	<i>implantation</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
Génie civil-construction durable	BELFORT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Génie électrique et informatique industrielle	BELFORT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Génie thermique et énergie	BELFORT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Informatique	BELFORT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Carrières sociales Options : Animation sociale et socioculturelle Gestion urbaine Services à la personne	BELFORT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Techniques de commercialisation	BELFORT	2017-2018	6 ans	2022-2023
Mesures physiques	MONTBELIARD	2017-2018	6 ans	2022-2023
Réseaux et télécommunications	MONTBELIARD	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gestion administrative et commerciale des organisations	MONTBELIARD	2017-2018	6 ans	2022-2023
Métiers du multimédia et de l'internet	MONTBELIARD	2017-2018	6 ans	2022-2023

IUT de BESANCON

<i>Spécialités</i>	<i>implantation</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
Chimie Options : Chimie analytique et de synthèse Chimie des matériaux	BESANCON	2017-2018	6 ans	2022-2023
Génie mécanique et productique	BESANCON	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gestion des entreprises et des administrations Options : Gestion comptable et financière Gestion et management des organisations Gestion des ressources humaines	BESANCON	2017-2018	6 ans	2022-2023
Information-communication Options : Communication des organisations Information numérique dans les organisations	BESANCON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Publicité

Génie industriel et maintenance	VESOUL	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gestion logistique et transport	VESOUL	2017-2018	6 ans	2022-2023
Hygiène-sécurité-environnement	VESOUL	2017-2018	6 ans	2022-2023

FORMATIONS DE SANTE REGLEMENTEES
MEDECINE

Intitulé du diplôme	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
1er cycle			
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	2017-2018	6 ans	2022-2023
2ème cycle			
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)	2017-2018	6 ans	2022-2023
3^{ème} cycle Diplôme d'Etat de docteur en médecine			
Diplômes d'études spécialisées (DES)			
Diplôme d'Etat de docteur en médecine	2017-2018	6 ans	2022-2023
<i>Spécialités médicales</i>			
Anatomie et cytologie pathologiques	2017-2018	6 ans	2022-2023
Cardiologie et maladies vasculaires	2017-2018	6 ans	2022-2023
Dermatologie et vénéréologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Endocrinologie, diabétologie, maladies métaboliques	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gastro-entérologie et hépatologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Génétique médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Hématologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine nucléaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine physique et de réadaptation	2017-2018	6 ans	2022-2023
Néphrologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Neurologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Oncologie	2017-2018	6 ans	2022-2023

Pneumologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Radiodiagnostic et imagerie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Rhumatologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
<i>Spécialités chirurgicales</i>			
Chirurgie générale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Neurochirurgie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Ophtalmologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	2017-2018	6 ans	2022-2023
<i>Autres spécialités</i>			
Anesthésie-réanimation	2017-2018	6ans	2022-2023
Biologie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gynécologie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gynécologie-obstétrique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine générale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine du travail	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pédiatrie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Psychiatrie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Santé publique et médecine sociale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie orale	2017-2018	6 ans	2022-2023
3^{ème} cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II			
Chirurgie infantile	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie urologique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie vasculaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
Chirurgie viscérale et digestive	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gériatrie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Réanimation médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
3^{ème} cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC I			
Addictologie	2017-2018	6 ans	2022-2023

Allergologie et immunologie clinique	2017-2018	6 ans	2022-2023
Andrologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Cancérologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Dermatopathologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Foetopathologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Hémobiologie-transfusion	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine de la douleur et médecine palliative	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine de la reproduction		6 ans	2022-2023
Médecine légale et expertises médicales	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine du sport		6 ans	2022-2023
Médecine vasculaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
Néonatalogie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Nutrition	2017-2018	6 ans	2022-2023
Orthopédie dento-maxillo-faciale	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques	2017-2018	6 ans	2022-2023
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	2017-2018	6 ans	2022-2023

Diplôme de formation continue : Capacités habilitées

Allergologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Gérontologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pratiques médico-judiciaires	2017-2018	6 ans	2022-2023
Technologie transfusionnelle	2017-2018	6 ans	2022-2023
Médecine et biologie du sport	2017-2018	6 ans	2022-2023

Pharmacie

Pharmacie 1^{er} cycle:			
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pharmacie 2^{ème} cycle :			
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	2017-2018	6 ans	2022-2023

Pharmacie 3^{ème} cycle court :			
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pharmacie 3^{ème} cycle long			
Diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie DES			
DES Pharmacie option Pharmacie hospitalière-pratique et recherche (PH-PR)	2017-2018	6 ans	2022-2023
DES Pharmacie option Pharmacie industrielle et biomédicale (PH-PIBM)	2017-2018	6 ans	2022-2023
DES biologie médicale	2017-2018	6 ans	2022-2023
DES innovation pharmaceutique et recherche	2017-2018	6 ans	2022-2023
Pharmacie 3^{ème} cycle Diplôme d'études spécialisées complémentaires DESC I			
DESC Biologie moléculaire	2017-2018	6 ans	2022-2023
DESC Cytogénétique humaine	2017-2018	6 ans	2022-2023
DESC Biochimie hormonale et métabolique	2017-2018	6 ans	2022-2023
DESC Radiopharmacie et radiobiologie	2017-2018	6 ans	2022-2023
DESC Hématologie biologique	2017-2018	6 ans	2022-2023
DESC pharmacocinétique et métabolisme des médicaments	2017-2018	6 ans	2022-2023
DESC Toxicologie biologique	2017-2018	6 ans	2022-2023

Orthophonie

Orthophonie 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle Certificat de capacité d'orthophoniste	2017-2018	6 ans	2022-2023
---	-----------	-------	-----------

Maïeutique

Maïeutique 1 ^{er} cycle Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)	2017-2018	6 ans	2022-2023
--	-----------	-------	-----------

Maïeutique 2ème cycle Diplôme d'Etat de sage-femme	2017-2018	6 ans	2022-2023
---	-----------	-------	-----------

Université de Franche-Comté
Liste des structures de recherche (2017)

<i>Label</i>	<i>N°MENESR</i>	<i>Identifiant national</i>	<i>Sigle</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Responsable</i>	<i>Etablissement(s)</i>
--------------	-----------------	-----------------------------	--------------	-----------------	--------------------	-------------------------

1 – Mathématiques et applications

UMR	6663	197712394B	LMB	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE BESANCON	DELAUNAY Christophe	
-----	------	------------	-----	--	------------------------	--

3 – Sciences de la terre et de l'univers, Espace

UMR	6213	200712259Z	UTINAM	INSTITUT UTINAM - UNIVERS, TRANSPORT, INTERFACES, NANOSTRUCTURES, ATMOSPHÈRE ET ENVIRONNEMENT, MOLÉCULES	PICAUD Sylvain	CNRS
UMS	3245	201120530X	OSU THETA	OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS TERRE HOMME ENVIRONNEMENT TEMPS ASTRONOMIE DE FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE	REYLÉ-LAFFONT Céline	CNRS, U DIJON

Label	N°MENESR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement(s)
-------	----------	----------------------	-------	----------	-------------	------------------

5 – Biologie-Médecine-Santé						
UMR-S	1098	201220177J		INTERACTION HOTE-GREFFON-TUMEUR-INGENIERIE CELLULAIRE ET GENIQUE	SAAS Philippe	INSERM
UMR	6249	200812285Y		CHRONO-ENVIRONNEMENT	BORNETTE Gudrun	CNRS
EA	4662	201220085J		LABORATOIRE DE NANOMÉDECINE, IMAGERIE, THÉRAPEUTIQUE Reconnaissance 2 ans	GHARBI Tijani	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE U. T BELFORT MONTBELIARD
EA	3181	200014480U		CARCINOGENÈSE ASSOCIEE AUX HPV : FACTEURS PREDICTIFS ET PRONOSTIQUES	PRETET Jean-Luc	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	4267	200815504X	PEPITE	PATHOLOGIES ET EPITHELIUMS : PREVENTION, INNOVATION, TRAITEMENTS, EVALUATION	DEMOUGEOT Céline	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	4266	200815503W	EPILAB	EPIGENETIQUE DES INFECTIONS VIRALES ET DES MALADIES INFLAMMATOIRES	HERBEIN GEORGES	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	481	199113115Z		LABORATOIRES DE NEUROSCIENCES INTEGRATIVES ET CLINIQUES	HAFFEN Emmanuel	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	3920	200415179L		MARQUEURS PRONOSTIQUES ET FACTEURS DE REGULATIONS DES PATHOLOGIES CARDIAQUES ET VASCULAIRES	DAVANI Siamak	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UMR-S	1431	200518000Y	CIC	CENTRE D'INVESTIGATION CLINIQUE 1431 BESANÇON	HAFFEN Emmanuel	INSERM

<i>Label</i>	<i>N°MENESR</i>	<i>Identifiant national</i>	<i>Sigle</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Responsable</i>	<i>Etablissement(s)</i>
--------------	-----------------	-----------------------------	--------------	-----------------	--------------------	-------------------------

6 – Sciences Humaines et Humanités

UMR	6049	200012140A	THÉMA	THEORISER ET MODELISER POUR AMENAGER	FOLTETE Jean-Christophe	CNRS, U DIJON
USR	3124	200810879V	MSH-E	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT CLAUDE NICOLAS LEDOUX	BARRAL Philippe	CNRS
EA	2274	199613834J	LDA	LOGIQUES DE L'AGIR	MARTIN Thierry	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	7459	199114522D	CRIT	CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRES ET TRANSCULTURELLES	DAHAN-GAIDA Laurence	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	2273	199613833H		CENTRE LUCIEN FEBVRE	DIETSCHY Paul	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	4011	200515266B	ISTA	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ANTIQUITE	GONZALES Antonio	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	4661	201220083G	ELLIADD	EDITION, LANGAGES, LITTÉRATURES, INFORMATIQUE, ARTS, DIDACTIQUES, DISCOURS Reconnaissance 2 ans	ROXIN Ioan	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	3188	200014487B		LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE	MELLIER Denis	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE

7 – Sciences Sociales						
EA	3190	200014489D	CRESE	CENTRE DE RECHERCHE SUR LES STRATEGIES ECONOMIQUES	BEAL Sylvain	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	4660	201220062J	C3S	CULTURE, SPORT, SANTÉ, SOCIÉTÉ	FERREOL Gilles	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	3225	199114523E	CRJFC	CENTRE DE RECHERCHES JURIDIQUES DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	LAPEROU-SCHNEIDER Béatrice	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EA	7317	201320912D	CREGO	CENTRE DE RECHERCHE EN GESTION DES ORGANISATIONS	FILSER Marc (site de Besançon POINCELOT Evelyne)	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE U DIJON
EA	3189	200014488C	LASA-UFC	LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE ET D'ANTHROPOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	VINEL Virginie	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Label	N°MENESR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement(s)
--------------	-----------------	-----------------------------	--------------	-----------------	--------------------	-------------------------

8 – Sciences pour l'ingénieur						
UMR	6174	200412232H	FEMTO	INSTITUT FRANCHE-COMTE ELECTRONIQUE MECANIQUE THERMIQUE ET OPTIQUE - SCIENCES ET TECHNOLOGIES	LARGER Laurent	U. T BELFORT MONTBELIARD ENSMM, CNRS

**VOLET SPECIFIQUE
2017 – 2021
UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD**

SOMMAIRE

TRAJECTOIRE DE L'UTBM

RECAPITULATIF DES JALONS

INDICATEURS

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE RECHERCHE ET FORMATIONS

I. Contribuer au rayonnement de la ComUE UBFC

L'UTBM, comme ses deux consœurs françaises (UTC et UTT), met en synergie les compétences d'un ensemble d'acteurs à travers sa recherche et ses formations (ingénieurs, masters, docteurs). Ce faisant, elle contribue à l'élaboration de systèmes technologiques innovants répondant aux enjeux sociétaux, environnementaux, etc., en développant une méthodologie de l'interdisciplinarité (au sein des sciences de l'ingénieur, mais aussi entre sciences de l'ingénieur et sciences humaines et sociales).

Structure agile, elle forme des ingénieurs humanistes, créatifs, citoyens, responsables. Elle opère par co-construction avec ses étudiants, ses entreprises partenaires et plus largement son territoire (par des formations ouvertes sur le monde et *via* une culture de la reconfiguration). Ainsi l'UTBM participe à la diversité des établissements membres de la ComUE UBFC, diversité qui constitue une force.

1. Conforter la réussite du projet I-Site BFC

L'UTBM déploie ses activités suivant plusieurs logiques complémentaires et tire profit de son double ancrage :

- dans le réseau des Universités de technologie, qui promeut une vision partagée de la technologie et construit une identité internationale de la formation d'ingénieurs,
- un ancrage territorial : l'UTBM, est un acteur majeur du territoire nord franc-comtois. Elle participe à sa dynamisation par son rayonnement national et international. En s'inscrivant au sein de la ComUE UBFC et de ses différents dispositifs, à la dynamisation desquels elle participe pleinement, elle permet à ses partenaires de bénéficier de son rayonnement, tout en consolidant son ancrage régional. Ses compétences représentent un atout pour la réussite du projet d'I-SITE BFC.

L'un des enjeux principaux de l'enseignement supérieur et la recherche est d'être pleinement acteur de son territoire et de participer à sa dynamisation, en particulier son tissu socio-économique. Dans cette logique, l'UTBM inscrit ses actions plus particulièrement, mais pas exclusivement, dans deux dispositifs de la ComUE UBFC : d'une part, le pôle Ingénierie et Management, d'autre part, le pôle universitaire sur l'emprise géographique de l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard (à la suite, dit pôle "nord franc-comtois").

Concernant le pôle nord franc-comtois, un conseil de pôle sera déployé entre l'UTBM et l'UFC et l'ensemble des acteurs de la vie étudiante (associations, CROUS, etc.).

Jalon 13 : Bilan du déploiement de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'UFC dans le cadre du protocole NFC

2. Renforcer les relations internationales et l'internationalisation de l'UTBM

Parmi les profondes mutations qu'a connues l'enseignement supérieur ces dernières années, son internationalisation est l'une des plus remarquables. C'est une formidable chance, mais un défi majeur également pour tout établissement, dès lors que l'enjeu n'est plus (uniquement) d'organiser une mobilité étudiante (entrante et sortante), mais bien de renforcer la qualité globale du système éducatif, dans une logique d'amélioration continue et de positionnement international. L'UTBM ne manque pas d'atouts dans le domaine : une mobilité étudiante entrante et sortante forte, plus de cent cinquante établissements internationaux partenaires, l'UTSEUS (Université de Technologie Sino-Européenne de l'Université de Shanghai) et le groupe UT, un enseignement en langues étrangères de qualité et diversifié, etc.

Afin d'en exploiter pleinement le potentiel, au bénéfice de l'établissement et de la ComUE UBFC, un schéma directeur de développement international, en cohérence avec la politique de la ComUE UBFC, sera défini. Il sera mis en œuvre par un conseil à l'internationalisation, spécifiquement créé à cette fin.

L'obligation faite aujourd'hui à tout étudiant en formation d'ingénieur à l'UTBM d'au moins un séjour à l'étranger durant sa scolarité (stages ou études) conduira à doubler le flux d'étudiants sortants à l'horizon 2020. Pour cela, l'établissement prendra appui sur un tissu partenarial dense et restructuré.

Ainsi, trois niveaux de partenariats seront définis : **1)** un niveau *infra*, permettant des relations soit en recherche, soit en pédagogie, sur des flux et des volumes limités d'étudiants ; **2)** un niveau intermédiaire, caractérisé par des relations plus structurantes, surtout en formation, sur des flux et des volumes plus conséquents et **3)** un niveau *supra*, avec un nombre restreint d'établissements, caractérisé par des relations très structurantes, tant en recherche (laboratoires correspondants, mobilité des thésards, cotutelles de thèse) et échanges de personnels, qu'en formation (doubles

diplômes et mobilités diplômantes), sur des flux et des volumes d'activités conséquents et équilibrés (entrants et sortants). Ce troisième niveau de partenariat sera déployé de concert avec d'autres établissements, en tout premier lieu les deux autres universités de technologie, à l'image du dispositif UTSEUS opéré de concert en Chine par les trois universités de technologie françaises et l'université de Shanghai (SHU) et en cohérence avec la cartographie et la stratégie des relations internationales de la ComUE UBFC.

Jalon 4 : Bilan des actions visant à développer l'internationalisation de l'établissement
IC 2 – Mobilité internationale

II. Un projet transformateur pour l'établissement

1. Une nouvelle structuration interne

Le triptyque « formation / recherche / politique partenariale » se verra renforcé au travers d'une nouvelle structuration interne de l'établissement autour de la notion de **pôles thématiques**. Un pôle thématique est constitué : **1)** de départements de formation, portant les spécialités de l'établissement (diplômes d'ingénieur en formations initiale et continue sous statut étudiant et apprentis, mentions de master co-accréditées, etc.) ; **2)** d'équipes de recherche¹⁸ et **3)** d'une plateforme thématique opérée de concert et largement ouverte aux partenaires académiques et socio-économiques. Certaines de ces plateformes seront déployées dans le cadre du contrat de plan Etat-Région en cours. La consolidation de ces plateformes constitue un enjeu stratégique majeur pour l'établissement.

Jalon 8 : Bilan du déploiement des plateformes thématiques

L'établissement déploie ses activités sur trois campus, distants chacun d'une dizaine de kilomètres : les campus de Belfort, Sevenans et Montbéliard. Ces trois campus seront chacun le point d'ancrage d'un pôle thématique (*cf. supra*) : Belfort pour l'énergie et les réseaux, Sevenans pour l'industrie 4.0 (*i.e.*, les nouveaux paradigmes de la conception et de la fabrication) et Montbéliard pour la mobilité et les transports du futur. Cette structuration sera complétée par plusieurs actions transversales, notamment dans le domaine de la pédagogie : projets pédagogiques communs, semaine de l'innovation, etc.

Jalon 12 : Bilan du déploiement de pratiques pédagogiques innovantes au sein de l'UTBM

2. Redonner leur rôle aux conseils intermédiaires

La ré-articulation de l'établissement en pôles thématiques est pleinement en phase avec la constitution d'un Conseil académique (CAc). Sa création sera consécutive à deux actions à court terme : d'une part redonner leurs pleins rôles aux conseils intermédiaires de l'établissement (*i.e.*, conseil scientifique et conseil des études et de la vie universitaire), notamment par la mise en place de commissions en leur sein dans l'optique de traiter sur le fond les dossiers et d'autre part proposer aux élus, étudiants et personnels, des formations contribuant à une appréhension plus approfondie de leurs prérogatives.

3. Densifier les outils de pilotage de l'établissement

Les outils de pilotage de l'établissement seront renforcés, dans le cadre de la densification et de l'élargissement de la démarche « qualité ». Cette démarche s'articule autour de plusieurs outils, tout particulièrement un suivi renforcé des indicateurs et métriques de l'établissement. Conséquemment, une cellule « aide au pilotage » a été créée au 1^{er} janvier 2017. Elle est animée notamment par une personne dédiée à temps plein à cette activité, dont les missions sont : **1)** la conception et l'élaboration des différents tableaux de bord (stratégique, décisionnel et opérationnel), **2)** le suivi transversal de la réalisation des objectifs stratégiques, **3)** la coordination des processus de production et de partage des données métriques et **4)** la promotion et la coordination de la démarche de maîtrise des risques.

Mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences donnera une visibilité sur les besoins en supports BIATSS et enseignants-chercheurs, afin de réduire les écarts identifiés entre les

¹⁸ Plusieurs d'entre-elles ont intégré au 1er janvier 2017 des Unités Mixtes de Recherche ainsi que des Equipes d'Accueil de Bourgogne Franche-Comté dans une logique d'ouverture, l'établissement ne disposant plus alors d'Unité Propre de Recherche.

besoins et les ressources de l'établissement. Des outils permettant d'anticiper et d'établir une prévision à court ou moyen terme seront mis en place :

- une cartographie des emplois administratifs et techniques afin d'établir une vision partagée des besoins en emplois et du niveau de qualification ;
- un budget masse salariale prévisionnel sur les trois années à venir prenant en compte les évolutions de la carte des emplois, des mesures catégorielles, pour procéder à une analyse prospective qui influera sur la politique RH ;
- la production d'indicateurs permettant de donner la visibilité nécessaire à la prise de décision (mesures correctrices, marges de manœuvre) et d'identifier les grandes tendances d'écart entre les besoins en emplois et les ressources humaines actuelles de l'établissement.

Concernant les emplois, une démarche « masse salariale » *versus* « besoins en compétences » se substituera à la logique du nombre de postes affectés à une structure de l'établissement. C'est là le préalable au déploiement progressif d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, permettant une meilleure anticipation des besoins pour faire évoluer les formations et les activités de recherche. En formation, une telle démarche pourra contribuer à une réduction de volume d'heures complémentaires. Les premières cartographies des compétences sont en cours.

Par ailleurs, afin de tenir compte de la diversité des trajectoires marquant la carrière des personnels enseignants-chercheurs, plusieurs options seront proposées : **1)** une option enseignement et recherche (au sein d'une unité de recherche), **2)** une option enseignement et responsabilité d'une structure ou d'une formation et **3)** une option enseignement et/ou enseignement et innovation pédagogique. Les personnels enseignants-chercheurs contractuels, sur contrats à durée déterminée, se verront proposer un accompagnement spécifique en vue de les aider à intégrer des corps de titulaires ou une entreprise à l'issue de leur contrat.

La démarche qualité sera progressivement systématisée dans le domaine de la pédagogie avec notamment la mise en place d'un processus d'amélioration continue des enseignements, couplant évaluation de la qualité des unités d'enseignements et des ressources pédagogiques, suivi des actions correctives par les instances représentatives (bureaux de département, CEVU puis CAc), mise en place de groupes d'échanges de bonnes pratiques, etc.

Dans le domaine de la recherche, il est à signaler que deux équipes de recherche de l'établissement opèrent actuellement leurs activités de recherche partenariale sous les certifications ISO 9001 et ISO 13485. Une démarche commune de certification ISO 9001 à l'échelle du SAIC de l'établissement et des principales plateformes technologiques sera engagée dans le cadre des prestations de service et de recherche partenariale afin de respecter les exigences réglementaires et légales et de renforcer la satisfaction des partenaires-clients industriels. Les activités de maturation et la protection avec la gestion administrative de la Propriété Intellectuelle de l'UTBM sont confiées à la SATT GRAND EST.

Le périmètre du système de management environnemental (certifié ISO 14001) sera étendu aux laboratoires de recherche et un système de management de la santé et la sécurité au travail (OSHAS 18001) progressivement déployé à l'échelle de l'établissement. Une démarche de management de l'énergie (ISO 50001) sera initiée, à court terme dans une perspective d'accoutumance, dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

L'UTBM, déjà engagée dans de nombreuses réformes et déterminée à mener à bien son projet transformateur, formera, dès 2017, l'ensemble de ses cadres (directeurs fonctionnels, directeurs de départements de formation, directeurs d'équipes de recherche, responsables des services administratifs, etc.), à la conduite du changement, afin de leur permettre d'impulser, porter et piloter les évolutions ainsi que d'accompagner et mobiliser les personnels.

Initié dans la filière administrative en 2015 avec des formations portant sur l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre du projet de service ainsi que sur la prévention et la gestion des risques psycho-sociaux, le dispositif de formation de l'UTBM à la conduite du changement s'étoffera et montera ainsi en puissance.

La nouvelle équipe de direction s'est engagée depuis novembre 2016 dans la première phase d'un processus d'accompagnement au changement (piloté par une consultante extérieure) et axé autour du renforcement de la

cohésion d'équipe, de la réalisation d'un audit managérial et de la définition d'un nouveau projet d'établissement pour l'UTBM co-construit avec ses personnels, ses étudiants et ses partenaires au travers d'un dispositif innovant de forum ouvert.

Un plan de progrès d'accompagnement au changement sera élaboré et des formations ciblées sur la pratique du changement seront organisées afin de permettre aux cadres d'être pleinement acteurs des évolutions futures en développant leurs compétences d'innovation et d'adaptabilité, compétences fondamentales pour que l'UTBM devienne une organisation agile et apprenante.

L'UTBM a saisi l'opportunité donnée par la réforme GBCP pour reformer en profondeur son organisation financière à compter du 1^{er} janvier 2017.

La structuration budgétaire évolue : les sept missions principales de l'UTBM : enseignement, recherche, relations entreprises, relations internationales, ressources documentaires, pilotage et immobilier - deviennent des centres de responsabilité budgétaire (CRB), chargés de piloter et coordonner l'exécution budgétaire afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement.

Un pôle CRB est créé au service financier : les gestionnaires financiers le composant assureront le déploiement des nouvelles procédures GBCP et accompagneront chaque responsable de CRB dans le pilotage financier de son secteur, en déployant de nouveaux outils de régulation et d'analyse.

Trois centres de services partagés (CSP) sont également créés à compter du 1^{er} janvier 2017 : les CSP, structures transversales qui agissent pour le compte des autres services, ont vocation à rassembler les expertises variées de différents domaines et traitent de questions pluridisciplinaires :

- Le CSP « achats » rassemblera des expertises juridiques, financières et de contrôle de gestion de l'UTBM et aura pour objectif de sécuriser les procédures d'achat et d'en améliorer l'efficacité économique. Une cartographie des achats de l'UTBM sera élaborée et des outils d'analyse et de régulation seront construits et déployés. Une politique des achats sera définie et le pilotage des achats développé permettant de renforcer l'accompagnement de la stratégie de l'UTBM.
- Rassemblant des expertises de contrôle de gestion et de ressources humaines, le CSP « masse salariale » analysera l'exécution du budget de masse salariale, explicitera les écarts constatés entre le prévu et le réalisé et préparera le budget pluriannuel de la masse salariale. Le dialogue de gestion renforcé et les marges de manœuvre clarifiées donneront une meilleure visibilité à la prise de décision et renforceront le pilotage des ressources humaines.
- Enfin, le CSP « service facturier » constitue un centre de traitement et de paiement unique des factures en provenance des fournisseurs de l'UTBM et permettra de sécuriser et fiabiliser le règlement des fournisseurs de l'établissement.

Concernant le bâti de l'établissement, un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) sera finalisé au mois de juin 2017. Son élaboration, intégrant la ré-articulation de l'établissement, sera conduite dans une perspective élargie, notamment celle du déploiement du protocole nord franc-comtois.

Sans préjuger des résultats de la prochaine étude liée à l'élaboration du SPSI, la (re)qualification de chacun des trois campus UTBM en pôles thématiques dans le cadre du projet Synergie constituera le premier moyen d'optimisation, voire de réduction des surfaces de l'établissement. En effet, le regroupement géographique de moyens pédagogiques et/ou de recherche améliorera leur taux d'utilisation et sera susceptible de libérer des surfaces sur un site.

La mutualisation de locaux dans le cadre du projet EcoCampus sur le site de Belfort constitue le second moyen d'optimisation des surfaces. Cette mutualisation s'envisage également au sein des locaux UTBM par l'aménagement d'un *Open Lab*. au rez de chaussée du bâtiment B à Belfort, *Open Lab*. destiné à l'ensemble de la communauté universitaire belfortaine ainsi qu'aux industriels du Techn'Hom, et au-delà.

Le projet de restructuration du bâtiment A à Belfort (inscrit au CPER en cours) sera également intégré au nouveau SPSI comme un élément supplémentaire permettant de concilier les différents objectifs cités précédemment.

Jalon 5 : Point sur les certifications (ISO et OSHAS) et sur la mise en œuvre des nouveaux outils de pilotage

Jalon 6 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 7 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

IC 6 – Développement des ressources propres

IC 7 – Taux d'occupation des locaux

IS 1 – Pilotage financier

4. Donner une trajectoire ambitieuse à la fondation de l'établissement

Une trajectoire dynamique et ambitieuse sera donnée à la Fondation de l'établissement.

En premier lieu et prioritairement, il s'agira de renouer le lien entre l'établissement et ses *Alumni* (plus de 13000 aujourd'hui) et d'animer intensément ce réseau au travers d'une communication qualitative. Ceci sera conduit en parallèle de la poursuite des actions actuellement engagées, comme par exemple le soutien apporté à des projets d'étudiants.

Le second enjeu est d'accroître significativement les fonds de la fondation. Appuyée sur le réseau des *Alumni* redynamisé, mais aussi sur les partenaires industriels (PME ou Grands-Comptes), une prospection dynamique sera initiée tant en termes de donations, de mécénats ou de partenariats dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. A plus long terme, des opérations de *fundraising* auprès des entreprises partenaires de l'établissement seront initiées. Concomitamment, la stratégie de communication interne et externe à l'établissement évoluera en adéquation avec ces enjeux.

Pour ce faire, une personne dédiée à 80% d'un temps plein est affectée à cette double activité (Fondation et réseau *Alumni*) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Jalon 2 : Bilan de l'évolution de la Fondation de l'UTBM

5. Déployer une politique de formation continue efficiente

La Formation continue de l'UTBM apporte une réponse concrète au besoin d'accompagnement individuel, mais aussi aux problématiques d'emploi et de développement économique du territoire en proposant des formations diplômantes et certifiantes. Le projet est de développer des formations mieux adaptées dans leur forme (formations hybrides couplant formations en présentiel et à distance notamment) et co-construites avec les partenaires permettant de contribuer à une montée en compétences de leurs collaborateurs. Le développement des activités passera nécessairement par une politique de ressources humaines novatrice qui permettra de mobiliser et d'impliquer l'ensemble des enseignants-chercheurs. Ces déploiements s'intégreront pleinement à la structuration d'une offre de formation continue commune et cohérente conduite dans le cadre de la ComUE UBFC¹⁹ et du groupe UT²⁰ (Association Innovent-e).

Jalon 10 : Bilan des actions mises en place pour renforcer la formation continue

6. Repenser globalement l'offre du service commun de la documentation en lien avec les partenaires du site

La signature du protocole actant la constitution du pôle nord franc-comtois de la ComUE UBFC (cf. *supra*) ouvre largement le champ des possibles en matière de coopération entre l'UTBM et l'UFC, toutes deux implantées sur ce territoire²¹.

C'est le cas notamment concernant l'offre apportée aux étudiants par les services communs de documentation des deux universités, suivant une vision globale et cohérente. Dans cette logique, courant 2017, les services documentaires des deux établissements seront mutualisés sur le site universitaire de Montbéliard, sur une même implantation. Concernant le site universitaire de Belfort, une réflexion est en cours avec la même perspective, celle d'une mutualisation des services documentaires offerts aux étudiants, mais, au-delà, d'une ouverture en direction des

¹⁹ Notamment via l'AMI « Pilote FTLV » obtenu en 2017 et auquel l'UTBM contribue pleinement.

²⁰ Notamment via l'association Innovent-E (IDEFI) à laquelle l'UTBM contribue pleinement.

²¹ L'UFC déploie deux de ses composantes, l'UFR STGI et l'IUT-BM, sur les sites de Belfort et Montbéliard.

milieux socio-économiques, en particulier les entreprises implantées sur le site dit du Techn'hom, dans le cadre d'un *Open Lab*. (cf. supra).

Plus globalement, la volonté de développer de concert entre les deux établissements des pratiques pédagogiques innovantes, basées pour partie sur des ressources numériques, a été énoncée, et une réflexion permettant de structurer concrètement cette activité est en cours.

Le système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM) par l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) est un nouveau système de gestion des bibliothèques pour remplacer par nécessité ceux existants obsolètes et apporter de nouvelles possibilités permettant :

- de gérer la documentation numérique, et donc d'offrir un outil plus adapté aux attentes des usagers ;
- d'être hébergés « dans le *cloud* », supprimant les contraintes liées à l'installation sur un serveur propre, et de permettre une mutualisation au niveau international afin de gagner en productivité ;
- d'être dotés d'un niveau consorsial, pouvant être utilisé par les établissements au sein de la ComUE UBFC pour mettre en place une politique documentaire coordonnée et des services aux usagers unifiés et cohérents.

Son implantation dans les années à venir au sein des SCD de la ComUE UBFC sera un dispositif extrêmement structurant de cette nouvelle collaboration intensive.

Jalon 3 : Etat d'avancement du projet de mutualisation des ressources documentaires sur le site de Belfort

Le Schéma Directeur du Numérique (SDN) est un outil indispensable à l'intégration du numérique dans la stratégie pédagogique et scientifique de l'établissement. Articulé avec le SDN de la ComUE UBFC en cours de définition, structuré autour d'objectifs, de jalons et d'indicateurs de suivi, le SDN de l'UTBM sera élaboré courant 2017 puis déployé ensuite. Il adressera notamment le système d'information et le numérique au quotidien, le numérique en tant que vecteur d'innovations pédagogiques et la diffusion du numérique dans les enseignements (transition 4.0). Pour accompagner cette évolution, une nouvelle direction fonctionnelle, la direction à la transition numérique (DTN), positionnée transversalement aux quatre directions fonctionnelles existantes²², sera créée courant 2017. Le service en charge des ressources informatiques et du système d'information (DSI) y sera notamment rattaché. De manière préfiguratrice, un chargé de mission assure depuis le 1^{er} janvier 2017 le déploiement des premières actions.

Jalon 1 : Mise en place un SDN en articulation avec celui de la ComUE UBFC

III. Poursuivre la transformation de la recherche et de la valorisation

1. Donner une nouvelle trajectoire à la recherche de l'établissement

La recherche de l'UTBM s'inscrit aujourd'hui dans la dynamique du site ComUE UBFC. A ce titre, l'ensemble des activités de recherche des équipes de l'établissement s'inscrit dans la logique fédérale. Le conseil scientifique sera le lieu, à l'échelle de l'établissement, de la coordination et de l'animation de la politique scientifique de la ComUE UBFC et de l'I-SITE BFC. Il intégrera, dans ses actions, le contexte interne de la ré-articulation en pôles thématiques de l'établissement. Cette ré-articulation ambitionne notamment d'être un levier puissant pour opérer des synergies entre les équipes de l'établissement intégrées au sein de plusieurs unités de recherche fédérales. A terme, le conseil scientifique évoluera en tant que commission recherche au sein du conseil académique (cf. supra).

A ce jour, de l'ordre de 15% des enseignants-chercheurs de l'établissement ne sont inscrits dans aucune dynamique de recherche, pour de multiples raisons. Aussi, un dispositif spécifique, financé *via* le bonus qualité recherche (BQR), comportant des engagements et des éléments incitatifs, est en cours de définition par le conseil scientifique de l'établissement, avec pour objectif d'offrir de nouvelles perspectives à ces enseignants-chercheurs au travers d'un accompagnement personnalisé, leur permettant, à terme, d'intégrer des unités de recherche en tant que chercheurs de plein droit. Ce dispositif spécifique sera proposé également aux enseignants agrégés de l'établissement, détenteurs d'une thèse de troisième cycle.

²² Direction aux formations et à la pédagogie (DFP), direction à la recherche, aux études doctorales et à l'innovation (DREDI), direction aux relations internationales (DRI) et direction aux relations avec les entreprises (DRE).

2. Définir une autre politique de valorisation de la recherche

La valorisation de la recherche s'inscrit dans le triptyque formation – recherche – transfert des connaissances et de la technologie. La politique de valorisation de la recherche doit être, aussi, au service du renforcement des fonds propres de l'établissement, au côté, par exemple, de la formation continue et de la taxe d'apprentissage, entre autres leviers de renforcement. C'est pourquoi les actions de valorisation de la recherche seront portées par le SAIC de l'établissement, qui a été structurellement intégré fin 2016 à la direction à la recherche, aux études doctorales et à l'innovation (DREDI) de l'établissement.

L'articulation de l'établissement en pôles, adossés à des plateformes technologiques (*cf. supra*), ambitionne le renforcement des capacités de transfert de l'établissement par une mise en cohérence, une proximité et une synergie entre les différents acteurs, en parallèle d'autres actions (espace partagé de travail enseignants-chercheurs / industriels, *Open Lab.*, journées de l'innovation, etc.).

Pour une meilleure robustesse du processus de transfert, une démarche commune de certification ISO 9001 du SAIC et de ses principales plateformes technologiques est engagée dans le contexte des actions contractualisées de recherche partenariale afin de respecter les exigences réglementaires et légales et de renforcer la satisfaction des partenaires-clients industriels.

En parallèle, les activités de maturation et de protection de la propriété intellectuelle sont dévolues à la SATT GRAND EST. L'UTBM s'appropriera également les outils de valorisation existant en Bourgogne Franche-Comté.

Jalon 9 : Etat des lieux de la politique de valorisation

IC 5 – Contrats de recherche passés avec les entreprises

IV. Renforcer la réussite des étudiants

Les étudiants de l'UTBM construisent leur projet professionnel, dans un cadre défini, au travers d'un parcours de formation sur mesure, scientifique, technologique, humaniste, entrepreneurial, bien souvent à l'international²³ et toujours ouvert aux cultures du monde. Le succès des étudiant-e-s dans la conduite de leur projet professionnel est intimement lié à une expression claire des acquis d'apprentissage, qu'il s'agisse des apprentissages génériques aux métiers d'ingénieur-e-s, d'apprentissages spécifiques au sein d'une spécialité (l'UTBM délivre des diplômes d'ingénieur-e-s dans 9 spécialités) ou encore d'apprentissages transversaux (visant à former des ingénieurs dotés de compétences managériales, entrepreneuriales, réflexives, pouvant se déployer naturellement à l'international). Le supplément au diplôme est d'ores et déjà généralisé et offre une description de ces éléments. Cependant l'établissement sera attentif à faire évoluer ce document, qui confère une visibilité internationale aux acquis d'apprentissage, en proposant un supplément au diplôme qui :

- mette davantage en valeur l'individualisation des parcours de formation ;
- décrive plus finement les compétences transversales (parcours thématiques en sciences humaines et sociales, implication dans des actions associatives au sein de l'établissement (culturelles, sportives, technologiques, etc.), semestre de césure, parcours international, parcours de recherche ;
- décrive les compétences acquises lors des périodes de stage en entreprise ou en laboratoire de recherche.

Si la soutenabilité financière d'une formation doit figurer au titre des critères de performance, il ne saurait être le seul. La ré-articulation de l'établissement en pôles ambitionne en la matière, en parallèle d'un décloisonnement des structures de formation et d'une rénovation de pratiques pédagogiques, de dégager des marges de progrès et de nouvelles synergies.

Dans une perspective de pilotage des diplômes délivrés, il s'agira d'établir un agenda de développement à partir d'une feuille de route prospective mettant en regard les orientations stratégiques, le plan d'action pour mettre en adéquation les ressources (matérielles et immatérielles) existantes et celles nécessaires à la satisfaction de ces ambitions stratégiques. La gestion des heures complémentaires, notamment, s'inscrira dans cette perspective.

²³ A compter du 1er septembre 2016, l'ensemble des nouveaux étudiants intégrant le tronc commun de l'UTBM doit effectuer une période d'au moins un semestre à l'étranger durant leur cursus d'ingénieur, principalement dans le cadre d'un semestre d'étude ou dans celui d'un stage entreprise.

Jalon 14 : Bilan de la démarche qualité appliquée à l'enseignement

Au titre de différentes trajectoires possibles pour les cursus des élèves-ingénieurs, figure celle du docteur-ingénieur. Force est de constater la faible performance de l'établissement en la matière : de l'ordre de 2% des élèves-ingénieurs poursuivent à ce jour en thèse de troisième cycle²⁴.

D'une part, les pôles thématiques permettront naturellement une plus grande porosité entre ces deux sphères.

D'autre part, plusieurs dispositifs sont en cours de définition pour encourager les élèves-ingénieurs à poursuivre un cursus de troisième cycle. Ils visent à l'acculturation systématique des étudiants aux démarches et protocoles de la production de connaissances scientifiques et à une implication au plus près du travail de recherche effectué dans les laboratoires de l'établissement.

IC 4 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

Une ré-articulation complète de l'offre des masters, dans le contexte exclusif de la ComUE UBFC, proposant des maquettes pédagogiques mieux coordonnées avec les formations d'ingénieurs, en termes de positionnement disciplinaire, mais également d'emploi du temps, est en cours dans le but d'accroître le flux d'élèves-ingénieurs dans ces formations. L'objectif est de proposer aux élèves-ingénieurs des masters permettant de développer des compétences complémentaires ou favorisant une spécialisation pointue en lien avec leur cursus ingénieur ou des masters en langue anglaise.

La promotion de l'ingénieur-entrepreneur passe par une acculturation entrepreneuriale des étudiant-e-s tout au long de leur cursus. A ce jour, elle se décline par la possibilité offerte de sélectionner des unités d'enseignement en sciences humaines et sociales au sein d'un parcours « entrepreneuriat ». A cela s'ajoute la possibilité d'un approfondissement des compétences dans le cadre du parcours « Entrepreneuriat Technologique Industriel » déployé dans la mention de master Management co-accrédité avec l'UB. Ces actions de formation seront appuyées et renforcées par des actions ponctuelles au sein de PEPITE (ComUE UBFC), une communication autour du statut d'étudiants-entrepreneur, une participation active à divers challenges, notamment l'*UTBM Innovation Crunch Time* annuel²⁵, etc.

Jalon 11 : Bilan des actions de développement de l'entrepreneuriat

La lisibilité et l'attractivité d'un établissement de formation se construisent, entre autres modalités, par l'entremise du réseau de ses anciens diplômés. Le développement d'un réseau fort des *Alumni*, de manière moderne et efficiente, au travers d'un réseau social dynamique et professionnel de type 2.0, est un objectif prioritaire pour dynamiser ce contact. L'ensemble des étudiants-ingénieurs de l'établissement y sera inscrit en fin de quatrième année, dans le triple objectif de :

- 1) conserver, durant leurs études, et longtemps après l'obtention de leur diplôme, le lien avec l'UTBM ;
- 2) conserver, après l'obtention de leur diplôme, des liens entre eux ;
- 3) établir enfin des ponts entre les plus jeunes et plus anciens pour favoriser ; les recherches de stages, les opportunités d'emplois, les opportunités de projets industriels innovants...

Un *Community Manager*, travaillant en lien étroit avec le service « communication » et la direction aux relations avec les entreprises, ainsi qu'avec l'association ASSIDU (Association des ingénieurs diplômés et anciens élèves de l'UTBM et des écoles qui l'ont formée : l'ENIBe, l'IPSE et l'UTCS), sera en charge de cette structuration et de la coordination des activités qui y seront proposées.

IC 1 – Diversification de l'accès

IC 3 – Insertion Professionnelle

IS 2 – Taux de passage en année supérieure

²⁴ La moyenne nationale, trop faible en regard des enjeux, du potentiel et des bénéfices, est de l'ordre de 6%.

²⁵ Cette évènement à vocation pédagogique, à terme d'une durée d'une semaine, sera organisé chaque année à compter de 2017 pour l'ensemble des étudiants. Il intégrera la dimension « entrepreneuriat » dans les attendus de l'exercice, en vue de favoriser une identification précoce de projets et, le cas échéant, leur accompagnement via différents dispositifs aujourd'hui déployés dans l'ESRI Bourgogne Franche-Comté : PEPITE par exemple.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gouvernance et pilotage						
1. Mise en place un SDN en articulation avec celui de la ComUE UBFC						
2. Bilan de l'évolution de la Fondation de l'UTBM						
3. Etat d'avancement du projet de mutualisation des ressources documentaires sur le site de Belfort						
4. Bilan des actions visant à développer l'internationalisation de l'établissement						
5. Point sur les certifications (ISO et OSHAS) et sur la mise en œuvre des nouveaux outils de pilotage						
6. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations						
7. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels						
Recherche/Valorisation						
8. Bilan du déploiement des plateformes thématiques						
9. Etat des lieux de la politique de valorisation						
Formation/Vie étudiante						
10. Bilan des actions mises en place pour renforcer la formation continue						
11. Bilan des actions de développement de l'entrepreneuriat						
12. Bilan du déploiement de pratiques pédagogiques innovantes au sein de l'UTBM						
13. Bilan du déploiement de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'UFC dans le cadre du protocole Nord Franche Comté						
14. Bilan de la démarche qualité appliquée à l'enseignement : - mise en place systématique du supplément au diplôme ; - évaluation de 100% des enseignements et prise en compte des résultats.						

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD

INDICATEURS COMMUNS

FORMATION ET DE RECHERCHE
IC 1 – Diversification de l'accès
IC 2 – Mobilité internationale (entrante et sortante)
IC 3 – Insertion Professionnelle
IC 4 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat
IC 5 – Contrats de recherche passés avec les entreprises
PILOTAGE
IC 6 – Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)
IC 7 –Taux d'occupation des locaux

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1 – Pilotage financier
IS 2 – Taux de passage en année supérieure

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC1	DIVERSIFICATION DE L'ACCES : POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET PROMOTION DE LA PARITÉ FEMME / HOMME	UTBM
Action	Améliorer la réussite des étudiants	
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)	

1-1 Poids relatif des boursiers sur critères sociaux

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement , quelle que soit la durée du cursus dans la filière, hors apprentissage. Sont donc exclus du champ les étudiants des classes préparatoires non intégrées au cursus, des masters et autres diplômes.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les écoles sous tutelle du MENESR, hors apprentissage. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2013-2014. Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants de la filière ingénieur boursiers sur critères sociaux / effectif total en filière ingénieur (hors apprentissage)*100.

Données établissement

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits (hors apprentissage)	% de boursiers
2013-2014	788	2312	34%
2014-2015	796	2294	34%
2015-2016	799	2339	34%
Cible 2022			35%

Leviers d'action

- Poursuivre les actions conduites dans le cadre des cordées de la réussite
- Être membre actif des campus des métiers et des qualifications au sein desquels l'établissement est (MOBICAMPUS) et sera impliqué

Commentaires de l'établissement

L'établissement souhaite maintenir le niveau actuel d'accueil d'élèves-ingénieurs boursiers, d'autant que le taux de réussite de ces étudiant-es est légèrement supérieur à celui des étudiant-es non boursiers inscrit-es dans l'établissement.

1-2 Promotion de la parité hommes et des femmes en % sur l'effectif total

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement. Hors apprentissage.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les 39 écoles sous tutelle du MENESR. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ.
Source :	MENESR - SIES
Mode de calcul	Part d'hommes et de femmes, en pourcentage de l'effectif total

Données établissement

Taux	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Hommes (%)	83,9	81,1	80,6	77%
Femmes (%)	16,1	18,9	19,4	23%
Total	100%			

Données nationales (écoles sous tutelle MENESR)

Taux	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Hommes (%)	74.2	73.8	73.6
Femmes (%)	25.8	26.2	26.4
Total	100%		

Leviers d'action

- Engager un travail bibliographique approfondie des facteurs endogènes et exogènes contribuant à la féminisation des formations d'ingénieur
- Réaliser une étude scientifique spécifique à l'établissement sur la sociologie des genres et en inférer un plan d'actions afin d'offrir un environnement, d'études et de vie sur les trois campus, adapté au besoin d'une population féminine
- Lancer des actions de sensibilisation et de communication autour des comportements sexistes auprès des personnels et des élèves-ingénieurs
- Poursuivre la participation de l'établissement à la Conférence Permanente des chargé-es de mission « Egalité, Diversité » (CPED) et les actions de diffusion d'une culture d'établissement basée sur l'égalité, notamment en soutenant l'initiative d'étudiantes de l'établissement (Mix' Utées)

Commentaires de l'établissement

Le pourcentage de femmes poursuivant des études d'ingénieur-es dans l'établissement progresse depuis plusieurs années mais à 19,4% en 2015, il reste inférieur à la moyenne nationale (26,4%). Ce pourcentage reflète la proportion des dossiers de candidatures féminines reçues. En effet, les dossiers de candidatures reçus dans l'établissement sont à 80% des dossiers masculins, ce qui peut traduire un manque d'attrait général pour ce type d'études pour la population féminine, manque d'attrait dont de nombreux travaux scientifiques analysent les mécanismes sociologiques. Il s'agit là de facteurs sur lesquels un établissement a peu d'emprise.

Au niveau de l'établissement, on observe que le taux d'admission en cycle ingénieur est inférieur de quelques points seulement pour les femmes relativement aux hommes, ce qui traduit la qualité des dossiers de candidatures féminines. Pour autant, il se fait jour une problématique de concrétisation de l'inscription effective dans l'établissement. Il s'agit là d'éléments sur lesquels l'établissement peut agir en visant à améliorer son taux de transformation de l'admission en inscription. Ceci est d'autant plus important qu'il n'y a globalement pas de différences sensibles dans le taux de réussite des femmes et des hommes, même si une attention particulière devra être accordée aux femmes intégrant l'établissement avec un diplôme étranger car elles présentent une fragilité plus importante, qui se traduit par un taux de réussite plus faible que la moyenne de l'établissement.

IC2	MOBILITÉ INTERNATIONALE	UTBM
-----	-------------------------	------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (P150, objectif 5)

2-1 Mobilité entrante en filière ingénieurs, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscriptions principales) en filière ingénieur uniquement. Les étudiants inscrits en école exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire sont exclus du champ.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MENESR - SIES
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

Données établissement

	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	422	394	
<i>Dont Union européenne</i>	2	1	
Nombre total d'inscrits	2533	2594	
Taux	16,7%	15,2%	20,2%

Leviers d'action

- Développer les doubles-diplômes et programmes de mobilités diplômants entrants avec nos partenaires étrangers (notamment en, Argentine, Canada, Chine, Espagne, Maroc, Mexique, Suisse) afin de conduire à une augmentation maîtrisée des étudiants inscrits en cursus ingénieur et titulaires d'un diplôme étranger
- Soutenir une politique de développement de plateformes pédagogiques à l'étranger avec le réseau des UT, tel que les plateformes existantes en Chine (UTSEUS) et au Mexique (Mexico), ce qui augmentera le flux d'étudiants issus d'un tronc commun délocalisé
- Stimuler l'innovation des méthodes pédagogiques afin de permettre la construction d'un cursus plus international, et donc plus accessible aux étudiants anglophones

Commentaires de l'établissement

Les double-diplômes sont complexes à monter, mais il s'agit d'une formule extrêmement intéressante pour l'étudiant et pour les établissements partenaires. Elle permet notamment de compenser les flux sortant d'étudiants en semestre d'études.

Le développement des plateformes pédagogiques doit être fait en réseau pour partager la charge de travail et les frais considérables et en prenant en compte les différents risques, notamment les risques financiers et les risques en termes de déploiement des ressources humaines.

2-2 Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de filières ingénieurs

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 6 mois, consécutifs ou non
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés de la filière ingénieur ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés de la filière ingénieur *100

Précision : Les sources sont encore fragiles sur les questions de mobilité sortante (collecte des informations nécessaires très récente). La situation devrait toutefois se normaliser au cours des prochaines années.

Données établissement

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (%)	62,7	64,8	55,5	100
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 3 mois (%)	62,7	64,8	55,5	

Leviers d'action

- Structurer nos partenariats et privilégier les partenaires avec lesquels de véritables affinités peuvent être tissées
- Distinguer plusieurs niveaux de partenariat : recherche, programmes d'échange (souvent les universités de technologie)
- Renforcer le contact avec l'ensemble de nos partenaires grâce à la mobilité des professeurs
- Mobiliser le réseau des UT pour négocier des partenariats « multipartenaires » et développer des plateformes pédagogiques UT qui assureront un flux d'étudiants sortants et entrants
- Développer des doubles-diplômes pour les mobilités sortantes avec nos partenaires étrangers notamment en Argentine, au Canada, en Chine, en Espagne, au Maroc, au Mexique et en Suisse

Commentaires de l'établissement

L'indicateur prend en considération les semestres à l'étranger des diplômé-es d'origine française mais également, les diplômé-es titulaires d'un précédent diplôme universitaire étranger. En effet ces étudiants ont fait une mobilité dans leur cursus pour intégrer l'UTBM.

IC3	INSERTION PROFESSIONNELLE	UTBM
------------	----------------------------------	-------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Résultats diplômés à 2 et 6 mois après le diplôme obtenu
Champ de la mesure	Élèves du cycle ingénieur inscrits dans l'école
Source	Etablissement
Mode de calcul	<p>Nombre de diplômés : nombre total de diplômés de la filière ingénieur</p> <p>Nombre de diplômés répondant au champ de l'indicateur = nombre total de diplômés de la filière ingénieur – (nombre de diplômés étrangers + nombre de diplômés poursuivant des études)</p> <p>Taux de réponse : nombre de questionnaires respectant le champ de l'enquête qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs de diplômés répondant à l'enquête
Mode de calcul	effectifs des diplômés insérés à la sortie de l'établissement / effectif des diplômés enquêtés

Données établissement

Résultat position à 2 mois	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2022
Nombre de diplômés	563	583	577	600
Nombre de diplômés répondant aux critères	461	450	445	
Taux de réponse	81,9%	77,2%	77,3%	
Taux d'insertion (CDD+CDI) à 2 mois			66,5%	75%
Part des diplômés insérés en CDD				
Part des diplômés insérés en CDI				
Salaire moyen (€)	36870	36070	37000	

Résultat position à 6 mois	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2022
Nombre de diplômés	563	583	577	600
Nombre de diplômés répondant aux critères	461	450	445	
Taux de réponse	81,9%	77,2%	77,3%	
Taux d'insertion à 6 mois	90,4%	88,1%	92,4%	95%
Part des diplômés insérés en CDD	19,3%	12%	9,9%	
Part des diplômés insérés en CDI	76,5%	79,2%	85,8%	
Salaire moyen (€)	36870	36070	37000	

Leviers d'action

- Acquérir un logiciel de type CRM (*Customer Relationship Management*) afin de concentrer toutes les informations de l'établissement relatives aux échanges avec les entreprises. Cela permettra de mettre à disposition des étudiants et personnels une base de données exhaustive et organisée. Cet outil disposera également d'une interface spécifique destinée à la collecte des offres d'emploi à destination de nos diplômés.
- Poursuivre le développement des relations avec les entreprises, en les incitant notamment à travailler avec l'UTBM via diverses manifestations à leur attention : congrès industriel (32^{ème} édition en 2016), semaine de l'innovation, forums entreprises lors des soutenances de stages longs (1400 par an), conférences métiers, etc.

Commentaires de l'établissement

Les enquêtes dématérialisées répondent aux critères CGE.

Il faut noter que 45 % des étudiants obtiennent un emploi suite à l'un des 2 stages longs obligatoires.

IC4	PART DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES EN DOCTORAT	UTBM
------------	---	-------------

Action	Formation initiale et continue
Objectifs	Répondre aux besoins de qualifications supérieures ; développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire ; contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date	Année universitaire n+1, pour les diplômés de l'année universitaire n.
Champ de la mesure	Diplômés de l'année n de la filière ingénieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Tout diplômé de l'année universitaire n inscrit en doctorat pour l'année universitaire n+1, quel que soit son statut (en contrat doctoral, en CIFRE, salarié CDI ou CDD, sans emploi rémunéré, etc.) et l'établissement de son inscription doctorale. L'expression n+1 désigne des années universitaires. (Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2013 l'année universitaire n/n+1)
Mode de calcul	Nombre d'ingénieurs diplômés de l'année n inscrits en doctorat pour l'année universitaire n+1 / nombre total d'ingénieurs diplômés de l'année n*100
Source	MENESR - SIES

Données établissement

	2013-2014 (diplômés 2013)	2014-2015 (diplômés 2014)	2015-2016 (diplômés 2015)	Cible 2022 (diplômés 2020)
Nombre d'ingénieurs diplômé-es inscrits en doctorat	11	12	10	20
Nombre total de diplômé-es	563	583	577	664
Taux	1,95%	2,05%	1,73%	3%

Leviers d'action

- Associer les doctorants et les chercheurs aux réunions de rentrées organisées pour les étudiants en cursus ingénieur
- Impliquer très en amont les élèves-ingénieurs dans des activités de recherche universitaire
- Communiquer par le biais des *Alumni* et de cadres docteurs employés dans l'industrie
- Augmenter la porosité entre milieux recherche/industriel/étudiant par le biais de l'Open lab
- Organiser une manifestation annuelle spécifique de la recherche en direction des étudiants de l'établissement (« halle technologique », visites, conférences, etc.)

Commentaires de l'établissement

Il existe une difficulté non négligeable pour parvenir à convaincre les ingénieurs UTBM, qui ont un bon taux de placement et des salaires d'embauche relativement élevés, que la thèse est un moyen d'apporter un plus à leurs carrières notamment à l'international. Il semble raisonnable d'envisager une évolution substantielle de la situation actuelle et de tendre vers une situation où 80% des PU de l'établissement encadreraient un ingénieur UTBM en thèse de doctorat.

IC5	CONTRATS DE RECHERCHE PASSES AVEC LES ENTREPRISES	UTBM
-----	---	------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	Année n

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'indicateur observe en lecture immédiate du montant en valeur absolue des ressources apportées par les contrats de recherche
Source	Etablissement
Mode de calcul	Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.
Date de disponibilité de l'indicateur	Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2

Données établissement

	2016 Réalisation	2017 Prévision	2018 Prévision	2019 Prévision	2020 Prévision	Cible 2022
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises (k€)	2 104 k€	2 250 k€	2 300 k€	2 350 k€	2 400 k€	2 500 k€

Données nationales (PAP 2017)

	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision	2017 Prévision	2017 Cible
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises (k€)	340 997€	472 162€	2 202 321€	2 104 250€	2 250 000€	2 250 000€

Leviers d'action

- Activer une politique d'indicateurs pour le suivi fin des contrats de recherche et en particulier les projets de contrat n'ayant pas aboutis
- Augmenter la porosité entre milieux recherche/industriel par le biais de l'Open lab et de la semaine de l'innovation
- Augmenter la lisibilité des compétences des équipes de recherche par le biais d'« After work »
- Être membre proactif au sein des réseaux professionnels : Vallée de l'Énergie, pôle de compétitivité « véhicule du futur », cluster « santé », etc.

Commentaires de l'établissement

La différence entre les montants correspondant aux années 2014 et 2015 est justifiée par l'intégration au sein du SAIC UTBM d'une association qui avait pour mission la valorisation avec les entreprises des activités de recherche UTBM. Cette intégration a été réalisée par un Transfert Universel de Patrimoine. Aujourd'hui en pleine possession de ses outils de valorisation, l'UTBM a comme objectif d'augmenter sa « porosité » avec les milieux socio-économiques, en particulier en direction des PME et TPE, par le biais de plusieurs actions coordonnées : semaine de l'innovation, espaces de *co-working*, création d'un open lab., etc.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC6	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES Hors subventions pour charges de service public	UTBM
Action	Pilotage opérationnel des établissements	
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements	

Description des indicateurs

Unité de mesure	Milliers d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux dernières années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> 17. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 18. les recettes de la formation continue (7065) 19. la taxe d'apprentissage (7481) 20. les contrats et prestations de recherche 21. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 22. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 23. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 24. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707-708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Source	établissement

Données établissement

	2015	2016	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	983,980	980,724	1 000,000
Formation continue (2)	428,569	373,855	500,000
Taxe d'apprentissage (3)	688,182	795,746	800,000
Contrats et prestations de recherche (4)	1892,914	2485,897	3310,000
ANR investissements d'avenir (74411)	75,595	3,315	COMUE UBFC
ANR hors investissement d'avenir (74412)	263,385	208,129	COMUE UBFC
Autres (704 – 705 – 7062 – 751)	1553,933	2274,453	3000,000
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	3704,454	3415,110	4015,000
Régions (7442)	436,971	386,405	500,000
Union européenne (7446)	674,558	191,444	500,000
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)	946,218	925,345	1000,000
Dons et legs des fondations (6)	1,54	2,22	10,000
Produits exceptionnels (7)	2,196	110,993	5,000
Autres ressources propres (8)	1642,972	1798,704	2000,000
Total	7703,099	8051,332	9 700,000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action

- Renouveler et revitaliser le dispositif de formation continue en vigueur au sein de l'établissement (formations courtes, diplômes universitaires)
- Stabiliser la recette de taxe d'apprentissage, notamment par l'obtention du label RNCP pour la formation Sbarro
- Dynamiser la Fondation UTBM : association de la gestion des *ALUMNI* au pilotage de la fondation, etc.
- Développer l'apprentissage en alternance (+200 000 € sur autres ressources)

Commentaires de l'établissement

A compter de janvier 2017, l'ensemble des nouveaux programmes ANR et H2020 sont portés par la ComUE UBFC. *De facto*, ces ressources ne sont plus encaissées par l'établissement.

IC7	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	UTBM
------------	-------------------------------------	-------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{(58\,195\text{ h} / 66\text{ salles})}{1\,120\text{ h}}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2)}{8\,100\text{ m}^2}$ = 73 %.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,2% en réalisation 2014 (PAP 2017) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2017).

Données établissement

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	7478	10	2539	66,8 %	70 %
Salles banalisées	36796	53	5969	62 %	65 %
Sous-total	44274	63	8508	63,4 %	66,5 %
Salles dédiées	20678	76	11392	24,3 %	30 %
Total	64952	139	19900	27,7 %	45 %

Leviers d'action

- Ré-articulation de l'établissement en pôles thématiques avec mutualisation d'équipements et de matériels

Commentaires de l'établissement

La mise en service de nouveaux bâtiments (H&I à Belfort et M à Montbéliard en 2009 et 2011) a conduit à une diminution significative des taux d'occupation moyens, à l'échelle de l'établissement, des amphithéâtres et salles banalisées, passant de 75,7% en 2011 à un taux oscillant entre 61 et 63 % ces dernières années. Il est à noter que les taux indiqués émanent du logiciel élaborant le planning des enseignements de la formation initiale ingénieurs (sans prendre en compte les formations par apprentissage ainsi que les occupations de salles hors planning pour les projets étudiants). Le taux d'occupation relativement faible des salles dédiées s'explique par les équipements très spécifiques nécessaires aux travaux pratiques de chaque département d'enseignement (Mécanique, Energie, Informatique, Design...).

Une hausse du taux d'occupation des salles dédiées est le principal objectif 2017-2022. Une mutualisation d'équipements et de matériels par pôle thématique doit permettre une réduction notable du nombre de salles de TP pour répondre à cet objectif.

Une légère hausse du taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées semble possible par le biais d'une croissance contenue de l'effectif étudiant UTBM ainsi que par une mise à disposition de locaux pour les formations de l'UFC Nord Franche Comté concernées par de futures grosses restructurations.

IS 1	PILOTAGE FINANCIER	UTBM
------	--------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I. Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire

- Développer le Tableau de Bord Financier (dont un, trimestriel spécifique aux administrateurs)
- Déployer des *reporting* mensuels en mode GBCP
- Consolider des *reporting* mensuels dédiés à la masse salariale
- Créer des *reporting* trimestrielles dédiés aux recettes (dont le SAIC)

Actions prévues	Situation 2015 source MENESR	Situation actuelle (2016)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : % Investissement : % <i>Moyenne nationale 2015</i>	Fonctionnement : 93,91% Investissement : 71,18%	Développer le dialogue de gestion à travers les responsables de CRB	Fonctionnement 96 % Investissement 75 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		1	Maintenir les deux prévisions de clôture et développer les reporting à destination des responsables de CRB (tx exécution, lien entre obj-moyens-rts)	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		0	Se doter d'un plan d'investissement de la recherche	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		Ecart entre budget et exécuté : 3.72% dont 3,64% sur UTBM et 4,93% sur le SAIC	Afin d'être réalisable la cible 2022 a été réévaluée en fonction de l'exercice 2016 et de la construction du budget 2017	-3 % à +3 %

II. Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable

- Pérenniser les travaux d'inventaire achevés en 2016
- Déployer une cartographie annuelle des risques CIC

Cotation MENESR : niveau d'avancement dans la démarche de contrôle interne (autoévaluation)

- Niveau 1 : initialisation de la démarche
- Niveau 2 : installation effective des fondamentaux
- Niveau 3 : démarche en cours de renforcement
- Niveau 4 : démarche avancée
- Niveau 5 : dispositif présentant des garanties de pérennité et d'efficacité

Actions prévues	Situation actuelle (2016)	Cible 2022
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	Niveau 4	Niveau 5
2 – Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	Niveau 3	Niveau 5

IS 2	TAUX DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE	UTBM
-------------	--	-------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Ratio en % et effectifs concernés
Date de la mesure	Années universitaires 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016
Champ de la mesure	Élèves inscrits en cycle ingénieur de l'année universitaire inscrits en première année et en années suivantes
Source :	Etablissement

Données établissement

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		Cible 2022	
	1 ^{ère} année d'inscription		1 ^{ère} année d'inscription		1 ^{ère} année d'inscription			
Type Coursus TC (= en 5 ans) / BR (=en 3 ans)	TC	BR	TC	BR	TC	BR		
Nombre d'élèves inscrits en année n * (1 ^{ère} année)	211	542	233	526	288	509		
Taux de passage en n+1	78%	87%	85%	91%	82%	90%	85%	90%
Redoublants	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'élèves inscrits en année n + 1 (2 ^{ème} année)	163	472	196	473	234	455		
Taux de passage en n+2	96%	97%	90% ***	99%			95%	98%
Redoublants	0	0	7 ****					
Nombre d'élèves inscrits en année n + 2 (3 ^{ème} année)	153	449	165	460				
Taux de passage en n+3	97,4%						98%	98%
Redoublants								
Nombre d'élèves inscrits en année n + 3 (4 ^{ème} année)	148							
Taux de passage en n+4								
Redoublants								
Nombre d'élèves inscrits en année n + 4 (5 ^{ème} année)								
Taux de réussite provisoire		60%						
Taux de réussite attendu **		84%						98%
Redoublants*		132						

* Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2014, 2013-2014 est l'année universitaire n-1/n et 2014-2015 l'année universitaire n/n+1

** Taux de réussite attendu : « redoublants » pris en compte ; le taux de réussite n'est pas de 100% car sont considérés « redoublant » les élèves ingénieur ayant l'intégralité de leur ECTS mais n'ayant pas encore validé un niveau B2 en anglais.

*** Taux de passage en BR : TC05 passant en BR fin A16 inclus. A noter : 11 étudiants ont obtenu leur transfert à l'UTC.

**** Redoublants : 6 étudiants en TC06 en P2017 et 1 TC05 réorienté fin A16

Leviers d'action

- Mieux faire connaître, en amont du processus de recrutement, les métiers de l'ingénieur aux lycéens : journée des lycéens, communication auprès des professeurs principaux des lycées, Journées Portes Ouvertes (organisées deux fois par an), participation aux campus des métiers et des qualifications, etc.
- Favoriser les réorientations vers d'autres cursus, de type DUT
- Développer des parcours spécifiques permettant de tenir compte de l'hétérogénéité des étudiants en lien avec nos partenaires proches, en particulier la Haute Ecole Arc de Neufchâtel, UTSEUS et les réseaux des UT
- Maintenir une UV de méthodologie de travail (gestion du temps, prise de notes, gestion du stress, raisonnement scientifique, etc.)
- Soutenir le renouvellement des pratiques pédagogique en proposant aux enseignants de faire « différemment » et les former pour cela

Commentaires de l'établissement :

Afin d'apporter un éclairage précis des taux de passage, il est proposé de distinguer la situation du cycle préparatoire (deux premières années post-bac) et le cycle ingénieur (trois dernières années avant la diplomation). Les étudiant-es en cycle ingénieur présentent un taux de réussite supérieur aux étudiant-es en cycle préparatoire (en moyenne 90% contre 80%). L'échec n'est pas uniquement consécutif à des résultats trop moyens ; il peut également rendre compte d'une démotivation qui va se traduire par une démission. Il traduit également pour

les étudiant-es en cycle ingénieur la non certification d'un niveau B2 en anglais (ce qui constitue un quitus pour obtenir le diplôme d'ingénieur).

Il convient également de préciser qu'il n'existe pas à proprement parler de redoublement du fait de l'application du système ECTS ; un-e étudiant-e peut être simplement amené-e à prendre plus de temps pour obtenir les crédits ECTS nécessaires, soit à son passage en cycle ingénieur, soit à l'obtention de son diplôme.

Il semble intéressant de focaliser la réflexion sur des leviers d'action touchant les étudiants post-bac afin de soutenir leur réussite du cycle préparatoire, même si un seuil, estimé à environ 10%, semble incompressible, consécutivement notamment à un choix d'orientation différente par l'étudiant-e (« erreur » d'orientation). L'objectif est de stabiliser un taux maximal d'échec de 15% en première année et d'obtenir un taux de passage en cycle ingénieur en 2 ans de 98%.

ANNEXE FINANCIERE POUR LA PERIODE 2017-2022

UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD

L'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université de Bourgogne Franche-Comté recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation.

L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Pour l'année 2017, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotations prévisionnelles initiales	
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	2017
Masse salariale	25 834 964 €
Fonctionnement	2 697 642 €
Dotation prévisionnelle initiale	28 532 606 €

Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ANNEXE FORMATION ET RECHERCHE POUR LA PERIODE 2017-2022

UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Arrêté du 20 avril 2017 accréditant l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard en vue de la délivrance de diplômes nationaux

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,
arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2017-2018, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim, le recteur de l'académie de BESANCON et le directeur de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Annexe de l'arrêté du 20 avril 2017

Académie de BESANCON
 Université de technologie de Belfort-Montbéliard

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2017-2018 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

**Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION
 Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170400 Management	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

**Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ
 Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20090514 AUTOMATIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE spécialité(s) : SYSTEMES EMBARQUES ET COMMUNICANTS	MULHOUSE	2013-2014	5 ans	2017-2018
20170446 Energie	BESANÇON, POLYNESIE FRANCAISE	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170448 Génie mécanique	ENSMM BESANÇON, BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20130241 INGENIERIE ELECTRIQUE, ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE (I2E2I) spécialité(s) : ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	LORRAINE	2013-2014	5 ans	2017-2018
20170450 Informatique	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Liste des structures de recherche (2017)

<i>Label</i>	<i>N°MENSUR</i>	<i>Identifiant national</i>	<i>Sigle</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Responsable</i>	<i>Etablissement(s)</i>
--------------	-----------------	-----------------------------	--------------	-----------------	--------------------	-------------------------

1 Mathématiques						
FR	3539	201220486V		FEDERATION DE RECHERCHE FCLAB	HISSEL Daniel	ENSMM

5 – Biologie-Médecine-Santé						
EA	4662	201220085J		LABORATOIRE DE NANOMÉDECINE, IMAGERIE, THÉRAPEUTIQUE Reconnaissance 2 ans	GHARBI Tijani	U BOURGOGNE FRANCHE COMTE U. BESANCON

8 – Sciences pour l'ingénieur						
UMR	6174	200412232H	FEMTO	INSTITUT FRANCHE- COMTE ELECTRONIQUE MECANIQUE THERMIQUE ET OPTIQUE - SCIENCES ET TECHNOLOGIES	LARGER Laurent	U. BESANCON ENSMM,CNRS

8 – Sciences pour l'ingénieur						
UMR	6303	201220440V	ICB	LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE CARNOT DE BOURGOGNE	DEREUX Alain	U. DIJON, CNRS, ENSAM

9 – Sciences et Technologies de l'information						
FRE	2005	201220441W	LE2I	LABORATOIRE D'ELECTRONIQUE, D'INFORMATIQUE ET D'IMAGE Reconnaissance 1 an par le CNRS	GINHAC Dominique	U DIJON, CNRS

VOLET SPECIFIQUE ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

2017-2022

SOMMAIRE

TRAJECTOIRE DE L'UNIVERSITE

RECAPITULATIF DES JALONS

INDICATEURS

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE RECHERCHE ET FORMATIONS

I. Renforcer la politique de site et les coopérations avec le mode socio-économique

1. Contribuer à la réussite du projet I-SITE

Grâce au projet I-SITE BFC, UBFC entend accroître sa réputation internationale à travers trois domaines d'excellence stratégiques présentés dans le volet commun du contrat quinquennal et correspondant à ses points forts actuels. L'ENSMM est particulièrement impliquée dans l'axe 1 du projet I-SITE : les matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents. Les compétences reconnues tant en enseignement qu'en recherche dans les domaines des microtechniques (incluant la micromécanique qui résulte de l'ancrage historique de l'École), de la robotique, et des matériaux notamment, sont très centrées sur cet axe 1. Cependant il faut souligner les nécessaires interactions avec les autres axes : en effet, par exemple, les microtechniques sont aujourd'hui largement utilisées pour des applications à la santé et il est facile de comprendre l'importance de la petite taille des dispositifs embarqués intelligents qui vont révolutionner l'avenir des objets et véhicules connectés. L'impact social de ces dispositifs sera considérable et il devient indispensable de faire le lien entre les enjeux sociétaux et les enjeux techniques. Le cœur de compétences de l'ENSMM est donc centré sur le premier axe mais réalisera l'interface avec les deux autres grands domaines évoqués.

Le projet I-SITE est une opportunité pour l'ENSMM, à la fois pour des projets de recherche en lien ou non avec des entreprises, mais aussi pour des formations innovantes potentiellement transverses dont une partie serait réalisée en anglais pour développer la mobilité entrante. Dans ce cadre, il est important de favoriser une communication ciblée, en cohérence avec UBFC. L'ENSMM, comme les autres membres fondateurs, a pris les engagements nécessaires pour permettre la valorisation d'UBFC (ex. signature commune, portage de certains contrats par la ComUE) et participera activement à son soutien au travers de certaines fonctions support (Ressources Humaines en particulier) dans le cadre fédéral de la Communauté.

2. Profiter des opportunités offertes par le territoire

❖ Pôle d'Ingénierie et de Management

Le Pôle d'Ingénierie et de Management constitue un réseau régional structurant qui doit contribuer au rayonnement de la ComUE. L'ENSMM, qui s'était fortement engagée dans la création du Polytechnicum BFC en 2010 (association regroupant les Écoles régionales d'ingénieurs et de managers), est aujourd'hui l'un des piliers de la construction de ce Pôle, structure porteuse de l'essaimage de la culture des Écoles au sein de la ComUE. De manière concomitante, l'ENSMM continuera à s'engager dans des accords de partenariat avec d'autres Écoles au sein de la ComUE, avec des ouvertures sur des doubles diplômes et des projets communs (un premier double diplôme a été lancé avec l'ESC Dijon en février 2017).

Au-delà de ce réseau régional structurant, l'ENSMM cherchera à renforcer ou créer des ensembles cohérents thématiquement qui permettront des échanges de bonnes pratiques mais surtout une meilleure visibilité et une grande attractivité dans le cadre de réseaux nationaux et internationaux.

❖ Partenariats avec les PME/PMI

Ces partenariats participent au renforcement du triptyque formation-recherche-innovation : la recherche est coordonnée par UBFC mais doit rester en lien étroit avec les formations dispensées au profit du tissu économique. Par ailleurs, la création de la SATT Grand-Est, dont l'ENSMM est actionnaire, continuera à être mise à profit pour renforcer les partenariats avec les entreprises et contribuer à la valorisation des travaux de haut niveau réalisés dans les laboratoires. L'ENSMM contribuera à l'effort de recherche, en particulier en mettant en place des outils technologiques mutualisés avec les formations de spécialité.

Pour rapprocher l'École et les PME/PMI, des projets partenariaux vont être développés (grâce aux plateformes technologiques et plateforme partenariale soutenant l'innovation et le transfert, et grâce à de nouveaux enseignements répondant aux besoins identifiés). Une attention particulière sera portée à la formation tout au long de la vie avec, au-delà du catalogue déjà proposé, des réponses à des demandes ciblées des entreprises. Dans le cadre de toutes ces actions, sera poursuivie et développée, une politique qualité pour améliorer le fonctionnement de l'École et satisfaire au mieux à nos missions.

Par ailleurs, il faut souligner que l'ENSMM est chef de file du Campus des Métiers et Qualifications « Microtechniques et systèmes intelligents » dont l'objectif est de créer un réseau régional de formations d'excellence pour soutenir dans le champ de compétences, le tissu économique et en particulier les TPE et PME.

❖ **Partenariats transfrontaliers**

L'ouverture à l'international est un atout dans le cadre de la mobilité sortante obligatoire (3 mois requis). L'école profitera de la proximité avec la Suisse et l'Allemagne pour poursuivre la démarche de coopération existante (plusieurs accords de coopération en cours) et multiplier les actions communes. Il faut souligner l'importance et la qualité de la coopération avec la Suisse qui emploie une partie significative des ingénieurs formés par l'école (typiquement environ 20 % des diplômés ENSMM). La récente mise en place de la « Communauté du Savoir » franco-suisse est un événement qui doit donner une nouvelle dynamique à la coopération transfrontalière avec un souci d'exploiter les possibilités offertes par la proximité géographique, culturelle et linguistique de l'ENSMM.

Jalon 4 : Bilan du développement des collaborations internationales (franco-suissees...)

IC 2 – Mobilité internationale

IS 3 – Développement des relations internationales

II. **Accroître de manière tangible la visibilité, l'attractivité et l'efficience de l'établissement**

1. **Restructuration des services : modernisation et professionnalisation des équipes**

La modernisation des services a pour objectifs de répondre à la transversalité grandissante des dossiers à gérer, d'adapter les services de l'École aux évolutions et contraintes externes, aux enjeux internes, de préparer l'ENSMM pour son passage au statut d'E.P.C.S.C.P. et à terme aux R.C.E, de disposer de personnels professionnalisés disposant d'outils métiers adaptés aux besoins qui s'inscrivent dans un Schéma Directeur du Numérique finalisé et un Système d'Information Décisionnel exhaustif et fiable.

Ainsi, il s'agit de faire mieux à moyens constants tout en garantissant la qualité de vie des personnels.

Plusieurs chantiers sont engagés, notamment un groupe de travail devant réaliser un diagnostic en matière de RH (emplois métiers) et assurer la définition des activités relevant strictement de l'établissement et les activités pouvant être déléguées. D'autres viendront afin de remplir ces objectifs. La redéfinition d'un nouvel organigramme tenant compte de l'interdépendance des services et l'articulation entre le politique et l'opérationnel est en cours de réflexion et devrait aboutir d'ici la fin 2017.

De même, le recentrage des activités de l'École sur son cœur de métier, à savoir formation/recherche/valorisation est incontournable et permettra de déterminer les compétences clés à détenir. Cette démarche passera par une cartographie des emplois et des compétences, par son rapprochement avec les besoins exprimés et conduira à intensifier la Gestion Prévisionnelle des Emplois Effectifs et Compétences. Cette dernière se traduira par une requalification et un repyramidage systématique des emplois au fur et à mesure des départs et la mise en place d'un programme pluriannuel des recrutements. Il s'agira simultanément d'offrir aux personnels des possibilités de mobilités internes à travers le développement de la formation continue.

Parallèlement, afin de donner et de garantir à l'établissement les moyens de déployer sa stratégie sur le long terme, il conviendra d'amplifier le déploiement de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique. Cette modernisation conduira à une gestion prévisionnelle plus fine du budget et à la prise en compte de la pluri annualité des opérations liées aux activités de l'ENSMM. Il est ainsi prévu de travailler à une réduction notable des dépenses de fonctionnement, à l'identification précise des dépenses récurrentes, au développement des ressources propres, à la mise en œuvre d'un dialogue budgétaire avec les services à échéances déterminées pour gagner en réactivité et en visibilité dans le suivi de la trésorerie.

L'École s'appuiera sur la cellule d'amélioration continue pour développer une démarche qualité relayée par les responsables des services internes.

Jalon 1 : Bilan de la restructuration des services

2. Professionnalisation du pilotage

L'aide à la décision est aujourd'hui prégnante pour l'École, pour moderniser sa gouvernance, réduire les coûts internes, définir sa stratégie de développement et améliorer son image. Aussi, l'ENSMC doit être en mesure à tout moment de situer l'état de ses performances et de son fonctionnement par rapport aux objectifs stratégiques fixés. À cet effet, la gouvernance doit disposer instantanément de données fiables et d'outils d'aide à la décision quel que soit le domaine d'activités concerné tant en ce qui concerne le pilotage financier, patrimonial, de la formation, de la recherche ou de la valorisation, le respect des engagements contractuels, l'évolution de la masse salariale et des emplois, etc. .

Le service d'aide au pilotage, chargé d'assurer la cohérence et la structuration du processus décisionnel, d'impulser la mise en œuvre du pilotage, d'en assurer le suivi et la mobilisation des acteurs de l'établissement, sera renforcé en prenant appui notamment sur le système d'information décisionnel en cours de déploiement, le Comité de Pilotage, la cellule d'amélioration continue et le comité de gouvernance du numérique (ce dernier sera en lien étroit avec la ComUE).

La poursuite du développement d'outils numériques notamment dans le domaine RH, finances et scolarité, s'inscrivant dans la suite logicielle Cocktail ou d'autres applications métier plus spécifiques pour le service relations internationales et pour le pôle relations entreprises, assoira le suivi des indicateurs et garantira leur fiabilité.

Plus largement, la structuration de la mise en œuvre de la stratégie numérique (SI, infrastructures, services contenus numériques et usages), destinée à éviter un développement hétéroclite du numérique au sein de l'établissement, reposera sur le Schéma du Numérique en cours de finalisation, schéma par nature au service des missions et des enjeux de l'établissement. Une attention particulière sera portée à l'interopérabilité et à la cohérence avec les outils du site UBFC.

Jalon 2 : Mise en place d'un SDN en articulation avec celui de la ComUE

IC 6 – Développement des ressources propres

IC 7 – Taux d'occupation des locaux

IS 1 – Pilotage financier

IS 5 – Pilotage des Ressources Humaines

3. Mutualisation des moyens en interne et avec les partenaires du site

Dans un contexte de mutation permanente de l'environnement dans lequel évolue l'ENSMC, de réduction des financements, de contraintes en matière de ressources humaines, la mutualisation des moyens et des compétences s'impose. Les synergies qui se mettront en place tant au niveau de l'École que dans le cadre plus large de la ComUE auront pour finalités de faciliter, d'améliorer la gestion et l'organisation des services, et de diminuer les coûts.

La mutualisation des moyens et des compétences envisagée à l'interne aura pour but de professionnaliser les personnels et de sécuriser les processus. Le partage de l'information et la poly compétence au sein d'un même service garantiront son bon fonctionnement.

Cette mutualisation se traduira notamment par une mise en commun des moyens humains entre les services réalisant des activités similaires tels que les travaux de secrétariat classiques, le suivi de dossiers très spécifiques comme la gestion des contrats de recherche ou de la sphère scolarité. Cette nouvelle organisation du travail nécessitera au préalable de cartographier les activités mutualisables, les compétences disponibles et de les mettre en adéquation.

La mutualisation des moyens s'inscrit par ailleurs dans le contexte plus ouvert que constitue la ComUE UBFC. Cette mise en commun prend une double forme :

En premier lieu, UBFC ne dispose pas de l'ensemble des ressources humaines nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation des activités qui lui ont été déléguées par les établissements membres. Le cadre fédéral souhaité conduit à mettre à disposition de la ComUE les compétences des services supports des établissements. Il est prévu que chacun des établissements partenaires contribue dans une ou deux activités support.

Ainsi, l'ENSMM assure à ce titre la paie des personnels d'UBFC et l'agent comptable de l'École prend en charge par adjonction de service le suivi comptable de la ComUE. Cette contribution pourra être amenée à évoluer au cours du contrat quinquennal.

En second lieu, la mutualisation des moyens, dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques, pourra s'inscrire dans une démarche globalisée de passation de marchés publics commune aux établissements dont UBFC pour les achats courants tels que le papier, les contrats de maintenance, les équipements scientifiques, etc. D'autres types de mutualisation pourront émerger. L'ensemble des établissements gagnera aussi bien sur le plan financier qu'en matière de sécurisation des procédures et d'efficience.

Jalon 3 : Etat d'avancement des projets de mutualisation

4. Optimisation de la communication interne et du dialogue social

La communication interne constitue le facteur clé de cohésion de la communauté, dans la mesure où elle permet de répondre au besoin d'information de chacun, de créer un climat de confiance et ainsi de renforcer le sentiment d'appartenance, le partage et l'adhésion à la stratégie de l'établissement. La restructuration des services, la professionnalisation du pilotage, la mutualisation des moyens ne réussiront que si l'ensemble des personnels est associé à la démarche en amont, y adhère et la met en œuvre. L'ENSMM se doit de conduire et d'accompagner ces changements afin de garantir un niveau de qualité de vie au travail élevé de ses agents.

Délivrer une communication en continue à l'ensemble des personnels constitue le premier défi en la matière, en faisant en sorte que chacun puisse s'approprier les enjeux, comprenne les objectifs attendus et l'intérêt du projet développé.

L'École dispose de plusieurs canaux permettant de diffuser complètement l'information courante à toute la communauté. On peut citer les publications internes envoyées sur toutes les boîtes fonctionnelles telles que le FIL ROUGE, newsletter rédigée par le service communication destinée à transmettre les informations officielles de l'École, l'INFOS'COD, compte rendu des dossiers traités lors du Comité de Direction, ainsi que l'ENSMM'FLASH, format court donnant les dernières informations relatives à l'actualité de l'École (décisions des instances, signature de partenariats...).

De même, le recours à des assemblées générales régulières facilitera les échanges directs avec les personnels. Les réunions interservices mensuelles participeront largement à partager l'information dans un souci d'écoute et à échanger les bonnes pratiques.

Le dialogue social, dans le cadre de la conduite de changement, constitue le second niveau de réussite de la démarche de modernisation engagée. Il est un atout au bon fonctionnement de l'établissement. La gouvernance devra s'y appuyer pour conduire à bien les réformes qui seront engagées. Cela passera par un échange régulier facilitant l'appropriation des changements en cours et à venir. Cette concertation avec les organisations syndicales, qui a été mise en œuvre récemment lors de la rédaction du nouveau règlement intérieur de l'établissement ou encore lors de la renégociation de l'accord relatif à l'aménagement du temps de travail, devra être étendue afin d'emporter le consensus.

De même, le dialogue sur les questions d'organisation et de fonctionnement des services, de modernisation des méthodes et des techniques de travail, qui relèvent du Comité Technique et du Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail devra revêtir un caractère plus participatif, afin de mieux appréhender les enjeux des modifications des modes de fonctionnement, de co-construire les propositions et ainsi emporter l'adhésion de chacun dans l'intérêt de la réforme engagée.

Jalon 5 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations

Jalon 6 : Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels

III. Poursuivre la transformation de l'offre pédagogique et consolider la politique de recherche et valorisation

1. Profiter de la réforme en cours pour développer l'innovation pédagogique, optimiser et assurer la soutenabilité financière de l'offre de formation

L'ENSMM a entamé une profonde réforme pédagogique afin de repenser les parcours et les pratiques tout en étant dans le contexte de la révolution numérique et de la mise en place d'une approche par « compétences ». Cette réforme ambitieuse qui s'étalera sur trois années a démarré à la rentrée 2016 pour la première année. Les principaux objectifs sont de maintenir les points forts de l'ENSMM, à savoir renforcer les enseignements dans le domaine des microtechniques, garantir une formation généraliste pour des ingénieurs polyvalents, et garder une expérience forte du métier par l'obligation de suivre deux stages longs au cours du cursus. Cette réforme intègre naturellement des contraintes de coût et de volume des enseignements.

La réforme peut se décrire plus précisément par :

- Une départementalisation à partir de la 2^{ème} année basée sur une approche métiers de l'ingénieur permettant de réduire le nombre de disciplines enseignées pendant le semestre et d'assurer une continuité pédagogique, sans dégrader l'aspect pluridisciplinaire de la formation. Ainsi les deux parcours qui seront proposés auront :

- pour l'un, une orientation « produit » qui s'appuiera sur les compétences de l'ingénieur en matière de conception préliminaire d'un produit. On y trouvera donc les disciplines dominantes comme la mécanique, les microtechniques (au sens pluri technologique et multi physique), l'électronique ainsi que les sciences des matériaux ;

- pour l'autre, une orientation « procédés » qui développera les notions d'industrialisation et de production. Les dominantes sont ici les sciences de la production, l'automatique et les microtechniques (au sens de la fabrication de microcomposants).

- Une 3^{ème} année qui sera rénovée, avec des options dans la continuité des départements choisis, en phase avec l'évolution des besoins industriels. Certains enseignements seront également l'occasion de répondre plus favorablement aux attentes des élèves souhaitant poursuivre en doctorat.

Cette réforme est aussi l'occasion de mettre en place de nouvelles pratiques pédagogiques comme le mode projet, l'évaluation par le bilan de compétences ou la notion de classe inversée. L'utilisation des ressources numériques est également un point essentiel dans l'évolution de l'organisation pédagogique. Il s'agira de mettre la plus-value multimédia au service de l'adaptation des parcours de la maquette pédagogique afin qu'ils soient en phase avec la société du Numérique.

La deuxième évolution de l'offre de formation à l'ENSMM concerne la mise en place d'une nouvelle option « Microtechniques et santé » dédiée aux applications biomédicales, au sein de spécialité « Microtechniques et design » de la formation par apprentissage. Le contenu de ce parcours envisagé correspond aux besoins exprimés par les dirigeants et chefs d'entreprises franc-comtoises. Ce contenu est associé à l'application des microtechniques à l'ingénierie du biomédical dans le domaine des dispositifs médicaux implantables tant du point de vue de la conception, de la fabrication que du contrôle ou de la métrologie. Au-delà du contenu, la spécificité du parcours proposé réside dans deux faits principaux, l'intégration d'une période obligatoire de séjour à l'étranger et le fait d'avoir des modules d'enseignement communs avec l'ISIFC dans un souci de mutualisation.

Il est à noter que d'autres mutualisations d'enseignements sont en réflexion au niveau de la ComUE. Elles ont déjà été amorcées au niveau du Polytechnicum et font partie des projets de construction du pôle d'ingénierie et de management de la ComUE. Ces mutualisations permettront d'assurer la cohérence de l'offre de formation au niveau du site, mais aussi d'optimiser la soutenabilité financière. Concrètement, il est envisagé, dans le cadre des campus de la région Bourgogne-Franche-Comté, des possibilités de visioconférence permettant d'éviter la duplication de certains cours, en particulier dans le cadre des diplômes communs.

Jalon 8 : Bilan de la réforme pédagogique mise en place en 2016

IC 1 – Diversification de l'accès

IC 3 – Insertion Professionnelle

IS 2 – Taux de passage en année supérieure

2. Renforcer le triptyque formation-recherche-valorisation en lien avec la ComUE

Les trois missions de l'établissement, correspondant au triptyque formation-recherche-valorisation, sont naturellement au cœur de toutes les actions et de la prospective. La spécificité de l'ENSMM, une École d'ingénieurs dont le cœur de métier est centré sur les microtechniques et dont presque toutes les forces de recherche sont intégrées au sein d'un seul laboratoire pluridisciplinaire FEMTO-ST (le plus grand laboratoire du domaine des sciences pour l'ingénieur), fait que les liens entre formation et recherche sont très développés.

La SATT Grand-Est dont l'École est actionnaire va donner réellement les moyens et les opportunités aux équipes de recherche de valoriser leurs résultats, et d'accentuer leurs transferts vers le monde économique. Le déploiement de plateformes technologiques de haut niveau pour l'enseignement supérieur et la recherche seront pour partie mutualisées avec les partenaires les plus proches. Ces plateformes permettent effectivement de créer des carrefours où les élèves, les chercheurs et les partenaires industriels sont en interaction au travers d'enseignements technologiques de haut niveau et de projets innovants. En particulier la pérennisation de la plateforme partenariale de l'ENSMM (lancée en 2012) sera l'une des priorités. Cette plateforme originale dans le paysage universitaire est à l'origine du lancement de plusieurs startups fondées par les élèves ou les diplômés, alimentant ainsi le continuum formation-recherche-valorisation.

L'École poursuivra ses efforts pour la promotion du doctorat vers les élèves avec notamment l'organisation de séminaires dédiés aux bourses Cifre en partenariat avec l'ANRT (présentation du dispositif, retours d'expériences des docteurs-ingénieurs et des entreprises), ou encore pour la sensibilisation des PME-PMI de la région aux futurs enjeux industriels (par exemple la mutation industrielle dans le domaine de la conception-fabrication avec les techniques d'impression 3D). Ces efforts seront mutualisés au sein du futur pôle d'Ingénierie et de Management de la ComUE. Il sera une ligne de force du site BFC en particulier pour le développement de toutes les actions en lien avec le tissu industriel ou encore l'entrepreneuriat.

Jalon 7 : Rationalisation et positionnement de la politique de valorisation

IC 4 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

IC 5 – Contrats de recherche passés avec les entreprises

IS 4 – Valorisation

3. Développer et repositionner la formation continue

L'ENSMM est particulièrement bien positionnée pour proposer des formations scientifiques et techniques à l'intention de ses anciens élèves-ingénieurs ainsi qu'aux personnels des industries locales et régionales. C'est dans ce sens qu'a été initié le dispositif ENSMM-FAST (Formation Accélérée Scientifique et Technologique). ENSMM-FAST a pour objectif la création, à l'ENSMM, d'un environnement permettant de proposer des formations spécialisées et de courte durée à des stagiaires issus principalement de l'industrie (techniciens, ingénieurs, managers, etc.) mais pouvant également provenir d'autres établissements publics ou privés (doctorants désirant acquérir une compétence rapidement, personnel souhaitant se recycler ou se spécialiser, etc.). Dans ce but, ce projet propose la mise à disposition des compétences scientifiques et techniques de l'École au service de l'industrie. Les retombées attendues de la mise en place de ce projet sont nombreuses, parmi lesquelles l'accroissement des ressources propres, le renforcement des liens entre l'ENSMM et le tissu industriel local et régional (formation à la carte) et le développement du sentiment d'appartenance grâce à un lien consolidé entre l'École et les anciens élèves qui viendront se former au cours de leur carrière.

Dans le contexte socio-économique de la Franche-Comté, ENSMM-FAST pourrait constituer un trait d'union entre l'ENSMM et les PME-PMI locales et contribuer, ainsi, au rayonnement de l'École et de la région. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'ENSMM a initié un dialogue avec le CNAM régional dans le but de mettre en place un partenariat intégrant l'offre ENSMM-FAST dans un catalogue mutualisé. Cette démarche devrait permettre de mutualiser aussi les moyens à mettre en œuvre de manière à assurer une communication et une commercialisation

optimale. Par ailleurs, cette mutualisation sera aussi un objectif au niveau de la ComUE UBFC, mutualisation indispensable pour conduire à une complémentarité de l'offre globale au niveau de l'ensemble des acteurs du site. Une première étape concrète dans ce contexte est la participation d'UBFC à l'Appel à Manifestation « Pilotes FTLV » lancé par le MENESR. Cette expérimentation dans laquelle UBFC sera engagée aura pour but de renforcer et/ou de mettre en place des dispositifs en faveur d'un développement pérenne de la Formation Tout au Long de la Vie.

Jalon 9 : Bilan des actions du service dédié spécifiquement à la reprise d'études et à la VAE

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'ENSMM

Année d'observation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gouvernance et pilotage						
1. Bilan de la restructuration des services						
2. Mise en place un SDN en articulation avec celui de la ComUE						
3. Etat d'avancement des projets de mutualisation : a. mutualisation interne b. mutualisation externe						
4. Bilan du développement des collaborations internationales (franco-suissees...)						
5. Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations						
6. Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels						
Recherche/Valorisation						
7. Rationalisation et positionnement de la politique de valorisation						
Formation/Vie étudiante						
8. Bilan de la réforme pédagogique mise en place en 2016						
9. Bilan des actions du service dédié spécifiquement à la reprise d'études et à la VAE (formation continue, ENSMM-FAST...)						

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

FORMATION ET DE RECHERCHE
IC 1 – Diversification de l'accès
IC 2 – Mobilité internationale (entrante et sortante)
IC 3 – Insertion Professionnelle
IC 4 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat
IC 5 – Contrats de recherche passés avec les entreprises
PILOTAGE
IC 6 – Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)
IC 7 – Taux d'occupation des locaux

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC1	DIVERSIFICATION DE L'ACCES : POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET PROMOTION DE LA PARITÉ FEMME / HOMME	ENSMM
------------	--	--------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

1-1 Poids relatif des boursiers sur critères sociaux

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement , quelle que soit la durée du cursus dans la filière, hors apprentissage. Sont donc exclus du champ les étudiants des classes préparatoires non intégrées au cursus, des masters et autres diplômes.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les écoles sous tutelle du MENESR, hors apprentissage. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2013-2014. Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants de la filière ingénieur boursiers sur critères sociaux / effectif total en filière ingénieur (hors apprentissage)*100.

Données de l'établissement

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits (hors apprentissage)	% de boursiers
2013-2014	244	712	34.27
2014-2015	227	678	33.48
2015-2016	222	674	32.94
Cible 2022	231	700	33 %

Leviers d'action :

- Communication sur le coût attractif de la vie étudiante dans une ville moyenne.

Commentaires de l'établissement :

- Le nombre de bourses dépend de la politique de l'Etat, des collectivités et de l'Europe. L'établissement n'a que peu d'actions sur cet indicateur.

1-2 Promotion de la parité hommes et des femmes en % sur l'effectif total

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement. Hors apprentissage.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les 39 écoles sous tutelle du MENESR. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ.
Source :	MENESR - SIES
Mode de calcul	Part d'hommes et de femmes, en pourcentage de l'effectif total

Données de l'établissement

Taux	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Hommes (%)	83,7	81,8	82,9	80 %
Femmes (%)	16,3	18,2	17,1	20 %
Total	100%			

Données nationales (écoles sous tutelle MENESR)

Taux	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Hommes (%)	74.2	73.8	73.6
Femmes (%)	25.8	26.2	26.4
Total	100%		

Leviers d'action

– Communication auprès des CPGE.

Commentaires de l'établissement

– L'atteinte de la cible dépend surtout du taux de mixité dans les CPGE.

IC2	MOBILITÉ INTERNATIONALE	ENSMM
------------	--------------------------------	--------------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (P150, objectif 5)

2-1 Mobilité entrante en filière ingénieurs, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscriptions principales) en filière ingénieur uniquement. Les étudiants inscrits en école exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire sont exclus du champ.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MENESR - SIES
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	104	104	110
<i>Dont Union européenne</i>	14	2	10
Nombre total d'inscrits	685	683	700
Taux	15,2%	15,2%	16 %

Leviers d'action

- Actions communes dans le cadre du Pôle d'Ingénierie et de Management de la COMUE

Commentaires de l'établissement

- Paramètre dépendant du contexte géopolitique.

2-2 Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de filières ingénieurs

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 6 mois, consécutifs ou non
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés de la filière ingénieur ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés de la filière ingénieur *100

Précision : Les sources sont encore fragiles sur les questions de mobilité sortante (collecte des informations nécessaires très récente). La situation devrait toutefois se normaliser au cours des prochaines années.

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (%)	59,6	59,1	54,0	98 %
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 3 mois (%)	59,6	59,1	54,0	

Leviers d'action

- Obligation de mobilité sortante de 3 mois cumulés inscrite au règlement de scolarité

Commentaires de l'établissement

- Quelques dérogations sont prévues notamment pour des situations personnelles particulières.
- Les étudiants étrangers ne seront pas comptabilisés, ces derniers ayant effectués leur mobilité en intégrant l'ENSMM.

IC3	INSERTION PROFESSIONNELLE	ENSMM
------------	----------------------------------	--------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Résultats diplômés à 2 et 6 mois après le diplôme obtenu
Champ de la mesure	Élèves du cycle ingénieur inscrits dans l'école
Source	Etablissement
Mode de calcul	<p>Nombre de diplômés : nombre total de diplômés de la filière ingénieur</p> <p>Nombre de diplômés répondant au champ de l'indicateur = nombre total de diplômés de la filière ingénieur – (nombre de diplômés étrangers + nombre de diplômés poursuivant des études)</p> <p>Taux de réponse : nombre de questionnaires respectant le champ de l'enquête qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs de diplômés répondant à l'enquête
Mode de calcul	effectifs des diplômés insérés à la sortie de l'établissement / effectif des diplômés enquêtés

Résultat position à 2 mois	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2022
Nombre de diplômés	224	266	237	
Nombre de diplômés répondant aux critères	116	164	106	
Taux de réponse	62,5 %	72,9 %	54,9 %	
Taux de réponse (hors diplômés étrangers)	64,3 %	75,0 %	55,0 %	
Taux d'insertion à 2 mois	61,5 %	68,6 %	66,3 %	70 %
Part des diplômés insérés en CDD	19,2 %	16,9 %	26,1 %	
Part des diplômés insérés en CDI	50,0 %	52,1 %	50,0 %	
Salaires moyen (€)	38 786 €	40 385 €	37 734 €	

Résultat position à 6 mois	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2022
Nombre de diplômés	224	266	237	
Nombre de diplômés répondant aux critères	116	164	106	
Taux de réponse	62,5 %	72,9 %	54,9 %	
Taux de réponse (hors diplômés étrangers)	64,3 %	75,0 %	55,0 %	
Taux d'insertion à 6 mois	79,1 %	73,9 %	74,5 %	80 %
Part des diplômés insérés en CDD	17,6 %	12,8 %	21,9 %	
Part des diplômés insérés en CDI	52,9 %	56,9 %	52,1 %	
Salaires moyen (€)	39 698 €	39 659 €	37 875 €	

Commentaires de l'établissement :

- Cet indicateur reste dépendant du contexte économique.

Les parts respectives des diplômés en mission d'intérim et en contrat local à l'étranger sont données à titre d'information dans le tableau suivant.

Résultat position à 2 mois	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Part des diplômés en mission d'intérim	7,7 %	7,0 %	2,2 %
Part des diplômés en contrat local à l'étranger	23,1 %	23,9 %	21,7 %
Résultat position à 6 mois	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Part des diplômés en mission d'intérim	4,7 %	5,5 %	6,8 %
Part des diplômés en contrat local à l'étranger	24,7 %	24,8 %	19,2 %

IC4	PART DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES EN DOCTORAT	ENSMM
------------	---	--------------

Action	Formation initiale et continue
Objectifs	Répondre aux besoins de qualifications supérieures ; développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire ; contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date	Année universitaire n+1, pour les diplômés de l'année universitaire n.
Champ de la mesure	Diplômés de l'année n de la filière ingénieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Tout diplômé de l'année universitaire n inscrit en doctorat pour l'année universitaire n+1, quel que soit son statut (en contrat doctoral, en CIFRE, salarié CDI ou CDD, sans emploi rémunéré, etc.) et l'établissement de son inscription doctorale.</p> <p>L'expression n+1 désigne des années universitaires. (Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2013 l'année universitaire n/n+1)</p>
------------------------------------	--

Mode de calcul	Nombre d'ingénieurs diplômés de l'année n inscrits en doctorat pour l'année universitaire n+1 / nombre total d'ingénieurs diplômés de l'année n*100
Source	MENESR - SIES

	2013-2014 (diplômés 2013)	2014-2015 (diplômés 2014)	2015-2016 (diplômés 2015)	Cible 2022 (diplômés 2021)
Nombre d'ingénieurs diplômés inscrits en doctorat	8	6	16	
Nombre total de diplômés	197	230	208	
Taux	4,3 %	2,6 %	7,7%	10 %

Leviers d'action

- Recherche de bourses CIFRE
- Actions de communication auprès des élèves

Commentaires de l'établissement

IC5	CONTRATS DE RECHERCHE PASSES AVEC LES ENTREPRISES	ENSMM
------------	--	--------------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	Année n

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'indicateur observe en lecture immédiate du montant en valeur absolue des ressources apportées par les contrats de recherche
Source	Etablissement
Mode de calcul	Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.
Date de disponibilité de l'indicateur	Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2

Données établissement

	2016 Réalisation	2017 Prévision	2018 Prévision	2019 Prévision	2020 Prévision	2021 Prévision	Cible 2022
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises (k€)	150	175	200	225	250	275	300

Données nationales (PAP 2017)

	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision	2017 Prévision	2017 Cible
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises (k€)	-	-	-	229 600	240 000	240 000

Leviers d'action

- Renforcement du Pôle des Relations Entreprises

Commentaires de l'établissement :

- Cet indicateur dépend du contexte économique et des compétences transférées à la ComUE

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC6	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES Hors subventions pour charges de service public	ENSMM
------------	---	--------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Milliers d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux dernières années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 25. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 26. les recettes de la formation continue (7065) 27. la taxe d'apprentissage (7481) 28. les contrats et prestations de recherche 29. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 30. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 31. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 32. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707-708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Source	établissement

	2015	2016	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	260	-	270
Formation continue (2)	21	-	50
Taxe d'apprentissage (3)	35	-	
Contrats et prestations de recherche (4)	732	-	300
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	286	-	
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	224	-	
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	223	-	
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	820	-	500
<i>Régions (7442)</i>	201	-	
<i>Union européenne (7446)</i>	280	-	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	339	-	
Dons et legs des fondations (6)	-	-	50
Produits exceptionnels (7)	10	-	10
Autres ressources propres (8)	681	-	600
Total	2 559	nc	1 780

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaires de l'établissement

- L'analyse des ressources propres sur la seule base des comptes de classe 7 (comptes de produits) n'est pas significative du périmètre réel puisque certaines ressources propres sont utilisées pour financer de l'investissement (comptes de classe 1). L'utilisation des ressources (classe 7) n'est pas systématiquement corrélée avec l'encaissement (stock de classe 4).
- Concernant les ressources propres sur ANR et programmes européens, la ComUE UBFC devant en assurer le portage dans le cadre de ses engagements des établissements membres, il est difficile de définir une projection fiable.

IC7	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	ENSM
------------	-------------------------------------	-------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{58\,195\text{ h} / 66\text{ salles}}{1\,120\text{ h}}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (79\% \times 5\,100\text{ m}^2)}{8\,100\text{ m}^2}$ = 73 %.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,2% en réalisation 2014 (PAP 2017) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2017).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	2 595	3	814	77 %	74 %
Salles banalisées	20 449	29	1 852	63 %	65 %
Sous-total	23 044	32	2 666	67 %	
Salles dédiées	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	-
Total	23 044	32	2 666	67 %	70 %

Leviers d'action

- Mutualisation avec les partenaires territoriaux

Commentaires de l'établissement

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IS 1	PILOTAGE FINANCIER	ENSM
-------------	---------------------------	-------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

A compléter par l'établissement

Actions prévues	Situation 2015 source MENESR	Situation actuelle (2016)	Commentaires établissement	Cible 2022
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : % Investissement : % <i>Moyenne nationale 2015</i>	En moyenne sur (2012-2016) Fonctionnement : 94 % Investissement : 78 %		Fonctionnement 95 % Investissement 90 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		1	Mise en place d'arrêtés infra-annuels des comptes et de notes de conjoncture permettant d'assurer un suivi infra-annuel des agrégats	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		1	Conforme au GBCP	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		1	Hors contexte RCE, l'objectif de +/- 0.5% est fragile compte tenu de la part importante de personnels sur contrats de recherche	2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :**A compléter par l'établissement**

Actions prévues	Situation actuelle (2016)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	0*	2

III – Outils d'optimisation du pilotage financier :

Actions prévues	Situation actuelle (année civile 2016)	Cible 2022
1- Dialogue budgétaire infra annuel (cadre de la GBCP/nombre de reprogrammations dans l'année)	1	3 fois / an
2- Montant des dépenses de fonctionnement (hors contrats et charges récurrentes)	Indicateur à partir de l'année 2017	-10 % / 1 400 k€ (situation 2016)

IS 2	Effets de la réforme pédagogique	ENSMM
------	----------------------------------	-------

I - Taux de passage en année supérieure :

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Unité de mesure	Ratio en % et effectifs concernés
Date de la mesure	Années universitaires 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016
Champ de la mesure	Élèves inscrits en cycle ingénieur de l'année universitaire inscrits en première année et en années suivantes
Source :	Etablissement

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
Nombre d'élèves inscrits en année n * (1 ^{ère} année)	nc	nc	nc	
Taux de passage en n+1	%	%	%	nc
Redoublants	nc	nc	nc	
Nombre d'élèves inscrits en année n + 1 (2 ^{ème} année)	nc	nc	nc	
Taux de passage en n+2	%	%	%	nc
Redoublants	nc	nc	nc	
Nombre d'élèves inscrits en année n + 2 (3 ^{ème} année)	178	215	219	
Taux de passage en n+3	93,8 %	88,4 %	87,7 %	90 %
Redoublants	7	19	15	
Nombre d'élèves inscrits en année n + 3 (4 ^{ème} année)	200	269	195	
Taux de passage en n+4	95,5 %	92,3 %	94,4 %	95 %
Redoublants	6	13	10	
Nombre d'élèves inscrits en année n + 4 (5 ^{ème} année)	247	229	194	
Taux de réussite	98,0 %	97,4 %	99,5 %	98 %
Redoublants	4	6	1	

*NB : - Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2014, 2013-2014 est l'année universitaire n-1/n et 2014-2015 l'année universitaire n/n+1

Leviers d'action
Commentaires de l'établissement
II – Suivi de la réforme pédagogique :

Actions prévues	Situation actuelle (année universitaire N-1/N)	Cible 2022
1 - Part des heures d'autoformation durant le cursus ingénieur de 3 ans (cadre de l'innovation pédagogique et de la politique du numérique pédagogique – TICE)	3,5 % (donnée 2015-2016)	10 %
2 - Nombre de doubles diplômés par promotion (cadre régional du Pôle IM, DD Ingénieur-Ingénieur, Ingénieur-Manager)	6 (donnée 2015-2016, promotion 2016)	20

III – Suivi du lien formation-milieux socio-économiques :

Actions prévues	Situation actuelle (année civile N)	Cible 2022
1- Suivi des progrès effectués en formation continue $\text{Ratio} = \frac{\text{Volume total d'heures stagiaires année civile } N}{\text{Volume total d'heures stagiaires année de référence (2016)}}$	Indicateur à partir de l'année 2017	+ 5% / an (en moyenne)
2- Recettes globales de la formation continue	34,8 k€ (donnée 2015)	50 k€

Actions prévues	Situation actuelle (année universitaire N-1/N)	Cible 2022
3- Service effectué d'au moins 20 H par des intervenants extérieurs (non EC) $\text{Ratio} = \frac{\text{Nombre d'intervenants extérieurs du monde économique}}{\text{Nombre d'enseignants et d'EC titulaires de l'ENSM}}$	17,5 % (donnée 2015-2016)	17,5 %

IS 3	Développement des relations internationales	ENSMM
-------------	--	--------------

Action	Améliorer la politique de stratégie partenariale
Objectif	Augmenter les doubles diplômes et les échanges avec la Suisse

Actions prévues	Situation actuelle (année universitaire N-1/N)	Cible 2022
Nombre d'échanges annuel enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs ou étudiants avec la Suisse	32 (année 2015-2016)	40

IS 4	Valorisation de la recherche	ENSMM
-------------	-------------------------------------	--------------

Action	Améliorer la politique entrepreneuriale
Objectif	Augmenter les doubles diplômes et les échanges avec la Suisse

Actions prévues	Situation actuelle (année civile N)	Cible 2022
Nombre de startups créées par an (par des étudiants ou des chercheurs de l'ENSMM)	2 (donnée 2015)	2

IS 5	Pilotage des Ressources Humaines	ENSMM
-------------	---	--------------

Action	Mettre en œuvre la GPEEC au sein de l'établissement
Objectif	Accompagner les personnels aux changements à venir

Actions prévues	Situation actuelle (année civile N)	Cible 2022
Taux de personnels BIATSS titulaires de catégorie A	72,9 % (année 2016)	68 %
Taux d'exécution du plan de formation des personnels <i>(en % du budget annuel dédié)</i>	90 % (estimation 2016)	> 95 %

ANNEXE FINANCIERE POUR LA PERIODE 2017-2022

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

L'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (non RCE) qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université de Bourgogne Franche-Comté recevra chaque année, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat.

L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Pour l'année 2017, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'ENSMM financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotations prévisionnelles initiales	
Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques	2017
Fonctionnement	1 825 246 €
Dotation prévisionnelle initiale	3 168 424 €

Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

ANNEXE FORMATION ET RECHERCHE POUR LA PERIODE 2017-2022

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Arrêté du 20 avril 2017 accordant l'École nationale supérieure de mécanique et de microtechniques de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,
arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2017-2018, l'École nationale supérieure de mécanique et de microtechniques de Besançon est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim, le recteur de l'académie de BESANCON et le directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et de microtechniques de Besançon sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche -

Annexe de l'arrêté du 20 avril 2017

Académie de BESANCON

Ecole nationale supérieure de mécanique et de microtechniques de Besançon

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2017-2018 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**Master(s)**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170448 Génie mécanique	BESANÇON, BELFORT MONTBELIARD	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170451 Ingénierie des systèmes complexes	BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170454 Mécanique	DIJON, BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Ecole nationale supérieure de mécanique et de microtechniques
Liste des structures de recherche (2017)

<i>Label</i>	<i>N°MENSUR</i>	<i>Identifiant national</i>	<i>Sigle</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Responsable</i>	<i>Etablissement(s)</i>
--------------	-----------------	-----------------------------	--------------	-----------------	--------------------	-------------------------

1 – Mathématiques et applications

<i>FR</i>	<i>3539</i>			<i>FEDERATION DE RECHERCHE FCLAB</i>	<i>HISSEL Daniel</i>	<i>U T BELFORT MONTBELIARD</i>
-----------	-------------	--	--	--------------------------------------	----------------------	--------------------------------

8 – Sciences pour l'ingénieur

<i>UMR</i>	<i>6174</i>	<i>200412232H</i>	<i>FEMTO</i>	<i>INSTITUT FRANCHE-COMTE ELECTRONIQUE MECANIQUE THERMIQUE ET OPTIQUE - SCIENCES ET TECHNOLOGIES</i>	<i>LARGER Laurent</i>	<i>U. BESANCON U T BELFORT MONTBELIARD, CNRS</i>
------------	-------------	-------------------	--------------	--	-----------------------	--



Contrat d'objectifs et de performance

0 Préambules des tutelles

Préambule du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Préambule aux contrats des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage du programme 142

1. Présentation de l'établissement et contexte

1-1 AgroSup Dijon est un EPCSP grand établissement dont l'identité est bien installée

1-2 AgroSup Dijon est un établissement robuste et reconnu dont le positionnement stratégique se construit sur un double ancrage territorial et national

1-3 Les missions d'AgroSup Dijon sont clairement définies

1-3-1 La formation est la mission de base de l'établissement

1-3-2 La recherche est au cœur de la cohérence du projet d'AgroSup Dijon

1-3-3 AgroSup Dijon est inséré dans l'écosystème « recherche - innovation - transfert de technologie » de la Bourgogne Franche-Comté

1-3-4 Les compétences en sciences de l'éducation et l'appui à l'enseignement technique agricole, à travers le pôle ressources et ingénierie, sont un élément de la différenciation d'AgroSup Dijon

1-4 Les évaluations et les audits externes réalisés en 2015 et 2016 ont éclairé l'établissement

2. Les orientations stratégiques de l'établissement

2-1 Etre un centre de référence sur l'agroécologie et l'alimentation durable en appui aux politiques publiques

➔ Etre un acteur au service des politiques publiques de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, l'environnement, du paysage, et de l'aménagement du territoire pour garantir le dynamisme, la compétitivité et les spécificités du réseau « Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage »

➔ Etre un acteur au service des politiques publiques de l'enseignement supérieur et de la recherche

➔ Identifier les spécificités et les différenciations de l'établissement et cultiver et valoriser les domaines de compétences dans lesquels l'investissement de l'école est reconnu

➔ Mieux structurer les enseignements sur ces thématiques et les rendre plus visibles auprès des futurs étudiants et employeurs

2-2 Orienter et conforter la stratégie de recherche au service de l'agroécologie et de l'alimentation durable en l'adossant à des partenariats structurants

➔ Parachever la structuration de la recherche en UMR et contribuer à leur pilotage

➔ Identifier et rendre visible l'activité de recherche d'AgroSup Dijon réalisée au sein des UMR

➔ Etre un acteur clef de la politique de recherche du site en s'adossant à des partenariats structurants

➔ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de recherche commune aux membres d'Agreenium

➔ Développer les activités de valorisation

2-3 Consolider la stratégie de formation pour porter une offre cohérente, spécifique et soutenable

- Clarifier et structurer l'offre de formation dans le cadre d'Agreenium et de la COMUE
- Proposer une offre de formation qui réponde aux besoins des partenaires professionnels
- Développer la capacité d'autonomie des étudiants et leur adaptation aux évolutions technologiques et sociétales
- Poursuivre la démarche de qualité de la vie et de soutien de l'engagement des étudiants
- Assurer l'adéquation de la formation initiale et continue des fonctionnaires aux politiques publiques

2-4 Poursuivre et pérenniser l'appui à l'enseignement technique agricole en mobilisant les ressources et les compétences de l'école et du pôle ressources et ingénierie et en l'ouvrant à l'enseignement supérieur

- Développer la capacité d'anticipation et de prospective en matière d'appui
- Maintenir les compétences du pôle et ses activités d'appui à l'enseignement technique agricole en renforçant son accompagnement de l'évolution des pratiques de formation et d'évaluation
- Définir et mettre en œuvre une stratégie concertée pour le développement de ressources pédagogiques numériques et de dispositifs de formation ouverts et à distance
- Mieux articuler les compétences entre le pôle, l'école et l'enseignement supérieur
- Elaborer le schéma directeur des systèmes d'information de l'établissement

2-5 Renouveler les liens avec les partenaires socio-économiques et les collectivités territoriales

2-6 Améliorer l'attractivité internationale de l'établissement

2-7 Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficience accrues et poursuivre la mise en place de la démarche qualité

- Affiner la stratégie de pilotage
- Déployer des outils
- Poursuivre le dialogue social

3. Indicateurs de performance

4. Annexe : synthèse des principales recommandations des rapports d'audit et d'évaluation

o Préambules des tutelles

- Préambule du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le décret du 18 février 2009 créant AgroSup Dijon indique, dans son article 2, que « *l'établissement est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur* » ; l'article 1 du même décret précise qu'AgroSup Dijon est « *un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement (...) rattaché à l'université de Dijon* ». De manière générale l'établissement relève du service public de l'enseignement supérieur défini par le Code de l'éducation (article L. 123-1) ; de par sa double tutelle, il est également partie prenante de « *l'enseignement supérieur agricole public (... qui) constitue une composante du service public de l'enseignement supérieur* » dont les missions sont définies par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 et codifiées dans le Code rural et de la pêche maritime (article L. 812-1).

Le Code de l'éducation définit ainsi les missions du service public de l'enseignement supérieur (article L. 123-3) :

- la formation initiale et continue tout au long de la vie ;
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société ; cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
- l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ; la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; la coopération internationale.

Les orientations d'AgroSup Dijon s'inscrivent notamment dans la stratégie nationale d'enseignement supérieur (StraNES) qui comprend cinq axes stratégiques : construire une société apprenante et soutenir notre économie ; développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur ; favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion ; inventer l'éducation supérieure du 21^{ème} siècle ; répondre aux aspirations de la jeunesse. Elles s'inscrivent également dans la stratégie nationale de recherche, en répondant à plusieurs de ses défis sociétaux (gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique ; santé et bien-être ; sécurité alimentaire et défi démographique ; sociétés innovantes, intégratives et adaptatives), et en faisant sienne depuis longtemps la place des sciences humaines et sociales (SHS) dont le rôle est jugé déterminant pour chacun des défis, et dont le recours à des approches interdisciplinaires associant largement les différentes composantes (sociologie, économie...) apparaît comme une condition essentielle des innovations économique ou sociétales.

AgroSup Dijon est membre de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (Agreenium) créé par la loi du 13 octobre 2014 *op. cit.* et organisé par le décret du 30 mars 2015 ; il bénéficie ainsi de ce réseau national et y contribue. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a institué la coordination territoriale dans le cadre de politiques de site : AgroSup Dijon appartient à la communauté d'universités et établissements (COMUE) « Université Bourgogne – Franche-Comté » (UBFC) créée par décret le 11 mars 2015 et est partie prenante du volet commun du contrat de site ; le présent contrat d'objectifs et de performance sera annexé au contrat de site. AgroSup Dijon bénéficie ainsi des dispositifs assurant son double ancrage national et régional.

- **Préambule aux contrats des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage du programme 142**

Le ministère chargé de l'agriculture présente la spécificité de porter, en cohérence avec ses politiques publiques thématiques, la deuxième communauté éducative en France, de la classe de 4^{ème} au doctorat (enseignement technique et supérieur). A l'heure où l'enseignement supérieur et la recherche, d'une part, et les problématiques de développement durable et de sécurité alimentaire, d'autre part, sont au cœur des préoccupations sociétales et donc des priorités gouvernementales, les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture sont des acteurs incontournables. De par leurs missions de formation, de recherche et d'innovation, ils forment les professionnels de demain et produisent, transmettent et valorisent des connaissances qui alimenteront et guideront les orientations dans les domaines de l'agriculture, de l'agroécologie, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'aménagement des territoires et de la gestion des ressources naturelles.

L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage regroupe 12 écoles publiques et 6 écoles privées, réparties sur l'ensemble du territoire. Forts de 16 600 étudiants et 800 doctorants, ces établissements s'inscrivent dans le paysage de l'enseignement supérieur français, européen et international, et relaient une politique volontariste tant en faveur de la diversité des recrutements, incluant les passerelles entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agricoles, que de l'ouverture sociale. La loi leur confie des missions particulières, inscrites dans le code rural et de la pêche maritime. Ces missions sont aujourd'hui confortées et complétées avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Conformément à l'article L 812-1 de ce code, ils doivent :

- dispenser des formations en matière de production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer, de transformation et de commercialisation de ces productions, d'industrie agroalimentaire et d'alimentation, d'industries liées à l'agriculture, de santé et de protection animales et végétales, d'hygiène, de qualité et de sécurité de l'alimentation, d'aménagement, de développement, de gestion et de protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage ;
- contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes ;
- participer à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- conduire des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- contribuer, en collaboration avec les organismes compétents, à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche, en se fondant notamment sur des expérimentations conduites dans ses exploitations, centres hospitaliers universitaires vétérinaires et installations techniques et sur des travaux de recherche menés avec l'implication des partenaires ;
- participer à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale, notamment par la conclusion de conventions d'échanges d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de chercheurs ;
- contribuer à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et à l'attractivité du territoire national, notamment par la conclusion de conventions ;
- promouvoir la diversité des recrutements et la mixité et contribue à l'insertion sociale et professionnelle des étudiants ;
- assurer un appui à l'enseignement technique agricole, notamment par la formation initiale et continue de ses personnels et par le transfert des résultats de la recherche, en particulier dans le domaine de l'agroécologie.

Par ailleurs, les établissements de l'enseignement supérieur agricole participent activement à la formation continue des agents du ministère chargé de l'agriculture et apportent un appui à l'enseignement technique agricole, notamment par le transfert des résultats de la recherche et par la formation de ses personnels.

Ces missions sont mises en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur agricole en cohérence avec la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013. Les axes stratégiques qui

suivent sont des éléments structurants pour l'élaboration des nouveaux contrats d'objectifs et de performance.

La force de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles tient à son approche intégrée et pluridisciplinaire des domaines des sciences du vivant et de l'environnement. Au cœur du rapprochement entre biologie, écologie et santé, les sciences et technologies du vivant et de l'environnement dépassent les frontières des disciplines historiquement tournées vers la production (agronomie, sciences forestières, zootechnie) pour proposer ingénierie environnementale et agro-écologique, procédés et produits, recherches cliniques, ainsi que des dispositifs épidémiologiques ou d'évaluation des risques répondant aux défis sociétaux, en recourant, le cas échéant, à des disciplines plus éloignées, mathématiques et sciences de l'Homme pour tenir compte de l'incertitude de ces systèmes complexes. De par ses actions de formation, de recherche et de transfert et en s'appuyant sur les installations techniques telles que les exploitations agricoles et les centres hospitaliers universitaires vétérinaires, l'enseignement supérieur agronomique doit contribuer à cette transition vers de nouveaux systèmes de production.

Le regroupement sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture, d'établissements d'enseignement technique et supérieur, d'organismes de recherche et d'instituts de développement agricole assure un fonctionnement en réseau à l'interface de la formation, de la recherche et du développement. Ce fonctionnement facilite la conduite des politiques publiques dont le ministère de l'agriculture est chargé, et, en particulier, le développement d'une agriculture doublement performante et d'une alimentation durables. Par ailleurs, dans le cadre des coopérations internationales, ce fonctionnement assure le portage d'une offre intégrant la formation et la recherche agricoles répondant aux attentes et aux besoins des partenaires de la France, qu'il s'agisse d'États, d'organisations internationales, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche agronomiques ou vétérinaires ou d'opérateurs économiques.

C'est pour conforter l'efficacité et l'efficacités de ce réseau que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF). Cet institut rassemble les établissements d'enseignement supérieur agronomiques et vétérinaires publics, des organismes de recherche et d'autres établissements d'enseignement supérieur concernés. Il a pour missions l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recherche et de formation communes à ces établissements aux niveaux national, européen et international mais aussi celle d'apporter au ministère chargé de l'agriculture une expertise en matière de formation, de recherche et de développement. Il permet également des coopérations renforcées pour la formation des enseignants et des personnels d'encadrement de l'enseignement agricole.

Les établissements membres de l'Institut gardent leur capacité d'action et leurs implantations et implications territoriales. En effet, la richesse du positionnement de ces établissements est leur double ancrage national et régional. Un ancrage thématique national, opérationnel à travers les réseaux fonctionnels animés par le ministère et qui sera consolidé au sein de l'IAVFF et un ancrage régional, les établissements de l'enseignement supérieur ayant vocation à développer leurs partenariats de site dans le cadre de loi du 22 juillet 2013. Sur la durée du contrat, les établissements s'engageront dans les missions attribuées à l'IAVFF, selon un gradient et un périmètre variables, en définissant et mettant en œuvre une stratégie partagée (concertation et coordination) ou en confiant des missions à réaliser à l'Institut (mutualisation et délégation).

En s'appuyant sur ces partenariats locaux, nationaux et internationaux, l'enseignement supérieur agricole continuera d'être un acteur de la promotion sociale, de l'insertion professionnelle, et de l'ouverture sur l'espace européen et international. Avec un taux de boursiers de 34 % à la rentrée 2016 et 62 % de femmes, l'enseignement supérieur agricole se distingue dans le paysage de l'enseignement supérieur. Les efforts des établissements pour la diversité et la mixité des recrutements doivent donc être maintenus afin de garantir un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes.

C'est l'ensemble de cette population dans sa diversité que l'enseignement supérieur agricole doit amener sur le marché du travail, en étant en prise avec les milieux économiques, publics et privés, pour garantir une formation tout au long de la vie adaptée aux attentes des employeurs et aux enjeux de demain.

1. Présentation de l'établissement et contexte

- **1-1 AgroSup Dijon est un EPCSP grand établissement dont l'identité est bien installée**
- AgroSup Dijon est un établissement de création récente fruit d'une histoire riche et ancrée dans un territoire.
 - AgroSup Dijon est créé le 1^{er} mars 2009 sous forme d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) « grand établissement » par regroupement de l'école nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA) et de l'établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD). Il est placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'agriculture (MAAF) et du ministère chargé de l'enseignement supérieur (MENESR).
 - Avec l'intégration du Centre national de promotion rurale (CNPR) en 2008 au sein d'Eduter, AgroSup Dijon dispose d'une seconde implantation à Marmilhat.
 - Le regroupement est réussi et ce triple héritage est créateur de plus-values. Le rayonnement d'AgroSup Dijon est plus large que celui de chacun des établissements qui l'ont précédé.
 - AgroSup Dijon possède une compétence générale sur l'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire en relation avec l'environnement et la santé, source de valeurs et de potentialités.
- L'établissement a l'ambition de constituer un centre de référence en sciences et techniques de l'agronomie, de l'alimentation et de l'environnement et en sciences de l'éducation et de la professionnalisation. Sa vocation est double : une école d'ingénieur formant des civils et des fonctionnaires (IAE) ; un institut appuyant l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur. Les enseignants chercheurs agissent dans quatre domaines de référence :
 - agronomie et environnement ;
 - agroalimentaire, nutrition et santé ;
 - territoire, développement et espaces ruraux ;
 - sciences de l'éducation.
- L'établissement porte les valeurs et le sens du service public d'enseignement et de recherche.

- **1-2 AgroSup Dijon est un établissement robuste et reconnu dont le positionnement stratégique se construit sur un double ancrage territorial et national**

- AgroSup Dijon a participé à la construction de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) dont il est membre fondateur depuis sa création le 1er avril 2015. Au plan national, AgroSup Dijon est l'un des 18 membres de l'Institut Agronomique Vétérinaire Forestier de France (Agreenium) créé le même jour.
- AgroSup Dijon dispose d'atouts indéniables par son ancrage régional.
 - AgroSup Dijon s'inscrit dans un axe d'excellence de l'enseignement et de la recherche de la région Bourgogne Franche-Comté. Membre fondateur du consortium du projet I-SITE Bourgogne Franche-Comté (I-SITE BFC), il est au cœur de son axe 2 « Territoire, environnement, alimentation ». Il a un positionnement central dans le premier des cinq domaines de la stratégie régionale d'innovation.
 - AgroSup Dijon a de longue date des partenariats forts avec le milieu socioéconomique et les collectivités territoriales. Il est acteur du pôle de compétitivité Vitagora et actionnaire de la SATT Grand Est.
 - AgroSup Dijon a fait le choix principal d'insérer ses équipes dans les structures de recherche régionales. Il assure actuellement la cotutelle de cinq UMR avec trois organismes nationaux de recherche (INRA, CNRS, INSERM) et avec l'Université de Bourgogne. Il prépare la construction d'une UMR avec le CNAM à partir de son unité propre (DPF).
 - Les quatre domaines de référence d'AgroSup Dijon sont reconnus et originaux sur le territoire de l'UBFC.

AgroSup Dijon est pleinement intégré dans son environnement socio-économique, ce que soulignent les acteurs de l'enseignement supérieur, de l'économie et les collectivités territoriales ainsi que les rapports du HCERES et de la CTI.

- AgroSup Dijon insère son action dans le réseau national constitué par Agreenium. L'ampleur et la convergence des transitions et défis relatifs à l'alimentation, l'agriculture et à l'environnement motivent une meilleure coordination et des coopérations renforcées entre les acteurs de la formation et la recherche agronomique, vétérinaire et forestière de France. Il s'agit d'être au service d'une ambition collective fondée sur quelques principes partagés notamment l'agroécologie, la sécurité alimentaire, la conception d'aliments pour le bien-être et la santé des individus et des populations, la bio économie, et l'appui scientifique aux politiques publiques dans ces domaines. Ces défis fondent les ambitions d'Agreenium et de ses membres en matière de formation, de recherche, d'innovation et de coopération internationale.
 - Ce réseau offre des opportunités pour accroître la position de l'établissement à l'international.
 - Les coopérations et les projets faciliteront le développement des usages du numérique dans la pédagogie notamment par la mutualisation d'une offre de formation numérique commune, sous forme d'une université numérique nationale en agrobioscience et la création d'un dispositif pour la conception et la gestion d'une offre de formation numérique en accompagnant les équipes des membres sur les projets et les réalisations.
 - Le travail en cours sur la cartographie des formations s'accompagnera d'une identification des spécificités de l'établissement et des complémentarités entre les membres d'Agreenium.
 - Les coopérations renforcées concernent également AgroSup Dijon : formations d'ingénieurs, Agroécologie et climat, Eau et territoire, Forêt-bois, Vigne et vin, Conception, design et ingénierie de la ville et des territoires, Agroéquipements, agriculture numérique et nouvelles technologies.

- **1-3 Les missions d'AgroSup Dijon sont clairement définies**

1-3-1 La formation est la mission de base de l'établissement

La vocation première d'AgroSup Dijon est de former, sur une base pluridisciplinaire, des ingénieurs civils et fonctionnaires dans le domaine des sciences du vivant et de l'environnement, directement opérationnels et adaptables tout au long de leur vie. Cette formation comporte deux spécialités, ingénieur en agronomie et ingénieur en agro-alimentaire. Le ministère chargé de l'agriculture a fait le choix de rassembler la formation des IAE au sein d'AgroSup Dijon comme celle des directeurs des établissements d'enseignement technique agricole. Outre la formation d'ingénieurs, qui représente 75 % de l'activité d'enseignement, l'établissement développe une gamme de formations complémentaires.

Pour l'enseignement supérieur, l'établissement fait évoluer son offre de master dans le cadre de l'accréditation 2017-2022 avec l'objectif de la différencier de la formation ingénieur, tout en facilitant en 3^{ème} année l'obtention d'un double diplôme (ingénieur et master orientation recherche) ; il encourage les ingénieurs à poursuivre vers le doctorat et participe à deux écoles doctorales qui relèveront au 1^{er} janvier 2017 de la COMUE UBFC. Les licences professionnelles ont été mises en cohérence avec l'ensemble de l'enseignement technique agricole ; l'établissement est porteur ou partenaire de quatre licences pro et de cinq mentions de masters en co-accréditation avec l'Université de Bourgogne. Il veut également s'impliquer dans la gouvernance de ces diplômes.

L'établissement porte, en lien avec des partenaires académiques, trois mastères spécialisés labellisés par la conférence des grandes écoles.

L'établissement prépare aux diplômes de l'enseignement technique agricole du niveau IV au niveau III en enseignement à distance (Eduter - CNPR). Il assure la formation d'adaptation à l'emploi des cadres (directeurs et directeurs adjoints) des établissements techniques agricoles, et contribue à celle des personnels pédagogiques, via le master « *métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* » (MEEF), et administratifs.

L'établissement intervient également en formation continue et sur la VAE puisque l'ensemble des formations proposées sont accessibles par ces voies. Une offre de formations courtes est en cours de développement s'appuyant sur les domaines d'excellence de l'établissement.

Ainsi, AgroSup Dijon a une politique de gamme de formations tout au long de la vie et qui intègre l'offre de diplôme agricole de niveau III et IV avec le CNPR.

1-3-2 La recherche est au cœur de la cohérence du projet d'AgroSup Dijon

Dans le cadre des UMR, l'établissement et ses partenaires mènent des recherches fondamentales et finalisées. La force du site de Dijon réside dans une volonté collective des acteurs de structurer l'ensemble du continuum territoire, sol, plantes, aliments, nutrition, santé, sensorialité, au travers de plusieurs regroupements entre partenaires. A cet égard, le succès du projet I-SITE BFC sera un levier puissant de mobilisation des acteurs du site et aura une forte valeur ajoutée pour leur reconnaissance au plan national et international.

1-3-3 AgroSup Dijon est inséré dans l'écosystème « recherche - innovation - transfert de technologie » de la Bourgogne Franche-Comté

Le choix de l'établissement de mutualiser la majorité de ses outils de valorisation et de transfert avec ses partenaires dijonnais témoigne de sa volonté d'intégrer l'ensemble des secteurs d'activité à une politique de site active. Selon le HCERES, c'est un choix réaliste pour un établissement de cette taille.

1-3-4 Les compétences en sciences de l'éducation et l'appui à l'enseignement technique agricole, à travers le pôle ressources et ingénierie²⁶, sont un élément de la différenciation d'AgroSup Dijon

AgroSup Dijon est un acteur majeur du dispositif national d'appui à l'enseignement technique agricole. Ses missions constituent un enjeu important pour l'enseignement technique agricole, missions auxquelles le MAAF est très attaché, en particulier avec le plan « enseigner à produire autrement » :

- développement et maintenance du système d'information de l'enseignement agricole ;
- expertise (ingénierie de la formation, insertion professionnelle, animation de réseau...) ;
- édition (manuels scolaires, ressources multimédia) ;
- enseignement à distance ;
- recherche en sciences de l'éducation.

Ainsi, le pôle ressources et ingénierie regroupe un riche ensemble de compétences pédagogiques, didactiques, technologiques et éditoriales et a un rôle essentiel de facilitateur et d'accompagnement opérationnel du changement pour l'enseignement agricole, et d'expertise et de fonctions supports indispensable à la DGER. Il assure un continuum qui va des sciences de l'éducation à la formation. Il constitue un atout pour AgroSup Dijon et lui confère un caractère unique.

- 1-4 Les évaluations et les audits externes réalisés en 2015 et 2016 ont éclairé l'établissement

AgroSup Dijon a bénéficié sur douze mois de trois rapports d'évaluation ou d'audit qui éclairent par leurs regards extérieurs les points forts et les points faibles de l'établissement :

- le rapport de la Cour des comptes du 11 décembre 2015 ;
- le rapport d'audit de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) produit le 22 février 2016 et complété par un avis relatif à l'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur validé par le bureau de la CTI en mai 2016 assorti de recommandations ;
- le rapport d'évaluation du HCERES sur AgroSup Dijon rendu public début octobre 2016.

Même si ces rapports poursuivent des objectifs différents et mettent en lumière des éléments spécifiques, leurs analyses et recommandations convergent globalement. L'analyse AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces) de l'établissement est construite sur la réflexion de l'établissement éclairée par ces trois rapports. L'ensemble de ces analyses et les recommandations proposées ont nourri la définition des orientations stratégiques.

Ces rapports soulignent, notamment, la fusion réussie avec une identité d'AgroSup Dijon installée, la forte implication des personnels et des étudiants dans la vie de l'établissement, la clarté des bases de la stratégie recherche-formation, la politique de recherche qualifiée d'ambitieuse, le bon ancrage régional et l'image très positive auprès des professionnels. Ils rappellent également la place d'excellence dans le continuum territoire, sol, plantes, aliment, nutrition, santé et sensorialité, axes d'excellence de l'ESR de Bourgogne

²⁶ Le pôle ressources et ingénierie comprend Eduter, la direction des systèmes d'information (DSI) et la cellule d'appui numérique.

Franche-Comté et les compétences rares en France dans quelques domaines : agroéquipements, nutrition-santé et sensorialité, économie et sociologie des territoires ruraux, sciences de l'éducation appliquées.

2. Les orientations stratégiques de l'établissement

- 2-1 Etre un centre de référence sur l'agroécologie et l'alimentation durable en appui aux politiques publiques

Face aux défis contemporains de l'agriculture, le rapport « agriculture et innovation 2025 » a proposé des orientations et des projets pour l'enseignement supérieur agronomique. Dans les domaines de l'agroécologie et de l'alimentation durable, le champ d'action de l'établissement va de la production de connaissances scientifiques à l'accompagnement de l'évolution du métier d'agriculteur, de l'élaboration de cursus de formation de niveau supérieur spécifiques à l'appui à l'industrie agro-alimentaire dans la prise en compte des enjeux de durabilité. Il couvre à travers Eduter la production de référentiels de formation adaptés, et l'aide à la définition des stratégies des lycées agricoles et au positionnement de leurs exploitations agricoles. Le rôle de l'établissement en termes d'adaptation des formations aux nouveaux métiers est unique, compte tenu de la place des pouvoirs publics dans les transitions à venir et de la particularité d'AgroSup Dijon de former les cadres A du ministère de l'agriculture : ceux-ci sont destinés à travailler en administration centrale, dans les services déconcentrés ou dans les lycées agricoles (IAE, cadres, directeurs d'établissement d'enseignement technique agricole, directeurs d'exploitation...). L'enjeu est de mailler la transition agroécologique et la mutation éducative actuellement en cours.

➔ ***Etre un acteur au service des politiques publiques de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, l'environnement, du paysage, et de l'aménagement du territoire pour garantir le dynamisme, la compétitivité et les spécificités du réseau « Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage »***

- Conforter l'appartenance au réseau de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage, notamment à travers l'implication dans Agreenium.
- Participer aux politiques portées par le ministère chargé de l'agriculture, de par ses actions de formation, de recherche et de transfert.
- Dans le cadre de son accréditation, présenter une approche intégrée des diplômes nationaux au sein de l'établissement et des structures fédératives, démontrant la capacité à mobiliser les moyens humains, financiers et matériels pour accompagner les étudiants.

➔ ***Etre un acteur au service des politiques publiques de l'enseignement supérieur et de la recherche***

- Participer activement à la politique de site en privilégiant le mode projet, en particulier en s'impliquant activement dans le projet ISITE BFC.
- Contribuer, notamment en étant actif dans la gouvernance de la COMUE UBFC, à l'installation d'une université fédérale de recherche intensive valorisant la place d'AgroSup Dijon et respectant les spécificités et l'autonomie juridique de l'établissement.

➔ ***Identifier les spécificités et les différenciations de l'établissement et cultiver et valoriser les domaines de compétences dans lesquels l'investissement de l'école est reconnu***

- agroéquipement, agriculture de précision et numérique ;
- production agricole respectueuse de l'environnement (agro-écologique) ;
- procédés alimentaires, goût, nutrition-santé ;
- économie et sociologie rurale.

Un travail d'analyse des dominantes de l'établissement en 3ème année, des mastères spécialisés et une cartographie de ses points forts en recherche est en cours. Il permettra de préciser ses spécificités identifiantes.

➔ ***Mieux structurer les enseignements sur ces thématiques et les rendre plus visibles auprès des futurs étudiants et employeurs***

- Mieux articuler la recherche et la formation sur ces thématiques.
- Créer des liaisons plus abouties entre sciences agronomiques, agro-alimentaires et sciences humaines et sociales sur ces questions.
- Développer une connaissance et une expertise critique des étudiants sur les différents modèles d'agriculture et systèmes agroalimentaires, leur coexistence et les transitions d'un modèle à l'autre.
- Communiquer sur ces spécificités identifiantes.

- **2-2 Orienter et conforter la stratégie de recherche au service de l'agroécologie et de l'alimentation durable en l'adossant à des partenariats structurants**

La qualité de la recherche est un enjeu fondamental pour l'établissement. Cela fonde son identité, son attractivité et son rayonnement. AgroSup Dijon a structuré les activités de recherche des enseignants chercheurs dans des unités mixtes de recherche (UMR) intégrant les stratégies de recherche et d'innovation régionales, nationales et internationales. Ce choix a permis d'améliorer significativement la production scientifique. AgroSup Dijon voit sa place reconnue dans ces UMR dont il est tutelle au même titre que l'Université de Bourgogne et les organismes de recherche INRA, INSERM et CNRS. En tant que membre de la COMUE, il participe activement à la dynamique du site et peut bénéficier des financements de l'I-SITE BFC. Ses thématiques de recherche se trouvent renforcées par le partenariat créé entre organismes dans l'axe « Territoires, Environnement, Aliment »». L'établissement doit conforter sa position au sein de ces UMR structurantes en tenant compte des recommandations du HCERES. Une meilleure identification des points forts de l'établissement sera menée en lien avec Agreenium pour différencier le site local des autres unités de recherche aux niveaux national, européen et international et gagner ainsi en visibilité.

➔ **Parachever la structuration de la recherche en UMR et contribuer à leur pilotage**

- Achever la structuration en UMR pour l'unité propre DPF avec le CNAM et construire une stratégie de recherche d'une part en zootechnie, d'autre part en mathématiques (modélisation et sciences et technologies de l'information et de la communication).
- Affirmer le positionnement de l'agroéquipement pour l'agriculture de précision et des sciences du sol au sein du site et de l'UMR agroécologie.
- Poursuivre le développement de plateformes et plateaux techniques permettant de mutualiser les compétences et l'achat de gros équipements.

➔ **Identifier et rendre visible l'activité de recherche d'AgroSup Dijon réalisée au sein des UMR**

- Conclure avec les organismes nationaux de recherche des conventions cadres pour la nouvelle période quinquennale dans lesquelles seront établies les modalités de gestion des contrats de recherche et des dépôts de brevets et les recommandations concernant la signature des publications et des ouvrages.
- Se doter d'outils pour piloter et suivre la contribution réelle des enseignants chercheurs à la recherche et à la valorisation et pour faire connaître la contribution spécifique de l'établissement en matière de recherche (dépôt Hal, suivi d'indicateurs recherche... en s'appuyant sur les outils existants dans les UMR).

➔ **Etre un acteur clef de la politique de recherche du site en s'adossant à des partenariats structurants**

- Affirmer et pérenniser la position de tutelle d'AgroSup Dijon au sein des UMR.
- Poursuivre son engagement dans l'axe 2 « Territoires, aliments, environnement » de l'I-SITE BFC pour contribuer à son succès et exploiter au mieux le potentiel de cette initiative d'excellence.
- Soutenir la production scientifique en assurant la valorisation des enseignants chercheurs, de leurs axes thématiques de recherche et en appuyant leur participation à des projets ANR, européens et à ceux de l'I-SITE BFC.
- Etre acteur des futurs appels à projets du PIA 3 notamment dans le cadre d'UBFC afin d'orienter la stratégie scientifique du site au service de l'agroécologie et de l'alimentation durable.

➔ **Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de recherche commune aux membres d'Agreenium**

➔ **Développer les activités de valorisation**

- Clarifier les relations avec la SATT Grand Est afin d'optimiser ses actions auprès des enseignants chercheurs.
- Conforter la position de l'établissement dans les instituts Carnot Plant2Pro et Qualiment.
- Faciliter l'émergence de start-up au travers des activités de recherche des enseignants chercheurs.

- **2-3 Consolider la stratégie de formation pour porter une offre cohérente, spécifique et soutenable**

La politique de formation d'AgroSup Dijon est un élément structurant de sa stratégie. Elle est principalement centrée sur le cursus ingénieur, mais elle comprend également des licences professionnelles, des masters, des mastères spécialisés et des diplômes de l'enseignement agricole de niveau IV et III en enseignement à distance. Elle offre ainsi une véritable politique de gamme de formation dans ses 4 domaines de référence et tire parti de l'activité de recherche de l'établissement.

➔ **Clarifier et structurer l'offre de formation dans le cadre d'Agreenium et de la COMUE**

- Analyser le bénéfice des différentes formations et privilégier les plus stratégiques en lien avec les travaux sur la cartographie des formations menés au sein d'Agreenium et de la COMUE.
- Renforcer l'articulation formation-recherche, assurer la cohérence et l'intérêt réciproque de la recherche et de la formation, augmenter le flux d'ingénieurs ayant la double diplomation master et poursuivant une formation doctorale avec une attention portée à leur employabilité et à leur insertion professionnelle.

➔ **Proposer une offre de formation qui réponde aux besoins des partenaires professionnels**

- Conforter les formations par alternance : ouvrir la formation d'ingénieur par apprentissage en veillant à son équilibre financier et conforter l'offre de formation en contrat de professionnalisation pour la 3^{ème} année.
- Développer l'offre de formation tout au long de la vie qualifiante et certifiante.
- Structurer une démarche qualité sur les formations, mettre en place un conseil de perfectionnement sur la formation ingénieur.
- Renforcer la formation et l'accompagnement des étudiants à l'entrepreneuriat et au management ; les sensibiliser à la prévention des risques psycho-sociaux.

➔ **Développer la capacité d'autonomie des étudiants et leur adaptation aux évolutions technologiques et sociétales**

- Promouvoir les innovations pédagogiques et amplifier la démarche projet.
- Développer la formation au numérique (robotique, objets connectés, métadonnées).
- Impliquer les étudiants comme acteurs sur les enjeux sociétaux et les valeurs républicaines pour participer au dialogue avec la société.
- Renforcer le repérage des étudiants en difficulté pour favoriser leur réussite.

➔ **Poursuivre la démarche de qualité de la vie et de soutien de l'engagement des étudiants**

- Encourager et reconnaître l'engagement étudiant dans la vie de l'établissement en relation avec la politique de site.
- Améliorer les rythmes de la vie étudiante pour une meilleure répartition des charges et des modalités d'enseignement.
- Favoriser, à travers les activités associatives, les échanges avec les populations présentes sur les territoires.
- Développer et partager les outils et dispositifs permettant l'organisation de la vie étudiante (charte, formation des responsables et des élus, organisation des activités, tutorat, Alumni...)

➔ **Assurer l'adéquation de la formation initiale et continue des fonctionnaires aux politiques publiques**

- Faire vivre le comité de pilotage de la formation des IAE, notamment en terme de prospective des compétences et métiers.
- Travailler avec les autres établissements de l'enseignement supérieur agronomique à l'ingénierie pédagogique des parcours de formation des IAE en réponse au besoin du MAAF.
- Construire une vision plus stratégique de la formation des directeurs et des cadres (hors CPE) des établissements publics d'enseignement technique agricole en s'appuyant plus fortement sur les ressources de l'établissement.

- **2-4 Poursuivre et pérenniser l'appui à l'enseignement technique agricole en mobilisant les ressources et les compétences de l'école et du pôle ressources et ingénierie et en l'ouvrant à l'enseignement supérieur**

Le pôle ressources et ingénierie (DSI, Eduter) regroupe un riche ensemble de compétences pédagogiques, didactiques, technologiques et éditoriales et a un rôle essentiel de facilitateur et d'accompagnement opérationnel du changement pour l'enseignement agricole mais aussi d'expertise et de fonctions supports indispensable à la DGER. Il constitue un atout pour AgroSup Dijon et lui confère un caractère unique.

Plusieurs éléments de contexte de l'enseignement agricole sont à souligner car ils impactent les activités et compétences d'appui du pôle ressources et ingénierie (DSI, Eduter)

- La rénovation des diplômes de l'enseignement agricole technique tant dans leur fond (agro écologie notamment) que dans leur forme (primauté de l'évaluation des compétences),
- La relance d'une dynamique d'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole,
- Le renforcement des dynamiques de réseaux d'établissements d'enseignement agricole qu'ils soient techniques (réseaux régionaux, nationaux) ou supérieurs (Agreenium), dans le contexte des nouvelles grandes régions,
- Le développement des usages des outils numériques pour la formation technique et supérieure, initiale ou continue, en présentiel ou à distance, et une plus forte reconnaissance de la formation ouverte et à distance dans la loi de 2014 sur la formation tout au long de la vie,
- L'important programme en cours de rénovation du système d'information de l'enseignement agricole technique.

Dans ce contexte, les atouts et les compétences du pôle ressources et ingénierie devront être maintenues et développées au service de l'enseignement technique agricole, d'AgroSup Dijon ainsi que de l'enseignement supérieur national et européen dans le cadre d'opérations pilotes.

Au-delà du maintien de certaines actions du pôle ingénierie et ressources en réponse à la demande de la DGER et des établissements, les nouveaux enjeux et demandes ainsi que les contraintes budgétaires actuelles conduisent à renforcer certaines de ses actions, voire à en développer de nouvelles, y compris en termes prospectifs dans une démarche d'anticipation et d'adaptation de son modèle économique et de ses compétences.

➔ **Développer la capacité d'anticipation et de prospective en matière d'appui**

- Développer une capacité d'analyse stratégique des besoins et des situations des établissements de l'enseignement agricole.
- Renforcer les articulations entre la recherche en sciences de l'éducation, les actions en ingénierie et la formation des personnels de direction des établissements d'enseignement technique agricole.

➔ **Maintenir les compétences du pôle et ses activités d'appui à l'enseignement technique agricole en renforçant son accompagnement de l'évolution des pratiques de formation et d'évaluation**

- Accompagner le plan « enseigner à produire autrement » et l'évolution des pratiques d'évaluation des enseignants et formateurs des établissements suite à la rénovation des diplômes et de leur modèle d'évaluation (situations professionnelles significatives, capacités...).
- Participer à la rénovation des diplômes.
- Produire les enquêtes d'insertion.
- Participer au soutien à l'innovation pédagogique et accompagner les nouvelles pratiques pédagogiques et organisations d'établissements.
- Assurer le fonctionnement et la maintenance du système d'information et de communication de l'enseignement technique agricole et contribuer à sa rénovation.

➔ **Définir et mettre en œuvre une stratégie concertée pour le développement de ressources pédagogiques numériques et de dispositifs de formation ouverts et à distance**

- Mettre en place le plan d'actions recommandées par le rapport « édition dans l'enseignement et la recherche agricole » en particulier les préconisations pour les activités d'édition, la gouvernance et sur le numérique éducatif.
- Adapter les ressources pédagogiques et les dispositifs de formations ouvertes et à distance, en développer des nouveaux, pour répondre aux besoins des usagers (apprenants, organisations

publiques et privées, établissements) et à la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans le champ de la formation.

- Accompagner les établissements d'enseignement agricole pour qu'ils s'approprient et développent les usages du numérique éducatif.

➔ **Mieux articuler les compétences entre le pôle, l'école et l'enseignement supérieur**

- Valoriser son expérience en matière d'éducation numérique ou à distance pour faire évoluer les modalités pédagogiques au sein de l'école.
- Structurer son rôle d'appui à Agreenium pour le développement de l'université en ligne et participer à l'accompagnement de la transition numérique dans l'enseignement supérieur.
- Développer sa participation à des actions pilotes en matière numérique, notamment via la COMUE, avec l'enseignement supérieur.
- Mobiliser les compétences des enseignants chercheurs vers cet appui et favoriser l'usage des ressources du pôle ressources et ingénierie par les enseignants chercheurs.
- Coopérer avec l'ENSFEA dans le domaine de la formation des enseignants du technique et développer des complémentarités en sciences de l'éducation.

➔ **Elaborer le schéma directeur des systèmes d'information de l'établissement**

- Mettre au point l'offre de service unique en matière de système d'information pour AgroSup Dijon.
- Participer à la définition et à la mise en œuvre du schéma directeur numérique du site.

- **2-5 Renouveler les liens avec les partenaires socio-économiques et les collectivités territoriales**

Les liens avec les entreprises et les partenaires professionnels doivent être consolidés sans cesse pour identifier les besoins et être en mesure de co-construire des projets en vue d'apporter les services attendus.

- Face à l'évolution de l'écosystème socio-économique régional et à sa complexification, hiérarchiser de manière plus forte les priorités dans les partenariats, en fonction des objectifs choisis au regard des moyens de l'établissement.
- Rendre visible et accessible l'offre de services (site Internet, outils de communication) et structurer le réseau des partenaires cibles.
- Favoriser des opérations de mécénat (chaires d'entreprises, projet global de collecte de dons...) en développant un cadre déontologique.
- Arrêter des choix stratégiques dans le développement de l'offre de formation continue (priorité, indicateurs de réussite) en articulation entre les entités concernées de l'établissement (DEFPRO, DEVE, DFAE, Eduter).

- **2-6 Améliorer l'attractivité internationale de l'établissement**

La dimension internationale doit être développée pour conforter le positionnement, l'attractivité et le rayonnement de l'établissement.

- Hiérarchiser les pays cibles de la stratégie internationale en ciblant les partenariats institutionnels et en s'appuyant sur des constructions coordonnées avec Agreenium et la COMUE.
- Augmenter les semestres d'échanges académiques.
- Faire vivre et développer les accords de double-diplôme avec les partenaires étrangers.
- Renforcer les mobilités entrantes d'étudiants étrangers en s'appuyant sur le réseau Agreenium ; développer les enseignements en anglais en délimitant le périmètre, la nature des formations et les thématiques concernées en priorité ; cibler la communication en anglais.
- Favoriser les mobilités entrantes et sortantes des enseignants chercheurs à l'international et utiliser les possibilités offertes par les appels à projets de l'I-SITE sur les bourses de recherche d'enseignants chercheurs résidant à l'étranger.

- **2-7 Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficience accrues et poursuivre la mise en place de la démarche qualité**

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les outils de gestion et les modalités de pilotage seront un élément essentiel pour garantir une gestion saine et durable de l'établissement. Sur la période du

contrat, l'établissement développera les outils et les moyens garantissant son efficacité et sa performance à long terme. En premier lieu, le retour à l'équilibre budgétaire est prioritaire.

Le pilotage et les outils de gestion sont déterminants pour assurer la bonne marche de l'établissement. AgroSup Dijon doit se doter d'outils transversaux de gestion des ressources humaines et d'un système d'information harmonisé. La formalisation et la systématisation de procédures en rendront la gestion plus aisée, tout en recherchant pour chacun les meilleures conditions de travail, tant au plan matériel qu'au plan psychologique.

Concernant la qualité, si la certification est un atout indiscutable (en recherche, pour certaines activités de formation continue ou encore la démarche engagée de certification des comptes) pour candidater sur les appels à projets nationaux, européens ou internationaux, d'autres activités peuvent bénéficier de marges d'amélioration substantielles en interne par des processus plus adaptés à l'activité concernée (ENQA et formation). C'est également un moyen d'améliorer les productions et leur valorisation. AgroSup Dijon poursuivra donc son engagement dans un processus d'amélioration continue au bénéfice des étudiants, des personnels et des partenaires et aura recours autant que possible aux démarches qualité pour rendre visible cet effort, tout en engageant une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une certification globale ou par processus.

Une organisation comme AgroSup Dijon, ancrée dans les sciences de l'environnement, de l'aliment et les sciences humaines, se doit de porter une attention particulière à la déclinaison des principes du développement durable à tous les niveaux de son activité. En particulier, son action visera tant l'intégration du développement durable dans les contenus de formation, les méthodes pédagogiques, les orientations de recherche, que le fonctionnement de l'établissement, notamment dans les processus de décision et dans la politique d'achat. AgroSup Dijon s'engagera dans une démarche de bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie, de gestion des déchets, de transport et de responsabilité sociétale.

➔ **Affiner la stratégie de pilotage**

- Parachever l'évolution de la gouvernance : simplification des instances ; mise en place d'un pilotage stratégique de la formation.
- Organiser une politique globale de l'emploi à partir d'une cartographie des emplois et un travail de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

➔ **Déployer des outils**

- Poursuivre le plan d'actions pour améliorer la qualité de la gestion budgétaire, comptable et financière de l'établissement, et étendre le champ d'action du contrôle interne à l'ensemble des activités et missions de l'établissement. La formalisation et la systématisation de procédures rendront la gestion plus aisée et permettront d'offrir à chacun de meilleures conditions de travail, tant au plan matériel que psychologique.
- Affiner la connaissance des coûts au sein de l'établissement avec le déploiement de la comptabilité analytique des coûts.
- Amplifier la démarche qualité tant sur les processus administratifs qu'en matière de formation et de recherche. Elaborer un schéma directeur des systèmes d'information avec une gouvernance appropriée.
- Actualiser le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour arrimer la stratégie patrimoniale et les actions à mettre en œuvre dans une logique de site.
- Elaborer un plan d'actions « développement durable ».
- Actualiser le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) et réaliser chaque année un exercice de sécurité.

➔ **Poursuivre le dialogue social**

- Construire un plan d'action suite au diagnostic sur les risques professionnels et psychosociaux (RPS) au sein de l'établissement.
- Poursuivre les efforts pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Continuer à faire vivre à rythme régulier les instances de concertation (CT, CHSCT, comité de gestion des entités).

3. Indicateurs de performance

3-1 Etre un centre de référence sur l'agroécologie et l'alimentation durable ancré au plan national et territorial

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Valeur initiale	Cible 2022
Identifier les spécificités et les différenciations de l'établissement et cultiver et valoriser les domaines de compétences dans lesquels l'investissement de l'école est reconnu	Type et nombre de dominantes spécifiques à ASD dans la cartographie des formations d'Agreenium		
Mieux structurer les enseignements sur ces thématiques et les rendre plus visibles auprès des futurs étudiants et employeurs	Type et nombre de « parcours » créés sur les thématiques ADAE	0	3
Construire le positionnement de l'établissement sur le double ancrage régional et national	Nombre projets ISITE (AAP) financés et portés ou coordonnés par un EC d'AgroSup (ou nombre de projets ISITE (AAP) impliquant au moins un EC d'AgroSup Dijon) Participation d'AgroSup Dijon (personnels et EC) dans les projets portés par Agreenium.		

3-2 Conforter la qualité de la recherche en maintenant la position de l'école au sein d'UMR structurantes et en donnant à l'établissement une coloration qui le différencie

Achever la structuration de la recherche en UMR	Structuration en UMR de l'unité DPF Définir une stratégie de recherche en zootechnie et mathématique		Oui/non et échéancier 2018 Oui/non et échéancier 2021
Identifier et rendre visible l'activité de recherche d'AgroSup Dijon réalisée au sein d'UMR	Nombre de publications de rang A par an rapporté au nombre de cadres scientifiques Nombre de thèses soutenues encadrés ou co-encadrés par des EC d'AgroSup rapporté au nombre de cadres scientifiques	1,16 0,18	1,23 0,2
Etre un acteur clef de la politique de recherche du site en s'adossant à des partenariats structurants	Nombre de contrats publics (européens, ANR, projets I-SITE BFC) impliquant au moins un EC signés dans l'année	1	Augmentation
Développer les activités de valorisation	Indicateur n°3²⁷ sur les activités et les produits de valorisation de la recherche		Augmentation

²⁷ L'indicateur 3 de la DGER est la somme des données suivantes : nombre de bourses CIFRE , nombre de contrats de recherche privés, nombre d'articles dans des revues de vulgarisation, nombre de coordinations d'ouvrages de synthèse ou de guides techniques à destination des professionnels, nombre de licences sur brevet, nombre de certificats d'obtention végétale déposés, nombre d'utilisations par un tiers d'un pilote ou d'un procédé ou d'un logiciel développé par l'école sur la base de ses travaux de recherche, nombre d'expertises...

3-3 Consolider la stratégie de formation pour porter une offre cohérente, spécifique et soutenable

Clarifier et structurer l'offre de formation dans le cadre d'Agreenium et de la COMUE.	Nombre de mobilités étudiants inter-établissements de l'enseignement supérieur agricole, public et privé (entrant et sortant) (hors IAE)	15	équilibre entrants/sortants
	Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse	6,5 % (promo 2015 enquête à 3 mois)	Augmentation à 10 %
	Nombre de chercheurs (appartenant à un organisme national de recherche) participant aux enseignements		Maintien ou augmentation
	Nombre de places offertes aux concours ATB, B et C / Nombre total de places offertes aux concours	31% +15% de C2	Maintien
Proposer une offre de formation qui réponde aux besoins des partenaires professionnels	Taux net d'emploi à 24 mois Taux d'insertion en statut cadre à 24 mois	88% (2015)	Maintien ou augmentation
	Nombre de contrats de professionnalisation en formation d'ingénieur	19 (en 2015) 23 (en 2016/017)	Maintien ou augmentation
	Nombre d'apprentis en formation d'ingénieur	0 (en 2016)	Ouverture en 2018 pour l'agroalimentaire Cible : 20 places
	Nombre d'étudiants ingénieurs en double diplôme (master/ingénieur)	41 (en 2016)	Augmentation
Développer la capacité d'autonomie des étudiants et leur adaptation aux évolutions technologiques et sociétales	Taux d'étudiants accompagnés par la cellule d'insertion professionnelle	100% (?)	
Poursuivre la démarche de qualité et de promotion de la vie des étudiants	Nombre d'attestations d'activités extracurriculaires dans le supplément au diplôme (associations et instances de l'établissement) Taux de participation aux élections étudiantes	80 (en 2015)	Maintien ou augmentation
Assurer l'adéquation de la formation initiale et continue des fonctionnaires aux politiques publiques	Taux de remplissage des places offertes aux IAE FI et FC	93%	augmentation

3-4 Poursuivre et pérenniser l'appui à l'enseignement technique agricole en mobilisant les ressources et les compétences de l'école et du pôle ressources et ingénierie et en l'ouvrant à l'enseignement supérieur

Maintenir les compétences et les activités d'appui du pôle à l'enseignement technique agricole en renforçant son accompagnement de l'évolution des pratiques de formation et	Actions réalisées en appui à l'enseignement technique agricole		Bilan annuel lors de l'entretien stratégique
	Nombre d'établissements accompagnés dans des actions d'évolution des pratiques et organisations de formation	50 (2015)	Maintien ou augmentation

d'évaluation	(formation, intervention de plus d'une demi-journée)		
	Nombre de journées consacrées au SIEA de l'enseignement technique agricole (conduite de projets, développement)	5 779 (2015)	/N-1
Définir et mettre en œuvre une stratégie concertée pour le développement de ressources pédagogiques numériques et de dispositifs de formation ouverts et à distance	Nombre d'apprenants inscrits en enseignement à distance (Eduter CNPR)	2 276 (2015)	Maintien ou augmentation
	Taux de réussite aux examens	74 % (2015)	
	Evolution du chiffre d'affaire des ventes tous supports.	786 k€ (2015)	Maintien ou augmentation N-1 N- 5
	Pourcentage du chiffre d'affaire total en ressources numériques	5% (2015)	
	Nombre d'actions conduites pour le développement des usages du numériques (accompagnement d'établissements, capitalisation diffusion de pratiques, formations, évènements)		Rapport annuel
Mieux articuler les compétences entre le pôle, l'école d'AgroSup Dijon et l'enseignement supérieur agricole.	Déploiement plateforme Héliantice (% d'enseignants utilisateurs fréquents, % d'usagers étudiants, Nombre de cours en ligne)	Démarrage fin 2016 50% à fin 2017	Maintien ou augmentation, balise en 2017 et ensuite évolution /N-1
	Projets numériques obtenus		Nombre en N (2017) et ensuite évolution /N-1
Elaborer le schéma directeur des systèmes d'information de l'établissement et mettre au point l'offre de service unique en matière de système d'information pour AgroSup Dijon suite au regroupement du CNERTA avec le service des systèmes d'information	Elaborer le schéma directeur des systèmes d'information de l'établissement		Réalisation du SDSI en 2018 (ou 2019)
Mobiliser les compétences des enseignants chercheurs vers cet appui et favoriser l'usage des ressources du pôle ressources et ingénierie par les enseignants chercheurs	Nombre d'enseignants chercheurs mobilisés dans des actions d'appui à l'enseignement technique agricole (formation, production de ressources, intervention dans les établissements ou en régions)		Maintien ou augmentation, balise en 2017 et ensuite évolution /N-1

3-5 Renouveler les liens avec les partenaires socio-économiques et les collectivités territoriales

Les liens avec les entreprises et les partenaires professionnels doivent être consolidés sans cesse pour identifier les besoins et être en mesure de co-construire des projets en vue d'apporter les services attendus.	Nombre d'actions de mécénat mise en place	0 (2016)	1 par an
	Nombre d'heures stagiaires en formation tout au long de la vie en formation courte qualifiante (fonctionnaire et hors fonctionnaires)	33 003 (2015)	Augmentation

	Nombre d'heures stagiaires en formation tout au long de la vie diplômante	866 928 (2015)	Maintien ou augmentation
--	---	-------------------	--------------------------

3-6 Améliorer l'attractivité internationale de l'établissement

La dimension internationale doit être développée pour conforter le positionnement, l'attractivité et le rayonnement de l'établissement.	Nombre d'étudiants étrangers accueillis dans l'école pour au moins un semestre	13 dont 4 pour formation ingénieurs (en 2016/2017)	Augmentation
	Part des cours délivrés en anglais		
	Pourcentage de diplômés sortant ayant suivi au moins un semestre de formation à l'étranger. (Stage ou semestre académique)		augmentation à hauteur de 100 %
	Nombre d'EC faisant une mobilité sortante à l'étranger	3 (en 2016)	5 par an ?
	Nombre d'EC et chercheurs résidant à l'étranger accueillis à AgroSup Dijon (avec convention d'accueil et encadrement par un EC d'ASD)	1 (en 2016)	1 par an ?

3-7 Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficience accrues et poursuivre la mise en place de la démarche qualité

Affiner la stratégie de pilotage	Trésorerie	Cf. comptes 2016	
	CAF	Cf. comptes 2016	> à 1 M€
Déployer des outils	Coût de formation par étudiant du cursus de référence	13 289€/an (CAC 2015) 13 897 €/an (CAC 2014)	
	Déployer la CAC au niveau le plus fin sur toutes les activités de l'établissement		
	Réaliser un exercice de sécurité par an		
Poursuivre le dialogue social	Nombre de contractuels B et C sur les fonctions supports (DSG et MAG)		Diminution

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ETAT – AGROSUP DIJON 2017-2022

Le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement



Stéphane Le Foll

La ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche



Najat Vallaud-Belkacem

Le secrétaire d'État chargé
de l'enseignement supérieur
et de la recherche



Thierry MANDON

Le directeur général
d'AgroSup Dijon



François Roche-Bruyn

Fait à Paris en trois exemplaires, le 20 avril 2017

4. Annexe : synthèse des principales recommandations des rapports d'audit et d'évaluation

- *Sur le plan stratégique*
 - Elaborer collectivement un nouveau projet stratégique d'établissement (HCERES).
 - Faire des points forts de l'école (l'agroécologie, l'agroéquipement, l'alimentation, la santé) les fils rouges qui structurent les choix stratégiques opérés en matière d'organisation, de politique d'enseignement, de recherche et de partenariats afin qu'ils deviennent les axes identifiants d'AgroSup Dijon et permettent de construire une définition claire des spécificités de la marque AgroSup Dijon, indispensables à une stratégie de communication externe (HCERES).
- *Sur la gouvernance*
 - Procéder à un réexamen de la gouvernance de l'établissement afin de réduire le nombre d'instances et de réunions (Cour des comptes). Le HCERES émet une recommandation similaire pour accroître l'efficacité décisionnelle.
 - Alléger l'organigramme fonctionnel tout en l'associant à une politique de communication interne dynamique susceptible de maintenir l'adhésion des acteurs au projet d'établissement (HCERES) ; mieux préciser dans l'organigramme où se situe la responsabilité de la coordination pédagogique (HCERES).
 - Hiérarchiser les partenariats académiques et socio-économiques à partir d'une analyse fine de leurs valeurs ajoutées vu la faible taille de l'établissement (HCERES).
- *Sur la formation*
 - Structurer une démarche qualité pour le cœur de métier (recrutement, formation et emploi) ; [mettre en place la fonction de responsable ; installer l'évaluation par les étudiants] (CTI).
 - Mettre en valeur les thèmes forts qui singularisent AgroSup Dijon par des accords institutionnels ; mettre en avant la dimension nationale et internationale dès la phase de réflexion sur le cadre de formations à organiser.
 - Mettre en place un observatoire (conseil de perfectionnement) impliquant les parties prenantes internes et externes destinées à proposer des orientations sur l'évolution des spécialités d'ingénieurs (CTI).
 - Poursuivre la démarche compétence dans la mise en œuvre pédagogique (CTI).
 - Développer la pédagogie par projet (CTI).
 - Arrêter des choix plus ciblés en matière de formation continue (HCERES).
 - Analyser finement le bénéfice des différentes formations et privilégier les plus stratégiques (HCERES).
- *Sur la recherche et la valorisation*
 - Se doter d'outils pour suivre la contribution réelle des enseignants-chercheurs d'AgroSup Dijon à la recherche (publications, programmes européens...) et à la valorisation. Cette recommandation rejoint la recommandation n°3 de la Cour des comptes : négocier avec tous les partenaires la communication systématique des contrats de recherche, des données relatives à leur exécution et se doter de tableaux de bord pour recenser et suivre tous les contrats de recherche gérés ou non par l'établissement et les publications.
 - Conclure avec les instituts de recherche partenaires une convention cadre (Cour des comptes).
 - S'interroger sur la place de la zootechnie en matière de recherche (HCERES).
- *Sur les relations internationales*
 - Hiérarchiser les pays cibles de la stratégie internationale (HCERES).
 - Développer les modalités entrantes des étudiants étrangers (HCERES et CTI) ; développer les mobilités sortantes académiques et les doubles diplômes pour les étudiants ingénieurs (HCERES).
 - Développer les mobilités entrantes et sortantes des enseignants chercheurs (CTI).
 - Se doter d'indicateurs pour caractériser l'internationalisation de la recherche (HCERES)
- *Sur le pilotage*
 - Mettre en place un management de la qualité et du contrôle interne appliqué à l'ensemble des processus de l'établissement (HCERES).

- Poursuivre la structuration et la modernisation des services pour qu'ils concourent à la mise en œuvre de la stratégie dans un fonctionnement moins cloisonné (HCERES).
- Elaborer un schéma directeur des systèmes d'information avec une gouvernance appropriée (Cour des comptes).
- Revoir la structure budgétaire pour réduire davantage le nombre d'unités budgétaires et de centres de responsabilité (Cour des comptes).
- Conduire un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations sur la gestion budgétaire, comptable et financière de la Cour des comptes ; réaliser l'inventaire physique pour consolider les immobilisations (HCERES, Cour des comptes).
- Améliorer la politique de l'emploi en établissant une cartographie des emplois et en veillant à une meilleure articulation des instances (HCERES).



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES,
DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

26, Bd Docteur Petitjean - BP 87999 - 21079 DIJON cedex - France
Tél. : 00 33 3 80 77 25 25 - Fax : 00 33 3 80 77 25 00

www.agrosupdijon.fr



Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Arrêté du 11 avril 2017 accordant l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) en vue de la délivrance de diplômes nationaux

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,

VU l'avis conforme du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement ,

VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire,
arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2017-2018, l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) est accrédité en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la rectrice de l'académie de DIJON et le directeur général de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Annexe de l'arrêté du 11 avril 2017

Académie de DIJON

Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2017-2018 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170507 Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170510 Agronomie	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170517 Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170527 Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170396 Economie appliquée	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170409 Psychologie	DIJON	2017-2018	6 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170415 Biologie-santé	DIJON, BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170420 Nutrition et sciences des aliments	DIJON, BESANÇON	2017-2018	6 ans	2022-2023
20170422 Sciences de la Terre et des planètes, environnement	DIJON	2017-2018	2 ans	2018-2019

Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement Agrosup Dijon

Liste des structures de recherche (2017)

Label	N°MENSUR	Identifiant national	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissement
-------	----------	----------------------	-------	----------	-------------	---------------

5 – Biologie-Médecine-Santé						
UMR-A	6265	201019359D	CSGA	CENTRE DES SCIENCES DU GOUT ET DE L'ALIMENTATION	BRETILLON Lionel	UB AgroSup Dijon INRA CNRS
UMR	1231		LNC	LIPIDES NUTRITION CANCER	LAGROST Laurent	UB AgroSup Dijon INSERM

6 – Sciences Humaines et Humanités						
<i>Unité propre</i>			DPF	DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET FORMATION	OLRY Paul	AgroSup Dijon UBFC

7 – Sciences Sociales						
UMR- A	1041		CESAER	CENTRE D'ECONOMIE ET DE SOCIOLOGIE RURALES APPLIQUEES A L'AGRICULTURE ET AUX ESPACES RURAUX	RENAHY Nicolas	AgroSup Dijon INRA UBFC

8 – Sciences pour l'ingénieur						
UMR A	2102	200715421L	PAM	PROCÉDÉS ALIMENTAIRES ET MICROBIOLOGIQUES	BENEY Laurent	UB AgroSup Dijon UBFC

10 – Sciences agronomiques et écologiques						
UMR	6282	201220400B		BIOGEOSCIENCES	FARA Emmanuel	EPHE UB
UMR-A	1347		Agroécologie	AGROECOLOGIE	LEMANCEAU Philippe	UB AgroSup Dijon INRA UBFC
UMR-A	1213		H	HERBIVORE	Isabelle VEISSIER	INRA VetagroSup
UMR-A	1273		Territoires	TERRITOIRES	VOILLET Dominique	INRA VetagroSup IRSTEA AgroParisTech